UNDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
XI
36
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE
37 B 12
Armadio XIII
Palchetto
Num.° d' ordine 11

B. Pav.
XI
36

LA RICHESSE

DES NATIONS.

TOME II.

SE VEND A PARIS,

Chez
- LARAN et C°., Imprimeurs-Libraires, Place du Panthéon, aux ci-devant Ecoles de Droit.
- DEBRAI, Libraire, au Palais du Tribunat, Galerie de Bois.
- FAYOLLE, Libraire, rue Honoré, près le Temple du Génie.

643525

RECHERCHES

SUR LA

NATURE ET LES CAUSES

DE LA RICHESSE

DES NATIONS:

*Traduit de l'anglais d'*ADAM SMITH,

PAR LE CITOYEN BLAVET.

TOME SECOND.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LARAN ET Cᵉ.

AN 9 — 1800.

RECHERCHES

SUR

LA NATURE ET LES CAUSES

DE LA RICHESSE DES NATIONS.

LIVRE SECOND.

la nature, de l'accumulation et de l'emploi des fonds.

INTRODUCTION.

Dans cet état barbare, où il n'y a point de division du travail, où il se fait peu d'échanges, et où chacun est obligé de se pourvoir lui-même de tout, les affaires de la société peuvent aller, sans qu'il y ait de fonds accumulés ou amassés d'avance. Chaque individu tâche de pourvoir à ses besoins, à mesure qu'ils se font sentir. S'il a faim, il va chasser dans une forêt; si son habit est usé, il s'en fait un autre avec la peau du premier

gros animal qu'il tue, et si sa hutte tombe en ruine, il la répare le mieux qu'il peut, avec des branches d'arbres et du torchis qu'il a sous la main.

Mais quand la division du travail s'est une fois bien établie, le produit du travail d'un homme ne peut plus fournir qu'à une très-petite partie de ses besoins; il ne peut subvenir à tout le reste, qu'avec le produit du travail des autres hommes, qu'il est obligé d'acheter avec le produit, ou, ce qui est la même chose, avec le prix du produit de son propre travail. Mais il n'aura de quoi l'acheter que quand son travail sera, non-seulement fini, mais vendu. Jusque-là, il faut qu'il y ait quelque part un certain amas de fonds de différentes marchandises, où il prenne sa subsistance, ses matières et ses outils. Un tisserand ne peut se livrer entièrement à sa besogne, à moins qu'il n'ait d'avance ou en sa possession, ou en celle d'un autre, un fond suffisant pour vivre, et se fournir de matières et d'outils, jusqu'à ce qu'il ait, non seulement fini, mais vendu sa toile. Il est évident que cet amas de fonds est préalablement nécessaire, pour qu'il applique pendant si long-tems son industrie à l'ouvrage qui lui est particulier.

Comme dans la nature des choses, l'accumulation des fonds doit précéder la division du travail, de même le travail ne peut se subdiviser de plus en plus qu'en proportion que les fonds s'accumulent davantage à l'avance. La quantité de matières travaillées par le même nombre de personnes, augmente dans une grande proportion, à mesure que le travail vient à recevoir de nouvelles subdivisions, et comme les opérations de chaque ouvrier se réduisent graduellement à quelque chose de plus simple, on en vient à inventer de nouvelles machines pour faciliter et abréger ces opérations. Ainsi, à mesure que le travail se subdivise, il faut que pour occuper constamment un égal nombre d'ouvriers, on ait accumulé d'avance un fonds égal de subsistance, et un plus grand fonds de matières et d'outils qu'ils n'en fallait auparavant. Mais le nombre des ouvriers dans chaque branche de l'ouvrage, augmente généralement avec la division du travail dans cette branche, ou plutôt, c'est l'augmentation de leur nombre qui les mène à se classer et à se subdiviser ainsi eux-mêmes.

Comme l'accumulation des fonds est préalablement nécessaire pour que les facultés productives du travail acquièrent cette grande

perfection, elle y mène aussi naturellement. La personne qui emploie ses fonds à faire travailler, veut les employer de manière à produire la plus grande quantité d'ouvrage possible. Elle cherche, par conséquent, à faire la meilleure distribution des tâches parmi ses ouvriers, et à les monter des meilleures machines qu'elle peut inventer ou acheter. Ses moyens, à ces deux égards, sont généralement en proportion avec l'étendue de ses fonds, ou avec le nombre de gens qu'elle peut employer. Il arrive de-là que, non-seulement la quantité d'industrie augmente dans chaque pays avec les fonds, mais qu'en conséquence de l'augmentation des fonds, la même quantité d'industrie produit une bien plus grande quantité d'ouvrage.

Tels sont, en général, les effets de l'augmentation des fonds sur l'industrie et sur ses facultées productrices.

J'ai tâché d'expliquer, dans le livre suivant, la nature des fonds, les effets de leur accumulation en capitaux de différentes espèces, et les effets des divers emplois de ces capitaux. Ce livre est divisé en cinq chapitres. Je tâche de faire voir dans le premier quelles sont les différentes parties ou branches dans lesquelles se divisent naturellement les fonds,

soit d'un individu, soit d'une grande société. Dans le second, je tâche d'expliquer la nature et l'opération de l'argent, considéré comme une branche particulière des fonds généraux de la société. Les fonds accumulés en capitaux peuvent être employés par la personne à laquelle ils appartiennent, ou elle peut les prêter à d'autres. J'examine dans le troisième et le quatrième chapitre, la manière dont ils opèrent dans ces deux cas. Le cinquième et dernier chapitre traite des différens effets que les différens emplois du capital produisent immédiatement sur la quantité de l'industrie nationale, et sur celle du produit annuel des terres et du travail.

CHAPITRE PREMIER.

De la division des fonds.

QUAND le fonds qu'un homme possède suffit simplement pour le faire subsister quelques jours, ou quelques semaines, il songe rarement à s'en faire un revenu. Il le consomme en le ménageant autant qu'il peut, et par son travail il tâche d'acquérir de quoi le remplacer avant qu'il soit entièrement consommé. Dans ce cas, il tire son revenu de son seul travail, et cet état est, dans tout pays, celui de la plupart des pauvres ouvriers.

Mais quand il possède un fonds suffisant pour le faire vivre des mois et des années, il tâche naturellement d'en mettre la plus grande partie à se faire un revenu, n'en réservant pour sa consommation immédiate, qu'autant qu'il lui en faut pour vivre en attendant qu'il touche ce revenu. Son fonds est donc distingué en deux parties : l'une, sur laquelle il compte pour son revenu, s'appelle son capital ; l'autre, est celle qui sert à sa consommation immédiate, et qui consiste

ou, 1°. dans la portion de son fonds qu'il a réservée pour cet effet; ou, 2°. dans son revenu, à mesure qu'il le touche, de quelque source qu'il lui vienne; ou, 3°. dans les choses qui ont été achetées les années précédentes avec son fonds de réserve ou avec son revenu, et qui ne sont pas encore entièrement consommées, telles qu'un fonds de garde-robe, de meubles, etc. C'est dans l'un ou l'autre de ces articles, ou dans tous les trois, que consiste le fonds que les hommes réservent communément pour leur consommation immédiate.

Il y a deux différentes manières d'employer un capital, pour qu'il rapporte un revenu ou profit, à celui qui l'emploie.

Premièrement, il peut être employé à produire, manufacturer, ou acheter des marchandises, et à les vendre ensuite avec un profit. Le capital, placé de cette manière, ne rapporte ni revenu, ni profit, à celui qui l'emploie, tant qu'il demeure en sa possession, ou qu'il ne change pas de forme. Les marchandises du marchand ne lui rapportent ni revenu, ni profit, jusqu'à ce qu'il les vende pour de l'argent, et l'argent ne lui rapporte pas davantage, jusqu'à ce qu'il l'échange de nouveau contre des marchandises. Son capital

sort continuellement de chez lui dans une forme, et y rentre dans une autre, et ce n'est que par le moyen d'une telle circulation, ou d'échanges successifs, qu'il peut en avoir du profit. Ces sortes de capitaux peuvent donc être appelés proprement des capitaux circulans.

Secondement, il peut être employé dans l'amélioration des terres, dans l'achat de machines et d'instrumens utiles pour les métiers, ou en d'autres choses semblables, qui rapportent du revenu, ou du profit, sans changer de maîtres ou sans circuler ultérieurement. Ces sortes de capitaux peuvent donc être appelés justement des capitaux fixes.

Les capitaux fixes et circulans, doivent avoir entr'eux des proportions bien différentes, selon les objets dans lesquels on les emploie.

Le capital d'un marchand, par exemple, est entièrement circulant; il n'a pas besoin de machines ou d'instrumens pour son métier, à moins qu'on ne veuille regarder comme tels sa boutique ou son magasin.

Un maître, artisan ou manufacturier, a toujours quelque partie de son capital fixée dans les instrumens de son métier. Cette partie est peu de chose dans certains métiers, et se trouve considérable en d'autres. Un maître tailleur

n'a besoin pour le sien que d'éguilles. Ceux du maître cordonnier ne sont guère plus coûteux. Ceux du maître tisserand ne laissent pas de l'être beaucoup en comparaison. Cependant la plus grande partie du capital de ces sortes de maîtres artisans circule, soit dans le salaire de leurs ouvriers, soit dans le prix de leurs matières, et leur rentre avec un profit, par le prix de leur ouvrage.

Il y a d'autres espèces d'ouvrages qui exigent beaucoup plus de capital fixe. Par exemple, dans une grande forge, le fourneau pour fendre le minerai, la forge, la fonderie, sont des instrumens qu'on ne peut établir qu'à grands frais. Dans les mines de charbon, et autres de toute espèce, les machines nécessaires pour tirer l'eau et pour d'autres usages, sont souvent encore plus dispendieuses.

La partie du capital employée par le fermier dans les instrumens d'agriculture, est fixe; celle qu'il emploie dans le salaire et la subsistance des domestiques de la ferme, est circulante. Il fait son profit de l'une, en la gardant, et de l'autre en s'en défaisant. Le prix ou la valeur du bétail qui sert au labour, est un capital fixe, comme celui des autres instrumens d'agriculture. Sa subsistance est un capital circulant, comme celle des do-

mestiques de la ferme. Le fermier fait son profit de ce bétail en le gardant, et en se défaisant de la nourriture qu'il lui donne. Le prix de la nourriture du bétail, qu'on achète et qu'on engraisse pour le vendre, est un capital circulant. Le profit du fermier suppose qu'il s'en défait. Un troupeau de brebis ou de vaches qu'on achète, non pour le labour, ni pour les vendre, mais pour faire un profit sur leur laine, leur lait et leur portée, est un capital fixe. On fait ce profit en les gardant. Leur nourriture est un capital circulant. Il faut s'en désaisir pour en faire un profit, et ce capital rentre avec son propre profit, et avec celui qu'on fait sur le prix total du bétail, par le prix de la laine, du lait, des veaux et des agneaux. Toute la valeur des semences est proprement aussi un capital fixe. Quoiqu'elles aillent et viennent de la terre au grenier, et réciproquement, elles ne changent pas de maître, et par conséquent, on ne peut dire proprement qu'elles circulent. Le fermier fait son profit, non à les vendre, mais à les faire multiplier.

Le fonds général d'une société ou d'un pays, est le même que celui de tous ses membres ou habitans, et conséquemment, il se divise naturellement dans les trois mêmes

portions, dont chacune a sa fonction, ou son office particulier.

La première, est cette portion qui est réservée pour la consommation immédiate, et dont le caractère distinctif est qu'elle ne rapporte ni revenu, ni profit. Elle consiste dans les fonds d'alimens, d'habits, de meubles, etc., achetés par ceux qui les consomment, et qui ne sont pas entièrement consommés. Tout le fonds des maisons qui, dans un pays, ne servent que pour le logement, fait partie de cette première portion. Le fonds placé dans une maison qui doit loger le propriétaire, cesse dès ce moment d'avoir la fonction d'un capital, ou de rapporter aucun revenu au possesseur; une pareille maison ne contribue en rien au revenu de celui qui l'habite, et quoiqu'elle lui soit, sans doute, extrêmement utile, elle l'est comme sa garde-robe et ses meubles, qui font partie de sa dépense et non de son revenu. Si elle est à donner à loyer, comme elle ne peut rien produire par elle-même, il faut que le locataire en paye la rente sur quelqu'autre revenu qu'il tire, soit de son travail, soit de ses fonds, soit de la terre. Ainsi, quoiqu'une maison puisse rapporter un revenu au propriétaire, et faire pour lui la fonction d'un capital, elle ne peut être

d'aucun rapport pour le public, ni faire pour lui la fonction de capital, ni contribuer le moins du monde, au revenu de tout le corps du peuple. Les habits et les meubles rapportent de même quelquefois un revenu à certaines personnes, et par-là ils font pour elles l'office d'un capital. Dans les pays où les mascarades sont communes, c'est un métier que de louer des habits de masques pour une nuit. Les tapissiers louent souvent des meubles pour un mois ou pour un an. Des entrepreneurs louent ce qu'il faut pour les funérailles, par jour ou par semaine. Beaucoup de gens louent des maisons meublées, et tirent une rente, non-seulement de l'usage de la maison, mais de celui des meubles. Cependant le revenu que rapportent ces sortes de choses, doit être tiré en dernière analyse de quelqu'autre source de revenu. De toutes les parties du fonds d'un individu ou de la société, réservées pour la consommation immédiate, il n'y en a point qui se consomme plus lentement que celle qui est placée en maisons. Un fonds de garde-robe peut durer plusieurs années; un fonds de meubles, une cinquantaine ou une centaine d'années; mais un fonds de maisons bien bâties et bien entretenues, peut durer plusieurs siècles; et quoique le terme

de leur entière consommation soit plus éloigné, elles n'en sont pas moins un fonds réservé pour la consommation immédiate, ainsi que les habits et les meubles.

La seconde des trois portions, dans lesquelles se partage le fonds général de la société, est le capital fixe, dont la marque distinctive est qu'il rapporte un revenu ou un profit, sans circuler ou sans changer de maître. Il consiste principalement dans les quatre articles suivans :

1°. Dans toutes les machines et instrumens utiles de métier qui facilitent et abrègent le travail.

2°. Dans tous les bâtimens profitables qui procurent un revenu, non-seulement à leur propriétaire qui les donne à loyer, mais à la personne qui en paye la rente, comme les boutiques, magasins, fermes avec leurs étables, greniers et autres bâtimens qui en dépendent, etc. A la différence des maisons, qui ne servent qu'à loger, ils sont une sorte d'instrumens de métier, et peuvent être considérés sous le même point de vue.

3°. Dans les améliorations de terres, ou dans ce qu'on a mis utilement à les défricher, à en faire écouler les eaux, à les enclorre, les engraisser et les rendre les plus propres

au labour et à la culture. Une ferme améliorée peut être justement regardée dans le même point de vue que ces machines utiles qui facilitent et abrègent le travail, et par le moyen desquelles un capital égal qui circule, rapporte un revenu beaucoup plus considérable à celui qui l'emploie. Une ferme améliorée est aussi avantageuse et plus durable qu'aucune de ces machines, et ne demande souvent d'autre réparation que l'application la mieux entendue du capital qu'emploie le fermier à la cultiver.

4°. Dans les talens acquis et utiles de tous les habitans ou des membres de la société. La vie et l'entretien de ceux qui les acquièrent, coûtent toujours une dépense réelle pendant leur éducation, leurs études ou leur apprentissage, et cette dépense est un capital fixé et réalisé, pour ainsi dire, dans leur personne. Ces talens qui font partie de la fortune d'un homme, font aussi partie de celle de la société dont il est membre. L'adresse perfectionnée d'un ouvrier peut être considérée sous le même aspect qu'une machine ou un instrument qui facilite et abrège le travail, et qui rend avec profit les frais qu'elle a coûté.

La troisième et dernière des trois portions, dans lesquelles se divise le fonds général de

la société, est le capital circulant ou mobile, dont le caractère distinctif est qu'il ne rapporte un revenu qu'en circulant ou en changeant de maîtres. Elle est également composée de quatre parties.

1°. De l'argent, par le moyen duquel les trois autres parties circulent, et se distribuent à ceux auxquels il convient d'en faire usage et de les consommer.

2°. Du fonds des vivres ou denrées, qui sont dans la possession du boucher, du nourrisseur de bestiaux, du fermier, du marchand de bled, du brasseur, etc., et de la vente duquel ils s'attendent à tirer un profit.

3°. Des matières, soit absolument brutes, soit plus ou moins manufacturées, qui servent à faire des habits, des meubles et des bâtimens, qui n'ont encore pris aucune de ces formes, mais qui restent entre les mains des producteurs, manufacturiers, merciers, drapiers, marchands de bois de charpente, charpentiers, menuisiers, briquetiers, etc.

4°. De l'ouvrage fait et parfait, qui est encore chez le marchand ou le manufacturier, et qui n'est pas encore vendu ni distribué à ceux qui doivent en user et le consommer, tel qu'on en voit souvent dans les boutiques de ceux qui travaillent en fer, des ébénistes,

des orfévres, des joailliers, des fayenciers, etc. Ainsi, le capital circulant consiste dans les provisions de vivres, les matières et l'ouvrage fait de toute espèce, qui sont entre les mains de leurs marchands respectifs, et dans l'argent qui est nécessaire pour les faire circuler et distribuer à ceux qui, finalement, doivent en faire usage et les consommer.

De ces quatre parties, il y en a trois, les vivres ou denrées, les matières et l'ouvrage fini, qui, annuellement, ou dans un intervalle de tems plus ou moins long, sortent régulièrement du capital circulant, pour entrer dans le capital fixe, ou dans le fonds réservé pour la consommation immédiate.

Tout capital fixe vient originairement du capital circulant, et en a continuellement besoin pour se maintenir. Toutes les machines et tous les instrumens utiles des métiers, viennent originairement d'un capital circulant, qui fournit les matières dont ils sont faits, et la subsistance des ouvriers qui les font. Il faut en outre un capital de même nature pour leur entretien.

Aucun capital fixe ne peut donner de revenu que par le moyen d'un capital circulant. Les machines et les instrumens de métiers les plus utiles, ne produiront rien sans le ca-

pital circulant qui fournit les matières sur lesquelles ils sont employés, et la subsistance des ouvriers qui les emploient. Une terre, quelqu'améliorée qu'elle soit, ne rapportera point de revenu, sans un capital circulant qui fasse subsister les ouvriers qui la cultivent et en recueillent le produit.

La seule fin et le seul but des capitaux, tant fixe que circulant, est d'entretenir et d'augmenter le fonds qu'on peut réserver pour la consommation immédiate. C'est ce fonds qui nourrit, habille et loge le peuple, dont la richesse ou la pauvreté, dépend de l'abondance ou de la disette des choses que ces deux capitaux peuvent fournir au fonds réservé pour la consommation immédiate.

Une si grande partie du capital circulant, en étant continuellement détachée, pour être placée dans les deux autres branches du fonds général de la société, il exige à son tour une réparation continuelle, sans quoi il cesserait bientôt d'exister. Ces réparations, il les tire principalement de trois sources : du produit des terres, de celui des mines, et de celui des pêcheries ; en effet, ces trois sources fournissent continuellement de nouvelles subsistances et de nouvelles matières, dont une partie devient ensuite de l'ouvrage fait, et

c'est ce qui remplace les vivres, les matières et l'ouvrage fini qui se détachent perpétuellement du capital circulant. On tire aussi des mines de quoi entretenir et augmenter la partie de ce capital, qui consiste en argent. Car, quoique dans le cours ordinaire des affaires, cette partie ne s'en détache pas nécessairement comme les trois autres, pour entrer dans les deux autres branches du fonds général de la société, elle est cependant exposée à se consumer, et à dépérir comme tout le reste, quelquefois aussi à se perdre, ou à passer chez les étrangers, et par conséquent, elle exige des réparations continuelles, quoique sans doute moins considérables.

La terre, les mines et les pêcheries, ont besoin, pour être exploitées, d'un capital fixe et d'un capital circulant, et leur produit remplace avec un profit, non-seulement ces capitaux, mais tous les autres qui existent dans la société. Ainsi, le fermier remplace annuellement les vivres que le manufacturier a consumés et les matières qu'il a travaillées l'année d'auparavant, et le manufacturier remplace l'ouvrage fait, que le fermier a usé et consumé dans le même tems. C'est l'échange réel qui se fait annuellement entre ces deux ordres d'hommes, quoiqu'il arrive rarement que le

produit brut et le produit manufacturé soient échangés directement l'un contre l'autre, parce que le fermier vend rarement son bled et son bétail, son chanvre et sa laine, à la même personne dont il achète des habits, des meubles et des instrumens de son métier. Il vend son produit brut pour de l'argent, avec lequel il peut acheter, par-tout où il s'en trouve, le produit manufacturé dont il a besoin. La terre même remplace au moins en partie les capitaux employés aux pêcheries et aux mines. C'est le produit de la terre qui tire le poisson des eaux, et c'est avec le produit de sa surface, qu'on tire les minéraux de ses entrailles.

Si la fécondité naturelle de la terre, des mines et des pêcheries est égale, leur produit est en proportion de l'étendue et de la bonne application des capitaux qu'on y emploie. Quand les capitaux sont égaux et également bien appliqués, il est en proportion avec leur fécondité naturelle.

Dans tous les pays où il y a quelque sûreté, tout homme qui a le sens ordinaire, tâchera d'employer le fonds dont il peut disposer, à se procurer une jouissance actuelle ou un profit à venir. S'il le met à se procurer une jouissance actuelle, c'est un fonds réservé pour sa consommation immédiate. S'il le place pour

en avoir un profit à venir, il faut qu'il le garde ou qu'il s'en désaisisse, pour se procurer ce profit. Dans le premier cas, c'est un capital fixe, et dans le second, c'est un capital circulant. A moins d'être dans un état d'indolence absolu, chacun emploie d'une de ces trois manières tout le fonds dont il peut disposer, soit qu'il soit à lui, soit qu'il l'ait emprunté.

Il est vrai que dans ces pays infortunés, où les hommes craignent toujours la violence de leurs supérieurs, on enterre et on cache souvent une grande partie de son fonds, pour l'avoir tout prêt et l'emporter avec soi en lieu de sûreté, en cas qu'on soit menacé de quelqu'un de ces malheurs auxquels on se croit en tout tems exposé. On dit que cette pratique est commune en Turquie et dans l'Indostan, et je pense qu'elle l'est aussi dans plusieurs autres gouvernemens de l'Asie. Elle semble l'avoir été parmi nos ancêtres, durant la violence du gouvernement féodal. La découverte des trésors passait alors pour une partie non méprisable du revenu des plus puissans souverains de l'Europe; ils s'appropriaient ceux qui étaient cachés dans la terre, et sur lesquels personne ne pouvait prouver qu'il eût aucun droit. On les regardait comme un

objet si important qu'ils n'étaient pas considérés comme appartenans ni à celui qui les trouvait, ni au propriétaire de la terre, à moins que le dernier n'y eût un titre par une clause particulière ou expresse de sa charte. Ils étaient considérés sur le même pied que les mines d'or et d'argent, qui, sans une clause spéciale dans la charte, n'étaient pas supposées comprises dans la concession générale de la terre, quoique celles de plomb, de cuivre, d'étain et de charbon le fussent, comme choses d'une moindre conséquence.

CHAPITRE II.

De l'argent, considéré comme une branche particulière du fonds général de la société, ou de la dépense pour l'entretien du capital national.

On a déjà fait voir, dans le premier livre, que le prix de la plus grande partie des marchandises se résout en trois parties, dont l'une paye le salaire du travail, l'autre les profits des fonds, et la troisième, la rente de la terre; qu'il y a véritablement quelques marchandises dont le prix n'est composé que des deux dernières parties, le salaire du travail et les profits des fonds, et un très-petit nombre composé d'une seule, qui est le salaire du travail; mais que le prix de chaque marchandise se résout nécessairement, ou en quelqu'un de ces élémens, ou en tous les trois, la partie qui ne va point à la rente ni au salaire, allant de toute nécessité au profit de quelqu'un.

On a observé que si la chose était vraie de chaque marchandise prise séparément, elle

ne l'était pas moins de toutes les marchandises prises collectivement, et qui font le produit annuel de la terre et du travail de chaque pays. Tout le prix, ou toute la valeur échangeable de ce produit, doit se résoudre dans les trois mêmes parties, et se distribuer parmi les habitans du pays, ou comme salaire, ou comme profit de leurs fonds, ou comme rente de leurs terres.

Mais quoique toute la valeur du profit annuel des terres et du travail de chaque pays se partage ainsi entre les habitans, et leur fasse un revenu, nous pouvons néanmoins distinguer deux sortes de revenus, le revenu brut, et le revenu net, par rapport à tout un grand pays, comme nous les distinguons lorsqu'il s'agit d'un bien particulier.

La rente brute d'un bien particulier, comprend tout ce que paye le fermier; la rente nette, est ce qui reste franc et quitte au propriétaire, après en avoir défalqué les frais d'administration, des réparations et de toutes les autres charges nécessaires; ou ce qui, sans faire tort à son bien, peut être placé dans son fonds réservé pour sa consommation immédiate, ou ce qu'il peut dépenser sur sa table, en équipage, ornemens, meubles, et pour ses plaisirs et amusemens particuliers.

Sa richesse réelle est en proportion non de sa rente brute, mais de son revenu net.

Le revenu brut de tous les habitans d'un grand pays, comprend tout le produit annuel de leurs terres et de leur travail. Le revenu net est ce qui leur reste franc et quitte, déduction faite de la dépense pour entretenir, premièrement, leur capital fixe, secondement, leur capital circulant, ou ce qui, sans entamer leurs capitaux, peut être placé dans leur fonds réservé pour la consommation immédiate, c'est-à-dire, ce qu'ils peuvent dépenser pour leur subsistance, leurs commodités et leurs plaisirs. Leur richesse réelle est en proportion, non de leur revenu brut, mais de leur revenu net.

Tous les frais de l'entretien du capital fixe, doivent être évidemment exclus du revenu net de la société. Ni les matières nécessaires pour tenir en état les machines et les instrumens des métiers, les bâtimens qui rapportent un profit, etc; ni le produit du travail nécessaire pour façonner ces matières et leur donner la forme convenable, ne peuvent jamais en faire partie. Le prix de ce travail peut bien en faire partie; en ce que les ouvriers qu'on y emploie peuvent placer toute la valeur de leur salaire dans leur fonds réservé pour la consommation

immédiate. Mais dans les autres sortes de travail, et le prix et le produit vont à ce fonds, le prix à celui des ouvriers, le produit à celui d'autres personnes, dont la subsistance, les commodités et les plaisirs sont augmentés par le travail de ces ouvriers.

Le but du capital fixe est d'augmenter les pouvoirs productifs du travail, ou de mettre le même nombre d'ouvriers en état de faire une plus grande quantité d'ouvrages. Dans une ferme où tous les bâtimens nécessaires, les hayes, les saignées, les communications, etc., sont dans le meilleur ordre, le même nombre d'ouvriers et de bestiaux, qui servent au labour, fera donner à la terre un produit beaucoup plus considérable que ne le sera celui d'une ferme qui n'est pas si bien tenue, quoiqu'elle ait la même étendue de terres, et que ses terres soient tout aussi bonnes. Dans les manufactures, le même nombre d'ouvriers, aidés du secours des meilleures machines, fera une bien plus grande quantité de marchandises, que s'ils n'avaient que de mauvais ou de médiocres instrumens pour leur métier. Ce qu'on dépense à propos pour un capital fixe, de quelqu'espèce qu'il soit, rentre toujours avec un grand profit, et le produit annuel en acquiert une valeur beaucoup plus grande que

celle de l'entretien qu'exigent ces sortes d'améliorations. Cependant, cet entretien exige une certaine portion de ce produit annuel. Une certaine quantité de matières, et le travail d'un certain nombre d'ouvriers, qui auraient pu être employés l'une et l'autre à augmenter la nourriture, le vêtement et le logement, la subsistance et les commodités de la société, sont ainsi détournés à un autre emploi, fort avantageux, à la vérité, mais bien différent de celui-là. C'est par cette raison que l'on regarde toujours comme très-utiles à la société, les progrès de la mécanique, en vertu desquels une même quantité d'ouvriers expédie une même quantité d'ouvrage, avec des machines plus simples et moins coûteuses. La quantité des matières et le travail des ouvriers, qu'on employait à l'entretien des machines plus compliquées et plus dispendieuses, peuvent être en partie appliqués à augmenter l'ouvrage qu'on faisait avec des machines ou d'autres moins parfaites. Si l'entrepreneur d'une grande manufacture, qui met 1000 livres par an à l'entretien de ses machines, peut réduire cette dépense à 500 livres, il mettra naturellement les 500 autres à se procurer plus de matières et plus d'ouvriers; ainsi, la quantité d'ouvrage augmentera, et avec elle les

avantages et les commodités que la société peut en retirer.

Les frais de l'entretien du capital fixe dans un grand pays, ressemblent à ceux des réparations dans un bien particulier. La dépense des réparations peut souvent être nécessaire pour maintenir le produit d'un bien, et conséquemment pour le maintien de la rente brute et de la rente nette du propriétaire. Mais lorsqu'une administration mieux entendue diminue cette dépense, sans diminuer le produit, la rente brute reste au moins la même qu'auparavant, et la rente nette est nécessairement plus forte.

Mais quoique la dépense de l'entretien du capital fixe ne doive entrer pour rien dans le revenu net de la société, il n'en est pas de même de la dépense pour l'entretien du capital circulant. Des quatre parties dont ce dernier capital est composé, savoir: l'argent, les vivres, les matières et l'ouvrage fait, les trois dernières, comme on l'a déjà remarqué, en sortent régulièrement, pour se placer dans le capital fixe de la société, ou dans son fonds réservé pour la consommation immédiate. Tout ce qui ne va pas à l'un, va nécessairement à l'autre, et fait partie du revenu net de la société.

Ainsi, l'entretien de ces trois parties du capital circulant, n'ôte du revenu net de la société, aucune portion du produit annuel, hors celle qui est nécessaire pour l'entretien du capital fixe.

A cet égard, le capital circulant d'une société diffère de celui d'un individu. Celui d'un individu ne peut absolument faire partie de son revenu net, qui gît toujours en entier dans ses profits. Mais quoique le capital circulant de chaque individu fasse une partie de celui de la société dont il est membre, il peut néanmoins faire une partie du revenu net de la société. Il n'est pas possible que toutes les marchandises qui sont dans la boutique d'un marchand, soient placées dans son fonds réservé pour la consommation immédiate ; mais elles peuvent l'être dans celui des autres, qui avec un revenu qu'ils tirent d'ailleurs, sont en état de lui remplacer régulièrement la valeur de ces marchandises avec un profit, sans endommager ni son capital, ni le leur.

L'argent est donc la seule partie du capital circulant d'une société, dont l'entretien peut occasionner une diminution dans son revenu net.

Il y a beaucoup de ressemblance entre le

capital fixe et cette partie du capital circulant qui consiste en argent, à les considérer en tant qu'ils affectent le revenu de la société.

Premièrement, il faut une certaine dépense pour établir, et ensuite pour entretenir les machines et les instrumens des métiers; et quoique ces dépenses fassent une partie du revenu brut, elles sont des déductions sur le revenu net de la société. Or il faut de même une certaine dépense, d'abord pour amasser, ensuite pour entretenir le fonds d'argent qui circule dans un pays, et cette double dépense est en déduction du revenu net de la société, quoiqu'elle puisse faire partie de son revenu brut. Il y a une certaine quantité de matières précieuses d'or et d'argent, et de travail recherché, qui, au lieu d'aller au fonds réservé pour la consommation immédiate, à la subsistance, aux commodités et amusemens des individus, est employée à l'entretien de ce grand, mais dispendieux instrument de commerce, par le moyen duquel la subsistance, les commodités et les amusemens se distribuent régulièrement à chaque individu de la société dans les proportions convenables.

Secondement, comme les machines et les instrumens des métiers, etc., qui composent le capital fixe, soit d'un individu, soit d'une

société, ne font partie ni de leur revenu brut, ni de leur revenu net ; de même l'argent, par le moyen duquel tout revenu de la société se distribue régulièrement parmi ses différens membres, ne fait pas lui-même partie de ce revenu. La grande roue de circulation est totalement différente des marchandises qu'elle fait circuler. Le revenu de la société consiste réellement dans ces marchandises, et non dans la roue qui sert à leur circulation. En supputant le revenu d'une société, soit qu'on le prenne brut ou net, il faut que de la circulation annuelle, en argent et en marchandises, on déduise toute la valeur de l'argent, dont il n'y a pas un sol qui puisse jamais faire partie, ni de l'un, ni de l'autre.

C'est la seule ambiguité du langage, qui peut faire paraître cette proposition douteuse ou paradoxale. Bien expliquée et bien comprise, elle est presqu'évidente par elle-même.

Lorsque nous parlons d'une somme d'argent particulière, nous n'entendons souvent autre chose que les pièces de métal dont elle est composée, et quelquefois notre esprit y ajoute un rapport obscur, aux marchandises qu'on peut avoir en échange, ou au pouvoir d'acheter que donne cette somme. Ainsi, quand nous disons que la monnaie qui circule en

Angleterre a été supputée se monter à dix-huit millions, nous voulons seulement exprimer le montant des pièces de métal que quelques écrivains ont supputé, ou plutôt supposé y être en circulation. Mais quand nous disons qu'un homme a 50 ou 100 livres par an, nous voulons communément exprimer, non-seulement le montant des pièces de métal qu'on lui paye annuellement, mais encore la valeur des marchandises qu'il peut acheter ou consommer. Nous voulons ordinairement déterminer par-là, quelle est ou doit être sa manière de vivre, ou quelle est la quantité ou la qualité des choses nécessaires et commodes qu'il est en état de se procurer.

Lorsque par une somme d'argent particulière nous n'entendons pas seulement désigner le montant des pièces de métal qui la composent, mais que nous renfermons dans sa signification un certain rapport obscur aux marchandises qu'on peut avoir en échange de cette somme; la richesse, ou le revenu énoncé en ce cas, est seulement égal à une des deux valeurs que le même mot dénote ainsi avec quelqu'ambiguité; et il est plus proprement égal à la dernière de ces valeurs qu'à la première, à ce que l'argent peut procurer qu'à l'argent même.

Ainsi, celui qui a une guinée de pension par semaine, peut en acheter, durant le cours de la semaine, une certaine quantité de subsistance, de commodités et d'amusemens. Sa richesse réelle, son revenu réel, par semaine, est grand ou petit en proportion de cette quantité. Il n'est certainement point égal, et à la guinée, et à ce qu'elle peut lui procurer, mais à l'une ou à l'autre de ces valeurs égales, et plutôt à la dernière qu'à la première.

Si on donnait à la personne qui a cette pension, non pas de l'or ni de l'argent, mais une lettre de change d'une guinée, son revenu consisterait certainement moins proprement dans le morceau de papier, que dans ce qu'elle pourrait avoir en échange. Une guinée peut être considérée comme un billet, sur tous les marchands du voisinage, pour une certaine quantité de choses nécessaires et commodes. Le revenu de la personne à qui on la paye, consiste moins dans la pièce d'or que dans ce qu'on peut se procurer avec elle, ou dans ce qu'on peut en avoir en échange. Si on ne pouvait l'échanger contre rien, elle serait comme un effet sur un banquerontier, et n'aurait pas plus de valeur qu'un chiffon de papier qui n'est bon à rien.

Quoique le revenu hebdomadaire ou annuel

de tous les habitans d'un pays, leur puisse être, et leur soit souvent réellement payé de même en argent, cependant leur richesse et leur revenu réel, à tous tant qu'ils sont, doit être grand ou petit, en proportion de la quantité de marchandises de consommation, qu'ils peuvent acheter avec cet argent. Il est évident que ce revenu n'est point égal à l'argent, plus aux marchandises, mais seulement à l'une ou l'autre de ces deux valeurs, et plus proprement à la dernière qu'à la première.

Lors donc que nous exprimons le revenu d'une personne par le montant des pièces de métal qui lui sont annuellement payées, c'est parce que le montant de ces pièces règle l'étendue de son pouvoir d'acheter, ou la valeur des marchandises qu'il a le moyen de consommer. Nous considérons son revenu comme consistant dans ce pouvoir d'acheter et de consommer, et non dans les pièces qui le lui donnent.

Si la chose est assez claire, par rapport à un individu, elle l'est encore davantage, par rapport à la société en général. Le montant des pièces de métal, qui sont annuellement payées à un individu, est souvent justement égal à son revenu, et par-là, il est la plus courte et la meilleure expression pour en si-

gnifier la valeur. Mais le montant des pièces de métal qui circulent dans une société, n'est jamais égal au revenu de tous ses membres. Comme la même guinée, qui paye aujourd'hui la pension hebdomadaire de quelqu'un, peut payer demain celle d'un autre, et après demain celle d'un troisième, le montant des pièces de métal, qui circulent annuellement dans une société, doit toujours être d'une beaucoup moindre valeur que tout l'argent des pensions qu'elles payent annuellement. Or, le pouvoir d'acheter des marchandises qui peuvent être achetées successivement avec le total de ces pensions en argent, à mesure qu'elles viennent successivement à être payées, doit être toujours précisément de la même valeur que ces pensions, comme doit l'être aussi le revenu des différentes personnes auxquelles on les paye. Il n'est donc pas possible que ce revenu consiste dans ces pièces de métal, dont le montant est si fort au-dessous de sa valeur, mais il consiste dans le pouvoir d'acheter, dans les marchandises qui peuvent être données successivement en échange, attendu la circulation de ces pièces de main en main.

Par conséquent, l'argent, cette grande roue de la circulation, ce grand instrument du

commerce, est comme tous les autres instrumens des métiers. Quoiqu'il fasse une partie, et une partie fort précieuse du capital, il n'en fait pas une du revenu de la société à laquelle il appartient; et quoique les pièces de métal dont il est composé, distribuent à chacun son revenu, durant le cours de leur circulation annuelle, il est certain qu'elles n'en font point partie.

Troisièmement, une troisième et dernière ressemblance entre les machines et les instrumens des métiers, etc., qui composent le capital fixe, et la partie du capital circulant qui consiste en argent, c'est que, comme toute épargne dans l'établissement et l'entretien des machines qui ne diminue point les pouvoirs productifs du travail, est une augmentation du revenu net de la société, de même toute épargne dans la dépense pour amasser et entretenir cette partie du capital circulant qui consiste en argent, est un avantage précisément de la même espèce.

Il n'est pas mal aisé de concevoir, et on a déjà expliqué ci-devant comment chaque épargne sur la dépense, pour entretenir le capital fixe, est une augmentation du revenu net de la société. Tout le capital de celui qui entreprend un ouvrage, se partage nécessairement en deux,

son capital fixe et son capital circulant. Tout son capital demeurant le même, une des deux parties qui le composent, sera nécessairement d'autant plus grande, que l'autre sera plus petite. C'est le capital circulant qui fournit les matières et le salaire du travail, et qui met l'industrie en mouvement. Par conséquent, chaque épargne qui se fait sur la dépense, pour entretenir le capital fixe, sans diminuer les pouvoirs productifs du travail, doit augmenter le fonds qui met l'industrie en mouvement, et par une suite nécessaire, le produit annuel de la terre et du travail, qui est le revenu réel de toute société.

La substitution du papier à l'or et à l'argent monnayé, remplace un instrument de commerce fort dispendieux, par un autre qui coûte bien moins, et qui est quelquefois tout aussi bon. La circulation vient à se faire par une nouvelle roue qui s'établit et qu'on entretient à beaucoup moins de frais que l'ancienne. Mais comme on ne voit pas si aisément tout de suite comment se fait cette opération, et comment elle tend à augmenter le revenu, soit brut, soit net de la société, il ne sera peut-être pas inutile de l'expliquer.

Il y a différentes sortes de papier-monnaie;

mais les billets circulans des banques et des banquiers, en sont l'espèce la plus connue, et celle qui paraît la mieux adaptée à cet usage.

Lorsque les gens d'un pays ont une assez grande confiance dans la fortune, la probité et la prudence d'un banquier particulier, pour croire qu'il est toujours prêt à payer à la première réquisition ces sortes de billets, quand on les lui présente, alors ces billets ont le même cours que l'or et l'argent monnayé, parce qu'on ne doute pas qu'on n'en fasse de l'argent quand on voudra.

Un banquier particulier prête, parmi ses pratiques, pour cent mille livres de billets. Comme ces billets servent à tous les mêmes usages que l'argent, ses débiteurs lui payent le même intérêt que s'il leur avait prêté cette somme en argent; cet intérêt est la source de son gain. Quoiqu'il lui revienne continuellement quelques uns de ces billets à payer, il y en a une partie qui continue de circuler des mois et des années de suite; et tandis qu'il a généralement pour cent mille livres de billets dans la circulation, il ne lui faut souvent que vingt mille livres en argent pour faire honneur à tous ceux dont on lui demande le payement. Vingt mille livres font donc, par cette opération, tout l'office de cent mille. Ces billets

opéreront les mêmes échanges, la même circulation, la même distribution de marchandises de consommation, qui se feraient avec cent mille livres d'argent monnayé. Voilà, par conséquent, quatre-vingt mille livres en or et en argent d'épargnées, et si la même opération se fait en même tems par plusieurs banques et banquiers différens, toute la circulation pourra se faire avec la cinquième partie de l'or et de l'argent qu'il aurait fallu sans cela.

Supposons, par exemple, que tout l'argent circulant d'un pays, en tel tems, soit d'un million, et que cette somme suffise pour faire circuler tout le produit annuel de ses terres et de son travail. Supposons encore que quelque tems après, diverses banques et banquiers délivrent des billets payables au porteur, jusqu'à la concurrence de 1,000,000, réservant dans leurs différentes caisses 200,000 liv. pour faire face au courant, il restera dans la circulation 800,000 liv. en or et en argent, et 1,000,000 de billets de banque, ou 1,800,000 livres, tant en papier qu'en argent. Mais le produit annuel des terres et du travail du pays, circulait et se distribuait aux consommateurs avec 1,000,000 avant ces opérations de banque; et comme elles ne peuvent augmenter tout de suite ce produit annuel, 1,000,000 suffira de même après pour

le faire circuler. Les marchandises à acheter et à vendre étant précisément les mêmes qu'auparavant, la même quantité d'argent suffira pour qu'elles soient achetées et vendues. Le canal de la circulation, s'il m'est permis d'user de cette expression, sera précisément le même qu'auparavant : nous avons supposé que 1,000,000 suffisait pour qu'il restât plein. Tout ce qu'on y versera au-delà de cette somme, ne peut y tenir, et en sortira. L'on y a versé 1,800,000 liv., il en sortira donc 800,000 liv. qui sont l'excédent de ce qui peut être employé dans la circulation du pays ; mais quoique cette somme ne puisse être employée au-dedans, elle est trop importante pour la laisser oisive. On l'enverra donc dehors pour y chercher quelqu'utile emploi qu'elle ne peut trouver dans l'intérieur du pays. Ce n'est pas le papier qu'on enverra, parce qu'on ne le recevrait point communément en payement, loin des banques qui le délivrent, et loin d'un pays où le payement est exigible par la loi. Les 800,000 livres qui sortiront, seront en or et en argent, et le canal de la circulation demeurera rempli d'un million en papier, en place d'un million en métal qui le remplissait auparavant.

Cette somme ne passera pas pour rien chez les étrangers, et il ne faut pas s'imaginer que

les propriétaires de cet argent leur en fassent présent. Ils l'échangeront pour des marchandises étrangères, d'une sorte ou d'une autre, afin de fournir à la consommation de quelqu'autre pays étranger, ou du leur.

Si avec cette somme ils achètent des marchandises dans un pays étranger pour fournir à la consommation d'un autre, et s'ils la placent dans ce que nous appellons le commerce de transport, le profit qu'ils y feront sera une addition au revenu net de leur propre pays. Il sera comme un nouveau fonds créé pour faire un nouveau commerce, les affaires domestiques se faisant pour lors en papier, et l'or et l'argent étant convertis en un fonds pour ce nouveau commerce.

S'ils en achètent de quoi fournir à la consommation de leur propre pays, ils peuvent acheter, ou des marchandises propres à la consommation des gens qui ne font rien et qui ne produisent rien, des vins étrangers, par exemple, des soieries étrangères, etc.; ou des marchandises qui fassent un nouveau fonds de matières, d'outils et de vivres, pour faire subsister et employer un plus grand nombre de gens industrieux qui reproduisent, avec un profit, la valeur de ce qu'ils consomment annuellement.

Le premier emploi, pour les gens qui ne produisent rien, favorise la prodigalité, augmente la dépense de consommation sans augmenter la prbduction, ou sans établir aucun fonds permanent pour supporter cette dépense, et il est, à tous égards, préjudiciable à la société.

Le second favorise l'industrie, et quoiqu'il augmente la consommation de la société, il procure un fonds permanent pour la supporter: ceux qui consomment reproduisant, avec un profit, toute la valeur de leur consommation annuelle; le revenu brut de la société, le produit annuel de ses terres et de son travail, s'accroît de toute la valeur que le travail de ces ouvriers ajoute aux matières sur lesquelles ils s'exercent, et son revenu net augmente de ce qui reste de cette valeur, après en avoir déduit ce qui est nécessaire pour l'entretien des outils et des instrumens de leurs métiers.

Il est non-seulement probable, mais presqu'inévitable, que la plus grande partie de l'or et de l'argent qui sort ainsi par des opérations de banque, et dont on achète des marchandises étrangères, pour la consommation du dedans, soit placée en achats de la seconde espèce, ou pour les gens utiles. Quoique certains particuliers puissent augmenter considérablement leur dépense, lorsque leur revenu n'augmente point

du tout, c'est ce qu'on ne verra jamais arriver dans une classe ou dans un ordre d'hommes, parce que si les principes de la prudence ordinaire, ne président pas toujours à la conduite de chaque individu, ils dirigent toujours celle de la majorité dans chaque classe ou ordre d'hommes. Or, le revenu de ceux qui ne font rien (à les considérer comme une classe à part), ne peut nullement être augmenté par ces opérations de banque. Leur dépense, en général, ne peut donc l'être beaucoup par cette cause quoique celle d'un petit nombre d'entr'eux puisse l'être et le soit quelquefois réellement. Ainsi, les gens qui ne produisent rien, ne demandant que la même, ou à peu près la même quantité de marchandises qu'ils demandaient auparavant, il n'y aura qu'une très – petite partie de l'argent qui sort ainsi du pays, d'employée à l'achat des marchandises pour leur usage. La plus grande partie de la somme sera naturellement destinée à faire travailler l'industrie, et non à entretenir la fainéantise.

Quand nous supputons la quantité d'industrie que le capital circulant d'une société peut employer, nous ne devons avoir égard qu'à trois des parties dans lesquelles il consiste, savoir : les vivres ou la subsistance, les matières et l'ouvrage fait. Il faut toujours déduire l'ar-

gent qui est la quatrième, et qui ne sert qu'à faire circuler les trois autres. Pour mettre l'industrie en action, il faut trois choses : des matières à travailler, des outils pour le faire, et le salaire ou la récompense en vue de laquelle se fait l'ouvrage. L'argent monnayé n'est ni une matière à travailler, ni un instrument avec lequel on travaille ; et quoique le salaire de l'ouvrier lui soit communément payé en argent, son revenu réel consiste, comme celui de tous les autres hommes, non dans l'argent, mais dans ce qu'il vaut, non dans les pièces de métal, mais dans ce qu'on peut avoir en échange.

La quantité d'industrie qu'un capital peut employer, doit manifestement être égale au nombre d'ouvriers auxquels il peut fournir des matières, des instrumens, et une subsistance convenables à la nature de l'ouvrage. On peut avoir besoin d'argent pour acheter ces matières, ces instrumens et cette subsistance ; mais la quantité d'industrie que tout le capital peut employer, n'est certainement pas égale à l'argent qui achète, plus aux matières, etc., qui sont achetées. Elle n'est égale qu'à une des deux valeurs, et plus proprement à la dernière qu'à la première.

Lorsque le papier tient la place de l'or et de l'argent monnayé, la quantité de matières, d'ou-

tils et de subsistance, peut être augmentée de toute la valeur de l'or et de l'argent qu'on avait coutume de mettre à les acheter. Toute la valeur de la grande roue de circulation et de distribution, est une addition aux marchandises qui circulent et se distribuent par le moyen de cette roue. L'opération ressemble en quelque sorte à celle de l'entrepreneur de quelque grand ouvrage, qui, en conséquence d'une nouvelle perfection dans les mécaniques, supprime ses anciennes machines, et ajoute la différence entre leur prix et celui des nouvelles à son capital, au fonds où il puise pour donner les matières et le salaire à ses ouvriers.

Il est peut-être impossible de déterminer qu'elle est la proportion de l'argent qui circule dans un pays, à toute la valeur du produit annuel qu'il fait circuler. Différens auteurs l'ont portée à un cinquième, à un dixième, à un vingtième, et à un trentième de cette valeur. Mais quelque petite que soit la proportion que l'argent circulant peut avoir avec toute la valeur du produit annuel, comme il n'y a jamais qu'une partie, et souvent qu'une petite partie de ce produit, qui soit destinée à faire aller l'industrie, la proportion de l'argent avec cette partie doit toujours être fort considérable. Lors donc que par la substitution du papier, l'or et

l'argent, nécessaires pour la circulation, sont réduits, je suppose, à la cinquième partie de ce qu'il en fallait auparavant, si on ajoute seulement la plus grande partie des quatre autres cinquièmes, au fonds destiné pour l'industrie, la quantité de cette industrie, et conséquemment le produit annuel des terres et du travail, doivent augmenter de beaucoup.

On a fait en Écosse, depuis vingt-cinq à trente ans, une opération de cette nature, par l'érection de plusieurs compagnies de banque dans plusieurs villes considérables, et même dans quelques villages. Les effets en ont été précisément ceux que je viens de dire. Les affaires du pays se font presqu'entièrement par le moyen du papier de ces différentes compagnies, qui sert communément pour les achats et les payemens de toute espèce. L'argent ne paraît guère, si ce n'est dans le change d'un billet de banque de vingt schelings, et l'or paraît encore plus rarement. Mais quoique la conduite de ces compagnies n'ait pas été irréprochable, et qu'on ait été obligé de la régler par un acte du parlement, il est évident néanmoins que le pays a retiré un très-grand avantage de leur établissement. J'ai entendu dire que, depuis la première érection des banques à Glasgow, le commerce de cette ville avait doublé en quinze ans

de tems, et que le commerce d'Ecosse avait plus que quadruplé depuis la première érection qui s'est faite à Édimbourg de deux banques publiques, dont l'une appelée banque d'Écosse, fut établie par acte du parlement en 1695, et l'autre appelée banque royale, le fut par une charte royale en 1727. Je ne prétends pas savoir si le commerce d'Ecosse en général, ni celui de Glasgow en particulier, ont réellement si fort augmenté dans un intervalle aussi court. Si la chose est vraie, cette seule cause, l'opération des banques, ne suffit pas pour rendre raison de l'effet; mais que le commerce et l'industrie aient fait de grands progrès en Écosse, et que les banques y aient bien contribué, ce sont des faits dont on ne peut douter.

La valeur de l'argent monnayé, qui circulait en Écosse avant l'union en 1707, et qui fut porté immédiatement après, à la banque d'Écosse, pour la refonte, se montait à 411,119 liv. 10 sols 9 deniers sterlings. On n'a pas eu le compte de la monnaie d'or. Mais il paraît par les anciens états de l'hôtel de la monnaie d'Écosse, que la valeur de l'or excédait un peu celle de l'argent (*). Il y eut un bon nombre de

(*) Voyez la préface de Rudiman sur les diplomes, etc., d'Écosse, par Anderson.

gens, qui, par méfiance, ne portèrent point leur argent, et il y avait d'ailleurs quelque monnaie anglaise qui n'était pas dans le cas de l'ordonnance. Toute la valeur de l'or et de l'argent qui circulait en Écosse, ne peut donc être estimée au-dessous d'un million sterling. Cette somme paraît avoir fait presque toute la circulation du pays; car, quoique la circulation de la banque d'Écosse, qui alors n'avait point de rivale, fût considérable, elle semble n'avoir été qu'une bien petite partie de la circulation totale. On peut estimer que celle-ci ne se monte pas aujourd'hui en Écosse à moins de deux millions, dont il n'y a très-probablement pas un demi-million en or et en argent. Mais quoique l'or et l'argent qui circulent en Écosse aient souffert une si grande diminution durant cet intervalle, il ne paraît pas qu'elle ait rien perdu de sa richesse réelle et de sa prospérité, tant s'en faut, qu'au contraire ses manufactures, son commerce, le produit annuel de ses terres et de son travail, sont évidemment en meilleur état.

C'est principalement en escomptant les lettres de change, c'est-à-dire, en avançant de l'argent sur elles avant leur échéance, que les banques et les banquiers mettent leurs billets dans le public. Ils commencent toujours par déduire

sur la somme qu'ils avancent, l'intérêt légal pour le tems à courir jusqu'à l'échéance. Quand elle arrive, le payement de la lettre rend à la banque ce qu'elle avait avancé, avec un profit clair de l'intérêt. Le banquier qui avance au marchand, auquel il escompte une lettre de change, non de l'or et de l'argent, mais ses billets, à l'avantage de pouvoir escompter pour une plus grande somme. La valeur totale de ceux de ses billets, qu'il sait par expérience être ordinairement dans la circulation, le met en état de faire un gain considérable, par l'intérêt qu'il peut tirer d'une somme équivalente à cette valeur.

Le commerce d'Écosse, qui n'est pas fort grand à présent, était encore bien moindre lors de l'établissement des deux premières compagnies de banque, et ces compagnies n'auraient pas eu beaucoup d'affaires, si elles s'étaient bornées à escompter des lettres de change. C'est pourquoi elles inventèrent une autre méthode pour émettre leurs billets dans le public. Elles accordèrent ce qu'elles ont appelé des comptes de caisse, c'est-à-dire, qu'elles donnèrent crédit jusqu'à la concurrence d'une certaine somme (2,000 ou 3,000 livres, par exemple), à tout homme qui présenterait deux personnes d'une réputation non équi-

voque, et possédant un bon bien en terre, pour être ses cautions, et répondre que tout l'argent qu'on lui avancerait, jusqu'à la concurrence de la somme, serait remboursé, quand on le demanderait, avec l'intérêt légal. Je crois que les banques et les banquiers accordent communément de ces sortes de crédits, dans toutes les différentes parties du monde. Mais, autant que je puis le savoir, la facilité que donnent les compagnies de banque écossaises, pour le remboursement, leur est particulière, et c'est peut-être la principale cause des grandes affaires qu'elles font et de l'avantage que le pays en a retiré.

Quiconque a un crédit de cette nature avec une de ces compagnies, peut rembourser peu à peu la somme qu'il emprunte. Si c'est, par exemple, 1,000 liv., il rendra 20 ou 30 livres à la fois, et du jour où il rapportera cette petite somme, il n'en payera plus l'intérêt. De-là vient que tous les marchands, et presque tous les gens d'affaires, trouvent une grande commodité pour eux, à tenir de ces comptes de caisse, et qu'ils s'intéressent à favoriser les affaires de ces compagnies, en recevant sans difficulté tous les billets qui viennent d'elles, et en engageant tous ceux qui traitent avec eux à les recevoir de même. Les banques, en géné-

ral, avancent en billets l'argent dont elles ont à compter avec leurs crédités. Ces billets, les marchands les donnent en payement aux manufacturiers pour des marchandises, ceux-ci les donnent aux fermiers pour des matières et des vivres, les fermiers en payent la rente de leurs propriétaires, les propriétaires les donnent aux marchands pour les objets de commodité et de luxe qu'ils en achètent, et les marchands les reportent aux banques pour balancer leurs comptes de caisse, ou pour rembourser ce qu'ils ont emprunté d'elles; et de cette manière, ce sont les billets de banque qui font toutes les affaires d'argent dans le pays. De-là la grande étendue de celles que font ces compagnies.

Moyennant ces comptes de caisse, chaque marchand peut, sans imprudence, faire un plus grand commerce qu'il ne le ferait autrement. Que deux marchands, l'un à Londres et l'autre à Édimbourg, emploient des fonds égaux dans la même branche de commerce, je dis que le marchand d'Édimbourg peut, sans imprudence, plus étendre son commerce et employer plus de monde que le négociant de Londres. Il faut que ce dernier ait toujours par devers lui une somme d'argent considérable, soit dans sa caisse, soit dans celle de

son banquier qui ne lui en paye pas l'intérêt, afin de répondre aux demandes qui lui viennent continuellement pour le payement des marchandises qu'il achète à crédit. Supposons que cette somme se monte ordinairement à 500 livres, il aura des marchandises dans son magasin pour 500 livres de moins que s'il n'avait pas été obligé de garder cette somme sans l'employer. Supposons que généralement il se défasse une fois par an de tout le fonds qu'il a entre les mains, ou de ses marchandises, jusqu'à la valeur de tout ce fonds ; comme il est forcé de garder une si grande somme sans emploi, il doit tenir des marchandises pour 500 livres de moins qu'il n'eût fait sans cela. Ses profits annuels doivent être moins considérables de ce qu'il aurait gagné par la vente d'une quantité de marchandises de la valeur de cette somme, et il n'emploiera pas, pour les mettre en état de vente, le nombre d'ouvriers qu'un fonds de 500 livres peut employer ; d'un autre côté, le marchand, ou négociant d'Edimbourg, ne garde point d'argent sans emploi pour faire ses payemens. Il satisfait aux demandes qui lui viennent, par le moyen de son compte de caisse avec la banque, et il rembourse petit à petit la somme qu'il lui doit, avec l'argent ou le papier qu'il reçoit, dans l'occasion, de la vente de ses mar-

chandises. Avec le même fonds, il peut donc, sans imprudence, avoir en tout tems, dans son magasin, une plus grande quantité de marchandises que le négociant de Londres ; et par-là, il se trouve en état de faire un plus grand profit pour lui-même, et de donner de l'emploi à un plus grand nombre de gens industrieux, pour préparer les marchandises et les mettre en état de vente. De-là le grand avantage que le pays a tiré des banques.

On dira peut-être que la facilité d'escompter les lettres de change, donne aux marchands anglais une commodité qui est équivalente aux comptes de caisse des marchands écossais. Mais il faut se souvenir que ces derniers ont également la ressource de l'escompte, et qu'ils ont de plus que les premiers, leurs comptes de caisse.

Tout le papier-monnaie de toute espèce, qui peut circuler aisément dans un pays, ne peut jamais excéder la valeur de l'or et de l'argent dont il tient la place, ou qui circulerait dans le pays (lo commerce étant supposé le même), s'il n'y avait point de papier-monnaie. Si des billets de vingt schelings, par exemple, sont le moindre papier-monnaie qui ait cours en Ecosse, pour que le total de cette espèce de papier courant y circule aisément, il ne peut

excéder la somme d'or et d'argent qui serait nécessaire pour les échanges annuels de la valeur de vingt schelings et au-dessus, qui se font dans le pays. Si le papier qui circule excédait une fois cette somme, comme l'excédent ne pourrait se répandre au-dehors, ni être employé dans la circulation intérieure, il reviendrait tout de suite aux banques, pour être échangé contre de l'or et de l'argent. Plusieurs personnes s'apercevraient sur-le-champ, qu'ils auraient plus de ce papier qu'il n'en faudrait pour leurs opérations au-dedans, et qu'ils ne pourraient en faire usage au-dehors, que l'étranger n'en voudrait point tant qu'il serait en nature, et qu'ils n'en feraient rien, jusqu'à ce qu'il fût converti en or et en argent. De ce moment, l'on courrait aux banques pour cette conversion, tant qu'il y aurait de ce papier superflu, et même quand il n'y en aurait plus de trop, si les banques alarmaient le public par la difficulté et la lenteur du payement, parce que l'alarme augmenterait nécessairement la presse.

Outre les dépenses communes à toute branche de commerce, telles que le loyer d'une maison, les gages des domestiques, des commis, etc., une banque en a de particulières, qui consistent principalement en deux articles : le premier,

dans la dépense d'avoir toujours en caisse, pour faire honneur à ses billets, une grande somme d'argent qui ne rapporte point d'intérêt; le second, dans la dépense nécessaire pour tenir sa caisse remplie sans diminution à mesure qu'elle se dégarnit.

Si une compagnie de banque délivre plus de papier qu'on ne peut en employer dans la circulation du pays, comme le trop lui revient continuellement à payer, elle doit augmenter la quantité d'or et d'argent qu'elle garde en tout tems en caisse; et il faut qu'elle l'augmente, non-seulement proportionnellement à l'excès de circulation de ses billets, mais au-delà de cette proportion, parce que la rapidité avec laquelle ils lui reviennent, est beaucoup plus grande en proportion que l'excès de leur quantité. Il faut donc que cette compagnie augmente la dépense du premier article, et la porte même plus loin que la simple proportion, avec l'accroissement forcé de ses affaires, ne semblerait l'exiger.

Quoique la caisse d'une telle compagnie doive être beaucoup plus garnie, elle doit cependant se vider beaucoup plus vîte que si ses affaires ne passaient pas les bornes raisonnables. Pour la remplir, il faut un courant de dépense, non-seulement plus violent, mais plus cons-

tant et jamais interrompu. D'un autre côté, l'argent qui en sort continuellement en si grande abondance, ne peut être employé dans la circulation du pays. Il prend la place d'un surplus de papier qui n'y peut entrer, et par conséquent, il n'y entrera pas non plus. Mais comme on ne le laissera pas à rien faire, il passera dans le dehors, sous une forme, ou sous une autre, pour y trouver un emploi profitable qu'il ne trouve pas au-dedans; et cette exportation continuelle d'or et d'argent, en augmentant la difficulté, augmente encore davantage la dépense que fait la banque pour trouver de quoi remplir ses coffres qui se vident si rapidement. Elle force donc la dépense du second article, encore plus que celle du premier, au-delà de la proportion avec ses affaires.

Supposons que tout le papier d'une banque particulière, que la circulation du pays peut facilement absorber et employer, se monte exactement à 40,000 livres, et que, pour les payemens à faire dans l'occasion, elle soit obligée d'avoir toujours en caisse 10,000 livres en or et en argent; si cette banque veut faire circuler 44,000 livres, les 4,000 livres qui sont au-delà de ce que comporte la circulation, lui reviendront presqu'aussi-tôt qu'elle les aura données. Pour satisfaire aux demandes qui lui

seront faites, cette banque doit donc avoir toujours dans ses coffres, non pas seulement 10,000, mais 14,000 livres. Elle ne gagnera donc rien par l'intérêt des 4,000 livres qui sont de trop dans la circulation, et elle perdra tous les frais qui sont nécessaires pour ramasser continuellement 4,000 livres, qui sortiront toujours de sa caisse aussi-tôt qu'elles y auront été mises.

Si chaque compagnie de banque avait toujours bien entendu son intérêt particulier, jamais la circulation n'eût été surchargée de papier-monnaie; mais toutes n'ont pas entendu et consulté leur propre intérêt, et la circulation s'est trouvée souvent surchargée.

Pour avoir donné une trop grande quantité de papier, dont le trop revenait continuellement pour être échangé contre de l'or et de l'argent, la banque d'Angleterre a été obligée, plusieurs années de suite, de faire frapper de la monnaie d'or depuis huit cents mille livres, jusqu'à un million par an, ou, bon an, mal an, huit cent cinquante mille livres. Vu l'état de frai et de dégradation où la monnoie d'or est tombée depuis quelques années, la banque, pour faire ce monnayage, a été souvent dans la nécessité d'acheter à quatre livres l'once, l'or en lingots, qui, monnayé, ne valait plus que trois livres dix-sept sols dix deniers et

demi, perdant ainsi entre deux et demi et trois pour cent sur le monnayage d'une aussi grande somme. Quoique la banque ne payât point de seigneuriage, quoique la nouvelle monnaie fût frappée aux frais du gouvernement, cette libéralité ne put lui épargner des dépenses considérables.

Les banques d'Écosse, en conséquence d'une pareille profusion de papier, ont été obligées d'avoir constamment des agens à Londres pour leur faire de l'argent, rarement à moins d'un et demi et deux pour cent de perte. Cet argent leur était envoyé par des rouliers, et assuré par ceux-ci à raison de trois quarts pour cent, ce qui faisait une nouvelle dépense de quinze schelings ou sols par cent livres. Les agens n'étaient pas toujours capables de remplir les caisses, aussi rapidement qu'elles se vidaient. En ce cas, la ressource des banques était de tirer sur leurs correspondans à Londres des lettres de change pour la somme dont elles avaient besoin. Lorsque ces correspondans tiraient ensuite sur elles pour le payement de cette somme, y compris l'intérêt et la commission, dans la détresse où les avait jetés leur circulation excessive, quelques unes de ces banques n'avaient quelquefois d'autre moyen de sortir d'embarras qu'en tirant de nouveau

ou sur les mêmes, ou sur d'autres correspondans à Londres ; et la même somme, ou plutôt les lettres de change pour la même somme faisaient souvent ainsi plus de deux ou trois voyages, la banque débitrice payant toujours l'intérêt et la commission sur toute la somme accumulée. Celles des banques même qui, en Écosse, ne se sont jamais distinguées par une extrême imprudence, ont été quelquefois obligées de recourir à cette ressource ruineuse.

La monnaie d'or que donnaient la banque d'Angleterre ou les banques d'Écosse, en échange du papier qu'elles avaient mis de trop dans la circulation du pays, se trouvant également de trop dans cette même circulation, quelquefois on l'envoyait chez l'étranger dans sa forme de monnaie, quelquefois on l'y envoyait en lingots après l'avoir fondue, et quelquefois on la vendait aussi en lingots à la banque d'Angleterre, pour le haut prix de 4 livres l'once. C'était justement les plus nouvelles, les plus pesantes et les meilleures pièces qu'on choisissait pour fondre ou pour envoyer chez l'étranger. Dans le pays, et tandis qu'elles ne changeaient pas de forme, ces pièces qui pesaient davantage ne valaient pas plus que celles qui pesaient moins. Mais chez l'étranger, et dans le pays même, quand elles étaient fon-

dues, elles avaient une plus grande valeur. La banque d'Angleterre vit avec étonnement que malgré la grande quantité de bonnes et nouvelles guinées qu'elle faisait frapper tous les ans, elle éprouvait non-seulement la même disette chaque année; mais que la monnaie d'or se détériorait sensiblement au lieu de s'améliorer. Elle était chaque année dans la nécessité de monnayer à peu près la même quantité d'or; et comme le prix de l'or en lingots montait toujours en conséquence de la dégradation continuelle de la monnaie par le frai et par les rognures, la dépense de ce grand monnayage annuel augmentait tous les ans. Il faut observer que la banque d'Angleterre, en fournissant ses coffres d'argent monnayé, est obligée indirectement d'en fournir tout le royaume, où elle le verse en beaucoup de manières différentes. Ainsi tout l'argent qui manquait pour soutenir cette excessive circulation du papier, tant anglais qu'écossais, tous les vides que cette circulation occasionnait dans l'argent nécessaire du royaume, il fallait que la banque d'Angleterre les remplît. Il n'est pas douteux que les banques d'Écosse n'ayent payé fort cher leur imprudence et leur inattention; mais la banque d'Angleterre a payé cher, non-seulement pour sa propre imprudence, mais encore

pour celle de presque toutes les banques écossaises qui a été poussée bien plus loin.

La témérité de quelques faiseurs de projets, qui n'ont pas su se borner dans leurs entreprises, a été la cause primitive de cette circulation excessive du papier-monnaie.

Ce qu'une banque peut avancer raisonnablement à un marchand ou un entrepreneur, de quelque espèce qu'il soit, n'est ni le capital entier avec lequel il fait ses affaires, ni même une partie considérable de ce capital, mais seulement celle qu'il serait obligé de garder autrement sans l'employer, ou de garder en argent comptant, pour payer dans l'occasion ceux dont il se trouve le débiteur. Si le papier-monnaie, avancé par la banque, n'excède jamais cette valeur, il ne peut excéder la valeur de l'or et de l'argent qui circuleraient nécessairement dans le pays s'il n'y avait point de ce papier, et jamais il n'irait au-delà de la quantité que la circulation du pays peut aisément absorber et employer.

Lorsqu'une banque escompte à un marchand une lettre de change réelle, tirée par un créancier réel sur un débiteur réel, qui la paye réellement à son échéance, elle lui avance seulement une partie de la valeur qu'il eût été obligé sans cela de garder sans emploi et en argent

comptant, pour satisfaire dans les occurrences à ses engagemens. Le payement de la lettre à son échéance rend à la banque ce qu'elle a avancé avec l'intérêt de plus. La caisse de la banque, tant que ses opérations se bornent à de tels escomptes, ressemble à un étang d'où il sort continuellement un filet d'eau, qui est remplacé par un autre parfaitement égal qui ne cesse d'y entrer, de manière que l'étang reste toujours également ou à peu près également plein, sans qu'il en coûte ni soin, ni attention ultérieure. Il ne faut que peu ou point de dépense, pour que la caisse d'une telle banque soit toujours pleine.

Quoiqu'un marchand n'entreprenne rien au-dessus de ses forces, il peut souvent avoir besoin d'une somme d'argent comptant, lors même qu'il n'a point de lettres de change à escompter. Si une banque, indépendamment de l'escompte qu'elle lui fait, lui avance d'autres sommes, en lui donnant les mêmes facilités pour le remboursement que donnent les banques d'Écosse, elle le dispense absolument de garder par devers lui aucune partie de son fonds sans emploi et en argent comptant, pour faire honneur à ses affaires ; avec son compte de caisse, il a de quoi répondre à tout. Cependant la banque doit être fort attentive à observer si la

somme des remboursemens partiels qu'elle reçoit de ses crédités dans un court espace de tems (par exemple, en quatre, cinq, six ou huit mois), est ou n'est pas égale aux avances qu'elle est dans l'usage de leur faire. Si dans le cours de ces petits intervalles de tems, la somme des remboursemens de la part de certains crédités égale ordinairement celle des avances, elle peut leur continuer leur crédit. Quoique sa caisse puisse verser beaucoup, elle doit recevoir au moins autant qu'elle verse, de manière que, sans autre soin, ni attention, elle soit toujours également ou presqu'également pleine, et qu'il ne faille presque pas de dépense extraordinaire pour la remplir. Si au contraire la somme des remboursemens faits par certains crédités, se trouve communément bien au-dessous des avances, la banque ne peut, en sûreté, leur continuer son crédit. Ce qui sort de sa caisse étant beaucoup plus considérable que ce qui y entre, il faut continuellement de grands efforts de dépense pour empêcher qu'elle ne s'épuise.

Les compagnies de banque écossaises ont été long-tems fort attentives à exiger des remboursemens fréquens et réguliers de tous leurs crédités, et ne se sont pas souciées d'avoir des affaires avec les gens qui ne faisaient pas avec elles des opérations régulières et suivies, quel-

que fortune et quelque crédit qu'ils eussent d'ailleurs. Par cette conduite, outre l'avantage d'épargner presque toute dépense extraordinaire pour remplir leurs caisses, elles en ont gagné deux autres fort importans.

Premièremeut, par cette attention, elles étaient en état de juger passablement de la situation de leurs débiteurs, sans chercher de quoi s'en éclaircir ailleurs que dans leurs livres, la plupart des hommes étant réguliers ou irréguliers dans leurs payemens, selon que leurs affaires vont bien ou mal. Un particulier qui prête son argent à une demi-douzaine ou une douzaine de personnes, peut par lui-même ou par autrui observer et rechercher constamment et exactement quelles sont les facultés et la conduite de chacun d'eux; mais une compagnie de banque qui peut-être prête à cinq cents personnes différentes, et dont l'attention est continuellement occupée par des objets d'une toute autre espèce, ne peut être informée que par ses livres de la conduite et des moyens de la plupart de ses débiteurs. C'est probablement cet avantage qu'avaient en vue les banques écossaises, en exigeant, des leurs, des remboursemens fréquens et réguliers.

Secondement, par cette attention, elles évitaient de tomber dans l'inconvénient de mettre

plus de papier dans le public que la circulation du pays n'en pouvait aisément absorber et employer. Quand elles voyaient que dans un intervalle de tems médiocre, les remboursemens d'un de leurs crédités, égalaient ordinairement les avances qu'elles lui avaient faites, elles pouvaient être assurées que le papier-monnaie qu'elles lui avaient donné n'avait jamais excédé la quantité d'or et d'argent qu'il aurait été obligé sans cela de garder par devers lui pour faire face dans l'occasion, et conséquemment que le papier-monnaie, qui avait circulé par son moyen, n'avait jamais excédé la quantité d'or et d'argent qui aurait circulé dans le pays, s'il n'y avait point eu de papier-monnaie. La fréquence, la régularité et le montant de ses remboursemens, montraient assez qu'il n'y avait aucun tems où leurs avances eussent excédé cette partie de son capital, qu'il aurait été autrement obligé de garder sans l'employer et en argent comptant, pour répondre aux demandes survenantes, c'est-à-dire, pour que rien ne troublât le dessein de faire travailler constamment le reste de son capital. Cette partie de son capital est la seule qui, dans un intervalle de tems médiocre, revienne continuellement à chaque commerçant sous la forme d'argent, soit en papier, soit en

monnaie, et qui sorte continuellement de chez lui sous la même forme. Si les avances de la banque avaient communément excédé cette partie de son capital, le montant ordinaire de ses remboursemens, dans un médiocre espace de tems, n'aurait pu égaler le montant ordinaire de ces avances. Le courant qu'il aurait fait entrer dans les coffres de la banque, par le moyen de son commerce, n'aurait pu égaler celui qu'il en aurait fait sortir par la même voie. Comme elles auraient excédé la quantité d'or et d'argent que le crédité eût été obligé d'avoir chez lui, si la banque ne les lui avait pas faites en papier, elles auraient bientôt excédé toute la quantité d'or et d'argent qui (en supposant le même commerce) aurait circulé dans le pays, s'il n'y avait point eu de papier-monnaie, et par conséquent elles auraient excédé aussi la quantité que la circulation du pays pouvait aisément absorber et employer. Dès-lors l'excès de ce papier-monnaie serait retourné sur-le-champ à la banque pour être échangé contre de l'argent. Ce second avantage, quoiqu'aussi réel, n'a peut-être pas été si bien senti que le premier par toutes les compagnies de banque écossaises.

Lorsque, par la commodité de l'escompte et des comptes de caisse, les honnêtes négocians

d'un pays sont affranchis de la nécessité de garder une partie de leurs fonds sans emploi et en argent comptant, pour satisfaire aux demandes qui leur surviennent, ils ne peuvent raisonnablement attendre de secours ultérieurs des banques et des banquiers, qui, quand ils ont été jusque là, ne peuvent aller plus loin sans nuire à leur propre intérêt. Il est contre l'intérêt d'une banque d'avancer à un marchand la plus grande partie du capital circulant avec lequel il commerce. Quoique ce capital lui revienne continuellement sous la forme d'argent, et qu'il sorte continuellement de ses mains sous la même forme, cependant le total des retours est trop éloigné du total des déboursés, et la somme de ces remboursemens ne peut égaler, dans de médiocres intervalles de tems, tels qu'ils conviennent à la banque, la somme des avances qu'il en a reçues. La banque est encore moins en état de lui avancer une partie considérable de son capital fixe; par exemple, de celui qu'il faut à un maître de forge pour établir sa forge et sa fonderie, ses atteliers et ses magasins, les bâtimens où il loge ses ouvriers, etc.; à un entrepreneur de mines pour ouvrir les galeries, tirer l'eau de la mine, construire des chemins, etc.; à un cultivateur pour mettre en valeur une terre inculte, faire

des saignées, bâtir une ferme, des étables, des greniers, etc. Les retours du capital fixe, sont presque toujours beaucoup plus lents que ceux du capital circulant, et avec quelque prudence et quelque jugement que ces sortes de dépenses soient faites, il est rare qu'elles rentrent avant un certain nombre d'années, intervalle de beaucoup trop long pour convenir à une banque. Il n'est pas douteux que les négocians et les autres entrepreneurs ne puissent très-bien recourir à des emprunts d'argent pour l'exécution d'une grande partie de leurs projets : mais pour la sûreté de leurs créanciers, il faut que leur propre capital soit suffisant pour répondre de celui qu'on prête, ou que toutes les probabilités soient que le créancier ne perdrait rien, quand même le succès de l'entreprise ne serait pas, à beaucoup près, si heureux qu'on se l'était promis. Or, avec cette sûreté même, ce n'est point à une banque qu'il faut emprunter un argent qui ne peut être remboursé que plusieurs années après; il faut l'emprunter sur une obligation ou une hypothèque, à des particuliers qui veulent vivre de l'intérêt de leur argent, sans prendre eux-mêmes la peine d'employer le capital, et qui, par cette raison, ne demandent pas mieux que de prêter ce capital à des gens solvables,

qui le garderont plusieurs années. Véritablement ce serait un créancier fort commode pour les négocians et les entrepreneurs, qu'une banque qui prêterait son argent sans frais de papier timbré, ni de contrat, et avec les facilités que les compagnies de banque écossaises donnent pour le remboursement; mais ces négocians et entrepreneurs seraient certainement des débiteurs qui conviendraient fort mal à une telle banque.

Il y a actuellement plus de vingt-cinq ans que le papier-monnaie, sorti des compagnies de banque écossaises, égalait ou plutôt surpassait de quelque chose, ce que la circulation du pays peut aisément absorber et employer. Il est donc vrai qu'en ce tems-là ces compagnies avaient donné aux négocians et autres entrepreneurs d'Écosse, tous les secours qu'elles pouvaient leur donner sans se porter préjudice à elles-mêmes; et comme elles allèrent même un peu plus loin, elles subirent la perte ou du moins la diminution de profit qu'elles ne manquent jamais d'essuyer pour peu qu'elles passent la mesure. Ces marchands et entrepreneurs, qui avaient tiré tant de secours des banques et des banquiers, ont voulu en tirer encore davantage. Ils imaginaient, ce semble, que les banques pouvaient étendre leur crédit

à toutes les sommes dont ils avaient besoin, sans être obligées de faire d'autre dépense que celle de quelques rames de papier. Ils se plaignaient des vues étroites et de l'esprit timide des directeurs qui, disaient-ils, n'étendent pas les crédits qu'ils font en proportion de l'extension du commerce du pays, ce qui voulait dire sans doute que ces banques ne se prêtaient point à leurs projets de commerce qu'ils étendaient au-delà de ce qu'ils pouvaient faire, soit avec leur propre capital, soit avec celui qu'ils avaient le crédit d'emprunter des particuliers, par la voie ordinaire de l'obligation et de l'hypothèque. Les banques, selon eux, étaient obligées en honneur, de suppléer à ce qu'ils ne pouvaient trouver par cette voie. Cependant les banques n'étaient pas du même avis; et comme elles refusaient d'étendre leurs crédits, quelques uns de ces négocians eurent recours à un expédient qui, pour un tems, les servit aussi efficacement, quoiqu'à plus grands frais, qu'aurait pu le faire la plus grande extension de crédits de la part des banques. Cet expédient n'était autre chose que la ressource bien connue, de tirer réciproquement les uns sur les autres : ressource employée quelques fois par de malheureux négocians, à la veille d'une banqueroute. Il y avait long-tems qu'on la

connaissait en Angleterre, et on dit que l'usage en fut poussé fort loin durant le cours de la dernière guerre (en 1756), où les grands profits du commerce donnaient de violentes tentations de trop embrasser. D'Angleterre cette pratique a passé en Ecosse, où elle a été poussée encore beaucoup plus loin, en proportion du commerce borné et du peu de capital du pays.

Cette pratique est si connue de tous les gens d'affaires, qu'on regardera peut-être comme inutile d'en donner aucune explication. Mais comme ce livre peut tomber entre les mains de plusieurs personnes qui ne sont pas dans les affaires, et comme les gens d'affaires même n'entendent peut-être pas généralement comment elle influe sur le commerce des banques, je tâcherai de l'expliquer aussi nettement qu'il me sera possible.

Lorsque les lois barbares de l'Europe refusaient leur autorité aux contrats que les marchands passaient ensemble, il s'établit entr'eux des coutumes, qui, durant le cours des deux derniers siècles, ont été adoptées dans toutes les lois des nations européennes, et qui ont donné de si grands priviléges aux lettres de changes, qu'on avance plus volontiers de l'argent sur elles que sur toute autre espèce d'obli-

gation, sur-tout quand elles sont payables à un terme aussi court que celui de deux ou trois mois après leur date. Si, à l'échéance, celui qui a accepté une lettre de change ne la paye pas dès qu'elle lui est présentée, de ce moment il se trouve en faillite. Alors la lettre de change est protestée et retourne au tireur, lequel, s'il n'en paye pas aussi-tôt le montant, se trouve également en faillite. Si, avant d'arriver à la personne qui la présente à l'accepteur, elle a passé dans les mains de plusieurs autres qui en ont successivement avancé le contenu l'une à l'autre, soit en argent, soit en marchandises, et qui, pour accuser qu'elles l'ont reçue l'une de l'autre, l'ont toutes endossée chacune à leur tour en écrivant leurs noms sur le dos de la lettre, chaque endosseur devient responsable du contenu au propriétaire de la lettre, et s'il manque à payer, dès-là même il est aussi en faillite. Quand le tireur, l'accepteur et les endosseurs seraient tous gens d'un crédit équivoque, la brièveté du terme ne laisse pas de donner quelque confiance au propriétaire de la lettre. Il peut être vraisemblable qu'ils deviendront tous banqueroutiers ; mais ce serait grand hasard s'ils le devenaient tous en si peu de tems. La maison menace ruine, se dit à lui-même un voyageur fatigué ; elle ne durera pas

long-tems, mais il y aurait bien du malheur si elle tombait cette nuit : ainsi je risquerai d'y coucher.

Supposons qu'A, négociant à Édimbourg, tire sur B, résidant à Londres, une lettre de change payable à deux mois de date. Dans le fait, B résidant à Londres ne doit rien à A résidant à Édimbourg, mais il consent d'accepter la lettre d'A, sous la condition qu'avant le terme du payement il tirera sur A, pour la même somme, avec l'intérêt et la commission, une autre lettre de change, aussi payable à deux mois de date. En conséquence, B de Londres, avant l'expiration des deux premiers mois, tire cette lettre sur A d'Édimbourg qui, avant l'expiration des nouveaux mois, tire encore sur B une seconde lettre, aussi payable à deux mois de date, et avant l'expiration de ces deux mois, B de Londres tire encore sur A d'Édimbourg une autre lettre payable pareillement à deux mois de date. Ce manége a duré quelquefois, non-seulement plusieurs mois, mais plusieurs années de suite, la lettre revenant toujours sur A d'Édimbourg, grossie de l'intérêt et de la commission de toutes les lettres précédentes. L'intérêt était de cinq pour cent par an, et la commission n'allait jamais à moins d'un demi pour cent sur chaque traite. Cette

commission étant répétée plus de six fois dans l'année, tout l'argent que levait A d'Édimbourg, par cet expédient, doit lui avoir coûté quelque chose de plus que huit pour cent par an, et quelquefois beaucoup plus, savoir: quand le prix de la commission est venu à augmenter, ou quand il a été obligé de payer l'intérêt de l'intérêt et de la commission des lettres précédentes. On appelait cette pratique lever de l'argent par circulation.

Dans un pays où les profits ordinaires des fonds, appliqués à la plupart des projets mercantilles, sont supposés aller de six à dix pour cent, ce devait être une spéculation singulièrement heureuse que celle dont le produit pouvait, non-seulement rembourser les frais énormes que coûtait l'argent ainsi emprunté pour la suivre, mais rapporter encore un bon surplus de profit pour l'auteur; cependant il y eut plusieurs projets vastes et étendus qui furent entrepris et suivis pendant plusieurs années, sans autre fonds que l'argent qu'on se procurait si chèrement. Les auteurs de ces projets, dans leurs beaux rêves d'or, voyaient sans doute très-distinctement ce grand profit. Quoiqu'il en soit, je crois qu'ils ont eu rarement le bonheur de le trouver à leur réveil, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont arrivés à la fin de leurs projets, ou lors-

qu'ils ont cessé d'être en état de les pousser plus loin (*).

A d'Édimbourg ne manquait pas d'escompter régulièrement, avec quelque banque ou banquier d'Édimbourg, les lettres de change

---

(*) La manœuvre décrite dans le texte n'était ni la plus ordinaire, ni la plus dispendieuse de celles qu'employaient les spéculateurs pour faire de l'argent, par cette circulation de traites. Souvent A d'Edimbourg, afin de mettre B de Londres en état de faire honneur à la première lettre de change, en tirait sur lui, peu de jours avant l'échéance, une seconde à trois mois de date : celle-ci étant payable à l'ordre du tireur A, il la négociait à Edimbourg au pair, et employait le montant à acheter du papier sur Londres, payable à vue à l'ordre de B, qui la recevait incessamment par la poste. Le change entre Edimbonrg et Londres donnait souvent alors trois pour cent de perte au désavantage d'Edimbourg, et A devait souvent être obligé de payer à ce cours le papier sur Londres, à vue. Ainsi cette opération qu'on répétait pour le moins quatre fois dans l'année, et qui, à chaque fois, avait à payer une commission de demi pour cent, au plus bas, ne pouvait coûter à A, moins de quatorze pour cent par an.

D'autres fois A mettait B en état de faire honneur à sa première lettre de change, par une seconde, à deux mois de date, qu'il tirait peu de jours avant

qu'il tirait sur B de Londres, deux mois avant qu'elles fussent dûes, et B n'était pas moins exact à escompter, avant l'échéance, celles qu'il tirait sur A, soit avec la banque d'Angleterre, soit avec d'autre banquiers de Londres. Tout ce qui était avancé à Édimbourg sur ces

---

l'échéance, non sur B lui-même, mais sur C, autre correspondant de Londres : celle-ci était à l'ordre de B, qui, après l'avoir fait accepter par C, l'escomptait à Londres chez quelque banquier. A en faisait ensuite les fonds à C, au moyen d'une troisième lettre tirée peu de jours avant l'échéance de la seconde, ou sur B lui-même, ou quelquefois sur une quatrième ou cinquième personne, D ou E. Cette troisième traite était à l'ordre de C, qui, après l'acceptation, la faisait escompter comme il a été dit. Ces opérations répétées du moins six fois par an, et chargées chacune de demi pour cent de commission, pour le moins, outre l'intérêt légal de cinq pour cent, étaient une manière de faire de l'argent, qui, de même que celle dont il est parlé dans le texte, devait coûter à A un intérêt d'un peu plus de huit pour cent. Cette manœuvre était cependant moins ruineuse que la précédente, vu qu'elle sauvait le désavantage du change entre Edimbourg et Londres ; mais elle exigeait un crédit ouvert avec plus d'une maison de Londres : avantage que plusieurs de ces avanturiers n'avaient pas toujours la facilité de se procurer. [*Note de l'auteur.*]

lettres circulantes, l'était en papier des banques écossaises, et ce qui était avancé à Londres, quand on les escomptait à la banque d'Angleterre, l'était en papier de cette banque. Quoique les lettres sur lesquelles on avait avancé ce papier fussent toutes remboursées à leur tour, chacune à leur échéance, cependant la valeur, qui avait été réellement avancée sur la première lettre, ne revenait jamais aux banques qui l'avaient avancée, parce qu'avant l'échéance de chaque lettre on en tirait toujours une autre, dont le montant était un peu plus haut que celui de la lettre qui allait bientôt être payée, et que, pour le payement de l'ancienne, il fallait nécessairement escompter la nouvelle. Ce payement était donc absolument fictif, et ce qui était réellement sorti des caisses des banques, par le moyen de ces lettres circulantes, n'y rentrait jamais.

Le papier donné sur ces lettres se montait, dans plusieurs occasions à tout le fonds destiné à conduire quelque projet vaste et étendu d'agriculture, de commerce ou de manufacture, et il ne se bornait point à la partie du capital que l'entrepreneur aurait été obligé de garder par-devers lui sans emploi et en argent comptant, pour faire honneur à ses affaires, s'il n'y avait point eu de papier-monnaie. La plus

grande partie de ce papier excédait conséquemment la valeur de l'or et de l'argent qui aurait circulé dans le pays, supposé qu'il n'y eût pas eu de papier-monnaie. Il excédait donc ce que la circulation du pays pouvait aisément absorber et employer, et par cette raison, il revenait tout de suite aux banques pour être échangé contre de l'or et de l'argent qu'elles prenaient où elles pouvaient. C'était un capital que les faiseurs de projets avaient adroitement imaginé de tirer de ces banques, non-seulement à leur insu et sans leur consentement, mais peut-être encore sans qu'elles se doutassent aucunement qu'elles l'eussent réellement avancé.

Lorsque deux personnes, qui tirent continuellement l'une sur l'autre, escomptent leurs billets avec le même banquier, il découvre sur-le-champ leur manœuvre, et voit clairement qu'ils commercent, non avec leur propre capital, mais avec le sien. Mais cette découverte n'est pas si facile quand ils escomptent leurs lettres, tantôt avec un banquier, tantôt avec un autre, et quand les deux mêmes personnes ne tirent pas toujours réciproquement l'une sur l'autre, mais qu'elles parcourent, quand l'occasion s'en présente, un grand cercle de faiseurs de projets, qui trouvent leur intérêt à s'aider les uns les autres dans cette manière de faire

de l'argent, et d'augmenter ainsi, le plus qu'il se peut, la difficulté de distinguer entre une lettre de change réelle et une fictive, entre une lettre tirée par un créancier réel sur un débiteur réel, et une lettre pour laquelle il n'y aurait proprement de créancier réel que la banque qui l'escompterait, ni de débiteur réel, que le faiseur de projets qui se servirait de l'argent. Lors même qu'un banquier découvre cette collusion, il peut être trop tard. Peut-être a-t-il déjà escompté de ces lettres de change, pour de si grandes sommes, qu'en refusant d'en escompter désormais, il ferait nécessairement beaucoup de banqueroutiers, et qu'en ruinant les autres, il se ruinerait lui-même. Dans cette situation périlleuse, il peut juger qu'il est nécessaire, pour son intérêt et sa sûreté, de continuer encore quelque tems, en tâchant cependant de se retirer insensiblement, et de faire pour cela de jour en jour de plus grandes difficultés d'escompter, afin de forcer les faiseurs de projets à recourir à d'autres banques, ou à d'autres moyens de faire de l'argent, et de se tirer ainsi du cercle le plus tôt qu'il pourra. Les difficultés que la banque d'Angleterre, plusieurs banquiers de Londres et les plus sages banques d'Écosse, commencèrent à faire pour l'escompte, n'alarmèrent pas seulement les faiseurs

de projets, elles les mirent en fureur. Ils parlaient de leurs affaires, comme si elles avaient été celles de tout le pays ; et parce qu'ils se trouvaient fort gênés par la réserve prudente et nécessaire des banques, ils disaient que le malheur public venait de l'ignorance, de la pusillanimité et de la mauvaise conduite des banques, qui secondaient mesquinement les entreprises patriotiques de ceux qui faisaient tous leurs efforts pour embellir, améliorer et enrichir le pays. Dans leur idée, les banques devaient prêter autant, et pour aussi long-tems qu'ils pouvaient le desirer. Cependant les banques, en refusant de donner plus de crédit à ceux auxquels elles n'en avaient déjà que trop donné, prirent le seul parti qui leur restait pour sauver, et leur propre crédit, et le crédit public du pays.

Au milieu de ces clameurs et de cette détresse, il s'éleva une nouvelle banque, établie expressément pour remédier au mal dont on se plaignait. Le dessein était généreux ; mais l'exécution fut imprudente, et peut-être qu'on ne connaissait pas bien la nature et les causes de la maladie. Cette banque accorda des comptes de caisse, et escompta les lettres de change avec plus de facilité qu'aucune autre ne l'avait jamais fait. Il semblait qu'elle ne fît aucune distinction

entre les lettres réelles et circulantes ; elle les escomptait toutes également. Elle avait pour principe déclaré, d'avancer sur une caution raisonnable, tout le capital à employer dans les améliorations, dont les retours sont les plus lents et les plus éloignés, telles que les améliorations des terres. On disait même que le but principal que se proposait l'esprit public dans cette institution, était de les encourager. Sa libéralité, par rapport aux comptes de caisse et aux escomptes des lettres de change, mit dans le public une grande quantité de ses billets de banque. Mais la plus grande partie de ces billets étant de trop dans la circulation, qui ne pouvait les absorber et les employer, lui revenait sur-le-champ pour être échangée contre de l'or et de l'argent. Ses coffres ne furent jamais assez pleins ; le capital qu'on fit à cette banque, à deux différentes souscriptions, se montait à 160,000 liv., dont on payait seulement 80 au lieu de 100. Cette somme devait être payée à différentes fois. La plupart des propriétaires, en faisant leur premier payement, ouvrirent un compte de caisse avec la banque ; et les directeurs, se croyant obligés de les traiter aussi honnêtement que le public, permirent à beaucoup d'entr'eux d'emprunter sur ce compte de caisse, ce qu'ils fournirent de capital à tous les

payemens suivans; par ces sortes de payemens, on ne faisait donc que mettre dans une caisse, ce qu'on venait de prendre le moment d'auparavant dans une autre. Mais quand les coffres de cette banque auraient été aussi pleins qu'on pouvait le desirer, son excessive circulation les aurait vidés bien plus vîte qu'on n'aurait pu les remplir par tout autre expédient que le moyen ruineux de tirer sur Londres, et de payer à l'échéance, avec l'intérêt et la commission, par une autre traite sur la même place. Mais comme ses coffres étaient si mal fournis, on dit qu'il ne fallut que quelques mois après son établissement pour la réduire à cette mauvaise ressource. Les biens des propriétaires de cette banque valaient plusieurs millions, et par leur souscription à l'obligation primitive ou contrat de banque, ils les avaient réellement hypothéqués pour répondre à tous ses engagemens. Malgré sa trop grande facilité, elle se soutint plus de deux ans, par le grand crédit que lui donnait un cautionnement de cette valeur. Lorsqu'elle fut obligée de s'arréter, elle avait dans la circulation environ 200,000 livres en billets de banque. Pour soutenir la circulation de ces billets, qui lui revenaient aussi-tôt qu'ils étaient lâchés, elle eut constamment recours à la pratique de tirer sur Londres des

lettres de change, dont le nombre et la valeur allaient toujours en croissant, et qui, à la fin du compte, se montaient à plus de 600,000 liv. Cette banque, en un peu plus de deux ans, avait donc avancé à différentes personnes au-delà de 800,000 livres à cinq pour cent. Peut-être pourrait-on regarder ces cinq pour cent, sur les 200,000 livres qui circulaient en billets de banque, comme un gain clair, sans autre déduction que les frais d'administration. Mais sur 600,000 livres, pour lesquelles elle tirait continuellement sur Londres, elle payait en intérêt et en commission au-delà de huit pour cent, et conséquemment elle perdait plus de trois pour cent sur les trois quarts de toutes ses opérations.

Il semble que ces opérations aient produit un effet tout opposé à celui qu'avaient en vue ceux qui eurent l'idée et la direction de la banque. Il parait qu'ils se proposaient de seconder les entreprises patriotiques, ou par eux supposées telles, qui se faisaient dans différentes parties du royaume, et en même tems d'attirer toutes les affaires à eux, pour supplanter toutes les autres banques d'Écosse, particulièrement celles d'Édimbourg, dont la lenteur à escompter les lettres de change avait déplu. Il n'est pas douteux que les spéculateurs n'aient tiré de cette

banque un soulagement passager, qui les a mis en état de pousser leurs entreprises deux ans de plus ; mais ils n'ont fait par-là que s'endetter davantage, et consommer tant leur propre ruine, que celle de leurs créanciers. Ainsi, au lieu de guérir le mal qu'ils s'étaient attiré à eux et à leur pays, ils l'aggravèrent à la longue par l'usage d'un remède pernicieux. Il aurait bien mieux valu pour eux, pour leurs créanciers et pour leur pays, que la plupart d'entr'eux eussent été obligés de s'arrêter deux ans plus tôt. Le secours passager que cette banque leur donna, devint cependant pour les autres banques un bien réel et permanent. Tous les porteurs de ces lettres de change, que ces autres banques escomptaient avec tant de répugnance, ne manquèrent pas de s'adresser à la nouvelle, où ils étaient reçus à bras ouverts. Elles purent sortir ainsi aisément de ce cercle fatal, d'où elles ne se seraient jamais dégagées autrement sans une perte considérable, et peut-être même sans tomber jusqu'à un certain point dans le discrédit.

Ces opérations augmentèrent donc à la longue le mal réel qu'elles prétendaient guérir, et servirent efficacement les banques rivales qu'on voulait supplanter.

Au premier établissement de cette banque,

l'opinion de quelques personnes était qu'avec quelque rapidité que se vidât sa caisse, elle pourrait se remplir facilement par l'argent qu'on leverait sur les cautionnemens de ceux auxquels elle aurait avancé des billets. Je crois que l'expérience ne tarda pas à les convaincre que cette méthode de faire de l'argent était beaucoup trop lente pour répondre à leurs vues, et que la caisse, si mal remplie dans l'origine, et si prompte à se vider, ne pouvait se remplir par d'autre voie, que l'expédient ruineux de tirer sur Londres, et de payer à l'échéance par d'autres traites sur la même place, avec l'intérêt et la commission accumulés. Mais quoique cette ressource lui procurât de l'argent aussi-tôt qu'elle en manquait, au lieu d'y faire un profit, elle perdait nécessairement sur chaque opération, de manière qu'à la longue il fallait qu'elle se ruinât, comme compagnie commerçante, quoique peut-être moins promptement que par la pratique plus dispendieuse de la traite réciproque : elle ne pouvait rien faire non plus par l'intérêt du papier, qui, excédant ce que la circulation du pays pouvait absorber et employer, lui revenait pour être échangé contre de l'or et de l'argent, tout aussi-tôt qu'elle l'avait délivré, et pour le payement duquel elle était continuellement obligée d'emprunter de

l'argent. Au contraire, toute la dépense qu'elle faisait pour cet emprunt, pour avoir des gens qui cherchassent des personnes en état de prêter, pour négocier avec ces personnes, pour passer des obligations avec elles, retombait nécessairement à sa charge, et était une perte évidente sur la balance de ses comptes. On peut comparer le projet de remplir ses coffres par cette voie, à l'idée d'un homme qui aurait un étang, d'où il se ferait continuellement un écoulement d'eau qui ne serait réparé par aucune source constante, et qui prétendrait le tenir toujours plein par le moyen d'une multitude de gens qui, avec des seaux, iraient puiser de l'eau dans un puits, à quelques milles de distance, et qui seraient continuellement occupés à en apporter pour remplacer celle qui sortirait de l'étang.

Mais quand cette opération eût été non-seulement praticable, mais utile à la banque, considérée comme compagnie commerçante, bien loin que le pays en pût tirer aucun avantage, il devrait y perdre considérablement. Elle ne pouvait nullement augmenter la quantité d'argent à prêter. Tout ce qui en résultait, c'est que la banque devenait un bureau général de prêt pour tout le pays, et que ceux qui étaient dans le cas d'emprunter, s'adressaient à elle plutôt qu'à

des particuliers. Mais il n'est pas probable qu'une banque, qui prête peut-être à cinq cents personnes, dont la plupart sont peu connues des directeurs, soit plus judicieuse dans le choix de ses débiteurs, que les particuliers qui prêtent à un petit nombre de gens, dans lesquels ils ont de bonnes raisons de mettre leur confiance. Les débiteurs d'une banque, telle que celle dont je viens de crayonner l'histoire, devaient être naturellement, pour la plupart, des faiseurs de projets chimériques, des gens à tirer réciproquement les uns sur les autres des lettres de change circulantes, à mettre de l'argent à de folles entreprises, qui ne pouvaient jamais réussir avec tous les secours qu'on leur donnait, et qui, quand elles auraient réussi, n'étaient pas capables de les indemniser de ce qu'elles leur avaient coûté réellement, ni de leur rapporter un fonds assez considérable pour entretenir une quantité de travail égale à celle qu'ils y avaient employée. Il est naturel, au contraire, que les débiteurs sages et rangés des particuliers, emploient l'argent qu'ils empruntent à des entreprises modestes, proportionnées à leurs capitaux, qui n'aient rien de grand et de merveilleux, mais qui soient solides et profitables, qui rendent ce qu'on y a mis, et qui

le rendent avec usure, de manière qu'elles produisent un fonds capable d'entretenir une beaucoup plus grande quantité de travail, que celle qu'il a fallu pour les amener à bien. Ainsi, cette opération, qui ne pouvait nullement augmenter le capital du pays, servait uniquement à en transporter une grande partie de chez les gens propres à le faire valoir par leur sagesse et leur économie, à d'autres qui se perdaient par des entreprises imprudentes et ruineuses.

Le fameux M^r. Law était du sentiment que l'industrie d'Écosse languissait faute d'argent pour la mettre en œuvre. Il paraît avoir imaginé qu'en établissant une banque d'une espèce particulière, qui donnerait du papier jusqu'à la valeur de toutes les terres du pays, il remédierait à ce besoin d'argent. Lorsqu'il proposa son projet, le parlement d'Écosse ne jugea pas à propos de l'adopter. Le duc d'Orléans, alors régent de France, l'adopta ensuite avec quelques variations. L'idée qu'on pouvait multiplier le papier-monnaie presqu'à l'infini, était le véritable fondement de ce qu'on appelle le système du Mississipi: projet de banque et d'agiotage le plus extravagant qu'on ait peut-être jamais vu. Les différentes opérations de ce projet ont été expliquées si complètement, si clairement et si nettement, par M^r. du Verney, dans son examen

des réflexions politiques sur le commerce et les finances de Mr. du Tot, que je n'en dirai rien ici. Les principes sur lesquels il était fondé, ont été exposés par Mr. Law même, dans un discours sur l'argent et le commerce, qu'il publia en Écosse, lorsqu'il en fit la première proposition. Les idées magnifiques, mais visionnaires, qu'il étale dans cet ouvrage et dans quelques autres, font encore impression aujourd'hui sur plusieurs personnes, et ont peut-être contribué en partie à cet excès, dans les opérations de banque, dont on s'est plaint depuis peu en Écosse et ailleurs.

La banque d'Angleterre est la plus grande banque de circulation qu'il y ait en Europe. Elle fut incorporée, en conséquence d'un acte du parlement, par une charte du grand sceau, datée du 27 juillet 1694. Elle avança alors au gouvernement la somme de 1,200,000 livres, ou pour une annuité de 100,000 livres, ou 96,000 liv. d'intérêt annuel, à huit pour cent, et 4,000 livres pour les frais d'administration. Le crédit du nouveau gouvernement, établi par la révolution, devait être bien bas, puisqu'il était obligé d'emprunter à si gros intérêt.

En 1697, on permit à la banque d'augmenter son fonds de 1,001,171 l. 10 s. Tout son fonds capital se montait donc alors à 2,201,171 liv.

10 s. : c'était, disait-on, pour soutenir le crédit public. En 1696, les reconnaissances du trésor avaient été à quarante, cinquante et soixante pour cent de perte, et les billets de banque à vingt pour cent (*). Pendant la grande refonte de l'argent, à laquelle on procédait alors, la banque avait jugé à propos d'interrompre le payement de ses billets, ce qui les fit nécessairement tomber dans le discrédit.

En conséquence de l'acte de la septième année de la reine Anne, c. 7, la banque avança et paya à l'échiquier la somme de 400,000 liv., faisant en tout la somme de 1,600,000 livres, qu'elle avança sur la même annuité originaire, de 96,000 livres d'intérêt, et 4,000 livres de frais d'administration ; d'où il suit qu'en 1708 le gouvernement avait aussi bon crédit que les particuliers, puisqu'il pouvait emprunter au même taux de six pour cent, qui était l'intérêt ordinaire et légal de ce tems-là. En conséquence du même acte, la banque annulla pour 1,775,027 liv. 17 s. 10 d. 1/2 de billets de l'échiquier, à six pour cent d'intérêt ; et il lui fut permis, en même tems, de prendre des souscriptions pour doubler son capital. Ainsi, en

(*) Histoire du revenu public par James Postlethwaite, p. 501.

1708, le capital de la banque se montait à 4,402,343 livres, et elle avait avancé au gouvernement la somme de 3,375,027 liv. 17 sols 10 deniers 1/2.

Par un appel de quinze pour cent, en 1709, il fut fait un fonds de six cent cinquante-six mille deux cent quatre livres un sol neuf den.; et par un second appel, de dix pour cent, en 1710, il en fut fait un autre de cinq cent un mille quatre cent quarante-huit livres douze sols onze deniers. Moyennant ces deux appels, le capital de la banque se montait à cinq millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quinze livres quatorze sols huit deniers.

En conséquence de l'acte de la troisième année de Georges Ier., c. 8, la banque remit 2 millions en billets à l'échiquier, pour être cancellés; ainsi, à cette époque, elle avait avancé au gouvernement 5,375,027 liv. 17 s. 10 d. En conséquence de l'acte de la huitième année de Georges Ier., c. 21, la banque acheta de la compagnie de la mer du Sud, un fonds qui se montait à 4,000,000 de livres; et en 1722, en conséquence des souscriptions qu'elle avait prises pour se mettre en état de faire cette acquisition, son capital fut augmenté de 3,400,000 l. A cette époque, la banque avait donc avancé au public 9,375,027 liv. 17 s. 10 d. 1/2, et son

capital ne se montait qu'à 8,959,995 liv. 14 s. 8 d. Ce fut alors que la somme qu'elle avait avancée au public, et dont elle tirait l'intérêt, commença à excéder son capital; ou la somme pour laquelle elle payait un dividende aux propriétaires de ces fonds; ou, en d'autres termes, ce fut alors qu'elle commença d'avoir un capital sans dividende, outre celui dont elle partageait le produit. Elle a toujours continué depuis d'en avoir un. En 1746, la banque avait avancé au public, en différentes circonstances, 11,686,800 liv., et son capital en actions était monté par divers appels et souscriptions, à 10,780,000 liv. : depuis ce tems-là l'état de ces deux sommes est resté le même. En conséquence de l'acte de la quatrième année du règne de Georges III, c. 25, la banque consentit à payer au gouvernement pour le renouvellement de sa charte, 110,000 liv. sans intérêt ni remboursement, somme qui, par conséquent, n'augmenta aucune des deux autres.

Le dividende de la banque a varié suivant les variations du taux de l'intérêt qu'elle a reçu en différens tems, pour l'argent qu'elle avait avancé au public, et aussi à raison d'autres circonstances particulières. Ce taux de l'intérêt a graduellement été réduit de huit à trois pour cent. Pendant quelques unes des années der-

nières, le dividende de la banque a été à cinq et demi pour cent.

La stabilité de la banque d'Angleterre est égale à celle du gouvernement britannique. Il faut que toutes les avances qu'elle a faites au public soient perdues avant que ses créanciers y perdent rien. Toute autre compagnie de banque ne peut être établie en Angleterre par acte du parlement, ni être composée de plus de six associés. Elle n'agit pas seulement comme une banque ordinaire, mais comme une grande machine d'Etat. Elle reçoit et paye la plus grande partie des annuités, dues aux créanciers du public. Elle fait circuler les billets de l'échiquier, et avance au gouvernement le montant des taxes annuelles sur les terres et sur la drêche : taxes qui souvent ne sont payées que plusieurs années après. Dans ces différentes opérations, ses engagemens envers le public peuvent l'avoir obligée quelquefois à surcharger sa circulation de papier-monnaie, sans qu'il y ait de la faute de ses directeurs. Elle escompte aussi les lettres de change des négocians, et en diverses occasions elle a soutenu le crédit des principales maisons, non-seulement d'angleterre, mais de Hambourg et de Hollande. On dit qu'en une semaine elle a une fois avancé pour cela, en 1763, environ 1,600,000 liv., la

plus grande partie en lingots. Je ne prétends pas garantir ni la grandeur de la somme, ni la briéveté du tems. D'autres fois cette grande compagnie s'est trouvée réduite à payer en pièces de six pences.

Les opérations les plus judicieuses de la banque peuvent donner plus d'activité à l'industrie, non en augmentant le capital d'un pays, mais en mettant une plus grande partie de ce capital en action et en valeur. Cette partie de son capital, qu'un commerçant est obligé de garder par-devers lui, pour répondre aux demandes qui surviennent, est véritablement un fonds mort, qui, tant qu'il reste en cet état, ne produit rien pour lui, ni pour son pays. Les sages opérations d'une banque le mettent en état de convertir ce fonds mort en un fonds vivant et productif; en matières, en instrumens pour travailler, et en subsistances pour les ouvriers; en un mot, en un fonds qui produit quelque chose pour lui-même et pour son pays; la monnaie d'or et d'argent qui circule dans un pays, et par le moyen de laquelle le produit de ses terres et de son travail circule et se distribue aux consommateurs, n'est pas moins un fonds mort, que l'argent qu'un commerçant garde par-devers lui. C'est une partie

précieuse du capital du pays qui ne produit rien pour le pays. La banque, en mettant avec sagesse, du papier à la place d'une grande partie de cet or et de cet argent, fait qu'une grande partie d'un fonds qui serait mort, devient un fonds agissant et productif, un fonds qui produit quelque chose au pays. On peut comparer justement l'or et l'argent qui circulent dans un pays, à un grand chemin qui sert à transporter et voiturer au marché, tout le fourrage et tout le bled qu'on y recueille, mais qui ne produit pas un seul brin de l'un, ni un seul grain de l'autre. Une banque sage, en établissant (si on me permet une métaphore aussi violente) un chemin dans les airs, donne le moyen de convertir, pour ainsi dire, une bonne partie des grands chemins en pâturages et en terres à bled, et d'augmenter par-là, considérablement, le produit des terres et du travail. Il faut cependant convenir que quoique le commerce et l'industrie du pays puissent être augmentés, ils ne peuvent être aussi parfaitement assurés, lorsqu'ils sont ainsi portés sur les aîles dédaliennes du papier-monnaie, que quand ils voyagent sur le terrein solide de l'or et de l'argent. Outre les accidens auxquels ils sont exposés par la mal-adresse des con-

ducteurs de ce papier, il y en a plusieurs autres dont la prudence et l'habileté de ces guides ne peuvent les garantir.

S'il arrive, par exemple, une guerre malheureuse où l'ennemi s'empare du capital, et par conséquent de ce trésor qui soutenait le crédit du papier-monnaie, le désordre sera bien plus grand dans le pays dont toute la circulation se faisait en papier, que dans celui qui en faisait la plus grande partie en argent. L'instrument ordinaire du commerce ayant perdu sa valeur, les échanges ne pourront plus s'y faire que par troc, ou sur crédit. Toutes les taxes ayant été ordinairement payées en papier, le prince n'aura pas de quoi payer ses troupes, ni de quoi fournir ses magasins, et l'état du pays sera beaucoup plus désespéré que si la circulation s'était faite en or et en argent. Un prince, jaloux de voir ses domaines toujours en état de défense, doit par conséquent se tenir en garde, non-seulement contre la multiplication excessive du papier-monnaie, qui ruine les banques d'où il sort, mais encore contre celle qui met ces banques dans le cas de faire aller la plus grande partie de la circulation par le moyen du papier.

On peut regarder la circulation de chaque pays, comme partagée en deux différentes

branches, savoir : la circulation des marchands entr'eux, et la circulation entre les marchands et les consommateurs. Quoique les mêmes pièces de monnaie, soit en papier, soit en métal, puissent être employées, tantôt dans l'une, et tantôt dans l'autre ; cependant, comme toutes deux ont constamment cours dans le même tems, pour qu'elles circulent, il faut un certain fonds de monnaie, d'une espèce ou d'une autre. La valeur des marchandises qui circulent entre les différens marchands, ne peut jamais excéder la valeur de celles qui circulent entre les marchands et les consommateurs, tout ce qu'achètent les premiers étant finalement destiné à être vendu aux seconds. La circulation qui se fait en gros entre les marchands, exige en général une grande somme pour chaque affaire qu'ils font ensemble. Il n'en faut, au contraire, que de petites pour celle qui est établie entre les marchands et les consommateurs, parce qu'elle se fait en détail. Souvent il ne faut qu'un scheling ou même qu'un demi-penny ; mais les petites sommes circulent beaucoup plus vîte que les grandes. Un scheling change plus souvent de maîtres qu'une guinée, et un demi-penny, plus souvent qu'un scheling. Ainsi, quoique les achats annuels de tous les consommateurs égalent, au

moins en valeur, ceux de tous les marchands, ils peuvent se faire avec une bien moindre quantité de monnaie, les mêmes pièces servant, par une circulation plus rapide, à beaucoup plus d'achats d'une espèce que de l'autre.

Le papier-monnaie peut être réglé de manière qu'il ne serve guère qu'à la circulation entre les marchands, ou qu'il s'étende aussi à une grande partie de celle qui se fait entr'eux et les consommateurs. Si, comme à Londres, il n'y a point de billets de banque au-dessous de 10 livres dans la circulation, le papier-monnaie se concentre beaucoup dans les mains des marchands. Un consommateur qui a dans les siennes un billet de banque de 10 livres, est généralement obligé de le changer à la première boutique où il veut acheter pour cinq schelings de marchandises, de sorte que le billet revient au marchand avant que le consommateur ait dépensé la quarantième partie de l'argent. Si, comme en Écosse, il y a dans la circulation des billets de banque de petites sommes, telles que vingt schelings, le papier-monnaie s'étend à une grande partie de la circulation entre les marchands et les consommateurs. Avant l'arrêt du parlement, qui a supprimé les billets de banque de 10 et 5 schelings, cette circulation était encore plus

chargée de papier-monnaie. On voyait communément dans l'Amérique septentrionale du papier de cours, pour la valeur d'un seul schelling, et dans l'Yorkshire, il y en avait de la valeur de six pences.

Lorsque l'usage des billets de banque est permis, et communément en vogue pour d'aussi petites sommes, plusieurs personnes du bas peuple peuvent et osent devenir banquiers. Celui qui ne pourrait faire accepter de personne ses propres billets pour cinq livres, ou même pour vingt schelings, trouvera des gens qui les recevront sans aucune difficulté s'ils ne sont que de six pences. Mais les banqueroutes fréquentes, auxquelles sont nécessairement exposés ces sortes de banquiers pauvres et misérables, peuvent occasionner beaucoup de dommage, et sont quelquefois une véritable calamité pour les pauvres gens qui ont reçu leurs billets en payement.

Il vaudrait peut-être mieux qu'il n'y eût aucune partie du royaume, où l'on délivrât des billets de banque pour moins de 5 livres. Le papier-monnaie se concentrerait alors par-tout, dans la circulation, entre les marchands, comme il fait aujourd'hui à Londres, où l'on n'en crée pas au-dessous de la valeur de 10 livres. Avec cinq livres on n'a peut-être ailleurs guère plus

que la moitié des marchandises qu'on se procure à Londres avec 10 livres; cependant on regarde autant à 5 livres, dans la plus grande partie du royaume, qu'à 10 livres à Londres; et il est aussi rare d'y dépenser 5 livres à la fois, que d'en dépenser 10 à Londres, au milieu de la profusion qui règne dans cette capitale.

Il faut observer qu'il y a toujours abondance d'or et d'argent dans les endroits où le papier-monnaie ne circule guère qu'entre les marchands, comme on le voit à Londres. Si, comme en Écosse, et encore plus dans l'Amérique, il circule beaucoup entre les marchands et les consommateurs, il bannit presque entièrement l'argent du pays, presque toutes les affaires du commerce intérieur s'y faisant avec du papier. L'argent est moins rare en Écosse depuis la suppression des billets de banque de dix et de cinq schelings, et il le serait probablement encore moins, si on y supprimait ceux de vingt schelings. On dit que l'or et l'argent sont devenus plus communs en Amérique depuis la suppression de quelques-uns des papiers de cours des colonies, et on dit aussi qu'ils y étaient plus abondans avant l'émission de ces papiers.

Quand le papier-monnaie se concentrerait presqu'entièrement parmi les marchands, les

banques et les banquiers ne laisseraient pas de donner à l'industrie et au commerce du pays, à peu près les mêmes secours qu'ils lui donnaient lors que presque toute la circulation se faisait en papier. L'argent comptant qu'un marchand est obligé de garder par-devers lui pour satisfaire aux demandes qui lui surviennent, n'a d'autre destination que la circulation entre lui et les autres marchands dont il achète des marchandises ; il n'a pas besoin d'en garder pour la circulation entre lui et les consommateurs qu'il fournit, et qui lui apportent de l'argent comptant, au lieu de lui en ôter. Ainsi, quand on ne permettrait le papier-monnaie que pour des sommes qui le concentreraient en très-grande partie parmi les marchands, l'escompte des lettres de change réelles, et les emprunts sur les comptes de caisse, mettraient toujours les banques et les banquiers à même d'affranchir les marchands de la nécessité d'avoir chez eux une partie considérable de leurs fonds sans emploi et en argent comptant, pour répondre aux demandes qui peuvent leur survenir. Ces marchands pourraient encore en tirer toute l'assistance que ces sortes d'établissemens peuvent raisonnablement prêter à des commerçans de toute espèce.

Empêcher les particuliers de recevoir en

payement les billets à vue d'un banquier, pour une somme grande ou petite, lorsqu'ils veulent bien s'en contenter, ou empêcher un banquier de donner de ces sortes de billets à ceux qui consentent à les accepter, c'est, peut-on dire, une violation manifeste de cette liberté naturelle que le but des lois est de protéger et non d'enfreindre. Il n'est pas douteux que de pareils réglemens ne puissent être considérés comme violant, à certains égards, la liberté naturelle. Mais les lois de tous les gouvernemens, des plus libres, aussi bien que des plus despotiques, restreignent et doivent restreindre l'exercice de la liberté naturelle dans quelques individus, lorsque l'usage qu'ils en feraient peut mettre en danger la sûreté de la société toute entière. L'obligation d'élever des murs mitoyens, pour prévenir la communication du feu, est une violation de la liberté naturelle, précisément du même genre que les réglemens qu'on propose ici pour le commerce des banques.

Un papier-monnaie, consistant en billets de banque donnés par des gens bien accrédités, payable à vue sans aucune condition, et en effet toujours payé dès qu'on le présente, est à tous égards d'une valeur égale à l'or et à l'argent, puisqu'en tout tems on peut en

faire de l'or et de l'argent. Tout ce qu'on achète ou vend pour ce papier, doit nécessairement être acheté ou vendu à aussi bon marché que si on le payait avec de l'or et de l'argent.

On a dit que l'augmentation du papier-monnaie, en augmentant la quantité et en diminuant par conséquent la valeur de toute la monnaie courante, faisait nécessairement monter le prix des marchandises en argent. Mais comme la quantité d'or et d'argent qu'on ôte du cours, est toujours égale à la quantité de papier qu'on y ajoute, le papier-monnaie n'augmente pas nécessairement la quantité du cours entier. Depuis le commencement du dernier siècle jusqu'à présent, les vivres n'ont jamais été à meilleur marché en Écosse qu'en 1759, quoique par la circulation des billets de banque de dix et de cinq schelings, il y eût alors dans le pays plus de papier-monnaie qu'aujourd'hui. La proportion entre le prix des vivres en Angleterre, et celui qu'ils se vendent en Écosse, est actuellement la même qu'elle était avant la grande multiplication des banques écossaises. Le bled n'est souvent pas plus cher en Angleterre qu'en France, quoiqu'il y ait beaucoup de papier-monnaie en Angleterre et fort peu en France. En 1751 et 1752, lorsque M^r. Hume publia ses Discours Politiques, et

aussi-tôt après la grande multiplication du papier-monnaie en Écosse, le prix des vivres haussa sensiblement, ce qui venait probablement des mauvaises années, et non de la multiplication du papier.

Véritablement, il n'en serait pas de même d'un papier-monnaie consistant en billets dont le payement immédiat dépendrait, à quelque égard, ou de la bonne volonté de celui qui les délivrerait, ou d'une condition que le porteur ne serait pas toujours en état de remplir, ou dont le payement ne serait exigible qu'au bout d'un certain nombre d'années, et qui cependant ne porterait point intérêt. Un tel papier-monnaie baisserait nécessairement au-dessous de la valeur de l'or et de l'argent, selon que la difficulté ou l'incertitude d'en obtenir le payement immédiat serait supposée plus ou moins grande, ou selon que le tems auquel il serait exigible serait, plus ou moins éloigné.

Il y a quelques années que les différentes compagnies de banque écossaises étaient dans l'usage d'insérer dans leurs billets ce qu'ils appelaient une clause optionnelle, par laquelle elles promettaient le payement au porteur, ou aussi-tôt qu'il serait présenté, ou, au choix des directeurs, six mois après la pré-

sentation, en payant l'intérêt légal pour six mois. Les directeurs de quelques unes de ces banques se prévalurent de cette clause, et ils menacèrent quelquefois d'en profiter, si ceux qui leur demandaient de l'or et de l'argent en échange d'un grand nombre de leurs billets, ne voulaient pas se contenter d'une partie de ce qu'ils demandaient. Les billets de ces compagnies de banque formaient alors la plus grande partie du cours d'Écosse que cette incertitude du payement dégradait nécessairement au-dessous de la valeur de l'or et de l'argent monnayés. Tant que dura cet abus (qui régna principalement en 1762, 1763 et 1764), le change, qui était au pair entre Londres et Carlisle, était quelquefois à quatre pour cent de perte pour Dunfries, entre cette ville et Londres, quoique Dunfries ne soit pas à trente milles de Carlisle. C'est que les lettres de change se payaient en or et en argent à Carlisle, au lieu qu'à Dunfries elles se payaient en billets de banques écossaises, et que ces billets perdaient quatre pour cent par l'incertitude de pouvoir les échanger contre de la monnaie d'or et d'argent. Le même acte de parlement, qui supprima les billets de banque de dix et de cinq schelings, supprima aussi cette clause optionnelle, et remit ainsi

le change entre l'Angleterre et l'Écosse à son taux naturel, ou à ce qu'il pouvait être naturellement par le cours du commerce et des remises.

Dans l'Yorkshire, le payement d'un billet de 6 pences dépendait quelquefois de la condition que le porteur du billet apporterait à celui qui le délivrait la monnaie d'une guinée : condition qu'il était souvent fort difficile de remplir, et qui devait nécessairement rabaisser le cours du papier au-dessous de la valeur de l'or et de l'argent monnayés. En conséquence, un acte du parlement déclara illégales toutes ces sortes de clauses, et supprima, comme en Écosse, tous les billets au porteur au-dessous de la valeur de vingt schelings.

Le papier de cours de l'Amérique septentrionale, ne consistait pas en billets payables au porteur et à vue, mais dans un papier d'état, dont le payement n'était exigible que plusieurs années après la date, et quoique les gouvernemens ne payassent pas d'intérêt aux porteurs de ce papier, ils ne le laissaient pas de le déclarer et de le rendre par le fait une offre légale de payement pour la somme qu'il énonçait. Mais en accordant qu'il y ait toute la sûreté imaginable du côté de la colonie,

100 livres, par exemple, qui ne sont payables qu'au bout de quinze ans, dans un pays où l'intérêt est à six pour cent, ne valent guère plus de 40 livres en argent comptant. Ainsi, obliger un créancier à les recevoir comme parfait payement d'une dette de 100 liv. payée argent comptant, c'était une injustice si criante qu'on n'en a peut-être jamais vu une pareille de la part du gouvernement de toute autre pays prétendant être libre. Cette invention porte des marques évidentes de l'origine que lui donne l'honnête et sincère docteur Douglas, qui en attribue l'idée à des débiteurs de mauvaise foi, dont l'intention était de frustrer leurs créanciers. Il est vrai qu'en 1722, où le papier-monnaie s'introdnisit en Pensylvanie, le gouvernement de cette province prétendit donner à ce papier une valeur égale à celle de l'or et de l'argent, en décernant une amende contre tous ceux qui mettraient une différence dans le prix de leurs marchandises quand ils les vendraient pour du papier de la colonie, et quand ils les vendraient pour de l'or et de l'argent : réglement tout aussi tyrannique, mais qui devait avoir beaucoup moins d'effet que celui qu'on voulait soutenir. Une loi positive peut faire qu'un scheling soit une offre de payement légal pour une gui-

née, parce qu'elle peut obliger les cours de justice à décharger le débiteur qui fait cette offre. Mais il n'y a point de loi positive qui puisse contraindre un marchand, qui est le maître de vendre ou de ne pas vendre, à recevoir un scheling comme l'équivalent d'une guinée dans le prix de ses marchandises. Malgré tous les réglemens de cette nature, il a paru, par le cours du change, avec la Grande-Bretagne, que 100 livres étaient regardées quelquefois dans certaines colonies comme l'équivalent de 130 livres, et dans d'autres, comme celui d'une aussi grande somme que 1100 livres de cours, ce qui venait de la différence dans la quantité de papier répandu en différentes colonies, et de celle de la distance et de la probabilité du terme où il devait être finalement acquitté et retiré.

Par conséquent point de loi plus équitable que l'acte du parlement dont on s'est plaint si mal-à-propos dans les colonies, et qui déclarait nulle toute offre de payement qui s'y ferait avec le papier qu'on y émettrait à l'avenir.

La Pensylvanie a toujours été plus modérée à multiplier les billets qu'aucune autre de nos colonies. Aussi dit-on que son papier de cours n'a jamais été au-dessous de la valeur de l'or et de l'argent, qui avait cours dans la colonie

avant l'introduction du papier-monnaie. Avant cette introduction, la colonie avait haussé la dénomination de sa monnaie, en ordonnant par un acte d'assemblée que cinq schelings passeraient dans la colonie pour six schelings et trois pences, et ensuite pour six schelings et huit pences. Ainsi une livre de cours dans la colonie, lors même que le cours était en or et en argent, se trouvait de plus de trente pour cent au-dessous de la valeur d'une livre sterling; et quand le cours fut en papier, elle baissa rarement au-delà de trente pour cent. Le motif de hausser la dénomination de la monnaie était de prévenir l'exportation de l'or et de l'argent, en donnant à ces métaux plus de valeur dans la colonie qu'ils n'en avaient dans la mère-patrie. On trouva cependant que le prix de toutes les marchandises de la mère-patrie s'élevait exactement en proportion de la dénomination, de manière que l'or et l'argent sortaient de la colonie tout aussi vîte qu'auparavant.

Comme on recevait le papier-monnaie de chaque colonie pour le payement des taxes provinciales, sans aucune diminution de sa valeur originaire, il tirait nécessairement de cet usage plus de valeur qu'il n'en aurait eu par l'éloignement réel ou supposé du terme où

il devait être acquitté et retiré. Cette valeur additionnelle était plus ou moins grande, selon que la quantité de papier excédait plus ou moins ce qu'on en pouvait employer au payement des taxes de la colonie particulière qui le mettait dans le public. Dans toutes, il surpassait de beaucoup ce qu'on pouvait en mettre à cet usage.

Un prince qui ordonnerait qu'une certaine proportion de ses taxes se payât en papier-monnaie d'une certaine espèce, pourrait donner par-là une certaine valeur à ce papier-monnaie, quand même le terme où il devrait être finalement acquitté et retiré, dépendrait absolument de sa volonté. Si la banque qui délivrerait ce papier, avait soin d'en tenir la quantité toujours un peu au-dessous de ce qui en pourrait aller à cette destination, la demande qu'on en ferait pourrait être telle qu'il portât une prime, ou qu'il se vendît sur la place pour quelque chose de plus que l'or et l'argent de cours, pour la valeur desquels il aurait été délivré. Quelques personnes expliquent ainsi ce qu'on appelle l'agio de la banque d'Amsterdam, ou la supériorité de l'argent de banque sur l'argent de cours, quoique cet argent de banque, à ce qu'elles prétendent, ne puisse être retiré de la banque à la volonté du pro-

priétaire. Il faut que la plus grande partie des lettres de change étrangères soit payée en argent de banque, c'est-à-dire, par un transport dans les livres de la banque; et les directeurs de la banque disent que ces personnes ont soin de tenir la quantité totale de l'argent de banque toujours au-dessous de ce que cet emploi peut en faire demander. C'est par cette raison, ajoutent-elles, que l'argent de banque porte une prime, ou qu'il se vend à quatre ou cinq pour cent, de plus que la même somme nominale d'or et d'argent ayant cours dans le pays. On verra cependant ci-après que cette explication de la banque d'Amsterdam est en grande partie chimérique.

Un papier de cours qui tombe au-dessous de la valeur de l'or et de l'argent monnayés, ne fait pas tomber la valeur de l'or et de l'argent, et sa chute ne sera pas cause que d'égales quantités de ces métaux soient échangées pour une moindre quantité de marchandises de toute autre espèce. La proportion entre l'or et l'argent et les autres marchandises, dépend, dans tous les cas, non de la nature et de la quantité d'aucun papier-monnaie qui puisse avoir cours dans un pays particulier, mais de la richesse ou de la pauvreté des mines qui fournissent actuellement de ces métaux le grand marché du

monde commerçant. Elle dépend de la proportion entre la quantité de travail qui est nécessaire pour mettre en état de vente une certaine quantité d'or et d'argent, et celle qui est nécessaire pour y mettre une certaine quantité de toute autre sorte de marchandises.

Si on empêche les banquiers de mettre dans la circulation des billets de banque, ou des billets payables au porteur, au-dessous d'une certaine somme, et si on les oblige à payer sans déport et sans condition ces sortes de billets dès qu'ils sont présentés, on peut, en toute sûreté pour le public, laisser leur commerce libre à tout autre égard. La sûreté du public, bien loin de diminuer, n'a fait qu'augmenter par la multiplication récente des compagnies de banque dans les deux royaumes unis de l'Angleterre et de l'Écosse, événement qui a donné l'alarme à tant de monde. Cette multiplication oblige tous les banquiers à mettre plus de circonspection dans leur conduite, à maintenir entre leur papier courant et leur caisse la proportion qui doit y être, et à se garantir par-là contre ces affluences malignes de gens qui viennent en foule retirer leurs fonds, et que la rivalité de tant de concurrens ne demande pas mieux que d'ameuter. Elle resserre la circulation de chaque compagnie particulière dans un

cercle plus étroit, et réduit leurs billets circulans à un plus petit nombre, en divisant la circulation totale en plus de parties ; elle est cause que la chute d'une compagnie, accident inévitable dans le cours des choses, devient d'une moindre conséquence pour le public. Cette concurrence libre oblige aussi tous les banquiers à traiter plus honnêtement les personnes qui ont affaire à eux, parce qu'ils craignent qu'elles ne s'adressent à leurs rivaux. En général, si une branche de commerce ou une division du travail est avantageuse au public, elle le sera d'autant plus, que la concurrence sera plus libre et plus générale.

CHAPITRE III.

De l'accumulation des fonds, et du travail productif et non-productif.

Il y a une sorte de travail qui ajoute à la valeur du sujet sur lequel il se porte, et une autre sorte qui n'y ajoute rien. Comme le premier produit une valeur, on peut l'appeler *productif;* et par la raison contraire, le second peut être appelé *non-productif* (*). Ainsi le travail d'un manufacturier ajoute généralement à la valeur des matières sur lesquelles il opère celle de sa propre subsistance et du profit de son maître; au contraire, le travail d'un domestique ne donne de la valeur à rien. Quoique le salaire du manufacturier lui soit avancé par son maître, dans le fond il ne coûte rien à celui-ci, parce qu'il retrouve généralement ce

(*) Quelques auteurs français, qui ont beaucoup d'esprit et de savoir, ont employé ces mots dans un sens différent. Je tâcherai de faire voir dans le dernier chapitre du quatrième livre, que le leur est impropre.

salaire avec un profit dans la valeur ajoutée au sujet sur lequel a travaillé l'ouvrier. Mais la subsistance d'un domestique n'est jamais rendue à son maître. Un homme s'enrichit en employant une multitude de manufacturiers; il s'appauvrit en nourrissant une multitude de domestiques. Cependant le travail des derniers a sa valeur et mérite sa récompense aussi bien que celui des premiers; mais le travail du manufacturier se fixe et se réalise dans un sujet particulier ou une marchandise vénale, qui dure au moins quelque tems après que le travail est fini. C'est, pour ainsi dire, une certaine quantité de travail dont on a fait un fonds et un amas pour être employé, s'il est nécessaire, dans quelqu'autre occasion. Ce sujet, ou ce qui revient au même, le prix de ce sujet, peut ensuite, au besoin, mettre en mouvement une quantité de travail égale à celle qui l'a produit originairement. Le travail d'un domestique, au contraire, ne se fixe et ne se réalise pas dans un sujet particulier ou une marchandise vénale; ses services périssent généralement à l'instant qu'il s'en acquitte, et ils laissent rarement après eux une trace ou valeur, pour laquelle on puisse acheter ensuite une égale quantité de service.

Le travail de quelques uns des ordres de la

société les plus respectables, est comme celui des domestiques; il ne produit aucune valeur; il ne se fixe et ne se réalise dans aucun sujet permanent ou dans aucune marchandise vénale qui ait une certaine durée après le travail fait, et avec lequel on puisse se procurer ensuite une égale quantité de travail. Le souverain, par exemple, avec tous les officiers de justice et de guerre qui servent sous lui, tous ceux qui composent les armées de terre et de mer, sont des ouvriers qui ne produisent rien. Ils sont les serviteurs ou domestiques du public, et sont nourris et entretenus par une partie du produit annuel de l'industrie des autres. Leur service, quelqu'honorable, utile et nécessaire qu'il soit, ne produit rien avec quoi l'on puisse se procurer ensuite une égale quantité de service. La protection, la sûreté et la défense que la république tire cette année de leur travail, ne lui achètera pas sa protection, sa sûreté et sa défense pour l'année prochaine. On peut ranger dans la même classe quelques unes des professions les plus graves et les plus importantes, comme quelques unes des plus frivoles; les ecclésiastiques, les gens de loi, les médecins, les gens de lettres de toute espèce, les comédiens, les bouffons, les musiciens, les chanteurs et les danseurs d'opéra, etc. Le tra-

vail des plus basses de ces professions a une certaine valeur qui se règle par les mêmes principes que celle de toute autre sorte de travail ; et celui des plus relevées et des plus utiles ne produit rien qui puisse ensuite acheter ou procurer une égale quantité de travail. Toutes ont le sort de la déclamation de l'acteur, de la harangue de l'orateur, ou de l'air que chante un musicien. Leur ouvrage s'anéantit à l'instant même où il paraît.

Les ouvriers productifs et non-productifs, et ceux qui ne travaillent point du tout, subsistent tous également du produit annuel de la terre et du travail du pays. Ce produit, quelque grand qu'il soit, ne peut jamais être infini, et il a nécessairement des bornes. Ainsi plus ou moins il y en aura d'employé chaque année à l'entretien des gens qui ne produisent rien, plus ou moins il en restera pour ceux qui produisent, et réciproquement ; de manière que le produit de l'année suivante sera plus grand ou plus petit en proportion, le produit total annuel, si on en excepte ce que la terre donne d'elle-même, étant l'effet du travail productif.

Quoique tout le produit annuel de la terre et du travail de chaque pays, soit sans doute destiné, en dernier ressort, pour fournir à la consommation de ses habitans et pour leur faire

un revenu ; cependant quand on le recueille ou qu'il sort des mains des ouvriers productifs, il se partage naturellement en deux parts. L'une d'elles, et souvent la plus grande, est, avant tout, destinée à remplacer le capital, ou à renouveler les vivres, les matières et l'ouvrage fait, qui ont été tirés d'un capital ; l'autre à former un revenu, soit au propriétaire de ce capital, comme profit de son fonds, soit à quelqu'autre personne, comme rente de sa terre. Ainsi une partie du produit de la terre remplace le capital du fermier ; l'autre paye son profit et la rente du propriétaire, et forme ainsi un revenu, et au propriétaire de ce capital, comme profit de ses fonds, et à quelqu'autre personne, comme rente de sa terre. De même une partie du produit d'une grande manufacture, et cette partie est toujours la plus considérable, remplace le capital de l'entrepreneur de l'ouvrage, et l'autre lui paye son profit, et forme ainsi un revenu pour le propriétaire de ce capital.

Cette partie du produit annuel de la terre et du travail d'un pays qui remplace un capital, ne s'emploie jamais immédiatement qu'à l'entretien des mains productives. Celle qui est immédiatement destinée à former un revenu, soit comme profit, soit comme rente, peut

entretenir indifféremment ceux qui produisent quelque chose et ceux qui ne produisent rien.

Quelle que soit la partie de ces fonds qu'un homme emploie en capital, il s'attend toujours qu'elle lui rentrera avec un profit. C'est pourquoi il ne l'emploie jamais qu'à l'entretien des mains productives, pour lesquelles elle fait un revenu, après lui avoir servi, en remplissant pour lui la fonction d'un capital. S'il en emploie une partie à l'entretien ou subsistance de ceux qui ne produisent rien, de ce moment il la distrait de son capital, et il la place dans son fonds réservé pour sa consommation immédiate.

Ceux qui travaillent sans rien produire, et ceux qui ne travaillent point du tout, vivent tous du revenu, savoir : premièrement, ou de cette partie du produit annuel qui est originairement destinée à faire un revenu pour certaines personnes, soit comme rente de la terre, soit comme profit des fonds ; ou, secondement, de cette partie qui, quoiqu'originairement destinée à remplacer le capital et la subsistance des seuls ouvriers productifs, est plus qu'il ne faut pour leur subsistance, et dont l'excédent peut être employé indifféremment à celle des gens productifs et de ceux qui ne le sont pas. C'est ainsi que non-seulement le grand

propriétaire de terres, ou le riche commerçant, mais que le simple ouvrier même, dont le salaire est considérable, peut entretenir un domestique, aller quelquefois à la comédie ou aux marionnettes, et contribuer par-là de sa quote part à l'entretien d'une classe d'ouvriers non-productifs, ou qu'en payant certaines taxes, il peut aider à entretenir une autre classe plus honorable et plus utile, mais qui ne produit rien non plus. Jamais cependant aucune partie du produit annuel, destinée originairement à remplacer un capital, ne s'est détournée à l'entretien de ceux qui ne produisent rien, qu'après avoir mis en mouvement tout le travail qu'elle pouvait y mettre dans le genre où il était employé. Il faut qu'un ouvrier ait gagné son salaire par de l'ouvrage fait, avant qu'il puisse en employer aucune partie de cette manière. D'ailleurs, cette partie est généralement fort petite. C'est l'épargne qu'il fait sur son revenu, et il est rare que les ouvriers productifs épargnent beaucoup sur le leur. Cependant, en général, ils épargnent quelque chose, et dans le payement des taxes, le grand nombre des contribuables de cette classe, peut compenser, en quelque sorte, la modicité de la contribution. La rente de la terre et les profits des fonds sont donc

par-tout les principales sources d'où les gens qui ne produisent rien, tirent leur subsistance. Ce sont les deux espèces de revenus sur lesquels ceux qui les possèdent peuvent épargner davantage. Ils peuvent aller indifféremment à l'entretien de ceux qui produisent et de ceux qui ne produisent rien. Ils semblent aller plus volontiers aux derniers. La dépense que fait un grand seigneur nourrit généralement plus de fainéans que d'hommes industrieux. Quoiqu'un riche négociant n'entretienne, avec son capital, que des gens industrieux, cependant par sa dépense, c'est-à-dire, par l'emploi de son revenu, il nourrit communément la même espèce de gens que nourrit le grand seigneur.

Ainsi, la proportion entre la classe productive et la classe non-productive, dépend beaucoup, dans chaque pays, de la proportion entre cette partie du produit annuel, qui, en venant de la terre, ou en sortant des mains des ouvriers productifs, est destinée à remplacer un capital, et celle qui est destinée à faire un revenu, soit comme rente, soit comme profit. Cette proportion est fort différente dans un pays riche et dans un pays pauvre.

Actuellement, dans les riches pays de l'Europe, une grande, et souvent la plus grande portion du produit de la terre, est destinée à

remplacer le capital d'un fermier riche et indépendant ; et l'autre, à payer ses profits et la rente du propriétaire. Anciennement, pendant le règne du gouvernement féodal, une fort petite partie du produit suffisait pour remplacer le capital employé dans la culture. Il consistait communément dans un peu de misérable bétail que la terre nourrissait d'elle-même, et qui peut être regardé, par conséquent, comme faisant partie de son produit spontané. Il appartenait aussi ordinairement au seigneur, et c'était lui qui l'avançait à ses métayers. Tout le reste du produit lui appartenait également, soit comme rente de sa terre, soit comme profit de son chétif capital. Ceux qui faisaient valoir ses terres étaient généralement des serfs, dont les personnes et les effets faisaient partie de sa propriété. Ceux qui n'étaient point serfs étaient des tenanciers à volonté, et quoique la rente qu'ils payaient ne fût souvent de nom, guère plus qu'un cens, elle se montait réellement à tout le produit de la terre. Leur seigneur pouvait disposer toujours de leur travail en tems de paix, et de leur service en tems de guerre ; quoiqu'ils vécussent loin de son château, ils dépendaient autant de lui que les gens de sa suite, qui vivaient avec lui. Mais tout le produit de la

terre appartient indubitablement à celui qui peut disposer du travail et du service de ceux qu'elle nourrit. Dans l'état présent de l'Europe, la part du seigneur ou propriétaire s'étend rarement au tiers, quelquefois pas à la quatrième partie de tout le produit de la terre. Cependant la rente de la terre, dans tous les endroits bien cultivés et bien amendés, a triplé et quadruplé depuis ces anciens tems; et ce tiers, ou cette quatrième partie du produit annuel, est, ce semble, trois ou quatre fois plus considérable que le total ne l'était auparavant. Dans les progrès de la bonne culture, quoique la rente croisse en proportion de l'étendue de la terre, elle diminue en proportion de son produit.

Dans les riches pays de l'Europe, de grands capitaux sont aujourd'hui livrés au commerce et aux manufactures. Le peu de commerce et le peu de manufactures simples et grossières qu'il y avait autrefois, n'en exigeaient que de bien petits, mais qui doivent avoir rapporté de forts grands profits. Le taux le plus bas de l'intérêt n'était nulle part à moins de dix pour cent, et il fallait bien que les profits fussent assez forts pour le payer. Le taux le plus haut de l'intérêt est à présent de six pour cent, dans les parties bien cultivées de l'Eu-

rope ; et dans quelques unes de celles qui le sont le mieux, il n'est que de quatre, de trois et de deux pour cent. Il est vrai que la partie du revenu des habitans qui vient des profits des fonds, est toujours beaucoup plus grande dans les pays riches que dans les pays pauvres ; mais c'est parce que les fonds sont beaucoup plus considérables : car, en proportion des fonds, les profits sont généralement beaucoup moindres.

Ainsi, cette partie du produit annuel, qui, en venant de la terre ou en sortant des mains des ouvriers productifs, est destinée à remplacer un capital, est non-seulement beaucoup plus grande dans les riches contrées que dans les pauvres ; mais sa proportion avec celle qui est immédiatement destinée à faire un revenu, comme rente ou comme profit, l'est encore bien davantage. Les fonds destinés pour l'entretien du travail productif y sont non-seulement beaucoup plus considérables, mais ils le sont beaucoup plus par proportion à ceux qui, pouvant être employés à la subsistance de la classe qui ne produit rien, vont plus volontiers à la dernière.

C'est la proportion entre ces différens fonds qui détermine nécessairement dans chaque pays le caractère général des habitans, quant

à l'industrie ou à la paresse. Nous sommes plus industrieux que nos ancêtres, parce qu'actuellement les fonds destinés pour l'entretien de l'industrie, sont beaucoup plus grands en proportion de ceux qui doivent aller à l'entretien de la fainéantise, qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois siècles. Nos ancêtres étaient paresseux, parce que l'industrie n'était point assez encouragée. Il vaut mieux s'amuser pour rien, dit le proverbe, que de travailler pour rien. Dans les villes marchandes et manufacturières, où les rangs inférieurs du peuple subsistent principalement de l'emploi du capital, on est généralement industrieux, réglé, et chacun y améliore sa fortune, comme on le voit dans plusieurs villes d'Angleterre et de Hollande. Dans ces villes, qui se soutiennent sur-tout par la résidence constante ou le séjour périodique d'une cour, et où les rangs inférieurs du peuple vivent principalement de la dépense du revenu, on est en général fainéant, dissolu et pauvre, comme à Rome, à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau. En France, excepté Rouen et Bordeaux, il y a peu de commerce et d'industrie dans les villes de parlement, et les rangs inférieurs du peuple ne subsistant guère que de la dépense que font les membres des cours de justice et les plaideurs,

les habitans y sont généralement pauvres et paresseux. Le grand commerce de Rouen et de Bordeaux semble être entièrement l'effet de leur situation. Rouen se trouve nécessairement l'entrepôt de presque toutes les marchandises qu'on apporte des pays étrangers et des provinces maritimes de France, pour la consommation de Paris. Bordeaux est de même l'entrepôt des vins qui croissent sur les bords de la Garonne et des rivières qui s'y jètent, pays qui est un des plus riches du monde en vignobles, et qui paraît donner les vins les plus propres à l'exportation, ou qui conviennent le mieux au goût des nations étrangères. Des situations si avantageuses attirent nécessairement un grand capital par le grand emploi qu'elles donnent le moyen d'en faire, et l'emploi de ce capital est la cause de l'industrie de ces deux villes. Dans les autres villes de parlement de France, il paraît qu'on n'emploie guère que le capital nécessaire pour fournir à leur consommation, c'est-à-dire, qu'on n'y emploie guère que le plus petit capital possible. On peut dire la même chose de Paris, de Madrid et de Vienne. De ces trois, Paris est, sans contredit, la plus industrieuse. Mais Paris est le principal marché de toutes ses manufactures, et sa consommation est le principal

objet de tout le commerce qui s'y fait. Londres, Lisbonne et Copenhague, sont peut-être les trois seules villes de l'Europe où il réside constamment une cour, et qui puissent être regardées en même-tems comme des villes marchandes, ou comme des villes qui ne font pas seulement le commerce pour leur propre consommation, mais encore pour celle d'autres villes et d'autres pays. Leur situation à toutes trois est extrêmement avantageuse : et en fait naturellement des entrepôts d'une grande partie des marchandises destinées à la consommation des pays éloignés. Il est probablement plus difficile d'employer avantageusement un capital à fournir à d'autre consommation que l'intérieure, dans une ville où il se dépense un gros revenu, que dans une ville où les rangs inférieurs du peuple ne vivent que de l'emploi d'un semblable capital. La paresse de la plupart de ceux qui subsistent par la dépense du revenu, corrompt vraisemblablement l'industrie de ceux qui doivent vivre par l'emploi du capital, et fait qu'on y emploie un capital avec moins d'avantage qu'ailleurs. Il y avait peu de commerce et d'industrie à Édimbourg avant l'union. Il y en a eu davantage depuis que le parlement d'Écosse a été fondu dans celui d'Angleterre, et depuis que la ville

a cessé d'être la résidence nécessaire des principaux de la grande et petite noblesse du pays. Elle continue cependant d'être la résidence des principales cours de justice de l'Écosse et des bureaux de douane et d'excise, etc. On y dépense par conséquent encore un revenu considérable. En industrie et en commerce, elle est fort inférieure à Glascow, dont les habitans tirent la plus grande partie de leur subsistance de l'emploi du capital. On a quelquefois observé que les habitans d'un gros village, après avoir fait de grands progrès dans les manufactures, étaient devenus paresseux et pauvres, en conséquence de ce qu'un grand seigneur était venu faire sa résidence dans leur voisinage.

La proportion entre le capital et le revenu semble donc régler par-tout celle qui est entre l'industrie et la fainéantise; si c'est le capital qui prédomine, l'industrie règne; si c'est le revenu, la paresse l'emporte. Chaque accroissement, chaque diminution du capital tend donc naturellement à augmenter ou à diminuer la quantité réelle d'industrie, le nombre des bras productifs, et conséquemment la valeur échangeable du produit annuel de la terre et du travail du pays, sa richesse réelle, et le revenu de tous ses habitans.

Les capitaux s'augmentent par l'économie, et diminuent par la prodigalité et la mauvaise conduite.

Tout ce qu'une personne épargne sur son revenu, elle l'ajoute à son capital; et si elle ne l'emploie pas elle-même à entretenir plus de mains productives, elle met quelqu'autre personne en état de le faire, en le lui prêtant moyennant un intérêt, c'est-à-dire, une part dans les profits. Comme le capital d'un individu peutêtre augmenté uniquement par ce qu'il épargne sur son revenu ou sur son gain annuel, de même le capital d'une société, qui est le même que celui de tous les individus dont elle est composée, peut augmenter de cette seule manière.

C'est l'économie, et non l'industrie, qui est la cause immédiate de l'augmentation du capital. L'industrie fournit, à la vérité, ce que l'économie amasse; mais l'industrie aura beau acquérir, si l'économie n'épargne et n'amasse point, le capital n'en sera jamais plus grand.

L'économie, en augmentant le fonds destiné à entretenir les mains productives, tend à augmenter le nombre de ces mains, dont le travail ajoute à la valeur du sujet sur lequel il s'exerce. Elle tend par conséquent à augmenter la valeur échangeable du produit annuel de la terre et du

travail du pays. Elle met en mouvement une nouvelle quantité d'industrie qui donne une nouvelle valeur au produit annuel.

Ce qu'on épargne annuellement est consommé aussi régulièrement que ce qu'on dépense annuellement, et il l'est à peu près en même tems, mais il l'est par une autre sorte de gens. La portion de son revenu que dépense annuellement un homme riche est, la plupart du tems, consommée par d'inutiles convives, des gens oisifs et des domestiques, qui ne laissent rien en retour de leur consommation. La portion qu'il épargne annuellement, et qu'il emploie immédiatement comme capital pour en faire un profit, est consommée de la même manière, et à peu près en même tems; mais elle l'est par une autre sorte de gens, par des ouvriers, des manufacturiers et artisans, qui reproduisent avec un profit la valeur de leur consommation annuelle. Je suppose qu'on lui paye son revenu en argent; s'il le dépense tout, la nourriture, l'habillement et le logement que tout ce revenu peut acheter, seront distribués à la première classe. S'il en épargne une partie, comme il l'emploie tout de suite, soit par lui-même, soit par quelqu'autre, en qualité de capital et en vue du profit, la nourriture, le vêtement et le logement que cette partie peut acheter, sont

nécessairement réservés pour la dernière classe. La consommation est la même ; les consommateurs sont différens.

Parce qu'un homme économe épargne tous les ans, il ne pourvoit pas seulement à la subsistance d'un nombre additionnel de mains productives pour l'année actuelle ou la suivante ; mais semblable au fondateur d'un attelier de charité, il assigne, pour ainsi dire, un fonds perpétuel pour la subsistance d'un pareil nombre dans tous les tems à venir. Véritablement l'assignation et la destination perpétuelle de ce fonds ne sont pas toujours protégées par une loi positive, par un dépôt ou par un acte de fondation ou d'amortissement. Elles le sont cependant toujours par un principe bien puissant, l'intérêt clair et évident de chaque individu auquel il pourra en appartenir une portion. Il n'est pas possible d'en appliquer désormais aucune à d'autre usage que celui de faire subsister des mains productives, sans qu'il y ait une perte évidente pour la personne qui la détourne ainsi de sa destination propre.

C'est ce que fait le prodigue : en ne bornant point sa dépense à son revenu, il prend sur son capital. Semblable à celui qui divertit les revenus de quelque fondation pieuse à des usages profanes, il entretient la paresse avec les fonds

que l'économie de ses ancêtres avait, pour ainsi dire, consacrés à l'entretien de l'industrie. En diminuant les fonds destinés à employer le travail productif, il diminue nécessairement, autant qu'il est en lui, la quantité de ce travail, qui ajoute une valeur à la matière sur laquelle il s'exerce, et par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail de tout le pays, sa richesse réelle et le revenu de ses habitans. Si la prodigalité de quelques uns n'était pas compensée par l'économie des autres, le prodigue, en nourrissant la fainéantise du pain de l'industrie, serait la cause non-seulement de sa propre ruine, mais encore de l'appauvrissement de son pays.

Quand la dépense du prodigue se bornerait aux marchandises du pays, et qu'il n'en passerait rien chez l'étranger, elle ne laisserait pas d'avoir le même effet sur les fonds productifs de la société. Il y aurait toujours chaque année une certaine quantité de nourriture et de vêtement qui serait employée à l'entretien de mains oisives, tandis qu'elle devrait l'être à celui de mains productives. Il y aurait par conséquent chaque année quelque diminution dans ce qu'aurait dû être la valeur du produit annuel de la terre et du travail du pays.

On peut dire, il est vrai, que si cette dépense ne

se fait pas en marchandises étrangères, et qu'elle n'occasionne aucune exportation d'or et d'argent, il restera dans le pays la même quantité d'argent qu'auparavant. Mais si la quantité d'alimens et de vêtemens qui serait ainsi consommée par ceux qui ne produisent rien, eût été distribuée parmi ceux qui produisent quelque chose, ceux-ci auraient reproduit, avec un profit, la pleine valeur de leur consommation. Dans ce cas, il serait également resté dans le pays la même quantité d'argent, et il y aurait eu de plus une reproduction d'une valeur égale en marchandises de consommation. Ç'aurait été deux valeurs pour une.

D'ailleurs, il n'est pas possible qu'il reste long-tems la même quantité d'argent dans un pays où la valeur du produit annuel diminue. Le seul usage de l'argent est de faire circuler les marchandises de consommation. C'est par lui que les vivres, les matières et l'ouvrage fait, s'achètent, se vendent et se distribuent aux consommateurs. La quantité d'argent qui peut être employée annuellement dans un pays, doit donc être déterminée par la valeur des marchandises de consommation qui circulent dans ce pays. Celles-ci consistent nécessairement ou dans le produit immédiat de la terre et du travail du pays même, ou dans d'autres choses

achetées avec une partie de ce produit. Il faut donc que leur valeur diminue à mesure que diminue la valeur de ce produit, et avec elle la quantité d'argent qui peut être employée à les faire circuler. Mais on ne laissera pas à rien faire, l'argent qui se retire annuellement de la circulation domestique, par cette diminution annuelle du produit. L'intérêt du possesseur est qu'il soit employé. Mais ne pouvant l'être intérieurement, on l'enverra dehors, malgré toutes les lois et les prohibitions, pour y acheter des marchandises de consommation qui puissent être de quelque usage au-dedans. De cette manière, son exportation annuelle continuera pendant quelque tems d'ajouter quelque chose dans le pays à la valeur de la consommation de son produit annuel. Ce qu'on aura épargné de ce produit dans le tems de la prospérité du pays, et ce qu'on en aura employé à se procurer de l'or et de l'argent, continuera un certain tems de soutenir sa consommation dans ses jours d'adversité. L'exportation de l'or et de l'argent est dans ce cas, non la cause, mais l'effet de sa décadence, et peut même, pendant quelque tems, le soulager dans la misère de son déclin.

La quantité d'argent doit au contraire nécessairement s'accroître dans un pays, à mesure que s'accroît la valeur du produit annuel. La

valeur des marchandises de consommation qui circulent annuellement dans la société, se trouvant plus grande, elles ont besoin d'une plus grande quantité d'argent pour circuler. On emploiera donc naturellement une partie du produit accrû, à se procurer, où l'on pourra en avoir, la nouvelle quantité d'or et d'argent nécessaire pour la circulation du reste. L'augmentation de ces métaux sera, dans ce cas, non la cause, mais l'effet de la prospérité publique. L'or et l'argent s'achètent de même par-tout. La nourriture, le vêtement et le logement, le revenu et la subsistance de tous ceux dont le travail et les fonds sont employés à tirer de l'argent des mines, et à le mettre en état de vente, sont le prix qu'il coûte au Pérou comme en Angleterre. Le pays qui peut en donner ce prix, ne sera pas long-tems sans en avoir la quantité qu'il lui en faut, et aucun pays n'en conservera long-tems la quantité dont il n'a pas besoin.

Soit donc qu'on fasse consister la richesse réelle et le revenu d'un pays, dans la valeur du produit annuel de ses terres et de son travail, comme le bon sens le dicte; soit qu'on les place dans la quantité des métaux précieux qui y circulent, ainsi que le supposent les préjugés vulgaires: sous l'un et l'autre aspect, le pro-

digne paraît être l'ennemi ; et l'homme économe, l'ami et le bienfaiteur du public.

Les effets de la mauvaise conduite sont souvent les mêmes que ceux de la prodigalité. Chaque projet imprudent et qui échoue dans l'agriculture, les mines, les pêcheries, le commerce et les manufactures, tend de même à diminuer les fonds destinés à l'entretien du travail productif. Dans ces sortes de projets, quoique le capital ne soit consommé que par ceux qui produisent quelque chose ; cependant comme il est employé sans jugement, ils ne reproduisent pas la valeur entière de leur consommation, et les fonds productifs de la société souffrent nécessairement une diminution, puisqu'ils ne sont pas aussi considérables qu'ils l'auraient été sans cela.

Véritablement il ne peut guère arriver que la prodigalité et la mauvaise conduite des individus, influent beaucoup sur la fortune d'une grande nation, la profusion ou l'imprudence de quelques uns étant toujours plus que compensées par l'économie et la bonne conduite des autres.

A l'égard de la profusion, le principe qui porte à la dépense, est la passion pour les jouissances actuelles : passion qui, toute violente et

difficile à contenir qu'elle est quelquefois, n'est en général que momentanée et accidentelle. Mais le principe qui porte à épargner, est le desir d'améliorer notre condition : desir qui, quoique généralement calme et exempt de passion, naît avec nous, et ne nous quitte point jusqu'au tombeau. Dans tout l'intervalle qui sépare ces deux momens de la naissance et de la mort, à peine y a-t-il peut-être un seul instant où un homme soit assez pleinement et assez parfaitement content de sa situation, pour ne pas avoir le moindre desir qu'il s'y fasse de changement ni d'amélioration d'aucune espèce. Une augmentation de fortune est le moyen par où la plupart des hommes se proposent et souhaitent de rendre leur condition plus agréable. Ce moyen est le plus commun et celui qui se présente le plus naturellement; et la voie la plus simple pour augmenter sa fortune, est d'épargner et d'accumuler quelque partie de ce qu'on acquiert en économisant, soit régulièrement et annuellement, soit dans des occasions extraordinaires. Ainsi, quoique le principe qui porte à la dépense, domine presque tous les hommes dans certaines occasions, et quelques uns presque dans toutes; cependant, à les prendre durant tout le cours de leur vie,

la plupart se gouvernent par le principe de l'économie, et ce principe n'est pas seulement celui qui domine, il l'emporte de beaucoup.

Quant à l'inconduite, il y a par-tout beaucoup plus d'entreprises sages et qui réussissent, que d'entreprises folles et malheureuses. Après toutes les plaintes sur la multiplication des banqueroutes, les infortunés qui tombent dans ce malheur, ne font qu'une bien petite partie du nombre de ceux qui sont engagés dans le commerce et dans toutes les autres espèces d'affaires. Peut-être n'y en a-t-il pas plus d'un sur mille. La banqueroute est peut-être ce qui peut arriver de plus fâcheux et de plus humiliant à un homme innocent. C'est pourquoi la plupart des hommes sont assez attentifs à l'éviter. Quelques uns, il est vrai, ne l'évitent pas, comme quelques uns n'évitent pas la potence.

C'est quelquefois la prodigalité et la mauvaise conduite publique, et jamais celles des particuliers, qui appauvrissent une nation. Tout ou presque tout le revenu public est employé, dans bien des pays, à l'entretien des gens non-productifs. Tels sont ceux qui composent une cour nombreuse et brillante, un grand établissement ecclésiastique, de grandes flottes et de grandes armées, qui, en tems de

paix, ne produisent rien ; et qui, en tems de guerre, n'acquièrent rien qui puisse compenser seulement ce qu'elles coûtent à entretenir pendant qu'elle dure. Tous ces gens là ne produisant rien eux-mêmes, sont entretenus par le produit du travail des autres hommes. Multipliés au-delà du nombre qu'il en faut, ils peuvent tant consommer de ce produit, dans une année, qu'il n'en reste pas assez pour entretenir les ouvriers qui le reproduiraient l'année d'après. Le produit de l'année suivante serait donc moindre que celui de l'année précédente ; et si le même désordre continue, le produit de la troisième année sera encore moindre que celui de la seconde. Cette classe d'hommes qui devrait être entrenue seulement par une partie de ce que le peuple épargne sur son revenu, peut consommer une si grande portion de ce revenu total, et obliger par-là tant de monde à entamer leurs capitaux, et à prendre sur les fonds destinés à l'entretien du travail productif, que toute l'économie et la bonne conduite des individus ne seront pas capables de compenser le dégât et le déchet du produit occasionnés par cet empiètement violent et forcé.

Il paraît cependant, par l'expérience, que cette economie et cette bonne conduite suffisent

pour compenser, non-seulement la prodigalité et la mauvaise conduite des individus; mais encore la folie publique du gouvernement. L'effort constant, uniforme et non-interrompu de chaque particulier, pour améliorer sa condition, principe d'où découle originairement l'opulence publique et nationale, aussi bien que l'opulence particulière, est souvent assez fort pour faire aller les choses de mieux en mieux, et pour maintenir leur progrès naturel, malgré l'extravagance du gouvernement et les plus grandes erreurs de l'administration. Semblable au principe inconnu de la vie animale, il rétablit souvent la santé et la vigueur de la constitution, en dépit non-seulement de la maladie, mais encore des absurdes ordonnances du médecin.

La valeur du produit annuel de la terre et du travail d'une nation, ne peut s'accroître qu'autant qu'il se fait une augmentation, soit dans le nombre des ouvriers productifs, soit dans les facultés productives des ouvriers qu'on employait auparavant. Il est évident que le nombre des ouvriers ne peut jamais augmenter de beaucoup, si ce n'est en conséquence d'une augmentation du capital ou des fonds destinés à leur subsistance. Les productions du même nombre d'ouvriers ne peuvent augmenter, si

ce n'est en conséquence ou de quelque addition ou perfectionnement dans les machines qui facilitent et abrègent le travail, ou d'une division et distribution plus convenables de l'ouvrage : dans l'un et l'autre cas, il faut presque toujours un surcroît de capital. C'est par le seul moyen de ce capital sur-ajouté, que l'entrepreneur d'un ouvrage peut fournir de meilleures machines à ses ouvriers, ou faire une distribution plus convenable dans la manière de les employer. Lorsque l'ouvrage à faire consiste dans un nombre de parties, il faut bien plus de capital pour tenir un homme constamment occupé à une seule, qu'il n'en faut pour que chaque homme s'occupe successivement de plusieurs. Ainsi lorsque nous comparons l'état d'une nation à deux différentes époques, si nous trouvons que le produit annuel de ses terres et de son travail soit évidemment plus grand à la dernière qu'à la première ; que ses terres soient mieux cultivées, ses manufactures plus nombreuses et plus florissantes, et son commerce plus étendu, nous pouvons être assurés que son capital doit avoir augmenté entre ces deux époques, et qu'il a plus acquis par la bonne conduite des uns, qu'il n'a perdu, soit par l'inconduite particulière des autres, soit par l'extravagance publique du gouvernement. Or,

nous verrons que tel a été le cas de presque toutes les nations dans tous les tems passablement tranquilles et paisibles, même de celles qui n'ont pas eu les gouvernemens les plus sages et les plus économes. Il est vrai que, pour en juger pertinemment, nous devons comparer l'état du pays à des époques un peu éloignées. Souvent le progrès se fait par de tels degrés, que non-seulement il n'est pas sensible à des périodes plus rapprochées; mais que sur la décadence de certaines branches d'industrie, ou de certains cantons du pays (choses qui arrivent souvent, quoique le pays en général soit dans la plus grande prospérité), nous sommes portés à soupçonner que le total de l'industrie et des richesses y va en diminuant.

Par exemple, le produit annuel des terres et du travail de l'Angleterre est certainement beaucoup plus grand qu'il n'était il y a un peu plus de cent ans, à la restauration de Charles II. Quoique peu de gens, à ce que je pense, doutent aujourd'hui de ce fait, cependant, durant cet intervalle, il ne s'est guère écoulé cinq ans de suite où l'on n'ait publié quelque livre ou pamphlet assez bien écrit pour gagner quelque crédit dans le public, et prétendant démontrer que la richesse de la nation déclinait rapidement, que le pays

était dépeuplé, l'agriculture négligée, les manufactures tombées, et le commerce perdu ; et notez que ces ouvrages n'étaient point des libelles de parti, misérables productions du mensonge et de la vénalité. Plusieurs ont été faits par des auteurs de très-bonne foi et fort intelligens, qui n'ont rien dit que ce qu'ils croyaient, et seulement parce qu'ils le croyaient.

Le produit annuel des terres et du travail de l'Angleterre était certainement aussi beaucoup plus grand à la restauration, que nous ne pouvons le supposer, environ cent ans auparavant, à l'avénement d'Élisabeth. Nous avons également tout sujet de croire qu'alors même la nation était bien plus avancée de ce côté là qu'elle ne l'était encore environ un siècle plutôt, vers la fin des dissentions entre les maisons d'Yorck et de Lancastre. Dans ce dernier tems, ce produit valait probablement encore mieux que lors de la conquête des Normands, et à la conquête des Normands, que durant la confusion de l'heptarchie saxone. A cette époque même si reculée, le pays était incontestablement en meilleur état qu'à l'invasion de Jules-César, où les habitans étaient à peu près ce que sont aujourd'hui les sauvages de l'Amérique septentrionale.

Dans chacune de ces périodes il y avait

néanmoins, non-seulement beaucoup de profusion particulière et publique, beaucoup de guerres dispendieuses et inutiles, un grand divertissement du produit annuel destiné à l'entretien des mains productives; mais dans les troubles des discordes civiles il y avait quelquefois une telle dévastation et destruction des fonds, qu'on peut supposer qu'elles ne retardaient pas simplement, comme elles l'ont fait certainement, l'accumulation des richesses; mais qu'elles laissaient le pays plus pauvre à la fin de la période qu'il ne l'était au commencement. Prenons de toutes ces périodes la plus heureuse et la plus florissante, celle du tems qui s'est passé depuis la restauration. Combien y est-il arrivé de troubles et de malheurs dont on aurait craint, non-seulement l'appauvrissement du pays, mais sa ruine totale, si on avait pu les prévoir? Qu'on se rappelle l'incendie et la peste de Londres; les troubles de la révolution; les deux guerres avec la Hollande; celle avec l'Irlande; les quatre avec la France, qui ont tant coûté, savoir: celles de 1688, de 1701, de 1742 et de 1756, avec les deux rébellions de 1715 et de 1745. Pendant le cours des quatre guerres avec la France, la nation a contracté plus de cent quarante-cinq millions de dettes au-delà

de toute la dépense extraordinaire qu'elles ont occasionnées, de manière qu'on peut bien évaluer le tout à deux cents millions, au moins. Une si grande portion du produit annuel des terres et du travail du pays a été employée en différentes occasions, depuis la révolution, à entretenir un nombre extraordinaire de mains non-productives. Mais si ces guerres n'eussent pas détourné un capital aussi considérable, on en aurait employé la plus grande partie à entretenir des mains productives, dont le travail eût remplacé, avec un profit, la valeur de leur consommation. Celle du produit annuel des terres et du travail, aurait augmenté considérablement chaque année, et l'excédent d'une année sur l'autre aurait augmenté encore davantage celui de l'année suivante. L'on aurait bâti plus de maisons, amendé plus de terres, et les terres déjà amendées auraient été mieux cultivées ; il se serait établi plus de manufactures, et celles qui étaient déjà établies se seraient étendues davantage ; et il n'est peut-être pas facile d'imaginer à quel point la richesse et le revenu réels du pays seraient parvenus pendant cet intervalle.

Mais qu'oiqu'indubitablement la profusion du gouvernement ait dû retarder le progrès naturel de la richesse et de l'avancement de

l'Angleterre, elle n'a pas été capable de l'arrêter. Le produit annuel de ses terres et de son travail est, sans contredit, beaucoup plus grand à présent qu'il ne l'était à la restauration ou à la révolution. Le capital employé à cultiver ces terres, et a faire aller ce travail, doit donc être aussi beaucoup plus grand. Au milieu de toutes les exactions du gouvernement, ce capital s'est accumulé en silence et graduellement par l'économie et la bonne conduite particulière des individus, par l'effort universel, continuel et non-interrompu qu'ils ont fait pour améliorer leur condition. Cet effort, protégé par les lois et par la liberté de déployer son énergie de la manière la plus avantageuse, est ce qui a soutenu les progrès de l'Angleterre vers l'opulence et l'amélioration dans presque tous les tems qui ont précédé, et ce qui les soutiendra encore, à ce qu'il faut espérer, dans tous ceux qui suivront. Cependant, il est vrai de dire que si l'Angleterre n'a jamais eu l'avantage d'un gouvernement ménager, l'esprit d'économie n'a jamais été non plus la vertu caractéristique de ses habitans. N'est-ce donc pas la prétention la plus ridicule et la plus haute présomption dans les souverains et les ministres, que de prétendre avoir l'œil et l'inspection sur l'économie des particuliers, et de

vouloir restreindre leur dépense, ou par des lois somptuaires, ou par des prohibitions d'importer des objets de luxe étrangers? Ils sont eux-mêmes toujours, et sans exception, les plus grands dissipateurs qu'il y ait dans la sosociété. Qu'ils veillent sur leur propre dépense, et qu'ils ne s'embarrassent pas de celle que font les particuliers auxquels ils peuvent s'en rapporter en toute sûreté. Si leurs excès ne ruinent pas l'état, ceux des particuliers ne le ruineront jamais.

Comme l'économie augmente et que la prodigalité diminue le capital public, ainsi la conduite de ceux qui dépensent tout juste leur revenu, sans rien accumuler et sans rien prendre sur leurs fonds, laisse ce capital dans l'état où il est. Il y a cependant certaines manières de dépenser qui contribuent davantage à l'accroissement de l'opulence publique.

Un individu peut dépenser son revenu, ou en choses qui se consomment sur-le-champ, et où la dépense d'un jour ne peut ni alléger ni soutenir la dépense d'un autre jour; ou en choses plus durables, qui peuvent par conséquent être accumulées; et où la dépense d'un jour peut, s'il veut, ou alléger, ou soutenir celle du jour suivant, ou en augmenter l'effet. Par exemple, celui qui jouit d'une fortune con-

sidérable peut mettre son revenu, ou à servir sa table avec somptuosité et profusion, et à entretenir un grand nombre de domestiques, de chiens et de chevaux; ou, en se contentant d'une table frugale et de peu de domestiques, il peut en employer la plus grande partie à embellir ses maisons de ville et de campagne, à des bâtimens utiles ou servant d'ornemens, à des meubles qui aient également ce mérite, à faire un amas de livres, de statues, de tableaux; ou en choses plus frivoles, en bijoux, en babioles, en ingénieux colifichets de toute espèce; ou, ce qui est souverainement puérile, à se faire un grand magasin de beaux habits, ou une belle et immense garde-robe, telle que l'a laissée le favori et le ministre d'un grand prince, mort il y a quelques années. Que deux hommes d'une fortune égale dépensent leur revenu, l'un de la première, et l'autre de la seconde de ces manières, la magnificence de celui qui l'emploiera principalement en marchandises durables, croîtra continuellement, la dépense d'un jour contribuant à soutenir et à relever l'effet de celle du jour suivant. La magnificence de l'autre, au contraire, ne sera pas plus grande au bout d'un intervalle de tems qu'au commencement. Il sera même le moins riche des deux après un certain tems. Car il n'aura pas

un fonds de marchandises, qui, quoiqué d'une valeur au-dessous de ce qu'elles auraient coûté, vaudraient toujours quelque chose. Il ne restera aucune trace, aucun vestige de sa dépense, et les effets de dix ou vingt ans de profusion seront aussi complètement dans le néant que s'ils n'avaient jamais existé.

Comme une de ces deux manières de dépenser est plus favorable que l'autre à l'opulence de l'individu, elle l'est de même à celle d'une nation. Les maisons, l'ameublement et l'habillement du riche, passent en peu de tems à l'usage des rangs moyens et inférieurs du peuple. Ils sont en état de les acheter quand leurs supérieurs s'en lassent, et lorsque ce ton de dépense devient universel parmi les gens de fortune, le peuple en profite par degrés, pour se mettre généralement plus à son aise et pour se donner plus de commodités. Voyez les pays qui ont été long-tems riches, vous y trouverez souvent les rangs inférieurs du peuple en possession de maisons et de meubles, tous bons et tous entiers qui n'ont jamais pu être faits pour leur usage. Ce qui était anciennement le séjour de la famille de Seymour, est à présent une auberge sur le chemin de Bath. Le lit nuptial de Jacques Ier., roi de la Grande-Bretagne, qui lui avait été apporté de Dannemarck par sa

femme, comme un présent digne d'être fait à un souverain, par un souverain, était il y a quelques années, l'ornement d'un cabaret à bière à Dunfermline. Il y a d'anciennes villes qui ont été long-tems au même degré de splendeur ou qui en ont un peu déchu, dans lesquels vous trouverez à peine une seule maison qui ait été faite pour ceux qui l'habitent à présent. Si vous entrez dans ces maisons, vous y verrez des pièces d'ameublement excellentes, quoique surannées, et encore très-bonnes pour l'usage, mais qui originairement n'étaient pas plus destinées pour ceux qui s'en servent aujourd'hui. Des palais majestueux, de magnifiques maisons de campagne, de grandes collections de livres, de statues, de tableaux et d'autres curiosités, sont souvent l'ornement et la gloire, non-seulement du voisinage, mais de tout le pays auquel ils appartiennent. Versailles est un ornement et un honneur pour la France, Stowe et Wilton pour l'Angleterre. L'Italie s'attire encore une sorte de vénération par les monumens qu'elle renferme en ce genre, quoique bien déchue de l'opulence qui les a produits, et quoique le génie qui les a conçus semble être éteint, peut-être faute d'être employé de même.

Ajoutez que la dépense faite en marchan-

dises durables, favorise non-seulement l'accumulation, mais encore l'économie; si quelqu'un la pousse trop loin, il lui est aisé de la réformer sans s'exposer à la censure du public. Réduire ses domestiques d'un grand à un petit nombre, d'une table splendide en faire une table frugale, mettre équipage bas, ce sont des changemens qui ne peuvent guère échapper à l'observation des voisins, et dans lesquels on suppose un aveu tacite qu'on s'est mal conduit auparavant. Aussi est-il rare que ceux qui se sont malheureusement embarqués trop avant dans cette sorte de dépense, aient le courage de se reformer, à moins d'y être forcés par une banqueroute et une ruine totale. Mais si une personne dépense trop dans un tems, en bâtimens, en meubles, en livres et en tableaux, elle peut changer de conduite sans être taxée d'imprudence. En ce genre, une première dépense rend souvent inutile une dépense ultérieure, et lorsque quelqu'un cesse d'en faire, on ne conclut pas qu'il a excédé ses moyens, mais qu'il a contenté sa fantaisie.

D'ailleurs, avec ce qu'on dépense en marchandises durables, on fait subsister communément plus de monde qu'avec ce qu'il en coûte pour exercer l'hospitalité la plus prodigue. De deux ou trois cents pesant de vivres, qui peuvent

quelquefois être servis dans un grand festin, la moitié peut-être est jetée sur le fumier, et il y a toujours beaucoup de dégât et de gaspillage. Or, si la dépense de ce festin eût été employée à faire travailler des maçons, des charpentiers, des tapissiers et des artisans, une quantité de vivres de la même valeur eût été distribuée à beaucoup plus de gens qui en auraient acheté pour un penny et à la livre, et qui n'en auraient pas laissé perdre une once. De plus, la dépense dans cette dernière direction fait subsister des membres productifs de la société, et dans l'autre, elle en entretient qui ne produisent rien. Elle augmente par conséquent dans un cas, et n'augmente pas dans l'autre la valeur échangeable du produit annuel des terres et du travail du pays.

Par tout ce que je viens de dire, je ne prétends cependant pas que de ces deux espèces de dépense, l'une convienne toujours mieux que l'autre à une ame bien née et généreuse. Lorsqu'un homme avantagé de la fortune consacre son revenu principalement à l'exercice de l'hospitalité, il en partage la plus grande partie avec ses amis et les gens de sa société; mais quand il en achète de ces sortes de marchandises durables, il dépense souvent le tout pour sa personne, et il ne donne rien pour

rien. Aussi peut-on dire de cette dernière espèce de dépense, sur-tout quand elle se tourne vers des objets frivoles, vers les petits ornemens de l'habillement et du meuble, vers les bijoux, les babioles et les colifichets, qu'elle ne décèle pas seulement un petit génie, mais une ame basse et intéressée. Tout ce que je veux dire, c'est que comme une de ces deux manières de dépenser occasionne toujours une accumulation de marchandises qui ont une valeur, elle est plus favorable à l'économie privée, et par conséquent à l'accroissement du capital public, et, que comme elle entretient plutôt des mains productives que des mains qui ne produisent rien, elle contribue par-là plus que l'autre à l'opulence publique.

CHAPITRE IV.

Des fonds prêtés à intérêt.

Celui qui prête des fonds à intérêt, les regarde toujours comme un capital. Il s'attend qu'ils lui rentreront dans le tems convenu, et que cependant l'emprunteur lui en payera l'usage par une rente annuelle. Celui-ci peut s'en servir, ou comme d'un capital, ou comme d'un fonds destiné pour la consommation immédiate. S'il s'en sert comme d'un capital, il l'emploie à entretenir des ouvriers productifs qui en reproduisent la valeur avec un profit. Il peut, en ce cas, et rendre le capital, et payer l'intérêt sans rien aliéner ou sans rien prendre sur aucune autre source de revenu. S'il en use comme d'un fonds réservé pour la consommation immédiate, il agit en prodigue, et il dissipe à entretenir des fainéans, ce qui était destiné à faire subsister les gens industrieux. Il ne peut, dans ce cas, ni rembourser le capital, ni payer l'intérêt sans aliéner ou sans diminuer quelqu'autre source de revenu, telle que la propriété ou la rente d'une terre.

Les fonds prêtés à intérêt sont sans doute employés, suivant l'occasion, de l'une et de l'autre façon ; mais beaucoup plus souvent de la première que de la dernière. L'homme qui emprunte pour dépenser, sera bientôt ruiné, et en général, celui qui lui prête aura sujet de se repentir de sa folie. Il est donc également contraire à l'intérêt des deux parties d'emprunter et de prêter pour cette vue, et cela est vrai dans tous les cas où il ne s'agit pas d'une grosse usure. Mais quoique la chose arrive sans doute quelquefois, les hommes ont trop de considération pour leur intérêt personnel pour qu'elle arrive aussi fréquemment que nous sommes portés à l'imaginer. Demandez à tout homme riche, d'une prudence ordinaire, à quelle espèce de gens il a prêté la plus grande partie de ses fonds, si c'est à des gens qu'il pensait devoir en faire un usage profitable, ou à des gens qui devaient les dépenser mal-à-propos? Il ne manquera pas de rire de votre question. Ainsi parmi les emprunteurs même, classe d'hommes qui n'est pas fameuse pour son économie, le nombre de ceux qui ont de l'industrie et de la conduite, surpasse de beaucoup le nombre de ceux qui n'en ont pas.

Les seuls auxquels on prête communément des fonds sans s'attendre qu'ils les emploient à

Digitized by Google

profit, sont les propriétaires qui vivent du produit de leurs terres, et qui empruntent sur hypothèque ; encore à peine en trouverez-vous qui empruntent uniquement pour dépenser. On peut dire que ce qu'ils empruntent est ordinairement déjà dépensé avant qu'on le leur prête. En général, ils ont consommé tant de marchandises qui leur ont été avancées à crédit par des marchands ou des gens de métier, qu'ils se voyent dans la nécessité d'emprunter à intérêt pour payer leurs dettes. Le capital emprunté remplace les capitaux de leurs fournisseurs, qui ne pouvaient l'être par les rentes de leurs terres. Ils n'empruntent pas proprement pour dépenser, mais pour remplacer un capital qu'ils avaient dépensé auparavant.

Presque tous les prêts à intérêt se font en monnaie, soit de papier, soit d'or et d'argent. Mais ce qu'il faut à l'emprunteur et ce que le prêteur lui fournit réellement, n'est pas la monnaie, mais la valeur de la monnaie, ou les marchandises qu'elle peut acheter. S'il en a besoin comme d'un fonds pour la consommation immédiate, il ne peut placer dans ce fonds que ces marchandises ; et s'il en a besoin comme d'un fonds pour employer l'industrie, c'est avec ces marchandises seules qu'il peut fournir les outils, les matières et la subsistance pour la

mettre en œuvre. Par le moyen du prêt, le prêteur transporte, pour ainsi dire, à l'emprunteur son droit, à une certaine portion du produit annuel des terres et du travail du pays, pour en user comme il voudra.

La quantité des fonds, ou, comme on s'exprime communément, la quantité d'argent qui peut être prêtée à intérêt dans un pays, n'est donc pas réglée par la valeur du numéraire, soit en espèce, soit en papier, qui sert d'instrument aux différens prêts qui s'y font, mais par la valeur de cette partie du produit annuel qui, en sortant de la terre ou des mains des ouvriers productifs, est destinée, non-seulement à remplacer un capital, mais un capital que le propriétaire ne se soucie pas de prendre la peine d'employer lui-même. Comme ces sortes de capitaux sont communément prêtés et remboursés en argent, ils constituent ce qu'on appelle les capitaux pécuniaires, capitaux distincts de ceux qui sont placés, non-seulement sur les terres, mais aussi dans le commerce et les manufactures, en ce que ceux-ci sont employés par leurs propriétaires même. Cependant dans les fonds même prêtés à intérêt, l'argent n'est, pour ainsi dire, que l'acte de transport qui fait passer d'une main dans l'autre ces capitaux que les propriétaires ne se

soucient pas d'employer eux-mêmes. Ces capitaux peuvent être plus grands, dans presque toute sorte de proportion, que le montant de l'argent qui sert à les transporter, les mêmes pièces de métal servant successivement pour différens prêts aussi bien que pour différens achats. A, par exemple, prête à W 1,000 livres avec lesquelles W achète aussi-tôt de B pour cette somme de marchandises. B, n'ayant que faire d'argent pour lui-même, prête à X les pièces qui composent identiquement cette somme, et X en achète, immédiatement de C, des marchandises pour même valeur. C, qui n'a pas plus besoin de cet argent que B, le prête encore à Y, qui en achète encore des marchandises de D. Les mêmes morceaux, soit de métal, soit de papier, peuvent servir ainsi, dans l'espace de quelques jours, à trois différens prêts et à trois différens achats, chacun desquels égale en valeur tout le montant de ces pièces de monnaie. Ce que les trois hommes pécunieux, A, B et C, transportent ou cèdent aux trois emprunteurs, W, X, Y, est le pouvoir de faire ces achats. C'est dans ce pouvoir que consistent et la valeur et l'usage des prêts. Le fonds, prêté par les trois hommes à argent, est égal à la valeur des marchandises qu'il peut acheter, et trois fois plus grand que celle de

l'argent avec lequel ont été faits les achats. Ces prêts cependant peuvent être tous parfaitement assurés, les marchandises achetées par les différens débiteurs étant tellement employées, qu'il se fasse au tems prescrit le remboursement d'une valeur égale, soit en argent, soit en papier, avec un profit, et comme les mêmes pièces de monnaie peuvent servir ainsi d'instrument à différens prêts pour trois fois, et par la même raison pour trente fois leur valeur, de même elle peuvent être l'instrument d'autant de remboursemens.

Un capital prêté à intérêt, peut ainsi être considéré comme un transport d'une portion considérable du produit annuel qui se fait du prêteur à l'emprunteur, à condition que l'emprunteur en transportera de son côté, chaque année, une plus petite portion au prêteur pendant le cours du prêt, ce qui s'appelle *intérêt*, et qu'à la fin il lui cèdera une portion aussi considérable que celle qui lui a été cédée d'abord, ce qui s'appelle *remboursement*. Quoique l'argent ou le papier serve généralement d'instrument de transport à la petite portion comme à la grande, il est totalement différent de ce qui se transporte par son moyen.

A mesure qu'il se fait une augmentation dans cette partie du produit annuel qui, au sortir de

la terre ou des mains des ouvriers productifs, est destinée à remplacer un capital, il s'en fait une proportionnée, dans ce qu'on appelle *les capitaux pécuniaires*. L'augmentation de ces capitaux particuliers, dont les propriétaires veulent tirer un revenu sans se donner la peine de les employer eux-mêmes, accompagne naturellement l'augmentation générale des capitaux; ou, en d'autres termes, à mesure que les fonds croissent, la quantité de fonds à prêter à intérêt devient de plus en plus grande.

A mesure que les fonds à prêter à intérêt augmentent, l'intérêt ou le prix qu'il faut payer pour l'usage de ces fonds diminue nécessairement, non-seulement par ces causes générales qui font diminuer ordinairement le prix des choses à mesure que leur quantité augmente, mais par des causes particulières. Dès que les capitaux augmentent dans un pays, les profits qu'on peut faire avec eux diminuent nécessairement. Il devient de plus en plus difficile d'y trouver une méthode d'employer avantageusement un nouveau capital. Il s'établit en conséquence une concurrence entre différens capitaux, le propriétaire de l'un tâchant de se mettre en possession de l'emploi qui est occupé par un autre. Mais la plupart du tems il ne peut espérer de le supplanter qu'en offrant des con-

ditions plus raisonnables. Il faut non-seulement qu'il vende ses marchandises un peu meilleur marché ; mais, pour trouver à vendre, il faut quelquefois qu'il achète plus cher. Les fonds pour la subsistance du travail productif croissant de jour en jour, on demande continuellement plus de travail. Les ouvriers trouvent aisément de l'emploi, tandis que les propriétaires des capitaux trouvent difficilement des ouvriers à employer. La concurrence de ces propriétaires fait hausser le salaire du travail et baisser les profits des fonds. Mais quand les profits qu'on peut tirer de l'usage d'un capital, diminuent de cette manière, pour ainsi dire, par les deux bouts, il est de toute nécessité que le prix à payer pour cet usage, c'est-à-dire, le taux de l'intérêt, diminue avec eux.

M^rs. Locke, Law, Montesquieu, et d'autres écrivains, semblent avoir imaginé que l'augmentation arrivée dans la quantité d'or et d'argent en conséquence de la découverte des Indes Occidentales Espagnoles, etait la cause réelle de ce que le taux de l'intérêt avait baissé dans la plus grande partie de l'Europe. Ces métaux, disent-ils, ayant perdu de leur valeur, en total, l'usage de chaque portion particulière a dû perdre de la sienne, et conséquemment le prix qu'on en pouvait donner a dû baisser.

Cette idée, qui, à la première vue, paraît si plausible, a été si bien exposée par M^r. Hume, qu'il est peut-être inutile d'en parler davantage. Cependant le raisonnement suivant, également court et simple, peut servir à développer plus clairement le sophisme qui semble avoir égaré ces auteurs.

Il paraît qu'avant la découverte des Indes occidentales espagnoles, le taux de l'intérêt était communément de dix pour cent dans la plus grande partie de l'Europe. Depuis ce tems il y est tombé, en différens pays, à six, cinq, quatre et trois pour cent. Supposons que dans chacun de ces pays la valeur de l'argent ait baissé précisément dans la même proportion que le taux de l'intérêt, et que dans ceux, par exemple, où ce taux a été réduit de dix à cinq pour cent, la même quantité d'argent puisse acheter à présent justement la moitié des marchandises qu'elle pouvait acheter auparavant. Cette supposition ne se trouvera, je crois, nulle part conforme à la vérité; mais c'est la plus favorable à l'opinion que nous examinons. Or, dans cette supposition même, il est absolument impossible que la diminution de la valeur de l'argent ait le moindre effet pour baisser le taux de l'intérêt. Si, dans ces pays, 100 livres ne valent pas plus aujourd'hui

que 50 ne valaient alors, 10 livres ne doivent pas valoir à présent plus que 5 ne valaient en ce tems-là. Quelles qu'aient été les causes qui ont fait baisser le capital, elles ont nécessairement fait baisser l'intérêt, et exactement dans la même proportion. La proportion entre la valeur du capital et celle de l'intérêt devrait avoir resté la même si le taux n'eût jamais changé. En changeant le taux, au contraire, la proportion entre ces deux valeurs change nécessairement. Si 100 livres ne valent aujourd'hui que ce que 50 livres valaient alors, 5 livres ne peuvent valoir que ce que valaient alors 2 liv. et 10 schelings. Ainsi, en réduisant le taux de l'intérêt de dix à cinq pour cent, nous donnons pour l'usage d'un capital qu'on suppose égal à une moitié de son ancienne valeur, un intérêt qui est seulement égal à la quatrième partie de l'ancien intérêt.

Toute augmentation qui se ferait dans la quantité d'argent, tandis que celle des marchandises qui circuleraient, par le moyen de l'argent, demeurerait la même, ne pourrait avoir d'autre effet que de diminuer la valeur de ce métal. La valeur nominale de toutes les sortes de marchandises serait plus grande; mais leur valeur réelle serait précisément la même qu'auparavant. On les échangerait pour

un plus grand nombre de pièces d'argent ; mais la quantité de travail dont elles pourraient disposer, le nombre de gens qu'elles pourraient faire subsister et employer, seraient précisément les mêmes. Le capital du pays serait le même, quoiqu'il fallût davantage de pièces de monnaie pour en transporter une égale portion d'une main dans l'autre. Les actes de transport semblables à ceux que fait un notaire verbeux, seraient plus embarrassans ; mais la chose transportée serait précisément la même qu'auparavant, et ne pourrait produire que les mêmes effets. Les fonds pour le travail productif étant les mêmes, on demanderait la même quantité de travail, et son prix ou salaire n'augmenterait que nominalement. On le payerait par un plus grand nombre de pièces d'argent ; mais ces pièces n'achèteraient que la même quantité de marchandises. Les profits des fonds seraient les mêmes nominalement et réellement. Le salaire du travail se calcule ordinairement par la quantité d'argent qu'on paye aux ouvriers : quantité qui peut quelquefois augmenter, sans que le salaire soit plus grand, quoiqu'il le paraisse. Mais on ne calcule pas les profits des fonds par le nombre de pièces d'argent avec lesquelles ils se payent, mais par la proportion qu'ont ces pièces avec tout le capital employé.

Ainsi, on dit dans tel pays que cinq schelings par semaine sont le salaire ordinaire du travail, et que dix pour cent sont les profits ordinaires des fonds. Mais tout le capital d'un pays, étant le même qu'auparavant, la concurrence entre les différens capitaux des individus entre lesquels il serait partagé, serait également la même. Ils commerceraient tous avec les mêmes avantages et désavantages. La proportion ordinaire entre le capital et le profit serait donc la même, et par conséquent aussi l'intérêt de l'argent; ce qu'on peut donner communément pour l'usage de l'argent étant réglé par ce qu'on en peut faire.

Toute augmentation qui se ferait dans la quantité des marchandises qui circulent annuellement dans un pays, tandis que celle de l'argent qui les ferait circuler demeurerait la même, produirait au contraire plusieurs effets importans, outre celui de faire hausser la valeur de l'argent. Quoique le capital du pays restât nominalement le même, il serait réellement augmenté. On pourrait continuer de l'exprimer par la même somme d'argent, mais il disposerait d'une plus grande quantité de travail. La quantité de travail productif qu'il pourrait faire subsister et employer serait plus grande, et par conséquent on en demanderait davantage. Le salaire hausserait naturellement avec

la demande, et cependant il pourrait baisser en apparence. On pourrait le payer avec une moindre quantité d'argent; mais cette moindre quantité pourrait acheter plus de marchandises qu'on n'en avait auparavant avec une plus grande. Les profits des fonds diminueraient et réellement et en apparence. Tout le capital du pays étant augmenté, la concurrence entre les différens capitaux dont il serait composé, augmenterait naturellement avec lui. Les propriétaires de ces capitaux particuliers seraient obligés de se contenter d'une moindre portion dans le produit du travail qu'employeraient leurs capitaux respectifs. L'intérêt de l'argent marchant, toujours de pair avec les profits des fonds, pourrait diminuer beaucoup, quoique la valeur de l'argent, ou la quantité des marchandises que chaque somme particulière pourrait acheter, fût fort augmentée.

Dans certains pays l'intérêt de l'argent a été défendu par les lois. Mais comme on peut faire par-tout quelque chose de l'argent, on doit payer par-tout quelque chose pour l'usage qu'on en fait. L'expérience a montré que ce règlement ne faisait qu'aggraver le mal de l'usure au lieu de le prévenir, le débiteur étant obligé de payer non-seulement pour l'usage de l'argent, mais pour le risque que son créancier

court en acceptant une compensation pour cet usage. Il est obligé, si on peut ainsi parler, à devenir l'assureur de son créancier contre les peines décernées à l'usure.

Dans les pays où l'intérêt est permis, la loi, pour prévenir les extorsions de l'usure, fixe généralement le plus haut taux qu'on puisse prendre sans encourir une peine. Ce taux doit toujours être un peu au-dessus du plus bas prix courant, ou du prix qui se paye communément pour l'usage de l'argent par ceux qui peuvent donner les meilleures sûretés. Si ce taux légal était fixé au-dessous du plus bas prix courant, les effets de cette fixation seraient approchant les mêmes que ceux d'une prohibition totale de l'intérêt. Le créancier ne prêtera point son argent pour moins que n'en vaut l'usage, et il faut que le débiteur lui paye le risque qu'il court en acceptant la valeur entière de cet usage. Si on fixe le taux précisément au plus bas prix courant, on ruine, parmi les honnêtes gens qui respectent les lois du pays, le credit de tous ceux qui ne peuvent donner les meilleures sûretés, et on les oblige d'avoir recours à des usuriers exhorbitans. Dans un pays tel que la Grande-Bretagne, où l'on prête à trois pour cent au gouvernement, et aux particuliers qui ont de quoi répondre, à quatre et à quatre et

demi pour cent, le taux légal actuel de cinq pour cent est peut-être aussi convenable qu'aucun autre.

Il faut encore que le taux légal ne soit pas fort au-dessus du prix courant. Si, par exemple, il était fixé en Angleterre à huit ou dix pour cent, la plus grande partie de l'argent à prêter, serait prêtée à des prodigues ou à des faiseurs de projets qui seuls voudraient le prendre à si gros intérêt (*). Les gens sages qui ne veulent

(*) Voyez la critique de ce passage dans la cinquième des excellentes *lettres de Jérémie Bentham, Sur la liberté du taux de l'intérêt de l'argent*, dont la traduction a paru en 1790. Après avoir marqué les plus grands égards pour Smith, qu'il appelle son maître, et celui que doivent choisir tous ceux qui, dans la recherche du bien public, veulent s'éclairer des lumières d'une sage raison, cet auteur observe que la loi ne distinguant pas et ne pouvant pas distinguer les entreprises inconsidérées et ruineuses de celles que forme la prudence et qui sont utiles, elle frappe également les unes et les autres; et qu'en décourageant toute nouvelle tentative d'amélioration, elle entrave le génie de l'invention, et nuit aux progrès de l'industrie et de la prospérité. Il avait déjà montré dans sa troisième lettre que les lois qui prétendent mettre un frein aux dissipateurs par la limitation du taux de l'intérêt, ne font qu'accélérer leur ruine.

donner pour l'usage de l'argent qu'une partie de ce qu'ils peuvent compter en faire, ne se mettraient pas sur les rangs pour emprunter. Ainsi une grande partie du capital du pays n'irait pas dans les mains capables d'en tirer un bon parti, et il serait jeté dans celles qui seraient les plus propres à le consumer et à le détruire. Si au contraire le taux légal de l'in-

---

Il doute (huitième lettre) de la vérité du principe avancé par Smith, dans le paragrafe suivant : *qu'il n'est au pouvoir d'aucune loi de réduire le taux de l'intérêt au-dessous du taux le plus bas qui existe dans le tems qu'elle est portée :* principe que Smith appuie de l'exemple du sort de l'édit publié en France en 1766, et révoqué en 1770. Il croit que la loi qui fixe le taux de l'intérêt au-dessous du taux courant, peut aussi bien avoir son exécution que celle qui le fixe à un taux quelconque. Sur ce point je pense qu'on sera plutôt de l'avis du maître que de celui du disciple : car l'exécution d'une loi dans laquelle le public trouve son avantage, est bien plus certaine que celle d'une loi préjudiciable à ses intérêts. En dépit de l'édit, on ne prêta point à quatre pour cent, parce que ce taux était au-dessous de la proportion qui doit exister entre l'intérêt de l'argent et les profits des fonds ; et le gouvernement le sentit si bien, qu'il motiva la révocation de l'édit sur la seule raison que *le public avait préféré de garder son argent que de le donner à un denier qui ne lui paraissait pas avantageux.* (Note du traducteur.)

térêt est simplement fixé un peu au-dessus du taux courant le plus bas, on donne universellement la préférence aux gens sages, et on leur prête plutôt qu'aux gens prodigues et portés à de folles entreprises. Le prêteur tire presqu'autant d'intérêt des premiers qu'il oserait en prendre des derniers, et son argent est placé bien plus sûrement dans les mains des uns que dans celles des autres. Une grande partie du capital du pays tombe ainsi entre les mains les plus capables de le faire valoir avec avantage.

Il n'y a point de loi qui puisse réduire le taux de l'intérêt au-dessous du taux courant le plus bas qui existe dans le tems qu'elle est portée. En 1766, le roi de France a tenté de mettre à quatre pour cent le taux de l'intérêt qui était à cinq. Malgré son édit, l'on continue d'y prêter à cinq pour cent, la loi se trouvant éludée en bien des manières.

Il est à observer que le prix courant ordinaire des terres, dépend par-tout du courant ordinaire de l'intérêt. Celui qui possède un capital dont il veut tirer un revenu sans prendre la peine de l'employer lui-même, délibère s'il en achètera une terre, ou s'il le placera à intérêt. La sûreté supérieure d'une terre, avec quelques autres avantages qui accompagnent

presque par-tout cette espèce de propriété, le dispose généralement à préférer un moindre revenu qu'il tirera d'une terre, à celui qu'il pourrait avoir en prêtant son argent à intérêt. Ces avantages suffisent pour compenser une certaine difference de revenu, mais ils n'en peuvent compenser qu'une certaine différence : car si elle était plus grande, et que la rente de la terre fût trop au-dessous de l'intérêt de l'argent, personne n'achèterait plus de terres, et leur prix ordinaire serait bientôt réduit. Si ces avantages, au contraire, faisaient beaucoup plus que compenser cette différence, chacun achèterait des terres, et aussi-tôt elles hausseraient de prix. Lorsque l'intérêt était à dix pour cent, les terres se vendaient communément pour dix ou douze années du revenu. A mesure qu'il est tombé à six, à cinq et à quatre pour cent, le prix des terres s'est élevé au denier vingt, au denier vingt-cinq et au denier trente. Le taux courant de l'intérêt est plus haut en France qu'en Angleterre, et le prix commun des terres y est plus bas. En Angleterre elles se vendent communément au denier trente, et en France au denier vingt.

CHAPITRE V.

Des différens emplois des capitaux.

Quoique tous les capitaux soient destinés à entretenir le seul travail productif, cependant la quantité de travail que des capitaux égaux peuvent mettre en mouvement, varie extrêmement selon la diversité de l'emploi qu'on en fait ; et on peut en dire autant de la valeur que cet emploi ajoute au produit annuel de la terre et du travail du pays.

Un capital peut s'employer de quatre différentes manières : 1°. en procurant à la société le produit brut qu'il lui faut annuellement pour son usage et sa consommation ; 2°. en manufacturant et en préparant ce produit brut pour l'usage et la consommation immédiate ; 3°. en transportant le produit brut ou manufacturé des lieux où il abonde en ceux où il manque ; 4°. en divisant des portions particulières de l'un et de l'autre produit en petites parcelles, pour satisfaire dans l'occasion à la demande de ceux qui en ont besoin. Le premier emploi des capitaux est celui qu'en font ceux qui entreprennent

d'amender et de cultiver les terres, d'exploiter les mines ou les pêcheries ; le second est fait par tous les maîtres manufacturiers ; le troisième par les marchands en gros, et le quatrième par les marchands détailleurs. Il est difficile de concevoir qu'on emploie un capital de quelque manière qui ne puisse se rapporter à aucun de ces quatre chefs.

Chacune de ces quatre méthodes est essentiellement nécessaire, soit à l'existence ou à l'extention des trois autres, soit au bien général de la société.

Si l'on n'employait pas un capital à fournir le produit brut jusqu'à un certain degré d'abondance, il n'y aurait ni manufactures, ni commerce d'aucune espèce.

Si l'on n'employait pas un capital à manufacturer cette partie du produit qui a besoin d'une assez grande préparation pour devenir propre à l'usage et à la consommmation, ou ce produit ne viendrait pas, parce qu'on n'en demanderait point, ou, s'il venait naturellement, il n'aurait aucune valeur dans les échanges, et il n'ajouterait rien à la richesse de la société.

Si l'on n'employait pas un capital à transporter le produit brut ou manufacturé des endroits où il abonde en ceux où il manque, il ne pourrait y en avoir que ce qui serait néces-

saire pour la consommation du voisinage. Le capital du marchand échange le surabondant du produit d'un lieu contre celui d'un autre lieu, et par-là il encourage l'industrie et augmente les jouissances de tous les deux.

Si l'on n'employait pas un capital à diviser et à morceler certaine portion du produit, soit brut, soit manufacturé, de manière que ceux qui n'en demandent que de petites parcelles, en aient, chaque homme serait obligé d'acheter plus de marchandises qu'il ne lui en faudrait pour ses besoins immédiats. Si, par exemple, il n'y avait point de bouchers, ni de gens qui en fissent les fonctions, chaque homme serait obligé d'acheter tout à la fois un bœuf ou un mouton entier, ce qui serait généralement incommode pour les riches, et beaucoup plus pour les pauvres. Qu'un pauvre ouvrier soit obligé d'acheter à la fois des vivres pour un ou pour six mois, une grande partie des fonds qu'il emploie, comme capital, à se procurer des instrumens de son métier et à fournir sa boutique, et dont il tire un revenu, ne lui rapportera plus rien, parce qu'il sera obligé de la placer dans cette partie de son fonds qui est réservée pour la consommation immédiate, et qui ne lui rapporte aucun revenu. Rien ne lui convient mieux que de pouvoir acheter sa subsistance

d'un jour à l'autre, ou même d'heure en heure, à mesure qu'il a des besoins. Par-là il se trouve en état d'employer presque tout son fonds comme capital; il peut fournir de l'ouvrage pour une plus grande valeur, et le profit qu'il y fait est bien plus que la compensation du prix qu'ajoute aux marchandises le profit du détailleur. Les préjugés de quelques écrivains politiques contre les gens tenant boutique et vendant au détail, sont totalement destitués de fondement. Tant s'en faut qu'il soit nécessaire de les taxer, ou de réduire leur nombre, qu'ils ne peuvent jamais se multiplier assez pour nuire au public, quoique par une trop grande multiplication ils puissent se nuire les uns aux autres. La quantité de marchandises d'épicerie, par exemple, qui peut être vendue dans une ville particulière, est limitée par la demande de cette ville et de son voisinage. Ainsi, le capital qui peut être employé dans le commerce de l'épicerie, ne peut excéder ce qui suffit pour acheter cette quantité. Si ce capital est partagé entre deux marchands, leur concurrence tend à ce qu'ils vendent l'un et l'autre moins cher que s'il était dans les mains d'un seul; et s'il était partagé entre vingt, leur concurrence serait justement d'autant plus grande, et le risque qu'ils ne se liguassent ensemble pour hausser le prix, se-

rait justement d'autant plus petit. Leur concurrence pourrait peut-être ruiner quelqu'un d'eux; mais prendre de l'inquiétude à cet égard, c'est l'affaire des parties intéressées, et on peut, en toute sûreté, s'en reposer sur leur discrétion. Cette concurrence ne peut porter aucun préjudice au consommateur, ni au producteur; au contraire, elle tend nécessairement à ce que les marchands détailleurs vendent meilleur marché, et achètent plus cher, que si tout le commerce se faisait par le monopole d'une ou deux personnes. Il est possible que quelqu'un d'eux induise une pratique faible à lui acheter ce dont elle n'a que faire; mais cet inconvénient est trop léger pour mériter l'attention publique, et on ne l'empêcherait pas nécessairement en limitant le nombre des vendeurs. Pour donner un exemple dans une chose qu'on est le plus porté à regarder comme dangereuse, ce n'est point la multitude des petits cabarets qui occasionne parmi le bas peuple une disposition générale à l'ivrognerie; mais c'est cette disposition, qui, provenant d'autres causes, donne nécessairement de l'emploi à une multitude de ces cabarets.

Ceux qui emploient leurs capitaux, de quelqu'une de ces quatre matières, sont eux-mêmes des ouvriers productifs. Leur travail bien di-

rigé se fixe et se réalise dans le sujet ou la marchandise vénale sur lequel il s'exerce, et au prix duquel il ajoute au moins la valeur de leur subsistance et de leur consommation. Les profits du fermier, du manufacturier, du marchand en gros et du détailleur, viennent tous du prix des marchandises que les deux premiers produisent, et que les deux derniers vendent et achètent. Cependant, des capitaux égaux, employés de chacune de ces quatre manières, mettront immédiatement en mouvement des quantités de travail productif fort différentes, et ils augmenteront aussi dans des proportions fort différentes la valeur du produit annuel de la terre et du travail de la société à laquelle ils appartiennent.

Le capital du détailleur remplace, avec ses profits, celui du marchand dont il achète des marchandises, et par-là il le met en état de continuer son commerce. Le détailleur est lui-même le seul ouvrier productif que ce capital emploie immédiatement. C'est dans ses profits que consiste toute la valeur que son occupation ajoute au produit annuel des terres et du travail de la société.

Le capital du marchand en gros remplace avec leurs profits les capitaux des fermiers et des manufacturiers dont il achète le produit

brut et manufacturé qui entre dans son négoce, et par-là, il les met en état de continuer leurs travaux respectifs. C'est principalement par ce service qu'il contribue indirectement à soutenir le travail productif de la société, et à augmenter la valeur de son produit annuel. Son capital emploie aussi les gens de mer et les voituriers qui transportent ses marchandises d'un endroit à l'autre, et il augmente ainsi le prix de ces marchandises, non-seulement de ses profits, mais de leurs salaires. C'est-là tout le travail productif qu'il met immédiatement en activité, et toute la valeur qu'il ajoute immédiatement au produit annuel; son opération, à ces deux égards, est bien supérieure à celle du capital du détailleur.

Une partie du capital du maître manufacturier est employée, comme un capital fixe, en instrumens de son métier, et remplace avec ses profits celui de quelque autre ouvrier dont il les achète. Une partie de son capital circulant est employée à l'achat des matières, et remplace, avec leurs profits, les capitaux des fermiers et des entrepreneurs des mines qui les lui vendent. Mais il y a toujours une grande partie qui, soit annuellement, soit dans un espace plus court, se distribue parmi les différens ouvriers qu'il emploie. Elle augmente la

valeur de ces matières par leurs salaires et par les profits de leurs maîtres sur tous les fonds des salaires, matières, et instrumens de métier qui sont employés en ce genre. Elle met par conséquent en mouvement une bien plus grande quantité de travail productif, et ajoute une bien plus grande valeur au produit annuel des terres et du travail de la société, que ne le fait un capital égal, entre les mains de quelque marchand en gros que ce puisse être.

A égalité de capitaux, il n'y en a point qui mette plus de travail productif en mouvement que celui du fermier. Non-seulement ses domestiques, mais ses animaux de labour sont des ouvriers productifs. D'ailleurs, en agriculture, la nature travaille avec l'homme, et quoique ce travail ne coûte rien, son produit a sa valeur aussi bien que celui des ouvriers qui coûtent le plus. Quoique les opérations de l'agriculture augmentent la fertilité du sol, il semble que le but des plus importantes soit moins de l'augmenter que de la diriger, pour faire produire à la nature les plantes les plus utiles à l'homme. Un champ couvert de ronces peut souvent produire autant de végétaux que les vignobles et les terres à grains les mieux cultivées. Souvent les plantations et le labourage règlent plutôt qu'elles n'animent la fécon-

dité de la nature, à qui, après tout le travail de planter et de labourer, il reste encore une grande partie de l'ouvrage à faire. Ainsi, les hommes et les animaux, employés dans l'agriculture, n'opèrent pas seulement, de même que les ouvriers dans les manufactures, la reproduction d'une valeur égale à leur consommation, ou au capital qui les emploie, y compris les profits des propriétaires de ce capital, mais la valeur de leur reproduction est beaucoup plus grande. Outre le capital du fermier, et tous ses profits, cette reproduction donne encore régulièrement la rente du propriétaire de la terre. Cette rente peut être considérée comme le produit de ces puissances de la nature, dont le propriétaire prête l'usage au fermier. Il est plus grand ou plus petit, selon l'étendue qu'on suppose à ces forces ou puissances; ou, en d'autres termes, selon la fertilité naturelle ou acquise de la terre. C'est l'ouvrage de la nature qui reste après avoir déduit ou compensé tout ce qui peut être considéré comme l'ouvrage de l'homme. Il est rarement moins que le quart, et souvent plus du tiers du produit. Il n'y a point de manufactures où une égale quantité de travail puisse occasionner une aussi grande reproduction. La nature n'y fait rien, l'homme y fait tout, et la

reproduction doit toujours être en proportion de la force des agens qui l'occasionnent. Ainsi le capital employé en agriculture, met non-seulement en mouvement une plus grande quantité de travail productif, qu'un capital égal employé dans les manufactures ; mais en proportion de la quantité de travail productif qu'il emploie, il ajoute encore une bien plus grande valeur au produit annuel des terres et du travail du pays à la richesse réelle et au revenu de ses habitans. De toutes les manières dont un capital peut être employé, celle-là est donc de beaucoup la plus avantageuse à la société.

Les capitaux employés dans l'agriculture et dans le commerce de détail d'une société, résident toujours dans son intérieur, leur emploi étant attaché aux lieux où il se fait, à la ferme, à la boutique du détailleur. Ils doivent aussi généralement appartenir à des membres résidens de la société, quoique la chose ne soit pas sans exception.

Le capital du marchand en gros paraît, au contraire, n'avoir point de résidence fixe ou nécessaire ; il peut errer d'un endroit à l'autre, selon qu'il peut acheter à meilleur marché ou vendre plus cher.

Il faut, sans doute, que le capital du manufacturier réside où est sa manufacture ; mais

où sera-t-elle ? C'est ce qui n'est pas déterminé nécessairement. Elle peut être à une grande distance du lieu où croissent les matières, et de celui où ses marchandises se consomment. Lyon est fort éloigné, tant des endroits qui lui fournissent les matières, que de ceux qui les consomment. Les Siciliens aiment portent des soies fabriquées dans d'autres pays, quoique produites par le leur. Une partie des laines d'Espagne se travaille en Angleterre, d'où elles retournent manufacturées couvrir les Espagnols.

Il importe peu que le marchand, dont le capital exporte le surabondant du produit d'une société, soit un naturel du pays ou un étranger. Si c'est un étranger, le nombre des ouvriers productifs du pays est nécessairement moindre d'une unité que si c'était un membre de la société, et la valeur du total des profits sera moindre des profits que fera cet étranger. Les gens qu'il emploie pour le transport par mer et par terre, peuvent être indifféremment de son pays ou d'un autre, et sa qualité d'étranger ne change rien à cet égard. Le capital d'un étranger donne une valeur au surabondant du produit d'un pays tout aussi bien que le capital d'un naturel, parce qu'il l'échange contre quelque chose dont ce pays a besoin. Il remplace tout aussi bien le capital de la personne qui pro-

duit ce surabondant, et la met également en état de continuer ses entreprises, et c'est principalement par ce service que le capital d'un marchand en gros contribue à maintenir le travail productif, et à augmenter la valeur du produit annuel de la société à laquelle il appartient.

Il est d'une plus grande conséquence que le capital du manufacturier ne soit pas hors du pays. Il met nécessairement en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et ajoute une plus grande valeur au produit annuel des terres et du travail de la société. Il peut cependant être utile à un pays, quoiqu'il n'y réside point. Les capitaux des manufacturiers anglais, qui travaillent le chanvre et le lin, qu'on importe annuellement des côtes de la mer Baltique, sont sûrement utiles aux pays qui les produiseut. Ces matières font une partie de leur surabondant, qui, si elle n'était échangée pour quelque autre chose dont on y a besoin, n'aurait aucune valeur, et cesserait aussi-tôt d'être produite. Les marchands qui les exportent remplacent les capitaux des producteurs; par-là ils les encouragent à continuer leur culture, et les manufacturiers anglais remplacent les capitaux de ces marchands.

Tel pays, comme telle personne, peut n'avoir

pas assez de capital pour amender et cultiver toutes les terres ; pour manufacturer et préparer tout le produit brut qu'il faut pour son usage et sa consommation immédiate ; et pour transporter le surplus de son produit brut et manufacturé à ces marchés éloignés où il peut être échangé contre des choses dont il a besoin. Les habitans de plusieurs parties de la Grande-Bretagne n'ont pas un capital suffisant pour améliorer et cultiver toutes leurs terres. Une grande partie des laines des comtés méridionaux de l'Écosse, fait un long trajet de terre par de fort mauvais chemins, pour venir dans l'Yorckshire où elle est manufacturée, faute d'un capital suffisant pour la manufacturer dans les lieux qui la produisent. Il y a dans la Grande-Bretagne plusieurs petites villes à manufactures, qui n'ont point assez de capital pour transporter le produit de leur industrie jusqu'à ces marchés éloignés où s'en fait la demande et la consommation. Si elles ont quelques marchands, ils ne sont proprement que les agens d'autres marchands plus riches, qui résident dans quelqu'une des plus grandes villes de commerce.

Lorsque le capital d'un pays ne suffit pas pour tous ces trois objets, plus grande sera la portion qu'on en emploiera dans l'agriculture,

plus grande sera la quantité du travail productif qu'elle mettra en mouvement dans l'intérieur, et plus grande sera pareillement la valeur qu'ajoutera cet emploi au produit annuel des terres et du travail de la société. Après l'agriculture, c'est le capital employé dans les manufactures qui met le plus de travail productif en mouvement, et qui ajoute le plus de valeur au produit annuel. Celui qu'on emploie dans le commerce d'exportation y contribue le moins des trois.

Le pays qui n'a point assez de capital pour remplir tous ces trois objets, n'est véritablement pas encore parvenu à ce degré d'opulence auquel il paraît naturellement destiné. Si cependant on voulait les remplir trop tôt, et avec un capital insuffisant, ce ne serait sûrement pas le plus court moyen d'en acquérir un qui suffise : ce qui est également vrai d'une société et d'un individu. Le capital de tous les individus d'une nation a ses limites comme celui d'un seul, et il n'est capable d'exécuter que certaines choses. Le capital de tous les individus d'une nation s'accroît de la même manière que celui d'un seul, en accumulant continuellement et en y ajoutant ce qu'ils épargnent de leur revenu. Il ne doit donc jamais grossir plus vîte que quand il est employé de la manière où il rapporte le

plus grand revenu à tous les habitans du pays, puisque c'est alors qu'il les met en état de faire les plus grandes épargnes. Or, le revenu de tous les habitans du pays est nécessairement en proportion avec la valeur du produit annuel de leurs terres et de leur travail.

La principale cause du rapide progrès de nos colonies américaines vers la richesse et la grandeur, a été que jusqu'à présent presque tous leurs capitaux ont été employés dans l'agriculture. Elles n'ont point de manufactures, si ce n'est les plus grossières dont le ménage ne peut se passer, qui accompagnent toujours les progrès de l'agriculture, et qui sont l'ouvrage des femmes et des enfans de chaque famille particulière. La plus grande partie du commerce d'exportation et du cabotage de l'Amérique, se fait par les capitaux de marchands qui résident en Angleterre. Les entrepôts même et les magasins où l'on vend les marchandises en détail, dans quelques provinces, particulièrement dans la Virginie et le Maryland, appartiennent la plupart à des marchands résidant dans la mère-patrie, et font un de ces exemples rares d'une société où le commerce de détail se fait par les capitaux de gens qui n'en sont pas membres résidens. Si les Américains se liguaient ou usaient de tout autre moyen violent pour

arrêter l'exportation des manufactures européennes, et pour procurer ainsi le monopole à ceux de leurs compatriotes qui pourraient manufacturer chez eux ce qu'on leur apporte d'ailleurs, une partie considérable de leur capital irait là; bien loin d'accélerer l'accroissement ultérieur dans la valeur de leur produit annuel, ils le retarderaient, et ils reculeraient, au lieu d'avancer dans le chemin de la richesse et de la grandeur. C'est ce qui leur arriverait encore plutôt, s'ils entreprenaient de même de faire à eux seuls le commerce d'éxportation.

Véritablement il ne paraît guère que le cours de la prospérité humaine ait jamais été d'une assez longue durée pour donner le tems à un pays vaste d'acquérir un capital qui suffise à remplir ces trois objets. Après tout ce qu'on a débité de merveilleux sur l'opulence et la culture de la Chine, sur celles de l'ancienne Égypte, et sur l'ancien état de l'Indostan, il se trouve que ces trois contrées même, que toutes les relations donnent pour les plus riches qui aient jamais été, sont principalement renommées pour leur supériorité dans l'agriculture et les manufactures, et non pour le commerce étranger. Les anciens Égyptiens avaient une antipathie superstitieuse pour la mer; il règne parmi les Indiens une superstition à peu près du même genre, et les

Chinois n'ont jamais excellé dans le commerce étranger. La plus grande partie du surabondant de ces trois riches pays, semble avoir été toujours exportée par des étrangers qui donnaient en échange quelqu'autre chose qu'on y demandait, souvent de l'or et de l'argent.

C'est ainsi que le même capital dans un pays mettra plus ou moins de travail productif en mouvement, et qu'il ajoutera plus ou moins de valeur au produit annuel de ses terres et de son travail, selon les différentes proportions où il sera employé dans l'agriculture, les manufactures et le commerce en gros. La différence est aussi fort grande, selon les différentes sortes de commerce en gros dans lesquelles une partie de ce capital se trouve employée.

Tout commerce en gros, tout achat dans la vue de revendre en gros, peut se réduire à trois espèces : le commerce intérieur, le commerce extérieur de consommation, et le commerce de transport. Le commerce intérieur dans lequel est compris celui qui se fait le long des côtes, achète le produit de l'industrie du pays dans une partie du même pays, et le vend dans une autre. Le commerce étranger de consommation achète des marchandises étrangères pour être consommées dans le pays. Le commerce de transport fait le commerce des

pays étrangers, ou transporte leur surabondant de l'un à l'autre.

Le capital employé dans le commerce intérieur remplace généralement deux capitaux distincts, tous deux employés dans l'agriculture et les manufactures du pays, qui par-là se trouvent en état d'en faire le même emploi. Quand il envoye une certaine valeur en marchandises, il en ramène généralement d'autres qui sont au moins d'une valeur égale. Quand les unes et les autres sont le produit de l'industrie domestique, il remplace nécessairement par chaque opération de ce genre deux capitaux distincts, qui tous deux ont été employés à soutenir le travail productif, et par-là le mettent en état de continuer ses fonctions. Le capital qui envoye à Londres des marchandises manufacturées en Écosse, et qui en rapporte du bled et d'autres marchandises anglaises à Édimbourg, remplace nécessairement, par une telle opération, deux capitaux britaniques employés dans l'agriculture et les manufactures de la Grande-Bretagne.

Le capital qui achète des marchandises étrangères pour la consommation intérieure, remplace aussi deux capitaux distincts, lorsque cet achat se fait du produit de l'industrie domestique. Le capital qui envoie des marchan-

dises anglaises en Portugal, et qui rapporte en Angleterre des marchandises portugaises, remplace, par chaque opération de ce genre, un seul capital anglais; l'autre est un capital portugais. Ainsi quand les retours du commerce étranger de consommation seraient aussi prompts que ceux du commerce intérieur, le capital qu'on emploie dans le premier, ne donnerait que moitié de l'encouragement que donne le dernier à l'industrie ou au travail productif du pays.

Mais il est rare que les retours du commerce étranger de consommation soient aussi prompts que ceux du commerce intérieur. Ceux-ci se font généralement avant la fin de l'année, et quelquefois trois ou quatre fois par an. Les retours du commerce extérieur de consommation ne se font guère avant la fin de l'année, et quelquefois qu'au bout de deux ou trois ans. Un capital employé dans le commerce intérieur fera donc quelquefois douze opérations, ou il ira et reviendra douze fois avant que le capital employé dans le commerce extérieur de consommation le fasse une fois. En supposant donc l'égalité dans ces capitaux, il y en a un qui donnera vingt-quatre fois plus d'encouragement et de soutien que l'autre à l'industrie du pays.

Il peut arriver que les marchandises étrangères, pour la consommation intérieure, soient achetées, non avec le produit de l'industrie domestique, mais avec d'autres marchandises étrangères. Il faut cependant que ces dernières aient été achetées, ou immédiatement avec ce produit, ou avec quelque chose qu'il ait acheté; car, excepté le cas de guerre et de conquête, les marchandises étrangères ne peuvent jamais s'acquérir qu'en échangeant contre elles quelque chose qui ait été produit dans le pays, soit qu'on le donne immédiatement, soit qu'on en donne la valeur acquise par des échanges plus ou moins nombreux qui aient précédé. Ainsi, les effets d'un capital employé dans un commerce étranger de consommation qui prend un long circuit, sont, à tous égards, les mêmes que ceux d'un capital employé dans le commerce le plus direct du même genre, excepté que les retours finals, doivent être naturellement encore plus éloignés, parce qu'ils dépendent des retours de deux ou trois commerces étrangers distincts. Si on achète le lin et le chanvre de Riga avec du tabac de Virginie, pour lequel on a donné des marchandises anglaises, il faut que le marchand attende les retours de deux commmerces étrangers distincts avant qu'il puisse employer le même capital à racheter une pareille quan-

tité de marchandises anglaises. Il attendra les retours de trois, si le tabac de Virginie n'a point été acheté avec des marchandises anglaises, mais avec du sucre ou du rum de la Jamaïque, qu'elles auront elles-mêmes acheté. S'il arrivait que ces deux ou trois commerces étrangers distincts, se fissent par deux ou trois marchands différens, dont le second achèterait les marchandises importées par le premier; et le troisième, celles importées par le second, pour les exporter de nouveau, dans ce cas, chaque marchand recevrait véritablement plus promptement les retours de son capital; mais les retours finals de tout le capital employé dans ce commerce seraient justement aussi lents. Que ce capital, qui prend ainsi des détours, soit employé par un seul ou par trois marchands, il n'en résulte aucune différence pour le pays, quoiqu'il puisse y en avoir une pour les marchands particuliers. Pour échanger une certaine valeur de marchandises anglaises, contre une certaine quantité de lin et de chanvre, il faut dans les deux cas un capital trois fois plus grand qu'il ne l'aurait fallu, si ces marchandises et le lin et le chanvre avaient été échangées directement les unes contre les autres. Il suit de là que tout le capital employé dans cette sorte de commerce étranger de détour,

donnera généralement à l'industrie et au travail productif du pays, moins d'encouragement et de suppport qu'un capital égal employé dans un commerce plus direct de la même espèce.

Quelle que soit la marchandise étrangère, avec laquelle on achète au-dehors pour la consommation du dedans, elle ne peut occasionner de différence essenticlle, soit dans la nature du commerce, soit dans l'encouragement et l'appui qu'il peut donner au travail productif du pays d'où il se fait. Si, par exemple, on achète chez l'étranger avec de l'or du Brésil ou avec de l'argent du Pérou, il faut que, comme le tabac de Virginie, cet or et cet argent aient été achetés avec quelque chose qu'ait produit l'industrie du pays, ou avec quelque autre chose que ce produit ait acheté. Le commerce étranger de consommation qui se fait avec de l'or et de l'argent, a donc, par rapport au travail productif du pays, tous les mêmes avantages et les mêmes inconvéniens que tout autre commerce de détour de la même espèce, et il remplacera précisément aussi vîte ou aussi lentement le capital employé immédiatement à soutenir le travail productif. Il paraît même avoir un avantage sur tout autre commerce également indirect. Le transport de ces métaux d'un endroit à l'autre est, à raison de leur peu de vo-

lume et de leur grande valeur, moins dispendieux que celui de presque toutes les marchandises étrangères d'une valeur égale; leur fret est beaucoup moindre, l'assurance est la même, et ils sont moins sujets aux avaries qu'aucune autre sorte de marchandises. On peut donc souvent acheter, par le moyen de l'or et de l'argent, une égale quantité de marchandises étrangères avec une moindre quantité de produit de l'industrie domestique, qu'on ne l'achèterait par l'intervention de toute autre marchandise étrangère. Souvent on peut fournir à la demande du pays, plus complètement et à moins de frais, de cette manière que d'aucune autre. Savoir, si par l'exportation continuelle de ces métaux, un commerce de cette espèce doit appauvrir le pays d'où il se fait, c'est ce que j'aurai occasion d'examiner fort au long dans la suite.

La partie du capital, employée dans le commerce de transport, est totalement soustraite au travail productif du pays qui l'emploie, et va soutenir celui des pays étrangers. Quoiqu'il puisse remplacer par chaque opération deux capitaux distincts, ces capitaux appartiennent aux étrangers. Le capital du marchand hollandais, qui transporte du bled de Pologne en Portugal, et qui rapporte des fruits et des vins

de Portugal en Pologne, remplace par chacune de ses opérations deux capitaux, dont aucun n'a été employé à soutenir le travail productif de la Hollande, mais à soutenir, l'un le travail productif de la Pologne, et l'autre celui du Portugal. Les profits seuls reviennent régulièrement à la Hollande, et forment toute l'addition que ce commerce fait nécessairement au produit annuel de ses terres et de son travail. Il est vrai que quand le commerce de transport se fait avec les vaisseaux et les hommes de mer du pays même qui le fait, la partie de son capital qui paye le fret, se distribue parmi un certain nombre d'ouvriers productifs du pays et les met en mouvement. Presque toutes les nations qui s'y sont beaucoup adonnées l'ont réellement fait ainsi, et c'est probablement de-là que ce commerce a tiré son nom, les gens de ce pays là étant ceux qui transportent dans d'autres pays. Cependant il n'est pas de l'essence de ce commerce qu'il se fasse de cette manière. Des marchands hollandais, par exemple, peuvent employer leur capital à faire le commerce de Pologne et de Portugal, en transportant une partie du surabondant de l'une dans l'autre avec des vaisseaux non hollandais, mais anglais. On peut présumer qu'ils en usent ainsi dans certaines occasions particulières. C'est cependant

ce qui a fait supposer que le commerce de transport était spécialement avantageux à un pays tel que la Grande-Bretagne, dont la défense et la sûreté dépendent du nombre de ses gens de mer et de ses vaisseaux. Mais avec le même capital on peut employer autant de matelots et de vaisseaux dans le commerce étranger de consommation, ou dans le commerce intérieur de cabotage, que dans le commerce de transport. Le nombre des matelots et des vaisseaux qu'un capital particulier peut employer ne dépend pas de la nature du commerce, mais en partie du volume des marchandises en proportion de leur valeur, et en partie de la distance des ports entre lesquels se fait ce commerce; il dépend sur-tout de la première de ces deux circonstances. Par exemple, le commerce de charbon, qui se fait de Newcastle à Londres, emploie plus de vaisseaux que tout le commerce de transport fait par l'Angleterre, quoique Newcastle et Londres ne soient pas bien éloignées. Ainsi, la marine d'un pays n'augmentera pas toujours nécessairement par les encouragemens extraordinaires qu'on donnera pour faire passer dans le commerce de transport une plus grande portion du capital de ce même pays.

Il suit de ce que nous venons de dire, que

le capital employé dans le commerce intérieur d'un pays, donnera naturellement de l'encouragement et du support à une plus grande quantité de son travail productif, et augmentera davantage la valeur de son produit annuel, qu'un capital égal employé dans le commerce étranger de consommation; et que le capital employé dans ce dernier commerce a, sous ce double rapport, encore plus d'avantage sur un capital égal employé dans le commerce de transport. La richesse et la puissance d'un pays (en tant que la puissance dépend de la richesse), doivent toujours être en proportion de la valeur de son produit annuel, qui est, en dernière analyse, le fonds où se prennent toutes les taxes. Or le grand objet de l'économie politique de chaque pays, est d'augmenter ses richesses et sa puissance. Donc elle ne doit pas donner de préférence, ni d'encouragement supérieur au commerce étranger de consommation sur le commerce intérieur, ni au commerce de transport sur les deux autres. Elle ne doit ni pousser violemment, ni attirer dans aucun de ces deux canaux plus du capital du pays qu'il n'y en entrerait naturellement et sans que le gouvernement s'en mêle.

Cependant, chacune de ces différentes branches est non-seulement avantageuse, mais

nécessaire et inévitable, quand le cours des choses les amène naturellement sans contrainte et sans violence.

Lorque le produit d'une branche particulière d'industrie excède les besoins et la demande du pays, il faut envoyer le surplus au-dehors, et l'échanger contre quelque chose qu'on veuille avoir dans le pays. Sans cette exportation, une partie du travail productif du pays cesserait nécessairement, et la valeur de son produit annuel diminuerait. Les terres et le travail de la Grande-Bretagne produisent généralement plus de bled, de lainages et de quincalleries qu'il n'en faut pour son usage. Il faut donc qu'elle en envoie le surplus au-dehors, et qu'elle l'échange pour quelque chose qu'elle est bien aise d'avoir. C'est par le seul moyen de cette exportation que son surabondant peut acquérir une valeur capable de compenser le travail et la dépense qu'il en a coûté pour le produire. Le voisinage des côtes de la mer et les bords de toutes les rivières navigables ne sont des situations avantageuses pour l'industrie, que parce qu'ils facilitent l'exportation et l'échange du surabondant pour quelqu'autre chose dont on a besoin.

Lorsque les marchandises étrangères qu'on

achète avec le surplus du produit de l'industrie domestique, excèdent la demande qu'on en fait dans le pays, l'excédent doit encore être renvoyé dehors et échangé pour quelque chose qu'on veuille avoir au-dedans. Avec une partie du surabondant de son produit, la Grande-Bretagne achète tous les ans dans la Virginie et le Maryland, environ quatre-vingt-seize mille boucauts de tabac. Mais il ne lui en faut peut-être pas plus de quatorze mille pour son usage. Si donc les quatre-vingt-deux mille restans ne trouvaient point de débouché dans le dehors, et qu'ils ne pussent être échangés contre quelque chose dont elle eût plus besoin, l'importation en serait arrêtée, et avec elle cesserait le travail productif de tous les habitans de la Grande-Bretagne qui sont employés à préparer les marchandises avec lesquelles on achète annuellement ces quatre-vingt-deux mille boucauts. Comme ces marchandises, qui sont une partie du produit des terres et du travail de la Grande-Bretagne, ne trouveraient pas de débit chez elle, et qu'elles seraient privées de celui qu'elles trouvaient dans le dehors, on n'en produirait plus. Ainsi le commerce étranger de consommation, qui se fait par le plus grand détour, peut quelquefois être aussi

nécessaire que le plus direct pour maintenir le travail productif d'un pays et la valeur de son produit annuel.

S'il y a plus de capital dans un pays qu'il n'en faut pour fournir à sa consommation et maintenir son travail productif, le surplus se dégorge naturellement dans le commerce de transport, et va faire ces mêmes fonctions dans les pays étrangers. Ce commerce est l'effet et le symptôme naturel d'une grande richesse nationale, mais il ne paraît pas en être la cause naturelle. Les hommes d'État qui ont eu du penchant à le favoriser par des encouragemens particuliers, semblent avoir pris l'effet et le symptôme pour la cause. La Hollande, qui est sans comparaison le plus riche pays de l'Europe, en proportion de ses terres et du nombre de ses habitans, a en conséquence la plus grande part au commerce de transport que fait l'Europe. On suppose que l'Angleterre, qui, après la Hollande, est peut-être le plus riche pays de l'Europe, y a pareillement une grande part, quoiqu'à bien examiner, on trouvera que ce qu'on regarde communément comme son commerce de transport, n'est souvent que celui qu'elle fait indirectement chez l'étranger pour sa consommation. Tel est en grande partie le

commerce par lequel elle transporte les marchandises des Indes orientales et occidentales dans les différens marchés de l'Europe. Ces marchandises sont généralement achetées immédiatement avec le produit de l'industrie anglaise, ou avec quelqu'autre chose achetée par ce produit, et les retours finals de ce commerce servent généralement à l'usage ou à la consommation de la Grande-Bretagne. Les principales branches de ce qu'on appelle proprement son commerce de transport, sont peut-être le commerce qui se fait par les vaisseaux britanniques entre les différens ports de la Méditerranée, et celui de la même espèce qui se fait par les marchands anglais, entre les différens ports de l'Inde.

L'étendue du commerce intérieur et du capital qui peut y être employé, est nécessairement bornée par la valeur du surabondant de tous les lieux éloignés, dans le pays même, qui ont besoin d'échanger leurs productions respectives l'un avec l'autre. Celle du commerce étranger de consommation l'est par la valeur du surabondant de tout le pays pris ensemble et de ce qu'il peut en acheter. Celle du commerce de transport l'est par la valeur du surabondant de tous les pays du monde. Elle peut

Digitized by Google

donc être en quelque manière infinie en comparaison des deux autres, et elle est capable d'absorber les plus grands capitaux.

C'est uniquement par la considération de son profit particulier que le propriétaire d'un capital se détermine à l'employer dans l'agriculture, dans les manufactures, ou dans quelque branche du commerce en gros ou en détail. Jamais il ne songe aux différentes quantités de travail productif qu'il peut mettre en mouvement, ni aux différentes valeurs qu'il peut ajouter au produit annuel des terres et du travail de la société, selon qu'il emploie ce capital d'une de ces manières plutôt que des autres. Ainsi dans les pays où l'agriculture est le plus profitable de tous les emplois, les capitaux des individus se tourneront naturellement du côté qui est le plus avantageux à toute la société. Cependant il n'y a aucune partie de l'Europe où les profits de l'agriculture paraissent être supérieurs à ceux des autres emplois du capital. Depuis quelques années il s'y est trouvé de tout côté des gens à spéculation, qui ont amusé le public par les plus magnifiques annonces des profits à faire dans la culture et l'amélioration des terres. Sans entrer dans aucune discussion particulière de leurs calculs, une observation fort simple peut nous convaincre que le résultat en

est faux. Nous voyons tous les jours les fortunes les plus brillantes acquises dans le cours d'une seule vie, par le commerce et les manufactures, et qui souvent n'ont commencé qu'avec un fort petit ou même sans le plus petit capital. Or, il n'y a peut-être pas eu dans tout le cours de ce siècle un seul exemple d'une pareille fortune acquise en Europe par l'agriculture, en aussi peu de tems et avec aussi peu de fonds. Il reste cependant encore dans tous les grands pays de l'Europe beaucoup de terres incultes, et la plupart de celles qui sont cultivées ne le sont pas à beaucoup près aussi bien qu'elles pourraient l'être. L'agriculture y est donc presque par-tout capable d'absorber un capital beaucoup plus grand qu'on ne l'y a jamais employé. Je tâcherai d'expliquer pleinement dans les deux livres suivans quelles sont les circonstances, dans la politique de l'Europe, qui ont donné aux affaires qui se font dans les villes un si grand avantage sur celles de la campagne, que les particuliers trouvent souvent qu'il y a plus de profit pour eux à employer leurs capitaux fort au loin dans les commerces de transport de l'Asie et de l'Amérique, que dans l'amélioration et la culture des champs les plus fertiles de leur voisinage.

LIVRE TROISIÈME.

Des divers progrès de l'opulence chez différentes nations.

CHAPITRE PREMIER.

Du progrès naturel de l'opulence.

Le grand commerce de toute société civilisée est celui qui se fait entre les habitans de la ville et ceux de la campagne. Il consiste dans l'échange du produit brut pour le produit manufacturé, soit qu'ils s'échangent immédiatement, soit qu'ils s'échangent avec de l'argent ou du papier qui le représeute. La campagne fournit à la ville les moyens de subsistance et les matières à manufacturer. La ville envoie en retour, aux habitans de la campagne, une partie de ces mêmes matières manufacturées. On peut dire très-proprement que la ville où il n'y a et où il ne peut y avoir aucune reproduction de substances, tire toute sa richesse

et sa subsistance de la campagne. Il ne faut pourtant pas imaginer là-dessus que le gain de la ville soit une perte pour la campagne. Leurs gains sont mutuels et réciproques, et ici comme en tout autre cas, la division du travail est avantageuse à toutes les différentes personnes employées dans les diverses occupations dans lesquelles il se subdivise. Pour acheter une plus grande quantité de marchandises manufacturées, il ne faut aux habitans de la campagne qu'une bien moindre quantité du produit de leur travail, qu'il n'en aurait fallu s'ils avaient tenté de préparer ces marchandises eux-mêmes. La ville fournit un marché pour le surabondant du produit de la campagne, ou pour le surplus de ce qui est nécessaire à la subsistance des cultivateurs, et c'est là qu'ils l'échangent contre quelqu'autre chose dont ils ont besoin. Plus le nombre et le revenu des habitans de la ville sont grands, plus le marché qu'elle ouvre à ceux de la campagne est étendu, et plus il est étendu, plus il est toujours avantageux à un grand nombre. Le bled qui croît à un mille de la ville, s'y vend le même prix que celui qu'on y amène de la distance de vingt milles. Mais il faut que le prix du dernier paye généralement, non-seulement le dépense de la culture et du transport au marché, mais qu'il

rapporte encore au fermier les profits ordinaires de l'agriculture. Par conséquent, outre les profits ordinaires de l'agriculture, les propriétaires et les cultivateurs du pays, qui sont aux environs de la ville, gagnent, dans le prix de ce qu'ils vendent, toute la valeur du transport d'un pareil produit qui vient de plus loin, et ils épargnent encore toute la valeur de ce transport, dans le prix de ce qu'ils achètent. Que l'on compare la culture des terres dans le voisinage d'une ville considérable, avec celle des terres qui en sont à quelque distance, et on se convaincra aisément du bien que fait à la campagne le commerce des villes. Parmi toutes les absurdes spéculations qui se sont répandues sur la balance du commerce, on ne trouve pas que la campagne perde au commerce qu'elle fait avec la ville, ni la ville à celui qu'elle fait avec la campagne, et dont elle tire sa subsistance.

Comme dans la nature des choses la subsistance va devenir les commodités et le luxe, de même l'industrie qui la procure est nécessairement antérieure à celle qui procure les autres. La culture et l'amendement des terres qui fournissent les subsistances, doivent donc être nécessairement antérieurs à l'agrandissement des villes, qui fournissent simplement des objets de commodité et de luxe. C'est le

seul surabondant du produit de la campagne, ou ce qui reste après qu'elle en a prélevé la subsistance de ses habitans, qui constitue la subsistance des villes, qui, par conséquent, ne peuvent s'accroître qu'autant que ce surabondant prend lui-même d'accroissement. Il est possible, à la vérité, que les villes ne tirent pas toujours toute leur subsistance des campagnes voisines, ni même de celles qui composent tout le territoire du pays. Elles peuvent la tirer de pays éloignés; et quoique cette circonstance ne forme pas une exception à la règle générale, elle a occasionné des variations considérables dans les progrès de l'opulence, en différens siècles et en différentes nations.

Par-tout les inclinations de l'homme se portent naturellement à cet ordre de choses, que la nécessité impose généralement, quoiqu'elle ne l'impose pas dans chaque pays particulier. Si ces inclinations naturelles n'avaient jamais été traversées par les institutions humaines, les villes ne se seraient jamais agrandies au-delà de ce que comportaient l'amélioration et la culture du territoire où elles étaient situées, du moins jusqu'à ce que le territoire en total eût reçu toute la culture et l'amélioration dont il était susceptible. En supposant l'égalité des profits, ou à peu près, la plupart des

hommes aimeront mieux placer leurs capitaux dans l'agriculture, que dans les manufactures, ou dans le commerce étranger. Celui qui emploie son capital dans la culture de la terre, l'a davantage sous ses yeux et à son commandement, et sa fortune est beaucoup moins sujette aux accidens, que celle du négociant, qui est souvent obligé de la confier, non-seulement aux vents et aux flots, mais encore aux élémens plus perfides de la folie et de l'injustice humaine, en accordant de grands crédits à des hommes qu'une grande distance sépare de lui, et dont il peut rarement bien connaître le caractère et la situation. Le capital fixé dans une terre, par celui qui en est le propriétaire, semble être, au contraire, aussi bien assuré que le permet la nature des affaires humaines; ajoutez que la beauté de la campagne, les plaisirs de la vie champêtre, la tranquillité d'ame qu'elle promet, et l'indépendance qu'elle donne partout où l'injustice des lois humaines ne la trouble point, ont des charmes qui attirent plus ou moins tout le monde; et comme la destination de l'homme a été originairement de cultiver la terre, il semble qu'à chaque période de son existence il conserve une prédilection pour cette occupation primitive.

Il est cependant vrai qu'on ne peut y vaquer

sans le secours de quelques artisans. Les forgerons, les charpentiers, les charrons, les maçons, les tanneurs, les cordonniers et les tailleurs, sont gens dont le fermier a souvent besoin, et du service desquels il ne se passerait pas sans de grands inconvéniens, et sans être obligé d'interrompre continuellement sa besogne. Ces artisans ont aussi de tems en tems besoin les uns des autres; et comme leur résidence, à la différence de celle du fermier, n'est pas nécessairement attachée à tel morceau de terre, plutôt qu'à un autre, ils s'établissent naturellement dans le voisinage les uns des autres, et forment ainsi une petite ville, ou un village. Le boucher, le brasseur et le boulanger, se joignent bientôt à eux, avec plusieurs autres artisans et détailleurs nécessaires ou utiles à leurs besoins, et qui contribuent à augmenter la ville. Les habitans de la ville et ceux de la campagne, sont mutuellement les serviteurs les uns des autres. La ville est une foire ou un marché continuel où se rendent les habitans de la campagne, pour échanger leur produit brut pour du manufacturé. C'est ce commerce qui fournit aux habitans de la ville les matières de leur ouvrage et les moyens de leur subsistance. La quantité d'ouvrages qu'ils vendent aux habitans de la campagne, règle

nécessairement la quantité des matières et des vivres qu'ils achètent. Leur occupation et leur subsistance ne peuvent donc augmenter qu'en proportion que la campagne demande plus de leur ouvrage, et cette demande ne peut augmenter qu'en proportion que l'amélioration et la culture s'étendent. Par conséquent, si le cours naturel des choses n'eût jamais été troublé par les institutions humaines, le progrès de la richesse et de l'accroissement des villes, se serait fait, dans toute société politique, en conséquence et en proportion de l'amélioration et de la culture du territoire du pays.

Il ne s'est point encore établi de manufactures pour des ventes au loin, dans aucune des villes de nos colonies de l'Amérique septentrionale, où il est facile jusqu'à présent de se procurer des terreins incultes. Lorsqu'un artisan y a acquis un peu plus de fonds qu'il ne lui en faut pour continuer de fournir ses alentours des fruits de son travail, il ne cherche pas à l'employer dans une manufacture qui ait des débouchés au loin, mais il s'en sert pour acheter et mettre en valeur un terrein inculte. D'artisan, il devient planteur; et ni la grandeur du salaire, ni la facilité de subsister, que les artisans trouvent dans ce pays-là, ne le tentent point de travailler plutôt pour d'autres

que pour lui-même. Il sent qu'un artisan est le valet des pratiques dont il tire sa subsistance ; mais qu'un planteur, qui cultive sa terre et qui, par le travail de sa famille, en retire de quoi subsister, est réellement son maître, et ne dépend de personne.

Si, au contraire, il n'y a plus de terres incultes dans un pays, ou qu'on ne puisse en acquérir que difficilement, chaque artisan, qui a plus de fonds qu'il ne lui en faut pour fournir le voisinage, tâche de préparer de l'ouvrage pour en vendre plus au loin. Le forgeron érige quelque espèce de manufacture en fer; le tisserand, en toile ou en laine. Avec le tems, ces différentes manufactures viennent à se subdiviser par degrés, et par là elles se perfectionnent et se raffinent de mille manières, qu'on peut aisément concevoir, et dont il est, par conséquent, inutile de parler plus au long.

Lorsqu'on veut employer un capital, si les profits son égaux, ou à peu près, on préfère naturellement les manufactures au commerce étranger, par la même raison qu'on préfère l'agriculture aux manufactures. Comme le capital du propriétaire ou du fermier est mieux assuré que celui du manufacturier, de même celui du manufacturier l'est mieux que celui du marchand qui trafique avec l'étranger, parce qu'il

est plus sous ses yeux et sous sa main. Il faut véritablement, à chaque période où arrive une société, que le surabondant de son produit brut et manufacturé, ou ce dont elle n'a que faire, passe chez l'étranger, pour y être échangé contre quelqu'autre chose dont elle a besoin. Mais il importe peu que le capital qui exporte ce superflu, soit un capital étranger ou domestique. Si la société n'a point acquis assez de capital pour cultiver à la fois toutes ses terres, et pour manufacturer tout son produit brut de la manière la plus complète, ce sera encore un grand avantage pour elle, que son superflu soit exporté par un capital étranger, puisque la société peut faire un meilleur usage de tous ses fonds. La richesse de l'ancienne Égypte, celle de la Chine et de l'Indostan, démontrent suffisamment qu'une nation peut arriver à un fort haut degré d'opulence, quoique la plus grande partie de son commerce d'exportation se fasse par des étrangers. Les progrès de nos colonies de l'Amérique septentrionale et des Indes occidentales, eussent été bien moins rapides, si l'exportation de leur surabondant ne s'était faite par d'autres capitaux que les leurs.

Ainsi, selon le cours naturel des choses, la plus grande partie du capital d'une société

qui se forme, va d'abord à l'agriculture, ensuite aux manufactures, et en dernier lieu, au commerce étranger. Cet ordre est si naturel, qu'il a toujours été, je pense, plus ou moins observé dans toute société possédant un territoire. Avant qu'il s'établit des villes considérables, il a fallu cultiver des terres, et avant de songer au commerce étranger, il a fallu qu'on établit dans ces villes, au moins quelques espèces de manufactures grossières.

Mais, quoique cet ordre naturel des choses ait dû être gardé jusqu'à un certain point dans toute société, il a été totalement interverti à plusieurs égards, dans tous les états modernes de l'Europe. Le commerce étranger de quelques unes de leurs villes, a donné naissance à leurs plus belles manufactures, ou celles qui sont propres à la vente au loin, et les manufactures jointes au commerce étranger, ont fait naître les principales améliorations de l'agriculture. Ils ont été poussés dans cet ordre rétrograde et contre nature, par les mœurs et les coutumes que leur gouvernement primitif a introduites, et qui sont restées après les grands changemens qui lui sont arrivés.

CHAPITRE II.

Du découragement de l'agriculture dans l'ancien état de l'Europe, après la chute de l'empire Romain.

L'INONDATION des Germains et des Scythes, dans les provinces occidentales de l'empire romain, y mit tout dans une confusion qui dura pendant plusieurs siècles. Les rapines et les violences que les Barbares exercèrent contre les anciens habitans, interrompirent le commerce entre les villes et les campagnes; les unes furent désertées, les autres demeurèrent sans culture, et les provinces occidentales de l'Europe, qui avaient joui d'un degré considérable d'opulence sous l'mpire romain, tombèrent dans le dernier état de pauvreté et de barbarie. Durant cette désolation, les chefs et les principaux des nations conquérantes, acquirent ou usurpèrent pour eux-mêmes la plus grande partie des terres. Il s'en trouvait alors beaucoup sans culture; mais cultivée ou non cultivée, il n'y en eut point qui restât sans maître. Elles furent toutes

saisies, et la plus grande partie tomba au pouvoir d'un petit nombre de grands propriétaires.

Ce fut un grand mal dans l'origine, que les terres incultes passassent en si peu de mains. Cependant il pouvait n'être que passager : les successions et les aliénations pouvaient les partager et les morceler de nouveau; mais la loi de primogéniture et l'introduction des substitutions, empêchèrent, l'une qu'elles ne fussent partagées par succession, l'autre qu'elles ne fussent morcelées par aliénation.

Quand on a des terres la même idée qu'on a des biens meubles, c'est-à-dire, quand on les regarde uniquement comme des moyens de subsistance et de jouissance, la loi naturelle des successions partage les unes comme les autres, entre tous les enfans de la famille, dont on peut supposer que le père a également à cœur la subsistance et le bonheur. Aussi cette loi naturelle des successions fut-elle suivie chez les Romains, qui ne faisaient pas plus de distinction entre les aînés et les cadets, entre les mâles et les femelles, dans l'héritage de leurs terres, que nous n'en faisons dans la distribution du mobilier. Mais quand on regarda les terres comme des moyens, non-seulement de subsistance, mais encore de pouvoir et de protection, l'on crut qu'il

valait mieux qu'elles ne fussent pas démembrées, et qu'elles passassent tout entières à un seul de la famille. Dans ces tems de désordre, chaque grand propriétaire était une espèce de petit prince : ses tenanciers étaient ses sujets. Il était leur juge, et, à quelques égards, leur législateur en tems de paix, et leur chef à la guerre. En conséquence, il faisait la guerre selon son bon plaisir, souvent à ses voisins, quelquefois à son souverain. La sûreté du territoire, et la protection que le propriétaire pouvait donner à ceux qui l'habitaient, dépendaient donc de la grandeur de ses possessions : les diviser, c'eût été les ruiner, et en exposer chaque partie à être pillée et engloutie par ses voisins. C'est pourquoi la loi de primogéniture vint à s'établir, non tout de suite, à la vérité, mais avec le tems, dans la succession aux biens-fonds, par la même raison qu'elle s'est généralement établie dans celle des monarchies, quoiqu'elle n'ait pas toujours eu lieu dès leur première institution. Afin que la puissance, et conséquemment la sureté de la monarchie, ne s'affaiblisse point par la division, il faut qu'elle aille tout entière à un des enfans. Savoir auquel on donnera cette préférence si importante, c'est ce qui doit être déterminé par quelque règle générale, fondée,

non sur les distinctions douteuses du mérite personnel, mais sur quelque différence claire et évidente, qui ne soit pas sujette à dispute. La seule différence incontestable entre les enfans d'une même famille, est celle du sexe et de l'âge. Le sexe masculin est universellement préféré au féminin, et toutes choses d'ailleurs égales, l'aîné l'emporte par-tout sur le cadet. De-là l'origine du droit de primogéniture, et de ce qu'on appelle la succession en droite ligne.

Souvent les lois conservent leur force longtems après que les circonstances qui les ont occasionnées, et qui seules pouvaient les rendre raisonnables, n'existent plus. Dans l'état présent de l'Europe, le propriétaire d'un seul acre de terre, est aussi parfaitement assuré de sa possession, que celui qui en a cent mille. Le droit de primogéniture continue pourtant d'être respecté, et comme il est de toutes les institutions, la plus propre à soutenir l'orgueil des distinctions de famille, on le gardera vraisemblablement encore plusieurs siècles. Cependant, à tout autre égard, il n'y a rien de si contraire au véritable intérêt d'une famille nombreuse, qu'un droit qui, pour enrichir un enfant, appauvrit tous les autres.

Les substitutions sont une suite naturelle

du droit de primogéniture. Elles ont été introduites pour conserver une certaine succession en ligne droite, dont le droit de primogéniture donna d'abord l'idée, et pour empêcher qu'une partie des biens-fonds ne sortît de cette ligne, soit par donation, par legs ou par aliénation; soit par la folie ou le malheur d'aucun de ceux qui en deviendraient les propriétaires, en suivant cette ligne de succession. Elles étaient absolument inconnues aux Romains. Leurs substitutions et leur fidéicommis, n'ont pas la moindre ressemblance avec nos substitutions, quoiqu'il ait plu à certains jurisconsultes français d'habiller l'institution moderne à l'antique, en lui appliquant le langage et la forme dont les anciens se servaient pour les leurs.

Lorsque des grandes possessions en terres, étaient des espèces de principautés, les substitutions pouvaient n'être pas déraisonnables: semblables à ce qu'on appelle lois fondamentales dans certaines monarchies, elles pouvaient empêcher que la sûreté de plusieurs milliers d'hommes, ne fût mise en danger par le caprice ou l'extravagance d'un seul. Mais rien ne peut être plus absurde dans l'état actuel de l'Europe, où les moindres biens en terres tirent, comme les plus grands, leur sûreté des lois du pays. Elles sont fondées sur la plus ridicule de toutes

les suppositions, qui est, que chaque génération successive des hommes, n'a pas un égal droit à la terre et à tout ce qu'elle y possède; mais que la propriété de la génération présente, doit être restreinte et réglée par la fantaisie de ceux qui vivaient, peut-être, il y a cinq cents ans. Cependant on respecte encore les substitutions dans la plus grande partie de l'Europe, sur-tout dans les endroits où la noblesse de la naisance est une qualification requise pour jouir des honneurs civils ou militaires. On les croit nécessaires pour le maintien de ce privilège exclusif, qui assure aux nobles les grandes charges et les grandes dignités du pays; et cet ordre ayant usurpé sur ces concitoyens un avantage injuste, on a pensé qu'il était raisonnable de lui en accorder un second, de peur que la pauvreté ne rendît le premier ridicule. On dit que le droit coutumier d'Angleterre abhorre les successions à perpétuité, et en conséquence, elles y sont plus limitées que dans aucune autre monarchie de l'Europe: cependant l'Angleterre n'en est pas encore entièrement délivrée. En Ecosse, plus d'un cinquième, peut-être plus d'un tiers des terres est actuellement sous la substitution la plus stricte.

De vastes étendues de terreins incultes furent

donc ainsi, non-seulement englobées par des familles particulières, mais elles le furent pour jamais autant qu'il était possible, puisqu'on prit toutes les précautions imaginables pour qu'elles ne pussent être démembrées dans la suite. Il est cependant rare qu'un propriétaire soit homme à faire de grandes améliorations dans ses biens. Il avait assez à faire dans ces tems de trouble et de barbarie, à défendre son propre territoire, et à étendre sa jurisdiction et son autorité sur celui de ses voisins; il n'avait pas le loisir de songer à la culture et à l'amélioration des terres, lorsque l'établissement de la loi et de l'ordre lui en donnèrent le tems, souvent il n'en avait pas la volonté, et presque jamais la capacité. Si, comme il arrivait souvent, la dépense de sa maison et de sa personne égalait ou excédait son revenu, il n'avait pas de fonds à mettre dans la culture; s'il était économe, il trouvait généralement plus avantageux d'employer ses épargnes annuelles à faire de nouvelles acquisitions, qu'à mieux faire valoir son ancien patrimoine. Le projet d'améliorer la terre avec profit, est comme tous les autres projets de commerce; il demande une attention exacte à de petites épargnes et à de petits gains, dont se trouve rarement capable un homme né avec une grande fortune, quand il serait

d'un caractère ménager. Sa situation le dispose naturellement à faire plus d'attention à une décoration qui plaît à son imagination, qu'au profit dont il a si peu besoin. Accoutumé, dès son enfance, à s'occuper de son habillement, de son équipage, de sa maison et de son ameublement, le tour d'esprit que lui donne cette habitude, le suit encore l'orsqu'il se propose d'améliorer ses terres. Il embellit peut-être quatre ou cinq cents acres, dans le voisinage de sa maison, avec dix fois plus de dépense que ne vaudra la terre après tout ce qu'il y aura fait; et il trouve que s'il voulait arranger toutes ses possessions de la même manière, qui est la seule de son goût, il n'en aurait pas achevé la dixième partie, qu'il serait ruiné complètement. Il y a encore en Angleterre et en Ecosse quelques grandes terres qui ne sont jamais sorties de la même famille, depuis le tems de l'anarchie féodale. Comparez leur condition présente avec celle des terres qui appartiennent aux petits propriétaires du voisinage, et vous n'aurez pas besoin d'autre raisonnement, pour vous convaincre combien des propriétés aussi étendues sont défavorables à la culture.

Si on ne devait pas s'attendre que les terres possédées par de grands propriétaires pussent recevoir d'eux une amélioration sensible, on

devait encore moins espérer qu'elles en recevraient de ceux qui les cultivaient sous eux. Dans l'ancien état de l'Europe, ces cultivateurs étaient tous des tenanciers amovibles à volonté. Ils étaient tous, ou presque tous serfs; mais leur servitude était plus douce par sa nature que l'esclavage que nous voyons chez les anciens Grecs et Romains, et même dans nos colonies des Indes occidentales. On supposait qu'ils appartenaient plus directement à la terre qu'à leurs maîtres : ils pouvaient donc être vendus avec elle et non sans elle. Ils pouvaient se marier, moyennant le consentement de leurs maîtres; mais ceux-ci ne pouvaient pas dissoudre le mariage, en vendant l'homme et la femme à différentes personnes. Si le maître estropiait ou tuait un de ses serfs, il était sujet à une amende qui cependant était, en général, fort légère. Ils ne pouvaient néanmoins acquérir aucune propriété. Tout ce qu'ils acquéraient, ils l'acquéraient pour leur maître, qui s'en emparait quand il le voulait; toute la culture et l'amélioration qui pouvaient se faire par le moyen de cette sorte d'esclaves, étaient proprement le fait de leur maître : c'était lui qui en payait les frais. La semence, le bétail et les instrumens d'agriculture, tout était à lui et pour son profit; il ne restait aux serfs que leur

subsistance journalière : c'était donc proprement le propriétaire qui, dans ce cas, faisait valoir ses terres, et qui employait ses serfs à les cultiver. Cette espèce d'esclave subsiste encore en Russie, en Pologne, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, et en d'autres parties de l'Allemagne. Ce n'est que dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest de l'Europe, qu'il est venu, par degrés, à s'abolir entièrement.

Si on peut rarement attendre des améliorations considérables dans la culture, de la part des grands propriétaires, on ne le peut jamais moins que quand ils y employent leurs esclaves. L'expérience de tous les siècles et de toutes les nations démontre, je pense, que quoique l'ouvrage des esclaves ne semble coûter que leur entretien, il est, au bout du compte, plus cher que tout autre : celui qui ne peut acquérir de propriété, ne peut avoir d'autre intérêt que de manger le plus, et de travailler le moins qu'il lui est possible. Tout ce qu'il fait au-delà de ce qui suffit pour acheter sa subsistance, ne peut lui être arraché que par force ; mais ne viendra jamais de la considération de son intérêt. Pline et Columelle ont remarqué combien la culture du bled dégénéra dans l'ancienne Italie, et combien elle fut peu avantageuse aux maîtres, quand elle tomba entre les mains des

esclaves. Elle ne fut pas beaucoup plus heureuse dans l'ancienne Grèce, du tems d'Aristote. En parlant de la république idéale, tracée dans les lois de Platon, il dit que pour nourrir cinq mille hommes oisifs (nombre de guerriers supposé nécessaire à sa défense), avec leurs femmes et leurs serviteurs, il faudrait un territoire sans bornes et d'une fertilité semblable à celle des plaines de Babylone.

L'orgueil de l'homme le porte à dominer, et rien ne le mortifie tant que d'être obligé de s'abaisser à persuader ses inférieurs. Par cette raison, toutes les fois que la loi le lui permettra, et que la nature de l'ouvrage le comportera, il aimera mieux le service des esclaves que des gens libres. Les plantations de sucre et de tabac peuvent fournir à la dépense de la culture par des esclaves : le bled, ce semble, ne peut y fournir à présent. Dans les colonies anglaises, dont le principal produit est en bled, la plus grande partie de l'ouvrage se fait par des hommes libres. La dernière résolution des Quakers de la Pensylvanie, de mettre en liberté tous leurs esclaves nègres, prouve qu'ils n'en avaient pas un grand nombre. Jamais ce projet n'y eût été consenti, si les nègres avaient fait une partie considérable de leurs propriétés. Ce sont, au contraire, les

esclaves qui font tout l'ouvrage dans nos colonies à sucre, et qui le font presque tout dans nos colonies à tabac. Nous avons dans les Indes occidentales quelques colonies où les profits des plantations de cannes à sucre, sont généralement beaucoup plus grands que ceux d'aucune autre culture connue, soit en Europe, soit en Amérique; et, comme je l'ai observé, ceux que rapporte le tabac, quoiqu'inférieurs à ceux du sucre, l'emportent sur ceux du bled. Le sucre et le tabac peuvent donc fournir à la dépense de la culture par des esclaves, et le sucre le peut encore mieux que le tabac. Voilà pourquoi le nombre des nègres est beaucoup plus grand, en proportion du nombre des blancs, dans nos colonies à sucre, que dans celles à tabac.

Aux serfs, qui cultivaient anciennement, succéda, par degrés, une espèce de fermiers, connue aujourd'hui en France sous le nom de *Métayers*. On les appelle en latin *Coloni partiarii*. Il y a si long-tems qu'ils ne sont plus d'usage en Angleterre, que je ne leur connais point de nom dans notre langue. Le propriétaire leur fournissait les semences, le bétail, les instrumens d'agriculture, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour une ferme. Le produit se partageait également entre le propriétaire et

le fermier, après en avoir prélevé ce qu'on jugeait nécessaire pour l'entretien du fonds qui revenait au propriétaire, lorsque le fermier quittait ou était renvoyé.

A proprement parler, la terre occupée par de pareils tenanciers, est cultivée aux dépens du propriétaire, ni plus ni moins que celle qui est occupée par des esclaves : il y a cependant une différence essentielle entre les uns et les autres. Ces tenanciers étant des hommes libres, ils sont capables d'acquérir en propriété ; et comme ils ont une certaine portion dans le produit de la terre, ils ont un intérêt sensible à augmenter ce produit, pour que leur part en soit meilleure. Tout au contraire, un esclave qui ne peut rien acquérir que sa subsistance, trouve son bien-être à ne faire produire à la terre que le moins possible au-delà de cette subsistance. Il est probable que l'abolition graduelle du servage, dans la plus grande partie de l'Europe, vient en partie de ce qu'on sentit l'avantage de cette différence, et en partie des conquêtes que les vilains, encouragés par le souverain, toujours jaloux des grands, firent progressivement sur l'autorité de leurs seigneurs, pour en secouer le joug : conquêtes qui paraissent avoir été poussées au point que ceux-ci ne virent plus, dans cette servitude,

qu'une charge pour eux-mêmes. Cependant le tems et la manière, dont se fit cette importante révolution, sont un des points les plus obscurs de l'histoire moderne. L'église de Rome s'en fait un grand mérite, et il est certain que, dès le douzième siècle, Alexandre III publia une bulle pour l'émancipation générale des esclaves. Cette bulle paraît pourtant avoir été plutôt une pieuse exhortation, qu'une loi qui prétendît obliger strictement les fidèles. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'esclavage subsista encore presque généralement plusieurs siècles après, jusqu'à ce qu'il fût détruit graduellement par l'action réunie des deux intérêts dont je viens de parler, celui du propriétaire d'un côté, et celui du souverain de l'autre. Un vilain, qui venait d'être affranchi, n'avait pas de fonds à lui; pour continuer de cultiver la terre, il avait besoin que le propriétaire lui avançât des fonds, et il devenait, par-là, ce que les Français appellent un métayer.

Cependant, l'intérêt de cette dernière espèce de cultivateurs ne pouvait jamais être d'employer aucune partie du petit fonds qu'ils pouvaient amasser sur le partage du produit, à une plus grande amélioration de la terre, parce que le seigneur, qui n'y mettait rien, aurait eu la moitié du surcroît qu'elle aurait donné. On

trouve que la dixme, qui n'est que la dixième partie du produit, est un grand obstacle à l'amélioration des terres. C'en était donc un invincible, qu'une taxe qui se montait à la moitié du produit. L'intérêt du métayer pouvait bien être de tirer de la terre tout ce qu'il pouvait, avec les fonds que lui fournissait le propriétaire; mais il n'était pas également intéressé à y ajouter la moindre partie de ses fonds. En France, où l'on dit que cette espèce de cultivateurs tient encore les cinq sixièmes de tout le royaume, les propriétaires se plaignent que leurs métayers ne manquent jamais l'occasion de faire servir le gros bétail du maître à des charrois plutôt qu'à la culture, parce que dans le premier cas, tout le profit est pour le fermier, au lieu que dans le second, il le partage avec son maître. Cette sorte de tenanciers subsiste encore en quelques endroits d'Écosse, où ils sont appelés *steel-bow tenants*. Il faut probablement ranger dans leur classe les anciens tenanciers anglais, que le chef-baron Gilbert et le docteur Blackstone, prennent plutôt pour des hommes d'affaires du seigneur que pour ses fermiers.

A cette espèce de tenanciers, succédèrent par degrés, mais très-lentement, les fermiers proprement dits, qui cultivèrent les terres avec leur propre fonds, en payant une rente fixe au

propriétaire. Lorsque ces fermiers ont un bail pour plusieurs années, ils peuvent trouver leur intérêt à employer une partie de leur capital à rendre la ferme encore meilleure, parce qu'ils peuvent quelquefois s'attendre qu'il leur rentrera, avec de grands profits, avant l'expiration du bail. Cependant, la possession de ces fermiers a été long-tems extrêmement précaire, et l'est encore dans la plus grande partie de l'Europe. Suivant la loi, ils pouvaient être évincés de leur bail par un nouvel acquéreur ; ils pouvaient même l'être en Angleterre, par une action fictive de l'espèce de celle qu'on y nomme *common recovery* ; s'ils étaient illégalement dépossédés par la violence de leur maître, la réparation qu'ils obtenaient était très-faible. L'action, par laquelle ils poursuivaient cette réparation, n'aboutissait pas toujours à les remettre en possession de la terre ; on se contentait de leur adjuger des dommages, qui ne compensaient jamais leur perte réelle. En Angleterre même, le pays de l'Europe où la classe des laboureurs a toujours été la plus respectée, ce ne fut que vers la quatorzième année d'Henri VII, qu'on imagina l'action de dépossession, par laquelle un tenancier obtient, non-seulement des dommages, mais sa réhabilitation, et par laquelle sa prétention ne dépend

pas nécessairement de la décision incertaine d'une seule assise. On a trouvé dans cette action un remède si efficace, que, dans la pratique moderne, lorsqu'un propriétaire est dans le cas de réclamer la possession de la terre, il fait rarement usage des actions qu'il a proprement comme propriétaire, savoir: le titre de propriété ou celui de prise de possession; mais qu'il poursuit, au nom de son tenancier, par la loi concernant la dépossession. Ainsi, en Angleterre, la sûreté du tenancier est égale à celle du propriétaire. D'ailleurs un bail à vie, de quarante schelings de redevance annuelle, y est un franc-fief, et donne au preneur le droit de voter dans l'élection d'un membre du parlement; et, comme une grande partie de la classe des laboureurs, a des franc-fiefs de cette espèce, tout l'ordre tire de-là une considération politique, par laquelle ils deviennent respectables à leurs seigneurs. On ne voit, je pense, nulle part en Europe, excepté en Angleterre, des tenanciers bâtir sur la terre dont ils n'ont point de bail, et compter que l'honneur du propriétaire ne lui permettra pas de se prévaloir d'une amélioration si importante. Ces lois et ces coutumes, si favorables à la classe des laboureurs, ont peut-être plus contribué à la grandeur actuelle de l'Angleterre, que ses

réglemens de commerce si vantés, pris tous ensemble.

La loi qui garantit les plus longs baux, contre toutes les espèces de successeurs, est, autant que je puis le savoir, particulière à la Grande-Bretagne. Cette sûreté fut introduite en Écosse dès l'an 1449, par une loi de Jacques II; son influence salutaire a cependant été fort traversée par les substitutions, les héritiers d'un bien substitué se trouvant généralement privés de la liberté de faire des baux pour un long terme, et souvent d'en faire pour plus d'un an. Un dernier acte du parlement vient de donner un peu plus de carrière à cet égard, mais il laisse encore trop de gêne. Ajoutez qu'en Écosse les terres, tenues à bail, ne donnent point au fermier le droit de voter pour l'élection d'un membre du parlement, et que, par cette raison, la classe des laboureurs n'a pas aux yeux des propriétaires la même importance qu'en Angleterre.

Dans d'autres parties de l'Europe, après avoir garanti les tenanciers contre les héritiers et les nouveaux acquéreurs, on a borné cette garantie à un terme fort court; en France, par exemple, elle l'est à neuf ans, à dater du commencement du bail. Il est vrai que depuis peu de tems, on l'a prolongée jusqu'à vingt-sept

ans, terme encore trop court pour encourager le fermier à faire les améliorations les plus importantes. Les propriétaires des terres étaient anciennement les législateurs dans toute l'Europe : c'est pourquoi les lois sur les terres ont été toutes calculées, pour ce qu'on supposait être l'intérêt du propriétaire. C'est pour son intérêt qu'ils ont imaginé qu'aucun bail, accordé par ses prédécesseurs, ne devait l'empêcher de jouir pendant longues années de la pleine valeur de sa terre. L'avarice et l'injustice ont toujours la vue courte : elles ne prévoyaient pas quel préjudice un pareil réglement apporterait aux terres, dont il empêcherait l'amélioration, ni par conséquent celui qu'en recevrait, à la longue, l'intérêt réel du propriétaire même.

On supposait aussi anciennement, qu'outre la rente à payer, les fermiers étaient encore tenus, à l'égard du propriétaire, d'un grand nombre de servitudes, qui rarement étaient spécifiées dans le bail, ou déterminées par aucune loi précise, mais sur lesquelles on s'en rapportait à l'usage, ou à la coutume du manoir ou de la barronie. Ces servitudes étant, par conséquent, presque tout-à-fait arbitraires, elles exposaient le tenancier à bien des vexations. En Écosse, l'abolition de toutes les servitudes qui n'étaient pas expressément stipulées

dans le bail, a fait en peu d'années un changement très-favorable dans la condition des laboureurs du pays.

Les servitudes publiques, auxquelles les laboureurs étaient soumis, n'étaient pas moins arbitraires que les particulières. Celle des corvées, pour faire et entretenir les grands chemins, subsiste encore, à ce que je crois, partout, quoiqu'avec différens degrés d'oppression dans différens pays, et n'était pas la seule. Quand les troupes du roi, sa maison ou ses officiers, de quelqu'espèce qu'ils fussent, passaient dans quelque partie d'une province, les laboureurs étaient obligés de leur fournir des chevaux, des voitures et des vivres, à un prix réglé par le pourvoyeur. La Grande-Bretagne est, je pense, la seule monarchie de l'Europe, où l'oppression de la pourvoirie soit entièrement abolie. Elle subsiste encore en France et en Allemagne.

Les taxes auxquelles ils étaient sujets, n'étaient ni moins irrégulières, ni moins oppressives que les servitudes. Les anciens lords, avec la plus grande répugnance à donner eux-mêmes des secours pécuniaires à leur souverain, lui passaient aisément de mettre la taille, comme ils l'appelaient, sur leurs tenanciers, et ils avaient si peu de connaissance, qu'ils ne pré-

voyaient pas combien leur revenu devait à la fin en souffrir. On peut citer, comme un exemple de ces anciennes tailles, celle qui subsiste encore en France. C'est une taxe sur les profits supposés du fermier, profits qu'ils estiment par le fonds qu'il a sur la ferme. Il est donc de son intérêt de paraître en avoir le moins possible, et par conséquent d'en employer le moins possible à sa culture, et point du tout à son amélioration: s'il arrivait qu'un fonds s'accumulât entre les mains d'un fermier français, la taille serait presqu'équivalente à une prohibition d'en faire l'emploi sur la terre. De plus, on y suppose que cette taxe est déshonorante, et qu'elle dégrade le taillable, non-seulement au-dessous du rang de gentilhomme, mais au-dessous du bourgeois, et quiconque prend à ferme les terres d'un autre, y devient sujet. Il n'y a ni gentilhomme, ni bourgeois, ayant des fonds, qui se soumette à cette humiliation. Ainsi, cette taxe n'empêche pas seulement qu'on emploie les fonds accumulés sur la terre à son amélioration, elle en détourne aussi tout autre fonds. Les anciens dixièmes et les quinzièmes, si usités autrefois en Angleterre, paraissent avoir été des taxes de la même nature que la taille, si on les considère en tant qu'ils affectaient la terre.

On ne pouvait s'attendre que ceux qui tenaient les terres à ferme, découragés par tant d'obstacles, fissent de grands progrès dans l'agriculture. Avec toute la liberté et la sécurité que la loi peut donner à cet ordre d'hommes, il ne peut prospérer sans avoir toujours de grands désavantages à combattre. Le fermier, comparé avec le propriétaire, est comme un marchand qui commerce avec de l'argent d'emprunt, comparé au marchand qui fait le commerce avec ses propres deniers. Le fonds de l'un et de l'autre peut augmenter; mais, en supposant qu'ils aient tous deux une conduite également bonne, celui du premier doit s'accroître plus lentement que celui du second, à cause de la partie considérable des profits, qui est absorbée par l'intérêt du prêt. Que le fermier et le propriétaire soient également sages et entendus, il faut de même que les terres cultivées par le premier, se bonifient plus lentement que celles qui sont cultivées par le second, et la raison en est que la rente absorbe une grande partie du produit, que le fermier pourrait sans cela employer à rendre la terre encore meilleure. Ajoutez que l'état du fermier est, par la nature des choses, inférieur à celui d'un propriétaire. Dans la plus grande partie de l'Europe, les laboureurs sont regardés comme

étant d'un rang inférieur à la première classe des marchands et artisans; et, dans toute l'Europe, on les met au-dessous des négocians et des manufacturiers. Or, il n'est pas naturel qu'un homme, qui a par devers lui un fonds considérable, quitte un état supérieur pour passer à un inférieur. Ainsi, dans notre Europe même, telle qu'elle est à présent, il ne sortira guère de fonds des autres professions pour aller à la terre, par le moyen du fermage. Il en sortira peut-être plus dans la Grande-Bretagne que par-tout ailleurs, quoique les grands fonds qu'on y emploie ainsi dans certains endroits, aient généralement été acquis par la voie même du fermage, qui, pour l'ordinaire, est peut-être la plus lente de toutes les voies pour en acquérir. Cependant, après les petits propriétaires, ce sont par-tout les riches et gros fermiers qui améliorent le plus. C'est ce qu'ils font en Angleterre, plutôt que dans toute autre monarchie de l'Europe. On dit que dans les états républicains de la Hollande et de Berne en Suisse, les fermiers ne le cèdent point aux nôtres.

Outre tout ce que je viens de dire, l'ancienne politique de l'Europe s'opposait à l'amélioration et à la culture, tant de la part du propriétaire que de celle du fermier, première-

ment, par la prohibition générale de l'exportation du bled sans une permission expresse, ce qui paraît avoir été un réglement universel; et secondement, par les entraves qu'on mettait au commerce intérieur, non-seulement du bled, mais de presque tout autre partie du produit de la ferme, par les lois absurdes contre les monopoleurs, les regratiers et les accapareurs, et par les privilèges des foires et des marchés. Nous avons déjà observé comment la défense d'exporter le bled, jointe à certains encouragemens donnés pour l'importation du bled étranger, nuisit à la culture de l'ancienne Italie, le pays de l'Europe naturellement le plus fertile, et qui était alors le siège du plus grand empire du monde. Il n'est peut-être pas aisé d'imaginer à quel point de découragement ces mêmes causes ont dû porter la culture dans des pays moins favorisés par les circonstances.

CHAPITRE III.

De la naissance et du progrès des cités et des villes, après la chute de l'Empire Romain.

Après la chute de l'empire romain, les habitans des cités et des villes, n'étaient pas mieux traités que ceux de la campagne. Véritablement ils formaient un ordre d'hommes fort différens des premiers habitans des anciennes républiques de la Grèce et de l'Italie. Ceux-ci étaient composés principalement des propriétaires des terres, entre lesquels on avait partagé le territoire dans l'origine, et qui trouvèrent leur avantage à bâtir leurs maisons près les unes des autres, et à les entourer d'une enceinte de murs pour la défense commune. Il paraît, au contraire, qu'après la chute de l'empire romain, les propriétaires des terres vécurent généralement dans des châteaux fortifiés, sur leur territoire particulier et au milieu de leurs tenanciers et de leurs vasseaux. Les villes furent sur-tout habitées par les marchands et les artisans, qui alors semblent avoir

été d'une condition servile, ou très-peu s'en faut. Les priviléges accordés par d'anciennes chartes aux habitans de quelques unes des principales villes de l'Europe, font assez connaître ce qu'ils étaient avant ces concessions. Quand on voit des gens auxquels il est accordé comme un privilége, qu'ils puissent marier leurs filles sans le consentement de leurs seigneurs ; qu'après leur mort ce soient leurs enfans et non leurs seigneurs, qui héritent de leurs biens ; qu'ils puissent disposer de leurs effets par testament, on peut conclure qu'ils étaient auparavant dans le même rang, ou à peu près dans le même état d'abjection que le peuple de la campagne.

Il semble, en effet, qu'ils étaient une pauvre et chétive espèce de gens qui allaient avec leurs marchandises, de place en place, et de foire en foire, comme font aujourd'hui les petits merciers ou porte-balles. On levait alors dans toute l'Europe, comme on lève à présent dans plusieurs gouvernemens tartares de l'Asie, des taxes sur les personnes et les marchandises des voyageurs, quand ils passaient dans certains domaines et sur certains ponts ; quand ils transportaient leurs marchandises d'un endroit à l'autre dans une foire, et quand ils y dressaient une barraque ou un banc pour les vendre. Ces

différentes taxes étaient connues sous le nom de droits de passage, pontenage, lêtaige ou lestaige, étalage. Quelquefois le roi, quelquefois un grand seigneur, qui, dans certains cas, paraît en avoir eu le pouvoir, accordait à des marchands particuliers, spécialement à ceux qui vivaient dans leur domaine, une exemption générale de ces droits. Cette exemption les faisait appeler francs-marchands, quoiqu'à d'autres égards ils fussent d'une condition servile ou approchant. En retour, ils avaient coutume de payer à leur protecteur une sorte de capitation annuelle. On n'accordait guère alors de protection sans quelque considération grave, et la capitation qu'il payait, était peut-être une compensation pour ce que leurs patrons pouvaient perdre en les affranchissant des autres taxes. Il paraît que ces capitations et exemptions étaient d'abord personnelles, et qu'elles ne tombaient que sur des individus particuliers, soit leur vie durant, soit à la volonté de leurs protecteurs. Dans les extraits très-imparfaits concernant différentes villes d'Angleterre, publiés d'après l'ancien cadastre fait sous Guillaume le conquérant, et conservé sous le nom de *Dome's day book*, il est souvent fait mention, tantôt d'une taxe que les bourgeois particuliers payaient au roi, ou à

d'autres grands seigneurs, pour cette espèce de protection, et tantôt du simple montant général de toutes ces taxes (*).

Mais quelque servile que puisse avoir été originairement la condition des habitans des villes, il est constant qu'ils parvinrent à la liberté et à l'indépendance, beaucoup plutôt que ceux qui cultivaient les terres dans la campagne. La partie de revenu que le roi tirait de ces capitations dans une ville, était communément donnée à bail durant un certain nombre d'années, pour une rente fixe, quelquefois au sherif du comté, et quelquefois à d'autres. Les bourgeois de la ville même avaient souvent assez de crédit pour qu'on le leur donnât, à condition qu'ils seraient tous solidaires pour le total de la rente (**). Cette manière d'affermer était tout-à-fait conforme à l'économie que pratiquaient, je crois, tous les souverains de l'Europe, et qui consistait, souvent à affermer des fiefs entiers à tous les tenanciers de ces fiefs. Chacun d'eux, et tous ensemble, devenaient res-

(*) Voyez Brady's histtorical treatise of cities and Burroughs, p. 3, etc.

(**) Voyez *Madox firma burgi*, p. 18. V. aussi *History* of the exchequer. C. 10. Sect. V. page 223, première édition.

ponsables de toute la rente ; mais en revanche, il leur était permis de la percevoir comme ils jugeaient à propos, et de la payer à l'échiquier par les mains de leur bailli. Cette permission les mettait à l'abri de l'insolence des officiers royaux, avantage qui passait alors pour être de la dernière importance.

Dans les commencemens, la ferme de la ville fut probablement donnée aux bourgeois, sur le même pied qu'elle l'avait été à d'autres fermiers, c'est-à-dire, pour un certain nombre d'années seulement. Mais il paraît que dans la suite, la pratique générale fut de la leur donner en fief, c'est-à-dire, à perpétuité, moyennant une rente qui ne pouvait plus augmenter. Comme cette rente devenait ainsi perpétuelle, les exemptions pour lesquelles on la payait, devinrent aussi en revanche également perpétuelles. Elles cessèrent donc d'être personnelles, et on ne put plus les considérer comme attachées à tel ou tel individu ; mais comme appartenantes aux bourgeois d'un bourg particulier, qui, par cette raison, fut appelé bourg-franc, comme on avait appelé les bourgeois du lieu francs-bourgeois, ou francs-marchands.

Dans les villes auxquelles cette concession fut faite, les bourgeois reçurent généralement en même tems les importans priviléges dont il

a été parlé, de pouvoir marier leurs filles, de laisser leurs biens à leurs enfans, et de tester. J'ignore si l'usage avait été auparavant de les accorder aux bourgeois particuliers, individuellement en même tems que la liberté du commerce. Je ne regarde pas comme hors de vraisemblance qu'ils l'aient été, quoique je n'en puisse donner aucune preuve directe; mais, quoiqu'il en soit, délivrés des principaux attributs de la condition de vilain et de serf, ils devinrent au moins libres dans le sens que nous donnons présentement au mot *liberté*.

Ce n'est pas tout : il furent généralement érigés en même tems en communautés, ou corporations, avec le privilége d'avoir des magistrats et un conseil de ville à eux, de faire des statuts pour leur propre gouvernement, de construire des murailles pour leur défense, de mettre tous les habitans sous une sorte de discipline militaire, en les obligeant de veiller et de faire le guet, c'est-à-dire, selon ce qu'on entendait anciennement par-là, de garder et de défendre ces murailles contre toutes les attaques et les surprises de jour et de nuit. En Angleterre, ils étaient généralement exempts d'être traduits devant les cours du district ou celles du comté, et tous les procès qui s'élevaient entr'eux, excepté ceux de la cou-

ronne, étaient laissés à la décision de leurs propres magistrats. Ils obtinrent souvent dans d'autres pays des jurisdictions bien plus considérables et plus étendues (*).

Il fut probablement nécessaire d'accorder à ces villes, qui prenaient à ferme le revenu que le roi tirait d'elles, une espèce de jurisdiction coactive, pour obliger leurs propres citoyens à payer chacun sa taxe. Dans ces tems de désordre, il eût été très-embarrassant pour eux, d'être obligés de se pourvoir par-devant tout autre tribunal, pour avoir justice sur cet article. Mais il doit paraître extraordinaire que les souverains de tous les différens pays de l'Europe ayent échangé de cette manière, pour une reute fixe et désormais non-susceptible d'augmentation, celle de toutes les branches de leur revenu qui pouvait s'accroître davantage avec le tems, par le cours naturel des choses, sans qu'il leur en coûtât ni frais, ni soins; et qu'ils aient de plus érigé, comme ils le firent, des sortes de républiques indépendantes dans le cœur de leurs propres domaines.

(*) V. Madox firma burgi. V. aussi Pfeffel sur les événemens remarquables sous Frédéric II et les successeurs de la maison de Souabe.

Pour entendre cela, il faut se souvenir que de tous les souverains de l'Europe, il n'y en avait peut-être pas un dans ce tems-là qui fût en état de protéger, dans toute l'étendue de ses domaines, la partie faible de ses sujets, contre l'oppression des grands seigneurs. Ceux que la loi ne pouvait protéger, et qui n'étaient pas eux-mêmes assez forts pour se défendre, étaient obligés, ou d'avoir recours à la protection de quelque grand, et de l'acheter en devenant ses serfs ou ses vassaux, ou bien de former entre eux une ligue défensive. Les habitans des villes et des bourgs, considérés comme de simples individus, ne pouvaient se défendre; mais en se liguant avec leurs voisins, ils étaient capables de faire une assez bonne résistance. Les grands méprisaient les bourgeois qu'ils regardaient non-seulement comme d'un ordre différent, mais comme un tas d'esclaves émancipés, et presque d'une autre espèce qu'eux. La richesse des bourgeois ne manquait jamais d'exciter leur envie et leur indignation, et dans toute occasion, ils les pillaient sans miséricorde et sans remords. Les bourgeois, de leur côté, haïssaient naturellement et craignaient les seigneurs; le roi avait pour ceux-ci les mêmes sentimens, mais quoiqu'il pût mépriser aussi la bourgeoisie, il n'avait aucun

sujet de la haïr ni de la craindre. Un intérêt mutuel portait donc les bourgeois à soutenir le roi, et le roi à les soutenir contre les seigneurs. Ils étaient les ennemis de ses ennemis, et il était intéressé à leur procurer la sûreté et l'indépendance, à l'égard de ces ennemis. C'est ce qu'il faisait, autant qu'il pouvait, en leur accordant des magistrats à eux, le privilége de se gouverner par leurs statuts, celui d'élever des murailles pour leur défense, et de soumettre les habitans à une sorte de discipline militaire. Sans l'établissement d'un gouvernement régulier de cette espèce, sans quelqu'autorité pour faire agir les habitans selon un certain plan ou système, l'association volontaire pour leur défense, n'eût jamais pu être solide et durable. Ils n'y auraient pas trouvé la sûreté qu'ils cherchaient, et le roi n'aurait jamais tiré d'eux un grand secours. En leur donnant en fief la ferme de la taxe qu'il levait sur eux, il ôtait à ceux qu'il voulait avoir pour amis, ou, si on peut parler ainsi, pour ses alliés, tout sujet de méfiance et de soupçon qu'il dût un jour les opprimer, soit en augmentant le prix de la ferme, soit en la donnant à d'autres fermiers.

C'était si bien là le motif des souverains,

que les princes qui vivaient le plus mal avec leurs barons, ont été justement ceux qui ont fait le plus de ces sortes de concessions. Le roi Jean d'Angleterre, par exemple, semble avoir été celui qui a poussé le plus loin la libéralité à l'égard de ses villes (*). Philippe Ier., roi de France, perdit toute autorité sur ses barons, vers la fin de son règne. Selon le P. Daniel, son fils Louis, connu depuis sous le nom de Louis-le-Gros, consulta les évêques des domaines royaux, sur les moyens les plus propres à contenir la violence des grands seigneurs. Ils proposèrent deux choses : l'une de créer un nouvel ordre de jurisdiction, en établissant des magistrats et un conseil de ville, dans chaque ville considérable de ses domaines ; l'autre, de former une nouvelle milice, et de faire marcher à son secours, dans l'occasion, les habitans de ces villes, sous le commandement de leurs magistrats. Les antiquaires français datent de cette époque l'institution des magistrats et des conseils des villes de France. Ce fut pendant les règnes malheureux des princes de la maison de Suabe, que la plupart des villes libres d'Allemagne reçurent les pre-

(*) V. Madox.

mières concessions de leurs priviléges, et que la fameuse ligue anséatique commença à devenir formidable (*).

Il paraît qu'alors la milice des villes n'était pas inférieure à celle de la campagne; et comme elle pouvait s'assembler plus aisément dans les cas pressans, les bourgeois eurent souvent l'avantage dans leurs querelles avec les seigneurs voisins. Dans les pays, tels que l'Italie et la Suisse, où le souverain perdit son autorité, soit parce qu'ils étaient à une trop grande distance du siége du gouvernement, soit parce qu'ils étaient fort d'assiette, soit par quelque autre raison, les villes devinrent généralement indépendantes, vainquirent toute la noblesse de leur voisinage, et l'obligèrent de raser ses châteaux dans la campagne, et de vivre paisiblement dans la ville comme les autres habitans. C'est en abrégé l'histoire de la république de Berne et de plusieurs autres villes de la Suisse. Si on excepte Venise, dont l'histoire est un peu différente, c'est encore celle de toutes les républiques considérables d'Italie qu'on vit s'élever et périr en si grand nombre, entre la fin du douzième et le commencement du seixième siècle.

(*) V. Pfeffel.

En France, en Angleterre et ailleurs, où l'autorité du souverain, quoique souvent très-faible, ne fut jamais détruite entièrement, les villes n'eurent pas la même facilité à se rendre absolument indépendantes. Elles acquirent cependant assez de considération pour que le souverain ne pût leur imposer, sans leur consentement, aucune taxe, outre celle de la rente qu'elles tenaient de lui à ferme, et qui était arrêtée une fois pour toutes. En conséquence, elles furent appelées à envoyer des députés à l'assemblée des états du royaume, et à s'y joindre au clergé et aux barons, dans les nécessités urgentes, pour accorder au roi un subside extraordinaire. Comme d'ailleurs elles étaient généralement plus favorables au pouvoir de la couronne, leurs députés ont été quelquefois employés, ce semble, à contre-balancer l'autorité de la haute noblesse dans ces assemblées. De-là l'origine des représentans des bourgs dans les états généraux de toutes les grandes monarchies de l'Europe.

C'est ainsi que l'ordre et le bon gouvernement, et avec eux la liberté et la sûreté des individus, s'établirent dans les villes, dans le tems où les tenanciers des terres, étaient exposés, dans la campagne, à toute sorte de violences. Les hommes, ainsi opprimés, se con-

tentent naturellement de ce qu'il faut pour leur subsistance, parce que s'ils acquéraient au-delà, ils ne feraient que tenter l'injustice de leurs oppresseurs. Quand, au contraire, ils sont sûrs de jouir des fruits de leur industrie, elle se déploie naturellement davantage; ils cherchent à rendre leur condition meilleure, et tâchent d'acquérir, non-seulement ce qui est nécessaire pour vivre, mais ce qu'il faut pour vivre commodément et agréablement. De-là vient que cette industrie qui aspire à quelque chose de plus que le simple nécessaire, s'est établie dans les villes bien du tems avant qu'elle devînt commune parmi les gens de la campagne. Si un pauvre cultivateur, dans le servage, amassait quelque petit fonds, il devait naturellement le dérober avec un grand soin à la connaissance de son maître, qui autrement s'en serait emparé, et saisir la première occasion de déserter et se réfugier dans une ville. La loi avait alors tant d'indulgence pour les habitans des villes, et souhaitait si fort de diminuer l'autorité des seigneurs sur ceux de la campagne, que si le déserteur pouvait se soustraire aux poursuites de son seigneur pendant un an, il était libre pour toujours. Ainsi, tout ce qui s'accumula de fonds dans les mains de la partie industrieuse des habitans de la cam-

pagne, prit naturellement son refuge dans les villes, comme dans les seuls sanctuaires où il pouvait être assuré aux personnes qui l'avaient acquis.

Il est vrai que les habitans des villes doivent toujours tirer en dernier ressort de la campagne leur subsistance, les matières et les instrumens qui servent à leur industrie; mais ceux d'une ville, située près des côtes de la mer ou près d'une rivière navigable, ne sont pas nécessairement réduits à les tirer de la campagne qui est dans leur voisinage; ils ont un champ beaucoup plus vaste, et peuvent les faire venir des extrémités du monde, soit par l'échange du produit manufacturé de leur propre industrie, soit en faisant le commerce de transport entre des pays éloignés, et en échangeant le produit d'un pays pour celui de l'autre: de cette manière, une ville pouvait s'élever à un haut degré de richesse et de splendeur, tandis que non-seulement le pays qui l'avoisinait, mais encore tous ceux avec lesquels elle commerçait, demeuraient pauvres et misérables. Peut-être que chacun de ces pays, pris séparément, ne lui fournissait qu'une petite partie de sa subsistance et de ses affaires; mais tous ensemble pouvaient lui fournir une subsistance considérable et de grandes affaires. Quoique le com-

merce de ces tems-là se fit dans un cercle étroit, il y avait cependant des pays opulens et industrieux. Tels furent l'empire grec, tant qu'il subsista, et celui des Sarrasins, durant le règne des Abassides : tels furent encore l'Égypte, jusqu'à ce qu'elle fut conquise par les Turcs ; quelque partie de la côte de Barbarie, et toutes ces provinces d'Espagne, qui étaient sous le gouvernement des Maures.

Les villes d'Italie semblent avoir été les premières de l'Europe qui s'élevèrent, par le commerce, à un degré considérable d'opulence. L'Italie se trouve au centre de la partie du monde qui était alors avancée et civilisée. D'ailleurs, quoique les croisades aient nécessairement retardé les progrès de la plus grande partie de l'Europe, par la grande perte de fonds et d'habitans qu'elles occasionnèrent, elles furent extrêmement favorables à celui de quelques villes d'Italie. Les grandes armées, qui marchaient de toutes parts à la conquête de la Terre-Sainte, donnèrent un encouragement extraordinaire à la marine de Venise, de Gênes et de Pise, qui leur fournirent quelquefois des vaisseaux pour les transporter, et toujours des vivres. Elles étaient, pour ainsi dire, les commissionnaires de ces armées, et la manie la plus destructive qui se soit jamais emparée des na-

tions européennes, fut une source d'opulence pour ces républiques.

Par l'importation des beaux ouvrages manufacturés, et des objets du luxe dispendieux de pays plus riches, les habitans des villes commerçantes fournirent de l'aliment à la vanité des grands propriétaires, qui s'empressèrent de donner, pour ces marchandises étrangères, de grandes quantités de produit brut de leurs terres. C'est pourquoi nous voyons que dans ce tems-là, le commerc de la plus grande partie de l'Europe consistait principalement dans l'échange de leur produit brut, avec le produit manufacturé de pays plus civilisés. C'est ainsi que la laine d'Angleterre s'échangeait ordinairement pour des vins de France et pour les beaux draps de Flandres, comme le bled de Pologne s'échange aujourd'hui pour les vins et les eaux-de-vie de France, et pour les soieries et les velours de France et d'Italie.

Le goût pour les belles choses qui sortaient de manufactures portées à une plus grande perfection, s'introduisit de cette manière dans les pays où l'on ne faisait point de ces sortes d'ouvrages; mais quand ce goût devint si général, que beaucoup de monde voulut en avoir, les marchands, pour épargner les frais du transport, tâchèrent naturellement d'établir chez

eux des manufactures de la même espèce. De-là l'origine des premières manufactures qui, après la chute de l'empire romain, semblent s'être établies, dans les provinces occidentales de l'Europe, pour la vente au loin.

Il n'y a jamais eu, ni pu avoir, de grand pays qui n'ait eu dans son sein quelque espèce de manufactures ; et quand on dit d'un pays étendu qu'il n'en a point, cela doit toujours s'entendre de celles qui sont plus belles et plus parfaites, ou qui sont propres pour la vente au loin. Dans tout pays considérable, le vêtement et le meuble, de la plus grande partie des habitans, sont toujours le produit de l'industrie nationale. C'est même plus universellement le cas de ces pays pauvres, qu'on dit communément n'avoir point de manufactures, que celui des pays riches où l'on dit qu'elles abondent. On trouvera généralement dans ceux-ci beaucoup plus de productions étrangères, dans le vêtement et l'ameublement du bas peuple, qu'on n'en trouvera dans les autres.

Ces manufactures, propres pour la vente au loin, semblent s'être introduites, dans différens pays, en deux manières.

Elles l'ont été quelquefois de la manière dont je viens de parler, par l'opération violente, si on peut s'exprimer ainsi, des fonds des mar-

chands et des entrepreneurs particuliers qui les ont établies, à l'imitation de quelques unes de même espèce, qui existaient chez l'étranger. Ces sortes de manufactures sont donc les enfans du commerce étranger, et telles paraissent avoir été les manufactures de soieries, de velours et de brocards, qui fleurissaient à Lucques, dans le treizième siècle. Elles en furent bannies par la tyrannie d'un des héros de Machiavel, Castruccio-Castracani, en 1310. Neuf cents familles furent chassées de Lucques, et trente-une d'elles se retirèrent à Venise, où elles offrirent d'établir des fabriques de soieries (*); et leur offre ayant été acceptée, elles reçurent divers priviléges, et commencèrent avec trois cents ouvriers. Il semble qu'on doit mettre au même rang les manufactures de draps fins, qui fleurissaient anciennement en Flandre, et qui passèrent en Angleterre au commencement du règne d'Élisabeth. Telles sont encore aujourd'hui les manufactures de Lyon et de Spital-Fields. Comme elles se sont établies, à l'imitation de celles de l'étranger, elles travaillent généralement des matières étrangères. Lorsque la manufacture de Venise fut

(*) V. Sandi istoria civile di venezia, part 2 v, pag. 247 et 256.

établie, elle tirait toutes ses matières de la Sicile et du Levant; celle de Lucques n'employait aussi que des matières étrangères. La culture du mûrier, et l'éducation des vers à soie, ne paraissent pas avoir été communes, dans la Lombardie, avant le seizième siècle; et ce n'est que sous le règne de Charles IX qu'on les a introduites en France. Les manufactures de Flandres employaient principalement les laines d'Espagne et d'Angleterre. La laine d'Espagne fut la matière employée en Angleterre, non dans ses premières étoffes de laine, mais dans les premières qui ont été propres pour la vente au loin. Les soies étrangères fournissent encore aujourd'hui à Lyon plus de la moitié de ses matières, et dans les premiers tems, elles lui fournissaient le tout ou presque le tout. Il est vraisemblable que l'Angleterre ne produira jamais aucune de celles qu'emploie la manufacture de Spital-Fields. Comme ces sortes de manufactures ont généralement pour auteurs quelques individus, leur siége est quelquefois dans une ville maritime, et quelquefois dans une ville située bien avant dans les terres. C'est l'intérêt, le jugement, ou le caprice de leurs auteurs qui en décide.

D'autres fois, les manufactures propres pour la vente au loin, s'élèvent naturellement, et,

pour ainsi dire, d'elles-mêmes, par la perfection qu'acquièrent graduellement les fabrications communes et grossières, qui doivent toujours se trouver, même dans les pays les plus pauvres et les plus barbares. Ces sortes de manufactures emploient généralement les matières que le pays produit, et il semble que souvent elles se soient d'abord perfectionnées et rafinées dans l'intérieur des terres, non pas à une très-grande, mais à une bonne distance des côtes de la mer, et quelquefois même, de toute rivière navigable. L'intérieur d'un pays, quand il est fertile et facile à cultiver, produit beaucoup plus de vivres qu'il n'en faut pour la subsistance des cultivateurs, et souvent la sortie de cet excédent peut être difficile, à cause des frais qu'il en coûterait pour le transporter hors du pays par terre, faute de rivières navigables. L'abondance amène donc alors le bon marché des denrées, et invite à s'établir dans le voisinage un grand nombre d'ouvriers, dont l'industrie peut trouver là, mieux qu'ailleurs, les nécessités et les commodités de la vie. Ces ouvriers manufacturent les matières que la terre produit, et quand leur ouvrage est fait, ils l'échangent, ou, ce qui revient au même, ils en échangent le prix contre une plus grande quantité de matières et de denrées. Ils donnent une

nouvelle valeur au surplus du produit brut, en épargnant la dépense de le voiturer à un embarquement ou à quelque marché éloigné, et en échange ils fournissent aux cultivateurs quelque chose d'utile ou d'agréable, à meilleur compte qu'ils ne pouvaient le donner auparavant. Les cultivateurs vendent le surplus de leur produit un meilleur prix, et achetent à meilleur marché les commodités dont ils ont besoin. Cet avantage leur donne en même tems l'envie et le pouvoir d'augmenter ce surplus du produit, en améliorant et en cultivant mieux la terre; et comme la fécondité de la terre a fait naître les manufactures, les progrès de celles-ci réagissent sur la terre, et sont cause qu'elle devient encore plus fertile. Le manufacturier ne fournit d'abord que ses alentours; mais dans la suite ses ouvrages, plus perfectionnés et mieux finis, se frayent un débouché au loin. Car, quoique le produit de la terre et celui des manufactures grossières ne puissent que très-difficilement supporter la dépense d'un long transport par terre, ce qui vient d'une manufacture perfectionnée le peut aisément: il contient souvent dans un petit volume le prix d'une grande quantité de produit brut. Une pièce de fin drap, par exemple, qui ne pèse que quatre-vingts livres, contient en soi le prix,

non-seulement de quatre-vingts livres de laine, mais quelquefois de plusieurs milliers pesant de bled, qui font la subsistance des différens ouvriers et de ceux qui les ont employés immédiatement. Le bled qu'on aurait eu peine à transporter en nature hors du pays, est ainsi virtuellement exporté sous la forme d'ouvrage manufacturé, forme sous laquelle il peut aisément se transporter dans les endroits du monde les plus reculés. C'est ainsi que se sont élevées naturellement, et, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, les manufactures de Leeds, Halifax, Sheffield, Birmingham et Wolverhampton: De telles manufactures sont les enfans de l'agriculture. L'histoire moderne dépose qu'elles ne se sont étendues et perfectionnées qu'après celles qui doivent leur naissance au commerce. L'Angleterre était renommée pour la finesse de ses draps, faits avec de la laine d'Espagne, plus d'un siècle avant qu'aucune des manufactures que je viens de citer, et qui fleurissent actuellement, fabriquassent pour l'étranger. Celles-ci ne pouvaient s'étendre et se perfectionner qu'en conséquence des progrès de l'agriculture, qui sont, à leur tour, le dernier et le plus grand effet du commerce étranger et des manufactures dont il est la cause immédiate, ainsi que je vais l'expliquer.

CHAPITRE IV.

Comment le commerce des villes a contribué à l'amélioration des campagnes.

L'ACCROISSEMENT et les richesses des villes commerçantes et manufacturières contribuèrent, en trois différentes manières, à l'amélioration et à la culture des pays où elles étaient situées:

1°. Par la commodité d'un marché considérable et à portée, qu'elles fournissaient à la campagne pour la vente de son produit brut. Cet avantage ne se bornait même pas aux campagnes environnantes, il s'étendait plus ou moins à toutes celles qui avaient quelque commerce avec elles. Comme elles ouvraient à toutes un marché, pour quelque partie de leur produit brut ou manufacturé, elles donnaient à toutes quelqu'encouragement favorable à leur industrie et à leur avancement. Cependant, les campagnes voisines tiraient, à raison de leur voisinage, le plus grand profit de ce marché: leur produit brut n'étant pas chargé des mêmes frais de transport, les marchands pouvaient en

donner un meilleur prix aux producteurs, et le vendre aux consommateurs aussi bon marché que celui des campagnes plus éloignées.

2°. Les habitans des villes mettaient souvent les richesses qu'ils avaient acquises, à l'achat des terres qui étaient à vendre, et qui la plupart du tems n'étaient pas cultivées. Les marchands ont communément l'ambition de posséder un bien de campagne, et quand ils ont une terre, ils sont généralement les plus propres à la faire valoir. Un marchand est accoutumé à mettre principalement son argent à des projets utiles, au lieu qu'un propriétaire, vivant uniquement de la rente de ses terres, est accoutumé à employer principalement le sien en dépense. L'on voit souvent l'argent de l'un sortir de son coffre et y revenir avec un profit; l'autre, quand il le tire de sa poche, s'attend rarement à l'y voir revenir. Ces différentes habitudes affectent naturellement leur caractère et leurs dispositions, qui s'en sentent dans toutes sortes d'affaires. Le premier est communément hardi, et le second timide à entreprendre. Celui-là ne craint pas d'employer à la fois un gros capital pour améliorer sa terre, quand il a la perspective d'en augmenter la valeur en proportion de la dépense qu'il y fait. Si celui-ci a quelque capital, ce qui n'est pas toujours,

il risque rarement d'en faire cet usage: s'il fait quelque bien à sa terre, ce n'est pas ordinairement avec un capital, mais avec ce qu'il peut épargner sur son revenu annuel. Quiconque a vécu dans une ville marchande, située dans un pays médiocrement cultivé, doit avoir souvent remarqué combien les opérations des commerçans, dans ce genre, sont plus animées que celles des propriétaires nés à la campagnes, et qui y vivent de leur bien. D'allleurs les habitudes d'ordre, d'économie et d'attention, que forme le commerce, rendent un homme plus propre à exécuter tout projet d'amélioriscment avec profit et avec succès.

5°. Et en dernier lieu, le commerce et les manufactures introduisirent par degrés l'ordre et le bon gouvernemeet, et avec eux la liberté et la sûreté des individus parmi les habitans de la campagne, qui auparavant avaient vécu dans un état de guerre presque continuel avec leurs voisins, et dans une dépendance servile à l'égard de leurs supérieurs. Quoique cet effet du commerce et de l'industrie ait été le moins observé, il est beaucoup plus important que tous les autres. M^r. Hume est le seul auteur, à ma connaissance, qui en ait fait mention.

Dans un pays où il n'y a ni commerce étranger, ni belles manufactures, un grand

propriétaire ne trouvant rien avec quoi il puisse échanger la plus grande partie de ce qui lui reste du produit de sa terre qui lui reste, l'entretien des cultivateurs prélevé, il en exerce nécessairement chez lui une hospitalité rustique. Si cet excédent du produit suffit pour la subsistance de cent ou de mille hommes, il ne peut en faire un autre usage que celui d'entretenir cent ou mille hommes. Il est par conséquent toujours environné d'une multitude de gens à sa suite et qui dépendent de lui, parce que n'ayant rien à lui donner en retour de leur entretien dont ils sont entièrement redevables à sa bonté, il faut qu'ils lui obéissent par la même raison qu'il faut que les soldats obéissent au prince qui les paye. Avant l'extension du commerce et des manufactures en Europe, l'hospitalité des riches et des grands, depuis le souverain jusqu'au plus petit baron, était telle qu'il n'est pas facile aujourd'hui de s'en former une idée. La salle de Westminster était la salle à manger de Guillaume le Roux, et peut-être que souvent elle n'était pas trop grande pour sa compagnie. On regarda comme un trait de magnificence dans Thomas Becquet, d'avoir fait joncher le plancher de sa salle de paille fraîche ou de joncs dans la saison, pour que les chevaliers et les écuyers qui ne pouvaient avoir

de sièges, ne gâtassent point leurs habits lorsqu'ils s'assayaient par terre pour dîner. On dit que le grand comte de Warwick nourrissait tous les jours dans ses différens manoirs, trente milles personnes; et quoique ce nombre puisse être exagéré, l'exagération même laisse à juger qu'il était très-considérable. On exerçait encore, il y a quelques années, une hospitalité semblable en différens endroits des montagnes d'Écosse. Elle paraît commune à toutes les nations qui ne connaissent guère le commerce ni les manufactures. J'ai vu, dit le docteur Pocock, un chef arabe dîner dans les rues d'une ville où il était venu vendre son bétail, et inviter tous les passans, même les mendians, à s'asseoir à sa table et à partager son banquet avec lui.

Les grands propriétaires n'étaient pas moins les maîtres, à tous égards, de ceux qui tenaient leurs terres, que de ceux qu'ils avaient à leur suite. Si ce n'était pas des vilains, c'était des tenanciers à volonté qui payaient une rente légère et nullement équivalente à la subsistance qu'ils tiraient de la terre. Un écu ou demi-écu d'Angleterre, une brebis, un agneau, étaient, il y a quelques années, dans les montagnes d'Écosse, la rente ordinaire pour des terres qui nourrissaient toute une famille. C'est encore de

même en quelques endroits, et l'argent n'y achète pas une plus grande quantité de marchandises que dans d'autres lieux. Si le surplus du produit d'un vaste patrimoine doit être consommé sur les lieux même, il est souvent plus commode pour le propriétaire qu'il en soit consommé une partie loin de sa maison, pourvu que les consommateurs ne dépendent pas moins de lui que ses pensionnaires et ses domestiques : cela lui sauve l'embarras d'une trop grande compagnie, ou d'un maison trop nombreuse. Un tenancier à volonté qui possède assez de terre pour nourrir sa famille, moyennant une rente qui n'est guère plus forte qu'un cens, est aussi dépendant du propriétaire qu'aucun de ses pensionnaires ou domestiques, et il ne peut pas mettre plus de réserve à l'obéissance qu'il lui doit. Comme un pareil propriétaire nourrit ses pensionnaires et ses gens chez lui, de même il nourrit ses tenanciers chez eux. La subsistance des uns et des autres vient de sa bonté, et il peut la leur continuer ou la leur retirer, selon son bon plaisir.

C'était sur l'autorité que les grands propriétaires avaient nécessairement dans cet état des choses, sur leurs tenanciers et les gens de leur suite, qu'était fondé le pouvoir des anciens barons. Ils devinrent de toute nécessité les

juges et les chefs de tout ce qui vivait sur leurs terres ; les juges dans la paix, et les chefs dans la guerre. Ils pouvaient maintenir l'ordre et l'exécution des lois dans leurs terres respectives, parce que chacun d'eux pouvait tourner toute la force de ses habitans contre l'injustice d'un particulier : personne qu'eux n'avait assez d'autorité pour le faire ; le roi même n'en avait pas. Dans ces anciens tems, il n'était guère que le plus grand des propriétaires de ses états, et les autres grands propriétaires ne lui rendaient certains hommages que par rapport à la nécessité d'une défense commune contre des ennemis communs. Si le roi avait voulu contraindre quelqu'un, dans les domaines d'un grand propriétaire, au paiement d'une petite dette, et qu'il eût prétendu le faire de sa propre autorité, comme tous les habitans de ces domaines étaient armés et se soutenaient les uns les autres, cette entreprise lui aurait presque coûté autant d'effort que s'il eût été question d'éteindre une guerre civile. Il fallait donc qu'il abandonnât l'administration de la justice, dans la plus grande partie du pays, à ceux qui étaient capables de l'administrer, et que, par la même raison, il laissât le commandement de la milice de la campagne à ceux auxquels cette milice était soumise.

On se trompe quand on s'imagine que ces jurisdictions territoriales doivent leur origine aux lois féodales. Non-seulement les plus hautes jurisdictions tant civiles que criminelles; mais le pouvoir de lever des troupes et de battre monnaie, celui même de faire des statuts pour le gouvernement de leurs vassaux, étaient des droits possédés allodialement par les grands propriétaires, plusieurs siècles avant que l'Europe connût le nom des lois féodales. L'autorité et la jurisdiction des seigneurs saxons en Angleterre paraissent avoir été aussi grandes avant la conquête, que celles des seigneurs normands le furent après. Or, on suppose que les lois féodales ne devinrent la loi commune d'Angleterre qu'après la conquête. Que l'autorité et les jurisdictions les plus étendues aient été allodialement possédées en France par les grands seigneurs, long-tems avant que les lois féodales y fussent introduites, c'est un fait qui ne souffre pas de doute. Cette autorité et ces jurisdictions découlaient nécessairement de l'état de propriété et des mœurs dont je viens de parler. Sans remonter aux antiquités reculées des monarchies de France ou d'Angleterre, nous pouvons trouver dans des tems bien postérieurs diverses preuves que de pareils effets ont toujours de pareilles causes. Il n'y a pas

trente ans que Mr. Cameron de Lochiel, gentilhomme de Lochabar, en Écosse, exerçait la plus haute jurisdiction criminelle sur tous ses gens, sans aucune mission légale. Bien loin d'être ce que nous appellons *Lord of Régalit*, seigneur bas justicier, il n'était pas seulement un tenancier en chef, il n'était qu'un vassal du duc d'Argyle, et n'avait pas même la qualité de juge de paix. On dit qu'il jugeait très-équitablement, quoique sans aucune formalité de justice, et il n'est pas improbable que l'état où cette partie du pays se trouvait alors, le mît dans la nécessité de prendre cette autorité pour le maintien de la tranquillité publique. Ce gentilhomme, dont le revenu ne passa jamais 500 l. entraîna, en 1745, huit cents de ses gens dans la rébellion.

Bien loin d'étendre l'autorité des grands seigneurs allodiaux, l'introduction de la loi féodale doit être plutôt regardée comme une tentative pour la modérer. Elle établit une subordination régulière, accompagnée d'une longue chaîne de services et de devoirs depuis le roi jusqu'au moindre propriétaire. Durant la minorité du propriétaire, la rente, aussi bien que l'administration de ses terres, tombèrent entre les mains de son supérieur immédiat, et conséquemment celles des grands

propriétaires entre les mains du roi, qui fut chargé de l'entretien et de l'éducation du pupile, et qui, en vertu de son autorité de tuteur, fut censé avoir le droit de le marier, pourvu que ce fût d'une manière convenable à son rang. Mais quoique cette institution tendît nécessairement à fortifier l'autorité du roi et à affaiblir celle des grands propriétaires, elle ne put le faire jusqu'à établir l'ordre et le bon gouvernement parmi les habitans de la campagne, parce qu'elle ne fut pas capable de changer l'état de la propriété et les mœurs, d'où naissait le désordre. L'autorité du gouvernement continua d'être, comme auparavant, trop faible dans le chef et trop forte dans les membres, et la trop grande force des membres était la cause de la faiblesse du chef. Le roi ne fut pas plus en état de contenir la violence des grands seigneurs, après l'établissement du gouvernement féodal qu'auparavant. Ils continuèrent de se faire, à leur discrétion, presque toujours la guerre entre eux, et très-souvent de la faire au roi; et les campagnes, toutes couvertes, ne cessèrent d'être le théâtre de la violence, du désordre et de la rapine.

Mais ce que toute la violence des institutions féodales ne put jamais effectuer, fut amené graduellement par l'opération lente et insen-

sible du commerse étranger et des manufactures, qui, par degrés, vinrent à fournir aux grands propriétaires de quoi échanger tout le surplus du produit de leurs terres, en leur présentant des choses qu'ils pouvaient consommer eux-mêmes, sans les partager avec leurs tenanciers et leurs pensionnaires. Tout pour nous, rien pour les autres, semble avoir été dans tous les âges la vile maxime des maîtres du genre humain. Dès qu'ils trouvèrent le moyen de consommer eux-mêmes toute la valeur de leurs rentes; ils ne voulurent plus en faire part à personne. Pour une paire de boucles de diamans, par exemple, ou pour quelque chose d'aussi inutile et d'aussi frivole, ils échangeaient peut-être la subsistance, ou, ce qui revient au même, le prix de la subsistance annuelle d'un millier d'hommes, et en même tems tout le poids et l'autorité qu'ils en tiraient. Mais les boucles devaient être à eux seuls, et personne qu'eux ne devait en avoir la moindre part, au lieu que, dans l'ancienne manière de dépenser, il fallait partager leur jouissance avec mille personnes au moins. Cette différence était complètement décisive pour les juges qui avaient à prononcer sur la préférence; et c'est ainsi qu'ils troquèrent tout leur pouvoir

et leur autorité pour la plus puérile, la plus basse et la plus méprisable de toutes les vanités.

Dans un pays qui n'a ni commerce étranger, ni belles manufactures, un homme qui a dix mille livres de rente, ne peut guère employer son revenu autrement qu'à faire subsister peut-être mille familles, qui toutes sont nécessairement à ses ordres. Dans l'état présent de l'Europe, il peut dépenser, et généralement il dépense tout son revenu de manière qu'il n'entretient et ne nourrit pas directement vingt personnes, et qu'il n'a pas à son commandement plus de dix laquais qui ne valent pas la peine de les commander. Peut-être qu'indirectement il fait subsister autant ou même plus de monde qu'il n'aurait pu le faire avec l'ancienne manière de dépenser. Car quoique la quantité de productions précieuses pour lesquelles il échange tout son revenu soit fort petite, le nombre des ouvriers employés à les recueillir et à les préparer, doit nécessairement avoir été fort grand. Ce qui les rend généralement si chères, c'est le salaire des ouvriers et les profits de ceux qui les emploient; en payant le prix qu'elles coûtent, il paye indirectement tous ces salaires et profits, et contribue ainsi à la subsistance annuelle de bien des gens. Mais en général il ne contribue que pour une très-petite partie

à celle de chacun d'eux, à celle de quelques uns peut-être pour un dixième, pas pour un centième à celle de la plupart, pas même pour un millième ou pour un dix-millième à celle de certains autres ; de sorte que tous sont plus ou moins indépendants de lui, parce que généralement ils peuvent subsister sans lui.

Lorsque les grands propriétaires consument leurs rentes à faire subsister leurs tenanciers et les gens de leur suite, chacun d'eux procure l'entière subsistance à ses tenanciers et à ceux de sa suite. Mais quand ils emploient ces rentes à faire subsister les marchands et les artisans, peut-être que pris collectivement ils nourrissent un aussi grand nombre, et, attendu le dégât qui accompagne l'hospitalité rustique, probablement un plus grand nombre de gens qu'ils n'en nourrissaient auparavant. Mais chacun d'eux en particulier ne contribue que pour une petite portion à la subsistance de chacun des individus qui composent ce grand nombre. Chaque marchand, chaque artisan tire la sienne non d'une seule pratique, mais de cent ou mille pratiques différentes. Quoique redevable en quelque sorte à toutes, il ne dépend absolument d'aucune d'elles en particulier.

La dépense personnelle des grands propriétaires s'étant accrue ainsi par degrés, il était

impossible que le nombre des gens de leur suite ou de leurs pensionnaires, ne diminuât pas de même jusqu'à ce qu'enfin ils fussent tous renvoyés. La même cause les amena par degrés à se défaire de la partie de leurs tenanciers qui ne leur était pas nécessaire. Les fermes furent agrandies, et malgré les plaintes sur la dépopulation, le nombre des tenanciers fut réduit à celui qu'il fallait pour cultiver les terres, selon la méthode imparfaite de culture et d'amendement usitée dans ces tems-là. En supprimant les bouches inutiles, et en exigeant du fermier la pleine valeur de la ferme, le propriétaire obtint un excédent, ou, ce qui est la même chose, le prix d'un excédent plus considérable, que les marchands et les artisans lui donnèrent bientôt occasion de dépenser sur sa personne, comme il avait déjà dépensé le reste. La même cause ne cessant d'opérer, il souhaita de grossir ses rentes au-delà de ce que lui rapportaient ses terres dans l'état actuel de l'agriculture. Ses tenanciers ne purent s'y prêter qu'à une condition, savoir : que la possession des terres leur serait assurée pour un nombre d'années qui leur donnerait le tems de recouvrer avec profits ce qu'ils avanceraient pour que les terres rendissent davantage. La vanité ruineuse du propriétaire lui fit accepter

cette condition, et de-là l'origine des longs baux.

Le tenancier amovible ou à volonté, qui paye la pleine rente de la terre, ne dépend pas même entièrement du propriétaire. Les avantages pécuniaires qu'ils reçoivent l'un de l'autre sont mutuels et égaux, et un tenancier de cette espèce n'exposera jamais sa vie ni sa fortune pour servir son propriétaire. Mais s'il a un bail pour longues années, il est absolument indépendant, et son propriétaire ne doit pas attendre de lui le plus petit service au-delà de ce qui est stipulé par le bail, ou de ce qui lui est imposé par la loi ordinaire et connue du pays.

Dès que les grands propriétaires eurent ainsi rendu leurs tenanciers indépendans, et renvoyé les gens de leur suite, ils ne furent plus capables d'interrompre le cours régulier de la justice, ou de troubler la paix du pays. Ayant vendu leur droit d'aînesse, non comme Esaü, pour un potage, dans un tems de faim et de nécessité; mais dans un excès d'abondance, pour des bagatelles et des babioles plus propres à être des jouets d'enfans, qu'à être sérieusement recherchées par des hommes, ils perdirent toute leur importance, et ne marquèrent pas plus dans la société, qu'un bourgeois ou un marchand riche. L'ordre public s'établit dans

la campagne aussi bien que dans les villes, personne n'étant assez puissant pour le troubler dans l'une non plus que dans les autres.

Peut-être que ce que je vais dire n'est pas trop de mon sujet. Cependant je ne saurais m'empêcher d'observer qu'on trouve fort rarement, dans les pays commerçans, de ces anciennes familles qui, de père en fils, aient possédé pendant plusieurs générations un bien considerable. Elles sont au contraire très-communes dans les pays qui ont peu de commerce, comme le pays de Galles et les montagnes d'Écosse. Les histoires arabes paraissent toutes pleines de généalogies, et nous avons une histoire, écrite par un kan des Tartares, et traduite en plusieurs langues de l'Europe, qui ne contient presqu'autre chose ; preuve que ces sortes de familles sont fort communes parmi ces nations. Lorsqu'un homme riche ne peut dépenser son revenu qu'en faisant subsister autant de monde qu'il en peut nourrir, ne craignez pas qu'il aille plus loin, ni que sa générosité soit assez démesurée pour qu'il en nourrisse au-delà de ses moyens. Mais quand il dépense sur sa personne le revenu le plus considérable, souvent il ne met point de bornes à sa dépense, parce que souvent il n'en met point à sa vanité ou à son affection pour sa chère

personne. Ainsi, en dépit des réglemens les plus violens pour prévenir la dissipation des richesses dans les pays commerçans, elles restent rarement dans les mêmes familles. Chez les nations simples, au contraire, elles s'y conservent sans l'intervention d'aucune loi. La nature périssable de la propriété des peuples pasteurs, tels que les Tartares et les Arabes, rend nécessairement chez eux toutes ces sortes de réglemens impossibles.

C'est ainsi qu'une révolution de la plus grande importance pour le bonheur public, s'est faite par deux ordres d'hommes qui n'avaient pas la moindre intention de rendre service au public. Le seul motif des grands propriétaires était de satisfaire la plus puérile vanité. Les marchands et les artisans, beaucoup moins ridicules, agirent par la seule considération de leur propre intérêt, et en suivant le principe de ceux qui portent leur boutique avec eux, de ne pas manquer l'occasion de gagner un sol de plus. Nul d'eux n'imaginait et ne prévoyait cette grande révolution qu'amenaient par degré la folie des uns et l'industrie des autres.

Voilà comment, dans la plus grande partie de l'Europe, le commerce et les manufactures, au lieu d'être l'effet de l'amélioration et de la

culture des terres, en furent la cause et l'occasion.

Cependant, comme cet ordre interverti se trouve contraire au cours naturel des choses, il est nécessairement tout à la fois lent et incertain. Comparez la lenteur des progrès de ces pays de l'Europe, dont la richesse dépend beaucoup du commerce et des manufactures, avec la rapidité de ceux de nos colonies de l'Amérique septentrionale, dont la richesse est entièrement fondée sur l'agriculture. On suppose qu'il ne faut pas moins de cinq cents ans, dans la plus grande partie de l'Europe, pour y doubler le nombre des habitans. On trouve que dans plusieurs de nos colonies de l'Amérique septentrionale, il y double en vingt-cinq ans. En Europe, la loi de primogéniture et les droits perpétuels de différentes espèces préviennent la division des grands patrimoines, et par-là ils empêchent la multiplication des petits propriétaires. Cependant un petit propriétaire, qui connait chaque partie de son petit territoire, qui le voit tout entier avec l'affection que la propriété ; et spécialement la propriété peu considérable, inspire naturellement, et qui, par cette raison, prend plaisir, non-seulement à le cultiver, mais à l'orner, est généralement

de tous ceux qui améliorent, le plus industrieux, le plus intelligent et le plus heureux. Ajoutez que ces mêmes institutions tiennent hors du commerce une si grande quantité de terres, qu'il y en a toujours moins à vendre qu'il n'y a de capitaux pour en acheter; de manière que celles qui sont vendues le sont toujours à un prix de monopole. La rente ne paye jamais l'intérêt de l'argent qu'elles coûtent, et se trouve grêvée par des réparations et d'autres charges accidentelles, dont est exempt l'argent placé à intérêt. Acheter une terre est, par toute l'Europe, l'emploi le moins profitable qu'on puisse faire d'un petit capital. Un homme d'une fortune médiocre, qui se retire des affaires, et qui veut placer son capital plus sûrement, le mettra quelquefois, il est vrai, dans l'achat d'une terre; souvent aussi un homme qui exerce une profession, et qui tire son revenu d'une autre source, sera bien aise d'assurer ses épargnes par la même voie. Mais si un jeune homme, au lieu de s'appliquer au commerce, ou à quelque profession, emploie un capital de deux ou trois mille livres à acheter et à cultiver une petite pièce de terre, il peut véritablement s'attendre à vivre dans le bonheur et l'indépendance; mais il faut qu'il renonce pour jamais à toute espérance de grande fortune et

d'illustration, auxquelles il pouvait prétendre comme bien d'autres, s'il avait placé son fonds ailleurs. Il y a tel homme aussi, qui bien que sans espérance de devenir propriétaire, dédaignera souvent d'être fermier. Ainsi, le peu de terre qui est à vendre, et le haut prix qu'elle se vend, empêche qu'on ne mette à sa culture et à son amélioration un grand nombre de capitaux qui, sans cela, auraient pris cette direction. Dans l'Amérique septentrionale, au contraire, cinquante ou soixante livres suffisent souvent pour commencer une plantation. L'achat et le défrichement des terres incultes, y est l'emploi le plus profitable des plus petits comme des plus grands capitaux, et le plus droit chemin pour parvenir à la fortune et à l'illustration, auxquelles on peut arriver dans ce pays-là. Il est vrai qu'on y a ces sortes de terre presque pour rien, ou à un prix fort au-dessous de la valeur du produit naturel, chose impossible en Europe, et, en général, dans tout pays où les terres ont été long-tems une propriété particulière. Si cependant les fonds de terre devaient être partagés également entre tous les enfans, après la mort de tout propriétaire qui laisserait une famille nombreuse, on vendrait communément le tout. Alors il en entrerait tant dans le commerce, qu'ils ne se vendraient plus à un

prix de monopole. La rente, quitte ou nette de la terre, serait plus approchante de ce qu'il faudrait pour payer l'intérêt de l'argent que l'acquisition aurait coûté; et l'emploi d'un petit capital à faire cette acquisition, pourrait rapporter autant de profit qu'aucun autre.

Par la fertilité naturelle de son sol, par la grande étendue de ses côtes maritimes, en proportion de tout le pays, et par les rivières navigables qui la traversent et qui fournissent la commodité du transport par eau à quelques unes de ses parties les plus intérieures, l'Angleterre est peut-être naturellement aussi propre, qu'aucun grand pays de l'Europe, à être le siège du commerce étranger des manufactures dont les ouvrages se vendent au loin, et de toutes les espèces d'améliorations et de progrès que ces deux causes peuvent amener. D'ailleurs, dès le commencement du règne d'Élisabeth, la législation anglaise a été particulièrement attentive aux intérêts du commerce et des manufactures, et, dans le fait, il n'y a point de pays en Europe, sans en excepter même la Hollande, dont les lois, à tout prendre, soient plus favorables à cette espèce d'industrie : aussi, le commerce et les manufactures y ont fait depuis ce tems-là des progrès continuels. La culture et l'amélioration des campagnes en

ont sans doute fait aussi ; mais ils paraissent avoir été plus lents, et n'avoir suivi les autres que de loin. Il est probable que la plus grande partie du pays était déjà cultivée avant le règne d'Elisabeth, et cependant il y reste encore beaucoup de terreins incultes, et la culture de la plupart des autres est fort inférieure à ce qu'elle pourrait être. Les lois d'Angleterre favorisent pourtant l'agriculture, non-seulement indirectement, par la protection du commerce, mais par divers encouragemens directs. Hors les tems de disette, l'exportation des grains n'est pas simplement libre, elle est encouragée par des primes. Dans les tems d'une abondance médiocre, l'importation du bled étranger est chargée de droits qui équivalent à une prohibition. L'importation du bétail en vie est défendue en tout tems, excepté celui de l'Irlande, et cette exception est récente. Les cultivateurs ont donc sur leurs concitoyens l'avantage d'un monopole pour les deux plus forts et importans articles du produit de la terre, le pain et la viande de boucherie. Ces encouragemens, quoique peut-être entièrement illusoires dans le fonds, comme je tâcherai de le montrer ci-après, prouvent du moins suffisamment la bonne intention de la législation en faveur de l'agriculture. Mais, ce qui est bien plus impor-

tant que tout le reste, les laboureurs y ont toute la sûreté, toute l'indépendance et toute la considération que la loi peut donner à cet ordre d'hommes. De tous les pays où le droit de primogéniture a lieu, où l'on paye des dixmes, et où le droit de perpétuité, quoique contraire à l'esprit de la loi, est admis, en certains cas, il n'en est donc pas un seul qui puisse donner plus d'encouragement à l'agriculture que l'Angleterre : tel est néanmoins l'état de sa culture. Qu'eût-elle donc été, si la loi ne lui eût donné aucun encouragement direct, si ses progrès n'avaient dépendu que de ceux du commerce, et si la condition des bons laboureurs n'y avait pas été meilleure qu'elle ne l'est dans presque tout le reste de l'Europe ? Depuis le commencement du règne d'Elisabeth jusqu'à présent, il s'est écoulé plus de deux cents ans : période qui est communément tout ce que la prospérité humaine peut durer.

La France paraît avoir eu bonne part au commerce étranger, près d'un siècle avant que l'Angleterre fût distinguée comme pays commerçant. La marine de France était considérable, selon les idées du tems, avant l'expédition de Charles VIII à Naples. Cependant, à tout prendre, l'agriculture est plus négligée

en France qu'en Angleterre ; les lois ne lui ont jamais donné le même encouragement direct.

L'Espagne et le Portugal font un grand commerce avec les autres parties de l'Europe, quoiqu'il se fasse principalement sur des vaisseaux étrangers. Celui qu'elles entretiennent avec leurs colonies, se fait sur des bâtimens nationaux, et il est beaucoup plus considérable, à cause des grandes richesses et de l'étendue de ces colonies. Mais il n'a jamais introduit dans l'un ou l'autre de ces royaumes, aucune manufacture propre pour la vente au loin, et la plus grande partie de leurs terres reste encore inculte. Le commerce étranger du Portugal est de plus ancienne date que celui d'aucun grand pays de l'Europe, excepté l'Italie.

De tous les grands pays de l'Europe, l'Italie est le seul qui semble avoir été cultivé et amélioré par-tout, en conséquence du commerce étranger et des manufactures propres à la vente au loin. Avant l'invasion de Charles VIII, l'Italie, selon Guichardin, n'était pas moins cultivée dans les endroits montueux et ingrats que dans les plaines et sur les côteaux les plus fertiles. Vraisemblablement la situation avantageuse du pays, et le grand nombre d'états indépendans qu'il contenait pour lors, ne con-

tribuèrent pas peu à cette culture générale. Il n'est pas impossible aussi que, malgré cette assertion générale d'un des plus judicieux et des plus réservés des historiens modernes, l'Italie n'ait pas été mieux cultivée que l'Angleterre ne l'est à présent.

Cependant le capital qu'un pays acquiert par le commerce et les manufactures est tout entier une possession incertaine et précaire, jusqu'à ce qu'il en ait assuré et réalisé quelque partie par la culture et l'amélioration de ses terres. On a dit, avec grande raison, qu'un marchand est citoyen du monde, parce qu'il ne tient nécessairement à aucun pays en particulier. Peu lui importe de quel endroit son commerce se fasse, et un léger dégoût lui fera emporter d'un pays dans un autre, et son capital, et en même tems toute l'industrie que soutenait ce capital. Un fonds n'appartient véritablement et immuablement à un pays que quand il y est, pour ainsi dire, répandu sur la terre, soit en bâtimens, soit en culture, ou en améliorations durables. Il ne reste plus de vestiges des grandes richesses qu'on dit avoir été possédées par la plupart des villes anséatiques, si ce n'est dans les histoires obscures du treizième et du quatorzième siècles. On est même incertain du lieu où quelques unes étaient

situées, et on ne sait pas trop à quelles villes d'Europe conviennent les noms latins qu'on leur donnait. Mais quoique les malheurs de l'Italie, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècles, aient fort diminué le commerce et les manufactures des villes de la Lombardie et de la Toscane, ces provinces ne laissent pas d'être encore mises au rang des plus peuplées et des mieux cultivées de l'Europe. Les guerres civiles de Flandres et le gouvernement espagnol, qui leur succéda, chassèrent le commerce d'Anvers, de Gand et de Bruges; mais la Flandre continue encore d'être une des provinces de l'Europe les plus riches, les plus peuplées et les mieux cultivées. Les révolutions ordinaires de la guerre et du gouvernement tarissent aisément les sources de richesse qui viennent du commerce seul. Celles qui viennent du fonds plus solide de l'agriculture perfectionnée, sont beaucoup plus durables et ne peuvent être détruites que par ces convulsions plus violentes, qu'occasionnent les déprédations de peuples ennemis et barbares, continuées pendant un siècle ou deux, telles qu'ont été celles qui arrivèrent quelque tems avant et après la chute de l'empire romain dans les provinces occidentales de l'Europe.

LIVRE QUATRIÈME.

Des systêmes d'économie politique.

INTRODUCTION.

L'ÉCONOMIE politique, considérée comme une branche de la science d'un homme d'état ou d'un législateur, se propose deux objets distincts : 1°. de procurer au peuple un bon revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se les procurer lui-même; et 2°. de pourvoir à ce que l'état ou la communauté ait un revenu suffisant pour les charges publiques. Elle se propose d'enrichir en même tems le peuple et le souverain.

Les différens progrès de l'opulence, chez les différentes nations et en différens siècles, ont donné occasion à deux différens systêmes d'économie politique, touchant la manière d'enrichir le peuple. Un de ces systêmes peut être appelé le systême du commerce, et l'autre

celui de l'agriculture. Je vais tâcher de les développer le plus complètement et le plus clairement que je pourrai, et je commencerai par le système moderne qui est celui du commerce, et celui qu'on entend le mieux dans notre pays et de nos jours.

CHAPITRE PREMIER.

Du principe du système commercial ou mercantille.

Que la richesse consiste dans l'or et l'argent, c'est une notion populaire qui vient naturellement de la double fonction de l'argent, comme instrument de commerce, et comme mesure des valeurs. En conséquence de ce qu'il est l'instrument du commerce, dès que nous avons de l'argent, nous nous procurons toute autre chose dont nous avons besoin, plus facilement qu'avec toute autre marchandise. Il ne s'agit, disons-nous toujours, que d'avoir de l'argent, parce qu'avec de l'argent on a tout ce qu'on veut. En conséquence de ce qu'il est mesure des valeurs, nous estimons toutes les autres marchandises par l'argent qu'il faudra donner pour elles. Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent, et d'un homme pauvre qu'il en a fort peu. On dit qu'un homme aime l'argent, quand il est ménager, ou qu'il marque une grande envie de s'enrichir; et on dit qu'il ne s'en soucie pas, quand il néglige

ses affaires, qu'il est généreux ou prodigue: s'enrichir, c'est gagner de l'argent; enfin dans le langage ordinaire, la richesse et l'argent sont regardés comme parfaitement synonymes.

On juge d'un pays comme d'un particulier: on l'estime riche, quand l'argent y abonde, et on suppose que la voie la plus courte et la plus simple pour l'enrichir est d'y accumuler l'or et l'argent. Après la découverte de l'Amérique, la première chose que demandaient les Espagnols quand ils abordaient à quelque côte inconnue, c'était si on trouvait de l'or ou de l'argent dans le voisinage. Sur les informations qu'ils recevaient, ils décidaient s'ils formeraient un établissement dans le pays, ou s'ils en feraient la conquête. Plano Carpino, moine envoyé par le roi de France en embassade á un des fils du fameux Gengis-Khan, dit que les Tartares lui demandaient souvent s'il y avait beaucoup de gros et de menu bétail en France. La question qu'ils lui faisaient avait le même objet que celle des Espagnols; ils voulaient savoir si le pays était assez riche pour valoir la peine d'être conquis. Parmi les Tartares, comme parmi toutes les autres nations de pasteurs qui généralement ne connaissent point l'usage de l'argent, le bétail est l'instrument du commerce et la mesure des

valeurs. Selon eux, la richesse consistait donc dans le bétail; et selon les Espagnols, elle consistait dans l'or et l'argent: de ces deux idées, celle des Tartares était peut-être la plus approchante du vrai.

M^r. Locke remarque une distinction entre l'argent et les autres biens meubles. Ceux-ci, dit-il, sont si périssables de leur nature, qu'on ne peut pas trop compter sur la richesse qui en dépend, et qu'une nation chez laquelle ils abondent cette année, peut en souffrir une grande disette l'année prochaine, sans aucune exportation, et simplement par le dégât et l'abus qu'elle en aura faits. L'argent, au contraire, est un ami solide qui passe bien d'une main dans une autre, mais qui, si on l'empêche de sortir du pays, n'est pas fort sujet à se gâter et à se consumer. Ainsi, selon cet auteur, l'or et l'argent sont la partie la plus solide et la plus substantielle de la richesse mobiliaire d'une nation, et, par cette raison, la multiplication de ces métaux doit être le grand objet de l'économie politique.

D'autres accordent que si une nation était séparée du reste du monde, il serait indifférent qu'il circulât peu ou beaucoup d'argent chez elle. Les marchandises de consommation qui circuleraient par le moyen de cet argent, s'é-

changeraient seulement contre un plus grand ou plus petit nombre de pièces de monnaie. Mais la richesse ou la pauvreté réelle du pays dépendrait entièrement (ils en conviennent) de l'abondance ou de la rareté de ces marchandises de consommation. Il en est bien autrement, disent-ils, des pays qui ont des rapports avec des nations étrangères, et qui sont obligées de faire la guerre au loin et d'y entretenir des flottes et des armées. Pour cela, il faut qu'un peuple envoie beaucoup d'argent au-dehors, et il faut par conséquent qu'il en ait beaucoup. Toute nation qui est dans ce cas, doit donc tâcher, en tems de paix, d'amasser de l'or et de l'argent pour avoir, au besoin, de quoi soutenir des guerres étrangères.

En conséquence de ces notions populaires, toutes les nations de l'Europe ont cherché, quoiqu'assez inutilement, tous les moyens possibles d'accumuler l'or et l'argent chez elles. L'Espagne et le Portugal, propriétaires des principales mines qui fournissent l'Europe de ces métaux, n'ont pas manqué d'en défendre l'exportation, sous des peines rigoureuses, ou de la soumettre à un droit considérable. Il paraît que cette prohibition entrait anciennement dans la politique de la plupart des autres nations européennes. On la voit même où l'on

devait le moins s'attendre à la trouver, dans quelques anciens actes du parlement d'Écosse, qui défendent, sous de grandes peines, de transporter l'or ou l'argent hors du royaume. Telle était anciennement aussi la politique de la France et de l'Angleterre.

Lorsque ces pays devinrent commerçans, les marchands trouvèrent souvent cette prohibition extrêmement gênante. Souvent il leur était plus avantageux de donner de l'or et de l'argent que toute autre chose, pour les marchandises étrangères qu'ils voulaient importer chez eux ou transporter ailleurs. En conséquence ils firent des remontrances contre cette prohibition, comme étant nuisible au commerce.

Ils représentèrent 1°., que l'exportation de l'or et de l'argent, à l'effet d'acheter des marchandises étrangères, ne diminuait pas toujours la quantité de ces métaux dans le royaume; qu'au contraire elle pouvait souvent l'augmenter, parce que si la consommation des marchandises étrangères n'en devenait pas plus forte dans le pays, elles pouvaient être réexportées dans d'autres, où, étant vendues avec un gros profit, elles pourraient rapporter dans le pays plus d'argent qu'il n'en était sorti d'abord pour les acheter. M^r. Mun compare

cette opération du commerce étranger, au tems de la semence et de la récolte dans l'agriculture : « Si nous jugions, dit-il, des actions » d'un laboureur, parce que nous lui voyons » faire lorsqu'il jète et disperse beaucoup de » bon bled dans le sein de la terre, nous le » prendrions pour un fol; mais nous en portons un jugement tout contraire à la moisson, » qui est le but et le fruit de ses travaux. »

Ils représentèrent, 2°. que cette prohibition n'était pas capable d'empêcher l'exportation de l'or et de l'argent, qui, à raison de la petitesse de leur volume, en proportion de leur valeur, pouvaient facilement passer en fraude chez l'étranger ; que le seul moyen de la prévenir était de donner l'attention qu'il fallait à ce qu'ils appelaient la balance du commerce ; que quand le pays exportait pour une plus grande valeur qu'il n'importait, il lui était dû, par les nations étrangères, une balance qu'on lui payait nécessairement en or et en argent, ce qui augmentait la quantité de ces métaux dans le royaume : mais que quand il importait pour une plus grande valeur qu'il n'exportait, c'était lui alors qui devait aux nations étrangères une balance qu'il leur payait nécessairement de la même manière, ce qui diminuait la quantité d'or et d'argent qu'il possédait ; que, dans

ce cas, la défense d'exporter ces métaux ne pouvait empêcher leur sortie, mais qu'elle la rendait plus dispendieuse, parce qu'elle la rendait plus risquable ; que par-là le change devenait plus défavorable qu'il ne l'aurait été au pays qui devait la balance ; que le négociant, qui achetait une lettre de change sur le pays étranger, était obligé de payer le banquier qui la vendait, non-seulement pour le risque, la peine et les dépenses naturelles qu'exigeait le transport de l'argent, mais pour le risque extraordinaire auquel expose la prohibition ; que plus le change est contre un pays, plus la balance du commerce y est aussi, la valeur de l'argent y diminuant d'autant par comparaison avec celui du pays auquel est dû la balance ; que si le change entre l'Angleterre et la Hollande, par exemple, était de cinq pour cent contre l'Angleterre, il faudrait cent-cinq onces d'argent en Angleterre, pour acheter une lettre de change de cent onces en Hollande ; que, par conséquent, cent-cinq onces d'argent en Angleterre, ne vaudraient que cent onces d'argent en Hollande, et n'achèteraient qu'une quantité proportionnée de marchandises hollandaises, tandis qu'au contraire cent onces d'argent en Hollande, en vaudraient cent-cinq en Angleterre, et achète-

raient une quantité proportionnée de marchandises anglaises ; que les marchandises anglaises se vendraient d'autant meilleur marché en Hollande, et les hollandaises d'autant plus cher en Angleterre, dans le rapport de la différence du change ; que, dans ce même rapport, il viendrait moins d'argent de Hollande en Angleterre, et qu'il en irait davantage d'Angleterre en Hollande ; et qu'ainsi la balance du commerce serait d'autant plus contre l'Angleterre, qu'il faudrait qu'elle exportât en Hollande une plus grande solde en or et en argent.

Ces argumens étaient en partie solides, et en partie sophistiques. Ils étaient solides, en ce qu'ils établissaient que l'exportation de l'or et de l'argent dans le commerce, pouvait souvent être avantageuse ; ils étaient solides, en ce qu'ils posaient pour principe qu'aucune prohibition n'était capable d'empêcher leur exportation, toutes les fois que les particuliers y trouvaient leur avantage. Mais ils étaient sophistiques, en ce qu'ils supposaient que l'attention du gouvernement est plus nécessaire pour conserver ou augmenter la quantité de ces métaux, que pour conserver ou augmenter la quantité de toute autre marchandise utile, que la liberté du commerce ne manque jamais de procurer suffisamment, sans aucune atten-

tion de la part du gouvernement. Ils sont peut-être encore sophistiques en ce qu'ils avancent que le haut prix du change augmente nécessairement ce qu'ils appellent la balance défavorable du commerce, ou qu'il occasionnne l'exportation d'une plus grande quantité d'or et d'argent. Il est vrai que ce haut prix serait extrêmement désavantageux aux négocians qui auraient de l'argent à payer dans les pays étrangers; ils paieraient d'autant plus cher les lettres de change que leur donneraient leurs banquiers sur ces pays-là. Mais quoique le risque, provenant de la prohibition, puisse occasionner quelque dépense extraordinaire à ces banquiers, il ne s'ensuit pas qu'il en doive sortir nécessairement plus d'argent du pays. Cette dépense serait généralement employée dans le pays même à en faire sortir l'argent en fraude; mais il en sortirait rarement six pences au-delà de la somme précise à payer. Ajoutez que le haut prix du change disposerait naturellement les négocians à tâcher de faire en sorte que ce qu'ils exporteraient, balançât, à peu près, ce qu'ils importeraient, puisqu'il serait de leur intérêt de ne payer ce haut change que sur la plus petite somme possible. Ajoutez que le haut prix du change aurait naturellement l'effet d'une taxe sur les marchan-

dises étrangères, dont la consommation serait découragée par leur renchérissement. Il tendrait donc, non pas à augmenter, mais à diminuer ce qu'ils appellent la balance défavorable du commerce, et conséquemment l'exportation de l'or et de l'argent.

Tout faibles qu'étaient ces argumens, ils n'ont pas laissé de persuader ceux auxquels ils s'adressaient. Ils étaient présentés, par des marchands, aux parlemens, aux conseils des princes, à la noblesse, et aux propriétaires des terres dans les provinces ; c'est-à-dire, qu'ils étaient présentés par gens qu'on supposait bien au fait du commerce, à gens qui étaient bien sûrs de n'y rien entendre. Que le pays s'enrichît par le commerce étranger, l'expérience le démontrait à la noblesse et aux propriétaires des campagnes, aussi bien qu'aux marchands; mais comment ou de quelle manière cela s'opérait, nul d'entr'eux n'aurait pu le dire. Les marchands savaient parfaitement de quelle manière le commerce les enrichissait, c'était leur affaire que de le savoir ; mais de quelle manière il enrichissait le pays, c'était une autre affaire qui n'était plus la leur. Jamais ils ne s'avisèrent de prendre ce sujet en considération, que quand ils eurent à demander quelque changement dans les

lois relatives au commerce étranger. Alors il fallut bien dire quelque chose des bons effets de ce commerce, et des obstacles que les lois apportaient à ces effets. Les juges, qui avaient à décider, s'imaginèrent qu'on leur rendait le compte le plus satisfaisant de la matière, lorsqu'on leur disait que le commerce étranger versait de l'argent dans le pays, mais que les lois en question s'opposaient à ce qu'il en versât autant qu'il aurait fait sans elles. Ces raisons produisirent donc l'effet desiré : la prohibition d'exporter l'or et l'argent fut restreinte, en France et en Angleterre, à la monnaie de ces pays respectifs; l'exportation des monnaies étrangères, et de l'or et de l'argent en lingots, fut déclarée libre. En Hollande et en quelques autres endroits, la liberté s'étendit jusqu'à la monnaie du pays. De la vigilance, à ce que l'or et l'argent ne fussent point exportés, l'attention du gouvernement se porta à veiller sur la balance du commerce, qu'il croyait être la seule cause capable d'occasionner de l'augmentation ou de la diminution dans la quantité de ces métaux. D'un soin superflu, elle fut tournée vers un autre soin beaucoup plus compliqué, beaucoup plus embarrassant, et tout aussi inutile. Le titre du livre de Mun, *Le Trésor de l'Angleterre, dans le Commerce*

étranger, devint une maxime fondamentale de l'économie politique, non-seulement en Angleterre, mais chez toutes les nations commerçantes. Le commerce intérieur, qui est le plus important de tous; qui, avec un capital égal, rapporte le plus de revenu, et donne le plus d'emploi aux gens du pays, fut regardé comme n'étant que subsidiaire, par rapport au commerce étranger. Il ne fait, disait-on, ni entrer ni sortir l'argent; il ne peut donc rendre le pays, ni plus riche ni plus pauvre, qu'autant que sa prospérité ou sa décadence peuvent influer indirectement sur l'état du commerce étranger.

Un pays qui n'a point de mines est sans doute obligé de tirer son or et son argent des pays étrangers, comme celui qui n'a point de vignes est obligé d'en tirer ses vins. Il ne paraît cependant pas nécessaire que l'attention du gouvernement se tourne plutôt vers un de ces objets, que vers l'autre. Si un pays a de quoi acheter du vin, il ne manquera pas de celui dont il a besoin, et si un pays à de quoi acheter de l'or et de l'argent, ces métaux ne lui manqueront jamais. Il faut les acheter un certain prix, ni plus ni moins que tout autre marchandise; et comme ils sont le prix de toutes les autres marchandises, de même toutes

les autres marchandises en sont le prix. Nous comptons fermement que la liberté du commerce nous fournira toujours, sans que le gouvernement s'en mêle en aucune façon, le vin qu'il nous faut. Comptons de même qu'elle nous procurera tout l'or et l'argent que nous serons dans le cas d'acheter ou d'employer, soit à faire circuler nos marchandises, soit à d'autres usages.

La quantité de chaque marchandise, que l'industrie humaine peut acheter ou produire, se règle naturellement, dans chaque pays, sur la demande effective, ou sur la demande qu'en font ceux qui sont disposés à payer toute la rente, le travail et les profits qui doivent être payés pour que la marchandise soit préparée et mise en état de vente. Mais de toutes les marchandises, il n'y en a point qui se règle plus aisément et plus exactement sur cette demande effective, que l'or et l'argent, parce qu'à raison de la petitesse du volume et de la grande valeur de ces métaux, il n'y en a point qui se transportent plus aisément d'un lieu à l'autre, des endroits où elles sont à bon marché, dans ceux où elles sont chères, des endroits où il y en a trop, dans ceux où il n'y en a pas assez pour répondre à cette demande. S'il y avait, par exemple, en Angleterre, une de-

mande effective pour une nouvelle quantité d'or, un seul paquebot pourrait nous en apporter de Lisbonne, ou de tout autre endroit d'où l'on pourrait le tirer, cinquante tonneaux, dont on pourrait frapper plus de cinq millions de guinées; mais s'il y avait une demande effective de grain pour la même valeur, en le mettant à cinq guinées le tonneau, il faudrait un million de tonneaux d'embarquement, ou mille vaisseaux de mille tonneaux chacun: la marine d'Angleterre n'y suffirait pas.

Lorsque la quantité d'or et d'argent, importée dans un pays, excède la demande effective, toute la vigilance du gouvernement ne saurait en empêcher l'exportation. Toutes les lois sanguinaires de l'Espagne et du Portugal ne sont pas capables de les y retenir. L'importation continuelle du Pérou et du Brésil excède la demande effective de ces deux royaumes, et y fait baisser le prix de ces métaux au-dessous du prix où ils sont dans les pays voisins. Si, au contraire, la quantité qu'il y en a dans un pays, se trouve tellement au-dessous de la demande effective, que leur prix y devienne plus haut que dans les pays voisins, le gouvernement n'a que faire de s'ingérer à en procurer l'importation; quand même il voudrait l'empêcher, il ne le pourrait pas. Dès que les

Spartiates eurent de quoi en acheter, ces métaux rompirent toutes les barrières que les lois de Lycurgue avaient mises à leur entrée dans Lacédémone. Toutes les lois sanguinaires des douanes ne sont pas capables d'empêcher l'importation des thés des compagnies des Indes orientales de Hollande et de Gottembourg, parce qu'ils sont un peu meilleur marché que ceux de la compagnie anglaise. Cependant une livre de thé est cent fois plus volumineuse que seize schelings en argent, qui sont communément le plus haut prix qu'on la paye, et le volume en est deux mille fois plus grand que celui de la même valeur en or : différences qui marquent au juste celles qu'il y a dans la difficulté de les passer en fraude.

C'est la facilité du transport de l'or et de l'argent, des endroits où il y en a trop, dans ceux où il n'y en a pas assez, qui est en partie cause que le prix de ces metaux n'éprouve pas les mêmes vicissitudes continuelles que la plupart des autres marchandises que leur volume ne permet pas de faire changer de lieu, quand il arrive que le marché en est dégarni ou surchargé. Il est vrai que le prix de ces métaux n'est pas exempt de toute variation ; mais les changemens auxquels il est sujet sont lents, graduels et uniformes. On suppose, par exemple,

peut-être sans beaucoup de fondement, qu'ils ont constamment, mais graduellement, baissé de leur valeur en Europe, pendant le cours de ce siècle et du précédent, à cause des importations continuelles qui s'en font des Indes occidentales espagnoles. Mais pour qu'il arrive dans le prix de l'or et de l'argent un changement soudain, qui fasse monter ou tomber tout d'un coup, sensiblement et notablement, le prix monétaire de toutes les autres marchandises, il ne faut pas une moindre révolution dans le commerce, que celle qui fut occasionnée par la découverte de l'Amérique.

Au reste, si l'or et l'argent viennent à manquer dans un pays qui a de quoi en acheter, il y a plus d'expédiens pour y suppléer, que pour suppléer au défaut de presque toutes les autres marchandises. Si les matières manquent aux manufactures, l'industrie ne va point; si les vivres manquent il faut que le peuple meure de faim; mais si l'argent manque, les échanges en nature peuvent prendre sa place, quoiqu'avec beaucoup d'inconvéniens. Il y en aurait moins si on achetait et vendait sur crédit, et si les différens marchands compensaient une fois le mois, ou deux fois l'an, leurs dettes et leurs créances respectives. Un papier-monnaie bien réglé, tiendrait la place de l'or et de l'argent,

non-seulement sans inconvéniens, mais, en certains cas, avec quelques avantages. Ainsi, dans tout pays, l'attention du gouvernement ne fut jamais placée plus inutilement, à tous égards, qu'à veiller sur la conservation ou l'augmentation de la quantité du numéraire.

Il n'y a cependant rien dont on se plaigne communément plus que de la disette d'argent. L'argent, comme le vin, doit toujours être rare chez ceux qui n'ont ni de quoi en acheter, ni de crédit pour en emprunter : ceux qui ont l'un ou l'autre manqueront rarement de l'argent ou du vin dont ils ont besoin. Ces plaintes ne sont pourtant pas toujours particulières à ces dissipateurs qui vivent sans prévoyance ; elles sont quelquefois générales dans toute une ville commerçante et dans les campagnes qui l'avoisinent. La cause ordinaire en est qu'on y a forcé le négoce. Des gens rangés, dont les projets ont été disproportionnés à leurs capitaux, ne doivent pas être plus en état d'acheter de l'argent, ni avoir plus de crédit pour emprunter, que ceux dont la dépense a été disproportionnée à leur revenu. Leurs fonds s'en vont avant que leurs projets puissent être réalisés, et leur crédit part avec leurs fonds. Ils courent par-tout pour emprunter de l'argent, et chacun leur dit qu'il n'en a point à prêter. Ces sortes de plaintes

générales sur la disette d'argent ne prouvent pas même toujours qu'il circule moins de pièces d'or et d'argent dans le pays qu'à l'ordinaire : elles prouvent simplement qu'il y a des gens qui ne peuvent en trouver, parce qu'ils n'ont rien à donner pour elles. Quand les profits du commerce viennent à être plus grands qu'à l'ordinaire, les gros et les petits marchands tombent généralement dans l'excès de trop embrasser. Ils n'envoyent pas toujours au-dehors plus d'argent que de coutume ; mais ils achètent sur crédit, tant au-dehors qu'au-dedans, une quantité extraordinaire de marchandises qu'ils font passer au loin pour y être vendues, dans l'espérance que les retours arriveront avant qu'on leur demande le payement : la demande vient avant les retours, et ils sont pris au dépourvu. Ils n'ont chez eux ni de quoi acheter de l'argent, ni de quoi répondre solidement pour celui qu'ils veulent emprunter. Ces plaintes ne supposent donc pas la disette d'argent ; mais bien la difficulté que ces gens-là trouvent à emprunter et celle que leurs créanciers trouvent à s'en faire payer.

Il serait ridicule de procéder sérieusement à montrer que la richesse ne consiste pas dans les espèces, ou dans l'or et l'argent ; mais dans ce que l'argent achète, et que son seul mérite

est d'acheter. L'argent, sans doute, fait toujours une partie du capital d'une nation. Mais on a déjà prouvé qu'il n'en est généralement qu'une petite partie, et toujours la moins profitable.

Ce n'est point parce que la richesse consiste plus essentiellement dans l'argent que dans les marchandises, que le marchand trouve qu'il est généralement plus aisé d'avoir des marchandises avec de l'argent, que de faire de l'argent avec des marchandises ; c'est parce que l'argent est l'instrument connu et établi du commerce, et qu'en conséquence on donne volontiers toute autre chose en échange pour lui, quoiqu'on ne soit pas également disposé à le donner pour d'autres choses. D'ailleurs, la plupart des marchandises sont plus périssables que l'argent, et il y a souvent beaucoup plus de perte à les garder. Ajoutez qu'en les gardant le marchand n'est pas aussi prêt à faire honneur aux lettres de change qu'on tire sur lui, que quand il en a le prix dans ses coffres. De plus son profit vient plus directement de la vente que de l'achat, et par toutes ces considérations il est généralement plus empressé d'échanger ses marchandises pour de l'argent, que son argent pour des marchandises. Mais quoiqu'un marchand particulier, dont les ma-

gasins sont pleins, puisse quelquefois être ruiné, faute de pouvoir vendre ses marchandises à tems, une nation n'est pas sujette au même accident. Tout le capital d'un marchand consiste souvent dans des marchandises périssables, destinées à faire de l'argent. Mais il n'y a qu'une très-petite partie du produit de la terre et du travail qu'on puisse jamais destiner, dans un pays, à se procurer de l'or et de l'argent des pays voisins. La très-grande partie de ce produit y circule et s'y consomme, et même la plus grande partie du surplus qui en sort, est destinée généralement à lui procurer d'autres marchandises étrangères. Ainsi, quand un pays ne pourrait avoir de l'or et de l'argent en échange des marchandises qu'il destinerait à en acheter, la nation ne serait point du tout ruinée. Elle pourrait souffrir quelque perte et quelque incommodité qui la forcerait de recourir à quelqu'un de ces expédiens qui suppléent à l'argent; mais le produit annuel de ses terres et de son travail, serait le même ou à peu près le même qu'à l'ordinaire, parce qu'elle emploierait le même ou à peu près le même capital de choses de consommation à le maintenir; et quoique les marchandises n'attirent pas toujours l'argent aussi vîte que celui-ci les attire, à la longue elles l'attirent plus né-

cessairement et plus infailliblement. Elles peuvent servir à beaucoup d'autres usages que celui d'acheter de l'argent; mais le seul usage de l'argent est d'acheter des marchandises. L'argent court donc nécessairement après les marchandises, et celles-ci ne courent pas toujours nécessairement après l'argent. L'homme qui achète, n'a pas toujours intention de revendre, souvent il veut user et consommer, au lieu que celui qui vend a toujours l'intention d'acheter ensuite. Le premier a souvent fait tout ce qu'il comptait faire, et le second n'en peut jamais avoir fait que la moitié. Si on soupire après l'argent, ce n'est pas pour l'amour de lui, c'est pour ce qu'on peut acheter avec lui.

Les marchandises qui se consomment sont, dit-on, bientôt détruites, au lieu que l'or et l'argent sont d'une nature plus durable, et que sans l'exportation qui s'en fait perpétuellement, ils pourraient être accumulés pendant des siècles, et porter la richesse réelle d'un pays à un taux incroyable. Rien, prétend-on, ne peut être plus désavantageux à un pays, que le commerce qui consiste dans l'échange de cette marchandise solide pour d'autres marchandises périssables. Nous ne regardons pourtant pas comme désavantageux le commerce qui se fait par l'échange des quincailleries d'Angleterre

contre les vins de France, quoique la quincaillerie soit une marchandise fort durable, et que, sans l'exportation continuelle qui s'en fait, elle pourrait s'accumuler pendant des siècles, et porter à un nombre incroyable les poêlons et les léchefrites du pays. Mais chacun voit d'abord que le nombre de ces ustenciles est nécessairement borné dans un pays, par le besoin qu'on en a; qu'il serait absurde d'en avoir plus qu'il n'en faut pour cuire les alimens qu'on y consomme; et que, si la quantité de vivres venait à augmenter, le nombre de ces ustenciles y augmenterait aussi, parce qu'une partie de ce surcroît de vivres serait employée à en acheter ou à faire subsister un plus grand nombre d'ouvriers dont le métier est de les fabriquer. On devrait voir de même que la quantité d'or et d'argent est bornée, dans un pays, par le besoin qu'il en a pour son usage; que cet usage, à considérer ces métaux comme monnaie, consiste à faire circuler les marchandises, et qu'à les considérer comme vaisselle, il consiste à fournir une espèce de meubles; que la quantité de monnaie dans chaque pays est réglée par la valeur des marchandises qu'elle doit faire circuler; que si cette valeur augmente, il en sortira incontinent une partie qu'on enverra dehors pour acheter,

où l'on en pourra trouver, la nouvelle quantité de monnaie nécessaire à la circulation ; que la quantité de vaisselle est réglée par le nombre et l'opulence des familles particulières qui se plaisent à montrer cette sorte de magnificence ; que si le nombre et l'opulence de ces familles augmente, une partie de ce surcroît d'opulence ira probablement à l'acquisition d'une nouvelle quantité d'argenterie ; qu'il est aussi absurde de vouloir augmenter la richesse d'un pays en y faisant entrer ou rester une quantité inutile d'or et d'argent, qu'il serait absurde de prétendre augmenter la bonne chère dans les familles particulières, en les obligeant d'avoir une quantité inutile d'ustensile de cuisine. Comme la dépense pour acheter ces ustensiles superflus, au lieu d'augmenter la quantité ou la qualité des mets sur la table des familles, ne manquerait pas de les diminuer, de même la dépense pour acheter une quantité superflue d'or et d'argent, doit nécessairement diminuer dans tout le pays, la richesse qui nourrit, habille, loge, et fait subsister et travailler le peuple. L'or et l'argent, sous la forme de monnaie ou de celle de vaisselle, sont purement des ustensiles comme la batterie de cuisine ; et c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. La quantité en augmentera infailliblement, si on

en a plus de besoin, s'il y a plus de marchandises de consommation à faire circuler, façonner, préparer par leur moyen; mais si vous tentez, par des moyens extraordinaires, d'augmenter chez vous la quantité de ces métaux, il est impossible que vous n'en diminuiez pas l'usage et même la quantité, qui ne peut jamais excéder ce qu'il en faut pour l'usage. Si jamais ils s'accumulaient au-delà du besoin, leur transport est si facile, et la perte de les garder à rien faire est si grande, qu'aucune loi ne pourrait empêcher leur prompte sortie du pays.

Il n'est pas toujours nécessaire d'accumuler l'or et l'argent, pour mettre un pays en état de faire une guerre étrangère et d'entretenir des flottes et des armées au loin. On entretient des flottes et des armées, non avec de l'or et de l'argent, mais avec des choses de consommation. La nation à qui le produit annuel de son industrie domestique, le revenu annuel de ses terres, de son travail et de son fonds consommable, fournit de quoi les acheter dans des pays éloignés, peut y faire la guerre.

Il y a trois manières de fournir la paye et les vivres à une armée dans des pays éloignés. Une nation peut le faire : 1°. en y envoyant une partie de l'or et de l'argent qu'elle aura mis en réserve; 2°. en envoyant dehors quelque

partie du produit annuel de ses manufactures ; 3°. quelque partie de son produit brut annuel.

On peut distinguer en trois parties l'or et l'argent qu'on peut regarder proprement comme accumulés ou amassés dans un pays : 1°. la monnaie circulante ; 2°. l'argenterie des familles particulières ; 3°. l'argent qui peut avoir été amassé par plusieurs années d'épargnes, et mis dans le trésor du prince.

Il n'arrivera guère qu'on puisse prendre beaucoup sur la monnaie circulante du pays, parce qu'il est rare qu'elle soit bien surabondante. La valeur des marchandises achetées et vendues annuellement dans un pays, exige une certaine quantité d'argent monnayé, pour circuler et se distribuer à leurs consommateurs, et elle ne peut en employer davantage. Le canal de la circulation attire à soi une somme suffisante pour se remplir, et il n'en admet jamais au-delà. On en retire cependant généralement quelque chose, dans le cas d'une guerre étrangère. Comme il y a grand nombre de gens à entretenir au-dehors, il y en a moins à faire subsister au-dedans. Il circule donc moins de marchandises au-dedans, et il faut moins d'argent pour cette circulation. Dans ces occasions l'on multiplie ordinairement le papier-monnaie d'une sorte ou d'une autre, comme,

par exemple, en Angleterre, les billets de l'échiquier, les billets de l'amirauté, ou les billets de banque, et en suppléant à l'or et à l'argent circulans, on donne la facilité d'en exporter davantage hors du pays. Ce ne serait cependant qu'une pauvre ressource pour une guerre étrangère d'une grande dépense et qui durerait plusieurs années.

Une ressource encore plus misérable, dans tous les cas, est celle de fondre la vaisselle des familles particulières. Les Français se servirent de cet expédient au commencement de la dernière guerre, et ils n'en tirèrent pas de quoi compenser la perte de la façon.

Les trésors accumulés du prince ont fourni anciennement une ressource beaucoup plus grande et beaucoup plus durable. Il paraît que de notre tems, si on excepte le roi de Prusse, il n'entre pas dans la politique des princes européens de thésauriser.

Les fonds employés aux guerres étrangères de notre siècle, les plus dispendieuses, peut-être, dont parle l'histoire, semblent n'avoir pas beaucoup dépendu de l'exportation, soit de la monnaie circulante, soit de l'argenterie des particuliers, soit du trésor du prince. La dernière guerre (de 1756) avec la France, a coûté à la Grande-Bretagne plus de 90,000,000, en y

comprenant non-seulement les 75,000,000 des nouvelles dettes contractées; mais les 2 s. pour livre sur la taxe des terres, et ce qui a été emprunté annuellement du fonds d'amortissement. On a fait plus des deux tiers de cette dépense dans des pays éloignés, en Allemagne, en Portugal, en Amérique, dans les ports de la Méditerranée, dans les Indes orientales et occidentales: les rois d'Angleterre n'avaient point amassé de trésor. Nous n'avons pas entendu dire qu'on eût fondu plus de vaisselle d'argent qu'à l'ordinaire. On a supposé que l'or et l'argent monnayés du pays n'excédaient pas 18,000,000. On a cru cependant, depuis la dernière refonte de l'or, que cette estimation était beaucoup au-dessous du vrai. Supposons donc, selon le calcul le plus exagéré, que l'or et l'argent monnayés, pris ensemble, se montaient à 30,000,000; si nous avions fait la guerre avec notre numéraire, il faudrait, même en suivant ce calcul, que toute notre monnaie fût sortie du royaume, et y fût rentrée pour le moins deux fois dans l'espace de six à sept ans. Mais, d'après cette supposition, nous aurions l'argument le plus décisif pour démontrer combien il est inutile que le gouvernement veille sur ce que la quantité d'argent ne diminue pas, puisque tout l'argent monnayé serait sorti et rentré

deux fois, en si peu de tems, sans que personne s'en doutât. Durant tout ce tems, cependant, le canal de la circulation n'a point paru plus vide qu'à l'ordinaire. L'argent ne manqua guère à ceux qui avaient de quoi donner en échange. Véritablement les profits du commerce étranger ont été plus grands que de coutume, durant toute la guerre, et spécialement lorsqu'elle tendait à sa fin. Ces profits extraordinaires ont occasionné, comme il arrive toujours, un commerce outré. Le mal a été général dans tous les ports d'Angleterre, et ces folles entreprises de commerce n'ont pas manqué d'occasionner à leur tour les plaintes accoutumées sur la disette d'argent. Elle règnait, en effet, parmi bien des gens qui n'avaient pas de quoi en acheter, ni de crédit pour en emprunter; et par la raison que les débiteurs trouvaient de la difficulté à emprunter, les créanciers en trouvaient à être payés. Le fait est néanmoins que généralement l'argent ne manquait pas à ceux qui avaient de quoi en donner la valeur.

L'énorme dépense de la dernière guerre a donc été faite principalement, non par l'exportation de l'or et de l'argent, mais par celle des marchandises anglaises d'une sorte ou d'une autre. Lorsque le gouvernement ou ses agens contractaient avec un négociant pour une remise

dans le pays étranger, le négociant cherchait naturellement à payer son correspondant étranger, sur lequel il avait donné une lettre de change à tirer, plutôt en envoyant des marchandises, qu'en envoyant de l'or et de l'argent. Si on n'avait pas besoin des marchandises de la Grande-Bretagne dans ce pays-là, il cherchait à les envoyer dans quelqu'autre où il pût acheter une lettre de change sur celui-là. Le transport des marchandises, quand elles conviennent aux lieux où elles vont, est toujours suivi d'un profit considérable, au lieu que celui de l'or et de l'argent n'en rapporte presque jamais aucun. Lorsqu'on envoie ceux-ci au-dehors pour acheter des marchandises étrangères, le profit du marchand vient non de l'achat, mais de la vente des retours. Mais quand on les fait passer chez l'étranger simplement pour payer une dette, il n'y a point de retour, ni conséquemment de profit pour le marchand. Il doit donc naturellement mettre en œuvre ce qu'il a d'esprit et d'invention, pour trouver le moyen de payer ce qu'il doit à l'étranger plutôt par le transport des marchandises, que par celui de l'or et de l'argent. Aussi l'auteur de *l'État présent de la nation*, remarque-t-il la grande quantité de marchan-

dises anglaises exportées durant la dernière guerre, sans aucun retour.

Outre les trois sortes d'or et d'argent dont je viens de parler, il y a dans tous les pays qui font un grand commerce, une bonne quantité de lingots alternativement importés et exportés pour les besoins du commerce étranger. Ces lingots circulent parmi les différentes nations commerçantes, de la même manière que la monnaie nationale circule dans chaque pays particulier, et par-là ils peuvent être considérés comme la monnaie de la grande république commerçante. La monnaie nationale reçoit son mouvement et sa direction des marchandises qui circulent dans l'étendue de chaque pays particulier; la monnaie de cette république reçoit les siens de celles qui circulent entre différens peuples; toutes deux servent à faciliter les échanges, l'une entre différens individus de la même nation, l'autre entre ceux des nations différentes. On a probablement employé une partie de cette monnaie de la grande république mercantile, à faire la dernière guerre. Il est naturel de supposer que dans le tems d'une guerre générale, elle prend un autre mouvement et une autre direction que celle qu'elle suit ordinairement

dans une profonde paix ; qu'elle doit circuler davantage autour du théâtre de la guerre, et que c'est là sur-tout, et dans les pays voisins, qu'on s'en sert pour acheter la paye et les vivres des différentes armées. Mais quelque quantité de cette monnaie que la Grande-Bretagne puisse avoir annuellement employée de cette manière, il faut qu'elle l'ait achetée annuellement par des marchandises anglaises, ou avec quelqu'autre chose qu'elles avaient achetée, ce qui nous ramène encore au produit annuel de la terre et du travail du pays, comme étant véritablement, et en dernière analyse, les ressources qui nous ont mis en état de pousser la guerre. En effet, il est naturel de penser qu'une si forte dépense annuelle doit avoir été fournie par un grand produit annuel. La dépense de 1761, par exemple, se montait à plus de 19,000,000, et il n'y a point d'accumulation qui eût été capable d'y suffire; il n'y a pas même de produit annuel d'or et d'argent qui eût pu la supporter. Tout l'or et l'argent importés, tant en Espagne qu'en Portugal, n'y vont guère annuellement, selon les meilleures informations, qu'à six millions, qui auraient à peine payé quatre mois de dépenses dans certaines années de la dernière guerre. Il paraît que les marchandises les plus propres à être

transportées au loin, pour y acheter ou immédiatement la paye et les vivres d'une armée, ou médiatement par le moyen de la monnaie de la grande république commerçante, sont celles que fournissent les manufactures les plus belles et les plus perfectionnées, dont les ouvrages contiennent une grande valeur sous un petit volume, et peuvent conséquemment être exportés fort loin, à petits frais. Avec une grande surabondance annuelle de ces sortes de productions de l'industrie, qu'on envoie ordinairement chez l'étranger, un pays est en état de soutenir plusieurs années une guerre très-dispendieuse, sans exporter une grande quantité d'or et d'argent, ou sans en avoir même beaucoup à exporter. Il est vrai qu'une partie considérable du surplus annuel de ses manufactures, sera, dans ce cas, nécessairement exportée, sans qu'il y ait de retours; il y en aura cependant un pour le négociant: car le gouvernement lui paye les lettres de change sur l'étranger, nécessaires pour la solde et l'approvisionnement de l'armée. Au reste une partie de ce surplus pourra encore continuer de rapporter les retours ordinaires: les manufacturiers auront pour lors double fourniture à faire chez l'étranger. On leur demandera et de quoi y payer les lettres de change à tirer pour le

payement et la subsistance de l'armée, et de quoi acheter les retours en marchandises qui se consomment ordinairement dans le pays. Ainsi la plus grande partie des manufactures peuvent souvent être très-florissantes au milieu de la guerre étrangère la plus destructive, et tomber, au contraire, au retour de la paix. Elles peuvent fleurir au milieu de la ruine de leur pays, et commencer à décheoir au retour de sa prospérité. Ce que je dis là peut s'illustrer par l'état de différentes branches des manufactures anglaises pendant la dernière guerre, et celui où elles se sont trouvées quelque tems après la paix.

Une guerre étrangère, longue et coûteuse, ne peut se soutenir commodément par l'exportation du produit brut du sol. Il faudrait trop de dépense, pour en envoyer en quantité suffisante pour acheter la paye et les vivres d'une armée. D'ailleurs, il y a peu de pays dont le produit brut excède ce qui suffit pour la subsistance de ses habitans. En faire passer beaucoup chez l'étranger, ce serait ôter au peuple une partie nécessaire de sa subsistance. Il n'en est pas de même du produit manufacturé qu'on exporte. La subsistance de ceux qui le travaillent reste au-dedans, et on n'exporte au-dehors que le surabondant de leur ouvrage,

M^r. Hume remarque souvent l'impuissance où étaient les anciens rois d'Angleterre, de continuer long-tems, sans interruption, une guerre étrangère. Les Anglais n'avaient alors, pour acheter la paye et les vivres de leurs armées chez l'étranger, que le produit brut de leur sol, dont on ne pouvait pas épargner une quantité considérable sur la consommation intérieure, ou que peu de manufactures des plus grossières, dont le produit, ainsi que le produit brut, coûtait trop à transporter. Cette impuissance ne venait pas de ce qu'ils manquaient d'argent, mais de ce qu'ils n'avaient pas de manufactures d'un plus beau genre, et plus perfectionnées. Les achats et les ventes se faisaient alors en Angleterre, comme ils s'y font à présent, par la médiation de l'argent. Il y avait entre la quantité d'argent circulant, et le nombre et la valeur des achats et des ventes, la même proportion qu'à présent, ou plutôt il y en avait une plus grande, parce que dans ce tems-là on ne connaissait point le papier qui fait aujourd'hui une si grande partie des fonctions de l'or et de l'argent. Chez les nations qui ne connaissent guère le commerce et les manufactures, il est rare, par des raisons que j'expliquerai ci-après, que le souverain puisse tirer de grands secours de ses sujets, dans les occa-

sions extraordinaires. C'est pourquoi le souverain s'y applique généralement à se faire un trésor, qu'il regarde comme la seule ressource dans les cas pressans. Indépendamment de cette nécessité, il se trouve dans une situation qui le dispose naturellement à l'épargne qu'il faut pour accumuler. Dans cet état simple, la dépense du souverain même n'est pas dirigée par la vanité, qui se plaît dans l'éclatante somptuosité d'une cour; elle est réglée par la bienfaisance envers ses tenanciers, et l'hospitalité envers ceux de sa suite : mais la bienfaisance et l'hospitalité mènent rarement à l'extravagance, et la vanité y mène presque toujours. Aussi voyons-nous que chaque chef, parmi les Tartares, a un trésor. On dit que ceux de Mazepa, chef des cosaques de l'Ukraine, le fameux allié de Charles XII, étaient très-considérables. Les rois de France de la race Mérovingienne, avaient tous des tr ors. Ils en faisaient le partage à leurs enfan quand ils leur faisaient celui de leur royaume. Les princes saxons et les premiers rois, après la conquête, paraissent également avoir accumulé des trésors. Le premier exploit de chaque nouveau règne, était communément de s'emparer du trésor du roi prédécesseur : c'était la précaution la plus essentielle pour s'assurer

la succession. Les souverains de pays plus civilisés et commerçans, n'ont pas les mêmes raisons de nécessité pour amasser des trésors, parce que généralement ils peuvent tirer de leurs sujets des secours extraordinaires dans les cas imprévus. D'ailleurs ils ne sont pas disposés de même à thésauriser. Ils suivent naturellement, et peut-être nécessairement, le ton du siècle, et leur dépense vient à se régler par la même vanité extravagante qui dirige celle de tous les grands propriétaires dans leurs domaines. L'inutile faste de leur cour prend de jour en jour de nouveaux accroissemens, et ce qu'il coûte les met non-seulement hors d'état d'accumuler, mais entame et dissipe souvent des fonds destinés à des dépenses plus nécessaires. On peut appliquer à divers princes de l'Europe ce que Dercyllidas disait de la cour de Perse. J'y ai vu, disait-il, beaucoup d'éclat, peu de forces, beaucoup de valets et peu de soldats.

L'importation de l'or et de l'argent n'est pas le principal, encore moins le seul bénéfice qu'une nation tire de son commerce étranger. Quels que soient les pays entre lesquels il s'établit, chacun d'eux en retire deux avantages distincts. Il en fait sortir cette partie surabondante du produit de leurs terres et de leur

travail, dont ils n'ont que faire, et y fait entrer, en retour, d'autres choses qu'il leur faut. Il donne une valeur à leurs superfluités, en les échangeant contre ce qui peut satisfaire à une partie de leurs besoins, et augmenter leurs jouissances. Par son moyen, les limites étroites du marché intérieur ne s'opposent point à ce que la division du travail dans les branches particulières des arts et des manufactures, soit poussée à la plus grande perfection. En ouvrant un marché plus étendu pour toutes les parties du produit de leur travail, qui ne se consommeraient pas au-dedans, elle les encourage à perfectionner les facultés productives de ce même travail, et à en augmenter le produit annuel autant qu'il est possible, d'où résulte l'accroissement du revenu réel et de la richesse de la société. Tels sont les grands et importans services que le commerce étranger s'occupe continuellement à rendre à tous les pays qui le font entr'eux. Tous en retirent un grand bénéfice; mais le plus grand est pour celui où réside le commerçant, parce qu'en général il songe plus à pourvoir aux besoins et à l'exportation des superfluités de son propre pays que de tout autre. Il appartient, sans doute, au commerce étranger d'importer l'or et l'argent dont on peut avoir besoin dans les

pays qui n'ont pas de mines : mais c'est la moindre de toutes ses fonctions. Un pays qui ne ferait le commerce étranger que pour cet objet, aurait à peine occasion de frêter un vaisseau dans un siècle.

Ce n'est point par l'importation de l'or et de l'argent, que la découverte de l'Amérique a enrichi l'Europe. L'abondance des mines de l'Amérique a diminué le prix de ces métaux. On peut acheter aujourd'hui un service de vaisselle, pour environ la troisième partie du bled ou du travail qu'il aurait coûté dans le quinzième siècle. Avec la dépense annuelle en travail et en marchandises, l'Europe peut acheter annuellement, aujourd'hui, environ trois fois autant d'argenterie qu'elle en aurait acheté dans ce tems-là. Mais quand une marchandise ne se vend plus que le tiers de ce qu'elle a valu, non-seulement ceux qui l'achetaient auparavant peuvent en acheter trois fois autant, mais elle se met à la portée d'un beaucoup plus grand nombre d'acheteurs. Il y en aura peut-être dix, peut-être vingt fois, plus qu'il n'y en avait. Sur ce pied là, l'Europe peut avoir aujourd'hui, non-seulement plus de trois fois, mais plus de vingt ou trente fois plus de vaisselle d'argent qu'elle n'en aurait eu, même dans son état actuel d'amélioration, si l'Amé-

rique n'eût point été découverte. Il est certain que par-là l'Europe a gagné une commodité réelle, quoique certainement très-mince. Le bon marché de ces métaux les rend, en quelque sorte, moins propres à servir en qualité de monnaie. Pour faire les mêmes achats, il faut se charger d'une plus grande quantité d'argent, et porter environ un scheling dans sa poche, au lieu d'une pièce de quatre pences. Il est malaisé de dire quel est le plus futile de cet inconvénient ou de la commodité opposée. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient faire un changement essentiel dans l'état de l'Europe. Il est constant, cependant, que la découverte de l'Amérique y en a fait un des plus essentiels. En ouvrant à toutes les marchandises d'Europe un marché nouveau, et dont la grandeur va toujours en augmentant, elle a occasionné de nouvelles divisions de travail et le perfectionnement des arts, ce qui ne serait point arrivé dans le cercle étroit de l'ancien commerce, faute d'un marché pour vendre la plus grande partie de leur produit. Les facultés productives du travail ayant beaucoup acquis, son produit s'est multiplié dans tous les différens pays de l'Europe, et, avec lui, les habitans ont vu augmenter leur revenu réel et leur richesse. Les marchandises de l'Europe étaient presque toutes nouvelles

pour l'Amérique, et la plupart de celles de l'Amérique l'étaient pour l'Europe. Il s'établit donc un nouveau genre d'échanges auquel on n'avait jamais pensé, et qui naturellement devait être aussi avantageux pour le nouveau continent qu'il l'a été certainement pour l'ancien. Par l'injustice barbare des Européens, un événement, qui devait être salutaire à tous, devint ruineux et destructif pour une grande partie du Nouveau-Monde.

La découverte d'un passage aux Indes orientales, par le cap de Bonne-Espérance, faite à peu près dans le même tems, ouvrit peut-être au commerce un champ encore plus vaste que celui de l'Amérique même, quoiqu'à une distance plus grande. Il n'y avait dans le Nouveau-Monde que deux nations supérieures, à tous égards, aux Sauvages qui en habitaient le reste; et elles furent détruites presqu'aussitôt que découvertes. Mais quoique les empires de la Chine, de l'Indostan, du Japon, et plusieurs autres dans les Indes orientales, ne fussent pas plus riches en mines d'or et d'argent, ils l'étaient beaucoup plus dans tout le reste; ils étaient mieux cultivés, et plus avancés dans tous les arts et les manufactures que ni le Mexique, ni le Pérou, quand on en jugerait même sur les rapports évidemment exagérés et

peu dignes de foi, que les écrivains espagnols ont faits de l'ancien état de ces deux empires. Or les nations riches et civilisées peuvent toujours faire entr'elles des échanges d'une plus grande valeur que ceux qu'elles font avec des Sauvages et des Barbares. Cependant, jusqu'à présent, l'Europe a tiré moins d'avantage de son commerce avec les Indes orientales, que de son commerce avec l'Amérique. Les Portugais s'emparèrent entièrement de celui des Indes orientales, et y firent le monopole pendant près d'un siècle. C'était par leur canal seul que les autres nations pouvaient y envoyer ou en tirer des marchandises. Lorsque les Hollandais se mirent à empiéter sur les Portugais, au commencement du dernier siècle, ils investirent une compagnie exclusive de tout le commerce de l'Inde. Les Anglais, les Français, les Suédois et les Danois, ont tous suivi cet exemple; de manière qu'aucune des grandes nations de l'Europe, n'y a joui, jusqu'à présent, de l'avantage d'un commerce libre avec les Indes orientales. On n'a pas besoin d'assigner d'autre raison de ce qu'il n'a pas été si profitable que celui de l'Amérique, où tous les sujets de presque toutes les nations de l'Europe peuvent commercer librement avec leurs colonies respectives. Les priviléges exclusifs de ces compa-

gnies des Indes orientales, leurs grandes richesses, la haute faveur et la protection que leur ont valu ces richesses de la part de leurs gouvernemens respectifs, leur ont attiré l'envie. Cette passion a souvent représenté leur commerce comme absolument pernicieux, à raison des grosses sommes d'argent qu'il exporte chaque année des pays d'où il se fait. Les parties intéressées ont répondu qu'à la vérité leur commerce pouvait tendre à l'appauvrissement de l'Europe en général, par cette continuelle exportation d'argent, mais non à celui de leur pays en particulier, parce que s'il en sort beaucoup de ce métal, il en rentre beaucoup plus par l'exportation d'une partie des marchandises de l'Inde, qui viennent en retour et qui sont vendues à d'autres pays de l'Europe. L'objection et la réponse sont également fondées sur la notion populaire que je viens d'examiner: il est donc inutile de s'y arrêter davantage. L'exportation d'argent, qui se fait annuellement aux Indes, a probablement un peu renchéri la vaisselle d'argent en Europe, et probablement elle est cause qu'on peut acheter plus de travail et de marchandises avec la même quantité d'argent monnayé. Le premier de ces deux effets est une perte fort légère, et le second un très-mince avantage, et tous deux

de si peu de conséquence, qu'ils ne méritent nullement l'attention du public. Le commerce aux Indes orientales, en ouvrant un marché aux productions de l'Europe, ou ce qui revient à peu près au même, à l'or et à l'argent qu'on achète avec ces marchandises, doit nécessairement tendre à augmenter les productions annuelles de l'Europe, et conséquemment son revenu réel et sa richesse. S'il les a si peu augmentés jusqu'à ce jour, c'est probablement à cause des entraves qu'on lui a mises par-tout.

J'ai cru qu'au hasard d'être ennuyeux, il fallait examiner complétement cette notion populaire, que la richesse consiste dans la finance ou dans l'or et l'argent. J'ai déjà observé que, dans le langage ordinaire, l'argent signifie souvent la richesse. Cette ambiguité d'expression, nous a rendu cette notion populaire si familière, que ceux même qui sont convaincus de son absurdité, sont fort sujets à oublier leurs propres principes, et à la supposer dans leurs raisonnemens comme une vérité certaine et incontestable. Quelques uns des meilleurs auteurs anglais, qui ont écrit sur le commerce, débutent par observer que la richesse d'un pays consiste, non-seulement dans son or et son argent, mais dans ses terres,

ses maisons et ses marchandises consommables de toute espèce. Cependant, dans le cours de leurs raisonnemens, les terres, les maisons et les choses de consommation semblent s'échapper de leur mémoire. En continuant de traiter leur sujet, ils supposent souvent que toute la richesse consiste dans l'or et l'argent, et que le grand objet de l'industrie nationale et du commerce, est la multiplication de ces métaux.

Dès qu'on eut admis les deux principes, que la richesse consiste dans l'or et l'argent, et qu'on ne pouvait en introduire, dans un pays dépourvu de mines, que par la balance du commerce, ou en exportant pour plus de valeur qu'on n'importait, le grand objet de l'économie politique devint nécessairement de diminuer, autant qu'il était possible, l'importation des marchandises étrangères pour la consommation au-dedans, et d'augmenter, le plus qu'il était possible, l'exportation du produit de l'industrie domestique. Les deux grands moyens pour enrichir le pays, furent donc de mettre des entraves à l'importation et d'encourager l'exportation :

On mit des entraves à deux sortes d'importations.

1°. A l'importation des marchandises étran-

gères, telles que le pays pouvait les produire, de quelque pays qu'elle se fît.

2°. A l'importation de presque toutes les espèces de marchandises, venant des pays particuliers, avec lesquels on supposait que la balance du commerce était défavorable.

Ces entraves ont été, quelquefois, de gros droits, et, quelquefois, des prohibitions absolues.

L'exportation fut encouragée, quelquefois, par des restitutions de droits; quelquefois, par des primes; quelquefois, par des traités avantageux de commerce avec d'autres états; et, quelquefois par l'établissement de colonies dans les pays lointains.

On accorda des remises de droits en différentes occasions. Lorsque les manufactures du pays étaient soumises à quelque droit de douanes ou d'excise, on rendait souvent le tout ou une partie sur leur exportation, et cela se pratiqua de même par rapport aux marchandises étrangères sujettes à un droit, lorsqu'on les importait pour les réexporter.

On donna des primes pour encourager des manufactures naissantes ou d'autres espèces d'industrie qu'on jugeait dignes d'une faveur particulière.

Par les traités avantageux de commerce, on

procura, dans quelques états étrangers, des priviléges particuliers à ses marchands et à ses marchandises, c'est-à-dire, des facilités que les autres nations n'y trouvaient pas.

En établissant des colonies, on procura, non-seulement des priviléges aux marchandises et aux marchands du pays, mais on leur assura souvent le monopole avec elles.

Ces deux manières de gêner l'importation, et ces quatre sortes d'encouragemens donnés à l'exportation, constituent les six principaux moyens que propose le système du commerce pour augmenter la quantité d'or et d'argent, dans un pays, en faisant tourner la balance du commerce en sa faveur. Je les considérerai chacun dans un chapitre particulier; et sans parler davantage de la tendance qu'on leur suppose à rendre un pays plus pécunieux, j'examinerai sur-tout quels doivent être naturellement les effets de chacun d'eux sur le produit annuel de son industrie: selon qu'ils tendent à augmenter ou à diminuer ce produit annuel, ils doivent tendre évidemment à augmenter ou à diminuer la richesse et le revenu réel du pays.

CHAPITRE II.

Des empêchemens mis à l'importation des marchandises étrangères de la même espèce que celles que produit le pays.

Lorsqu'on empêche par de gros droits ou par des prohibitions absolues l'importation des marchandises étrangères de l'espèce de celles que produit le pays, on assure par-là plus ou moins le monopole intérieur à l'industrie domestique qui les produit. La prohibition d'importer de chez l'étranger du bétail en vie ou des salaisons, assure ainsi le monopole intérieur de la viande de boucherie aux nourrisseurs de bestiaux de la Grande-Bretagne. Les gros droits sur l'importation du bled, droits qui, dans le tems d'une abondance ordinaire, équivalent à une prohibition, donnent le même avantage aux producteurs de cette denrée. La défense d'importer des lainages étrangers est également favorable aux manufacturiers en laine. Quoique la manufacture de soie ne travaille que sur des matières étrangères, elle

a obtenu dernièrement le même avantage. Celle de toile n'en est pas encore venue là, mais elle s'y achemine à grands pas. Plusieurs autres espèces de manufacturiers de la Grande-Bretagne ont obtenu de même, ou entièrement, ou presque entièrement, le monopole contre leurs concitoyens. Il y a beaucoup plus de marchandises prohibées dans la Grande-Bretagne ou absolument, ou en certains cas, que ne pourraient le soupçonner ceux qui ne sont pas au fait de ses lois de douane.

On ne peut pas douter que ce monopole intérieur ne donne souvent un grand encouragement à l'espèce particulière d'industrie qui en jouit, et qu'elle ne détermine à employer de ce côté-là une plus grande quantité du travail et des fonds de la société qu'on n'en aurait employé sans cela. Mais il n'est peut-être pas également certain qu'il tende à l'accroissement de l'industrie générale de la société, ou à lui donner une direction plus avantageuse.

L'industrie générale de la société ne peut jamais aller au-delà de ce que son capital peut employer. Comme le nombre des ouvriers qui peuvent être employés par un particulier, doit toujours avoir une certaine proportion avec son capital, de même le nombre de ceux qui peuvent être continuellement employés par

tous les membres d'une grande société, doit avoir une certaine proportion avec tout le capital de cette société, et il ne peut jamais excéder cette proportion. Il n'y a point de réglement de commerce, qui puisse augmenter la quantité d'industrie, dans une société, au-delà de ce que son capital peut en mettre en œuvre. Ils peuvent seulement en détourner une partie dans une direction où elle n'aurait point été sans eux, et il n'est nullement certain que cette direction artificielle doive être plus avantageuse à la société, que celle qu'elle aurait prise d'elle-même.

Chaque individu s'occupe continuellement à trouver l'emploi le plus avantageux, pour le capital dont il est le maître. Véritablement c'est son intérêt propre, et non celui de la société, qu'il a en vue : mais l'application à son intérêt personnel le conduit naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer l'emploi le plus avantageux à la société.

Premièrement, chaque individu tâche d'employer son capital le plus près de chez lui qu'il peut, et conséquemment, autant qu'il peut, à soutenir l'industrie domestique, pourvu cependant qu'il y gagne les profits ordinaires des fonds, ou qu'il n'y gagne guère moins.

Ainsi, à égalité de profits ou à peu près, tout

marchand en gros préfère naturellement le commerce intérieur au commerce étranger de consommation, et celui-ci au commerce de transport. Son capital ne s'éloigne jamais tant de sa vue, dans le premier de ces commerces, que dans les deux autres. Il connaît mieux les personnes auxquelles il se fie et l'état de leurs affaires, et s'il lui arrive d'être trompé, il est mieux instruit des lois du pays auquel il faut qu'il s'adresse pour obtenir la réparation du tort qu'on lui a fait. Dans le commerce de transport, le capital du marchand est, pour ainsi dire, partagé entre deux pays étrangers, et il n'est jamais nécessaire qu'il en revienne une partie chez lui, ni qu'elle soit placée immédiatement sous ses yeux et sous sa main. Le capital qu'un marchand d'Amsterdam emploie à transporter du bled de Konigsberg à Lisbonne, et des fruits et du vin de Lisbonne à Konigsberg, doit être généralement moitié à Konigsberg, et moitié à Lisbonne : il n'est pas nécessaire qu'il en revienne jamais rien à Amsterdam. La résidence naturelle du marchand qui fait ce commerce, devrait être ou à Konigsberg, ou à Lisbonne ; il n'y a que des circonstances toutes particulières, qui puissent lui faire préférer celle d'Amsterdam. Cependant la sorte d'inquiétude qu'il éprouve de se

voir si loin de son capital, le détermine communément à faire venir à Amsterdam une partie des marchandises de Konigsberg, qu'il destine pour Lisbonne, et une partie de celles de Lisbonne, qu'il destine pour Konigsberg; et quoique cet usage l'assujétisse au double embarras de charger et de décharger, aussi bien qu'au payement de quelques taxes ou droits de douane, il se soumet volontiers à ces frais extraordinaires, pour avoir toujours sous ses yeux et à son commandement une partie de son capital, et c'est ainsi que tout pays qui s'adonne beaucoup au commerce de transport, devient toujours l'entrepôt ou le marché général pour les marchandises de tous les différens pays dont il fait le commerce. Le marchand, pour épargner un second chargement et déchargement, tâche toujours de vendre chez lui le plus qu'il peut de toutes ses marchandises étrangères, et de convertir, par ce moyen, le commerce de transport en un commerce étranger de consommation. De même un marchand livré au commerce étranger de consommation, sera toujours charmé de vendre chez lui, à égalité de profits ou à peu près, le plus qu'il pourra des marchandises qu'il amasse pour les marchés du dehors, et de changer ainsi son commerce étranger de

consommation en commerce intérieur. Par-là il s'épargne, autant qu'il est en lui, le risque et l'embarras de l'exportation. De cette manière, l'intérieur d'un pays est, pour ainsi dire, le centre autour duquel les capitaux des habitans circulent toujours, et vers lequel ils tendent continuellement, quoique des causes particulières puissent les repousser et les chasser vers un emploi plus éloigné. Mais on a déjà montré qu'un capital employé dans le commerce intérieur met nécessairement en mouvement une plus grande quantité d'industrie domestique, et donne de l'occupation et du revenu à un plus grand nombre d'habitans du pays, que ne peut le faire un capital égal placé dans le commerce étranger de consommation, et que celui qu'on place dans ce dernier a le même avantage sur celui qu'on met dans le commerce de transport. Ainsi, à égalité de profits, ou seulement à des profits approchans de l'égalité, chaque individu penche naturellement à employer son capital de la manière qui, selon toute apparence, doit le plus contribuer à l'industrie domestique, et procurer du revenu et de l'occupation à un plus grand nombre de gens du pays.

Secondement, tout individu qui emploie son capital au soutien de l'industrie domestique,

tâche naturellement de la diriger tellement que son produit soit de la plus grande valeur possible.

Le produit de l'industrie est ce qu'elle ajoute au sujet et aux matières sur lesquels elle travaille. Les profits de celui qui la met en activité, sont en proportion de la valeur de ce produit : mais ce n'est que pour l'amour du profit qu'un homme emploie son capital en faveur de l'industrie, et par conséquent il tâchera toujours de l'employer en faveur de l'industrie, dont le produit lui paraît devoir être de la plus grande valeur, ou devoir s'échanger contre une plus grande quantité d'argent ou d'autres marchandises.

Or, le revenu annuel de toute société est précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt il est précisément la même chose que cette valeur. Comme chaque individu fait tous ses efforts pour employer son capital à soutenir l'industrie, et à la diriger de manière que son produit soit de la plus grande valeur possible, chaque individu travaille donc nécessairement à rendre le revenu de la société le plus grand possible. Véritablement son intention n'est généralement pas de procurer l'intérêt public, et il ignore combien il lui est utile. En préférant

l'emploi de l'industrie domestique à celui de l'industrie étrangère, il ne cherche que sa propre sûreté; et en dirigeant cette industrie de manière que son produit puisse être de la plus grande valeur, il ne cherche que son gain particulier. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, il est guidé par une main invisible, et conduit à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours le plus mal pour la société, qu'il ne se propose pas le bien qu'il lui fait. S'il avait l'intérêt public devant les yeux, il n'y contribuerait pas si efficacement qu'il le fait en ne consultant que son intérêt personnel. Je n'ai jamais vu que ceux qui affectaient de commercer pour le bien public, aient rendu grand service au public. Il est vrai que cette affectation n'est pas commune parmi les marchands, et qu'il ne faut pas de longs discours pour les en préserver.

Il est évident que chaque particulier, dans sa situation locale, peut beaucoup mieux juger à quelle sorte d'industrie domestique, il doit mettre son capital, que l'homme d'état et le législateur ne peuvent le juger pour lui. L'homme d'état qui entreprendrait de diriger les particuliers dans la manière dont ils doivent employer leurs capitaux, ne se chargerait

pas simplement d'un soin inutile; mais il s'arrogerait une autorité qu'on ne pourrait pas confier sûrement, je ne dis point à une seule personne, mais à une assemblée ou un sénat quelconque, et qui ne serait jamais en plus mauvaises mains que dans celles d'un homme qui aurait la folie et la présomption de s'imaginer qu'il est capable de l'exercer.

Accorder le monopole de la vente intérieure au produit de l'industrie domestique, dans un art ou une manufacture particulière, c'est en quelque sorte diriger les individus dans la manière dont ils doivent employer leurs capitaux, et dans presque tous les cas cette conduite doit être ou inutile, ou nuisible. Un réglement de cette nature est manifestement inutile, si on peut acheter chez soi le produit de l'industrie domestique à aussi bon marché que celui de l'industrie étrangère. Si on ne le peut pas, il est généralement nuisible. Tout chef de famille sage et prudent, a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus à faire qu'à l'acheter. Le tailleur ne s'avise pas de faire ses souliers, il les achète du cordonnier; le cordonnier ne fait pas ses habits, il se sert du tailleur; le fermier se sert de l'un et de l'autre, pour sa chaussure et son habillement. Tous voyent qu'il est de leur intérêt

d'employer toute leur industrie dans un genre qui leur donne quelque avantage sur leurs voisins, et d'acheter ce qui leur manque avec une partie, ou, ce qui revient au même, avec le prix d'une partie de ce qu'elle produit.

Il est difficile que ce qui est prudence dans la conduite d'une famille particulière, soit folie dans celle d'un grand royaume. Si un commerce étranger peut nous fournir une chose à meilleur marché que nous ne pouvons la faire, il vaut mieux l'acheter des étrangers avec quelque partie du produit de notre propre industrie employée dans le genre où nous avons quelqu'avantage. L'industrie générale du pays étant toujours en proportion avec le capital qui l'emploie, ne sera pas diminuée par-là, non plus que celle des ouvriers dont je viens de parler; elle sera seulement la maîtresse de choisir la direction où elle pourra s'employer le plus avantageusement. On ne l'emploie sûrement pas avec le plus grand avantage, quand on la dirige vers un objet qu'il en coûte moins d'acheter que de faire. La valeur de son produit annuel est certainement plus ou moins diminuée, quand on la détourne ainsi de faire des choses qui ont évidemment plus de valeur, pour en faire qui en ont moins. Par la supposition, la marchandise achetée de l'étranger

reviendrait à meilleur compte que si elle était fabriquée dans le pays même. On aurait donc pu l'acheter avec une partie seulement des marchandises, ou, ce qui revient au même, avec une partie du prix des marchandises que l'industrie employée dans le pays par un capital égal aurait fournies, si on ne l'eût pas empêché de suivre son cours naturel. L'industrie du pays se trouve donc détournée par-là d'un emploi qui est plus avantageux, à un autre qui l'est moins; et la valeur échangeable de son produit annuel, au lieu d'augmenter, conformément à l'intention du législateur, diminue nécessairement par ces sortes de réglemens.

Il est vrai que ces réglemens pourront procurer plutôt une manufacture au pays, et qu'après un certain tems la marchandise qu'elle fabriquera pourra s'y vendre aussi bon et peut-être meilleur marché que celle qu'on tirerait de l'étranger. Mais quoiqu'on puisse faire ainsi entrer avec avantage l'industrie de la société dans un canal particulier en moins de tems qu'il n'en eût fallu sans cela, il ne s'ensuit nullement que la somme totale de son industrie ni de son revenu puisse jamais en devenir plus considérable par de tels réglemens. L'industrie de la société ne peut augmenter qu'en proportion de ce que son capital augmente, et son capital

ne peut augmenter qu'en proportion de ce qu'elle épargne graduellement sur son revenu. Mais l'effet immédiat de ces sortes de réglemens, est de diminuer son revenu ; et ce qui diminue son revenu n'est certainement pas fort propre à augmenter son capital au-delà de l'accroissement qu'il aurait pris de lui-même, si l'emploi du capital et de l'industrie s'était fait naturellement.

Quand la société n'aurait jamais acquis une certaine manufacture, faute de pareils réglemens, elle n'en serait pas nécessairement plus pauvre en aucun tems. Elle aurait pu employer, dans chaque période de sa durée, tout son capital et son industrie à d'autres objets, et le faire de la manière la plus avantageuse pour le tems. Dans chaque période, son revenu aurait pu être le plus grand que comportait son capital, et tous les deux s'augmenter avec la plus grande rapidité possible.

Les avantages qu'un pays a sur l'autre, dans la production de certaines marchandises, sont quelquefois si considérables, que tout le monde reconnaît l'inutilité de lutter contr'eux. Avec des couches, des chassis de verre, et des serres, on peut faire produire à l'Écosse de fort bons raisins et en faire de bon vin qui coûterait environ trente fois plus que le vin au moins aussi

bon qu'elle tire de l'étranger. Serait-ce une loi raisonnable, en Écosse, que d'y défendre l'importation de tous les vins étrangers, uniquement pour y encourager à faire du Bordeaux et du Bourgogne ? Mais s'il y avait une absurdité manifeste à tourner vers un emploi trente fois plus de capital et de l'industrie, qu'il n'en faudrait pour acheter, des pays étrangers, une égale quantité des marchandises dont on manque, il y en a nécessairement une de la même espèce, quoique moins frappante, à tourner vers un pareil emploi, un trentième ou même un trois centième de plus de l'un et de l'autre. Que les avantages d'un pays sur l'autre soient naturels ou acquis, il n'importe à cet égard. Tant qu'un pays les a, et que l'autre ne les a pas, il sera toujours plus avantageux pour le dernier d'acheter du premier, que de fabriquer. L'avantage qu'un artisan a sur son voisin qui fait un autre métier, n'est qu'un avantage acquis, et cependant tous deux trouvent leur compte à acheter l'un de l'autre ce qui n'est pas de leur métier particulier.

Les marchands et les manufacturiers sont ceux qui tirent le meilleur parti de ce monopole intérieur. La défense d'importer du bétail en vie et des salaisons, et ces gros droits sur le bled étranger, qui, dans le tems d'une

abondance ordinaire, équivalent à une prohibition, ne sont pas, à beaucoup près, si avantageux aux nourrisseurs de bestiaux et aux fermiers de la Grande-Bretagne, que d'autres réglemens de la même sorte le sont aux marchands et aux manufacturiers. Les marchandises de ceux-ci, sur-tout celles de la plus belle espèce, se transportent bien plus aisément d'un pays à l'autre, que le bled ou le bétail. Aussi est-ce à faire venir ou à faire aller le produit de ces manufactures, que s'occupe le commerce étranger. En fait de manufactures, il ne faut qu'un très-petit avantage, pour mettre les étrangers en état de vendre, même chez nous, à meilleur marché que ne vendent nos propres ouvriers; mais il en faudrait un très-grand, pour qu'ils le fissent à l'égard du produit brut. Si on permettait l'importation libre du produit des manufactures étrangères, probablement plusieurs de nos manufactures en souffriraient; quelques unes d'elles seraient peut-être entièrement ruinées, et une partie considérable des fonds et de l'industrie qu'on y emploie à présent, serait forcée de prendre une autre route. Mais la plus libre importation du produit brut de la terre n'opérerait pas le même effet sur l'agriculture du pays.

Si jamais, par exemple, on laissait pleine li-

berté d'importer du bétail étranger, il en viendrait si peu que nos nourrisseurs de bestiaux ne pourraient pas y perdre grand'chose. De toutes les marchandises, le bétail en vie est peut-être la seule dont le transport soit plus coûteux par mer que par terre. Quand les bestiaux viennent par terre, ils se transportent eux-mêmes au marché. Par mer, il faut non-seulement les embarquer, mais transporter aussi avec eux leur nourriture et leur boisson, ce qui n'entraîne pas de petits frais ni de petits inconvéniens. Le petit trajet de mer, qui sépare l'Irlande de la Grande-Bretagne rend, à la vérité, plus facile l'importation du bétail irlandais; mais quand on aurait permis pour toujours l'importation libre de ce bétail, qu'on n'a permise depuis peu que pour un tems limité, elle n'affecterait pas beaucoup l'intérêt de nos nourrisseurs de bestiaux. Les parties de la Grande-Bretagne, qui bordent la mer d'Irlande, sont toutes des pays de pâturages. Ce ne pourrait être pour leur usage, qu'on transporterait le bétail d'Irlande. Pour qu'il arrive à son véritable marché, il faut le faire passer, à grands frais et avec de grandes incommodités, à travers une grande étendue de pays. Les bœufs gras ne peuvent pas aller si loin. L'on ne pourrait donc importer que les maigres, et cette

importation ne pourrait nuire à l'intérêt des pays qui les nourrissent et les engraissent ; elle leur serait plutôt avantageuse, en faisant baisser le prix du bétail maigre ; elle croiserait seulement l'intérêt des pays qui en font des élèves. Le peu de bétail d'Irlande, importé depuis la permission donnée, et le prix auquel se soutient le bétail maigre, semblent démontrer que les pays où l'on fait des élèves dans la Grande-Bretagne ne souffriront jamais beaucoup de la liberté de cette importation. On dit, il est vrai, que le menu peuple d'Irlande s'y est quelquefois violemment opposé ; mais si les exportateurs avaient trouvé beaucoup à gagner dans la continuation de leur commerce, comme ils avaient la loi pour eux, il leur eût été facile de triompher de cette résistance de la populace.

Ajoutez que les pays, qui nourrissent et engraissent, doivent toujours être bien cultivés, au lieu que ceux qui font des élèves sont généralement incultes. Le haut prix du bétail maigre, en augmentant la valeur des terres incultes, est comme une prime accordée au défaut de culture. Si un pays était très-bien cultivé par-tout, il lui serait peut-être plus avantageux d'importer le bétail maigre que de l'élever. C'est aussi, à ce qu'on dit, la maxime

que la province de Hollande suit à présent. Les montagnes d'Écosse, du pays de Galles et du Northumberland, ne sont pas, il est vrai, des terrains fort susceptibles d'amendement, et semblent destinées par la nature à faire des élèves pour la Grande-Bretagne. La plus libre importation du bétail étranger ne pourrait avoir d'autre effet que d'empêcher ces pays, qui font des élèves, de tirer avantage des progrès de la population et de la culture dans le reste du royaume, en le mettant à un prix exhorbitant, et d'établir ainsi une taxe réelle sur les parties du pays mieux cultivées.

La plus libre importation des viandes salées ferait aussi peu de tort aux nourrisseurs de bestiaux que celle du bétail en vie. Les viandes salées ne sont pas seulement une marchandise volumineuse, mais, comparées à la viande fraîche, elles sont d'une plus mauvaise qualité, et d'un plus haut prix, à raison de ce qu'elles coûtent plus de frais et de travail. Elles ne pourraient donc jamais entrer en concurrence avec la viande fraîche, quoiqu'elles pussent y entrer avec les viandes salées du pays. Elles peuvent être bonnes à l'avitaillement d'un vaisseau, pour un voyage de long cours, ou à d'autres usages pareils; mais elles ne feront jamais une partie considérable de la nour-

riture du peuple. La petite quantité de provisions salées, qui nous est venue d'Irlande depuis la liberté de l'importation, est une preuve d'expérience que nos nourrisseurs de bestiaux n'en ont rien à craindre. Il ne paraît pas que le prix de la viande de boucherie s'en soit jamais ressenti sensiblement.

La libre importation du bled même ne pourrait guère porter préjudice aux fermiers de la Grande-Bretagne. Le bled est une marchandise encore plus volumineuse que la viande de boucherie. Une livre de bled, à un penny, est aussi chère qu'une livre de viande de boucherie à quatre pences. La petite quantité de bleds étrangers importée dans les tems même de la plus grande disette, peut convaincre nos fermiers qu'ils n'ont rien à appréhender de l'importation la plus libre de cette denrée. Selon l'auteur fort bien instruit des *Traités sur le Commerce des Grains*, la quantité importée, année commune, ou une année portant l'autre, se monte seulement à vingt-trois mille sept cens vingt-huit quartiers de toutes les sortes de grains, et n'excède pas la cinq cent soixante et onzième partie de la consommation annuelle. Mais comme la prime sur l'exportation des bleds occasionne une plus grande exportation dans les années d'abondance, elle occasionne

aussi conséquemment une plus grande importation dans les années de disette. Elle empêche que l'abondance d'une année ne compense la disette de l'autre ; et comme elle augmente nécessairement la quantité moyenne exportée, la quantité moyenne importée doit augmenter de même, dans l'état actuel de l'agriculture. S'il n'y avait point de prime, l'on exporterait moins de bled, et il est probable qu'une année portant l'autre, il en serait moins importé qu'à présent. Les marchands de bled, ceux qui en font venir de dehors, ou qui en transportent chez l'étranger, seraient moins employés et pourraient en souffrir beaucoup. Mais les propriétaires et les fermiers n'en souffriraient guère. Aussi n'est-ce pas dans les propriétaires et les fermiers, mais dans les marchands de grains, que j'ai observé le plus grand empressement pour que la prime fût renouvellée et continuée.

Il faut le dire, au grand honneur des propriétaires vivans à la campagne et des fermiers, il n'y a pas de gens moins sujets au malheureux esprit du monopole. Si l'entrepreneur d'une grande manufacture apprend qu'il s'établit une fabrique de la même espèce à vingt milles de la sienne, il n'en faut pas davantage pour l'alarmer. L'entrepreneur hollandais de la manu-

facture de draps à Abbeville, stipula qu'il n'y en aurait point de semblable à trente lieues de cette ville. Les propriétaires de la campagne, et les fermiers, sont, au contraire, généralement plus disposés à aider leurs voisins qu'à les traverser dans la culture et l'amélioration de leurs fermes et de leurs biens. Ils n'ont point de secrets, comme en ont la plupart des manufacturiers; et s'ils ont trouvé quelque nouvelle pratique avantageuse, ils se font un plaisir de la communiquer et de la répandre. *Pius quæstus*, dit Caton l'ancien, *stabilissimusque, minimèque invidiosus; minimèque malè cogitantes sunt qui in eo studio occupati sunt.* (Profession agréable aux Dieux, la plus solide et la moins odieuse; et ceux qui l'exercent sont les gens du monde qui songent le moins à mal faire.) Les propriétaires qui vivent à la campagne, et les fermiers, sont dispersés et ne peuvent se liguer aussi aisément que les marchands et les manufacturiers, qui, rassemblés dans les villes et accoutumés à cet esprit exclusif de communauté qui y règne, tâchent naturellement d'étendre contre tous leurs compatriotes le privilége exclusif qu'ils ont ordinairement dans les villes, au préjudice des autres habitans. Aussi paraissent-ils avoir été originairement les inventeurs des

réglemens qui s'opposent à l'importation des marchandises étrangères, et qui leur assurent le monopole intérieur. Ce fut probablement pour les imiter, et pour se mettre au pair avec gens disposés à les opprimer, que les propriétaires campagnards et les fermiers s'éloignèrent de la générosité naturelle à leur condition, jusqu'au point de demander le privilége exclusif de fournir leurs concitoyens de grain et de viande de boucherie. Peut-être ne se donnèrent-ils pas le loisir de considérer combien moins il y avait à craindre pour eux de la liberté du commerce, que pour ceux dont ils suivaient l'exemple.

Défendre l'importation des grains et du bétail étranger par une loi perpétuelle, c'est, dans le fait, statuer que la population et l'industrie du pays n'excéderont jamais ce que le produit brut de son sol peut en entretenir.

Il semble cependant qu'il y ait deux cas où il serait généralement avantageux de mettre quelque charge sur l'industrie étrangère, pour encourager l'industrie domestique.

Le premier cas est l'orsqu'une espèce particulière d'industrie est nécessaire à la défense du pays. La défense de la Grande-Bretagne, par exemple, dépend du nombre de ses matelots et de ses vaisseaux. Par conséquent l'acte

de la navigation a cherché sagement à donner à ses matelots et à ses vaisseaux le monopole du commerce intérieur, tantôt par des prohibitions absolues, tantôt par de gros droits sur les vaisseaux des pays étrangers. Les principales dispositions de cet acte sont celles qui suivent :

1°. Tous les vaisseaux dont les propriétaires, les maîtres et les trois quarts de l'équipage ne sont pas sujets de la Grande-Bretagne, ne pourront, sous peine de confiscation du vaisseau et de sa cargaison, faire le commerce aux établissemens et plantations de l'Angleterre, ni être employés au commerce côtier de la Grande-Bretagne.

2°. Un grand nombre de différens articles d'importation les plus volumineux, ne pourront être importés dans la Grande-Bretagne, que dans les vaisseaux tels qu'on vient de les décrire, ou dans les vaisseaux du pays produisant ces articles, et dont les propriétaires, les maîtres et les trois quarts des équipages seront de ce pays-là; et quand ils seront importés par des vaisseaux de cette dernière espèce, ils seront sujets au double des droits sur les marchandises des étrangers. S'ils sont transportés dans des vaisseaux d'un autre pays, le vaisseau et la cargaison seront confisqués. Lorsqu'on fit

cet acte, les Hollandais étaient, ce qu'ils sont encore aujourd'hui, les grands voituriers de l'Europe, et ce réglement leur ôta entièrement la faculté d'être ceux de la Grande-Bretagne, ou d'importer chez nous les marchandises d'aucun autre pays de l'Europe.

3°. Défenses, sous peine de confiscation du vaisseau et de sa cargaison, d'importer, même dans des vaisseaux britanniques, beaucoup de différens articles d'importation des plus volumineux, si ce n'est des pays qui les produisent. L'intention de cet article fut probablement dirigée aussi contre les Hollandais. La Hollande était alors, comme à présent, la grande foire où se rendaient toutes les marchandises de l'Europe, et par-là on empêcha les vaisseaux anglais de charger en Hollande des marchandises d'aucun autre pays de l'Europe.

4°. Tout poisson salé, ainsi que les fanons, les os et l'huile de baleine, qui n'auront point été pris et salés à bord des vaisseaux britanniques, seront sujets au double des droits sur les marchandises des étrangers, quand ils seront importés dans la Grande-Bretagne. Les Hollandais, qui sont encore aujourd'hui les principaux pêcheurs en Europe, étaient alors les seuls qui entreprissent de fournir du poisson à toutes les nations étrangères. Ce réglement

empêchait, par une charge bien lourde qu'ils n'en fournissent à la Grande Bretagne.

L'Angleterre et la Hollande n'étaient point en guerre quand on passa l'acte de la navigation; mais il règnait entre les deux nations une violente animosité. Elle avait commencé durant le gouvernement du long parlement qui le premier dressa cet acte; elle éclata bientôt après par les guerres de Hollande, durant le gouvernement du Protecteur et celui de Charles II. Il n'est donc pas impossible que quelques unes des dispositions de ce fameux acte aient eu l'animosité nationale pour principe. Elles sont cependant aussi sages que si elles avaient été dictées par la plus profonde sagesse. Cette animosité avait alors en vue le même objet qu'aurait indiqué la sagesse la plus consommée; je veux dire, la diminution de la puissance navale de la Hollande, la seule qui fût capable de mettre la sûreté de l'Angleterre en danger.

L'acte de la navigation n'est point favorable au commerce étranger ou à l'accroissement de l'opulence qui en dérive. L'intérêt d'une nation dans ses relations de commerce avec les nations étrangères, est comme celui d'un marchand par rapport aux différentes personnes avec lesquelles il traite d'affaires : c'est d'ache-

ter le meilleur marché, et de vendre le plus cher possible. Or il est naturel qu'elle achète meilleur marché, lorsque, laissant au commerce une liberté parfaite, elle encourage toutes les nations à lui apporter les marchandises qu'elle a besoin d'acheter; et, par la même raison, il est tout simple qu'elle vende plus cher quand ses marchés seront pleins d'acheteurs. Il est vrai que l'acte de la navigation ne met point de charges sur les vaisseaux étrangers qui viennent pour exporter le produit de l'industrie britannique. Les anciens droits que les étrangers avaient coutume de payer sur toutes les marchandises exportées, aussi bien qu'importées, ont été même supprimés, par des actes subséquens, sur la plus grande partie des articles de l'exportation. Mais si par des prohibitions ou de gros droits on empêche les étrangers de venir vendre, on les met souvent hors d'état de venir acheter, parce qu'obligés de venir sans cargaison, il faut qu'ils perdent le fret depuis leur pays jusqu'à la Grande-Bretagne. Ainsi en diminuant le nombre des vendeurs, nous diminuons nécessairement celui des acheteurs, et nous nous mettons dans le cas, non-seulement d'acheter les marchandises des autres plus cher, mais encore de vendre les nôtres meilleur marché que nous ne

le ferions s'il y avait une plaine liberté de commerce. Cependant comme la défense est une chose beaucoup plus importante que l'opulence, l'acte de la navigation est peut-être le plus sage de tous les réglemens de commerce qui aient été faits en Angleterre.

Le second cas où il sera généralement avantageux de mettre quelque charge sur l'industrie étrangère, afin d'encourager celle du dedans, est lorsqu'il y a quelque taxe d'imposée dans le pays sur le produit de la dernière : alors il paraît raisonnable d'imposer une taxe égale sur pareil produit de la première. Ce ne sera pas donner le monopole intérieur à l'industrie domestique, ni déterminer vers un certain emploi plus de fonds et de travail qu'il ne s'en serait porté naturellement de ce côté-là. Ce serait seulement empêcher que ce qui s'y serait porté n'en fût détourné par la taxe, pour prendre une direction moins naturelle, et après la taxe imposée, la concurrence entre l'industrie domestique et étrangère resterait, autant qu'il est possible, sur le même pied qu'auparavant. Quand on met dans la Grande-Bretagne une taxe sur le produit de l'industrie domestique, l'usage est d'en mettre une beaucoup plus forte sur l'importation de toutes les marchandises étrangères de la même espèce, afin d'arrêter

les clameurs de nos marchands et de nos manufacturiers, qui se plaignent bien haut qu'ils vont être obligés de mévendre chez eux.

Selon quelques personnes, cette seconde limitation de la liberté du commerce devrait quelquefois s'étendre bien plus loin que sur les marchandises étrangères qui peuvent entrer précisément en concurrence avec celles du pays qui sont taxées. Ils prétendent que quand on a imposé, dans un pays, des choses nécessaires à la vie, il convient de taxer non-seulement les mêmes choses importées des autres pays; mais encore toutes les sortes de marchandises étrangères qui peuvent entrer en concurrence avec tout ce qui compose le produit de l'industrie domestique. La subsistance, disent-ils, renchérit nécessairement en conséquence de ces taxes, et le prix du travail doit toujours hausser avec le prix de la subsistance des ouvriers. Ainsi, quoique chaque marchandise faisant partie du produit domestique ne soit pas imposée immédiatement, elle devient plus chère par un effet de ces taxes, puisque le travail qui les produit devient lui-même plus cher. Ces taxes, continuent-ils, sont donc réellement équivalentes à une taxe sur chaque marchandise particulière que le pays produit. Par conséquent, concluent-ils, pour mettre l'industrie

domestique sur le même pied que l'étrangère, il convient de mettre sur toute marchandise étrangère un droit égal à ce surhaussement du prix des marchandises du pays avec lesquelles elle peut entrer en concurrence.

Savoir si les taxes sur les choses nécessaires à la vie, comme les taxes mises dans la Grande-Bretagne, sur le sel, le savon, le cuir, la chandelle, etc., font nécessairement hausser le prix du travail, et conséquemment celui de toutes les autres marchandises, c'est ce que j'examinerai ci-après en traitant des taxes. En supposant cependant qu'elles aient cet effet, comme elles l'ont certainement, ce surhaussement général du prix de toutes les marchandises en conséquence de celui du prix du travail, est un cas différent de celui d'une marchandise particulière, dont le prix monte par la taxe particulière qu'on impose immédiatement sur elle; il en diffère à deux égards :

1°. On peut toujours savoir exactement de combien peut monter le prix d'une telle marchandise par la taxe dont on la charge; mais on ne peut jamais savoir, avec quelqu'exactitude, à quel point le surhaussement général des marchandises qui sont le fruit du travail, affectera le prix de chacune en particulier; et par conséquent il n'y a pas moyen de propor-

tionner avec exactitude à ce surhaussement de prix, la taxe sur chaque marchandise étrangère.

2°. Les taxes sur les choses nécessaires à la vie, ont, sur le bien-être du peuple, à peu près le même effet qu'un sol pauvre et un mauvais climat. Elles rendent les vivres plus chers, tout comme ils le seraient s'il fallait un travail et une dépense extraordinaires pour les tirer de la terre. Dans une disette naturelle provenant du sol et du climat, il serait absurde de diriger les gens dans la manière dont ils doivent employer leurs capitaux et leur industrie. Ce serait une égale absurdité que de prétendre le faire dans une disette artificielle provenant de ces sortes de taxes. Les laisser s'arranger comme ils pourront, accommoder leur industrie à leur situation, et chercher les emplois du travail et des fonds dans lesquels ils peuvent, malgré la dureté de leur position, se procurer quelqu'avantage dans le commerce du dedans ou du dehors, c'est évidemment ce qu'il y a de mieux à faire pour eux dans l'un et l'autre cas. Si on leur met une nouvelle taxe, parce qu'ils sont déjà surchargés de taxes, si parce qu'ils payent déjà trop cher les choses nécessaires à la vie, on leur fait payer aussi trop cher la plus grande partie des autres mar-

chandises ; ne prend-t-on pas la voie la plus absurde pour les indemniser ?

Lorsque ces sortes de taxes parviennent à un certain excès, elles sont une malédiction égale à la stérilité de la terre et à l'inclémence du ciel ; et c'est pourtant dans les pays les plus riches et les plus industrieux, qu'elles sont le plus généralement imposées : des pays moins heureux ne pourraient soutenir un si grand désordre. Comme les corps les plus vigoureux sont les seuls qui vivent et se portent bien avec un régime mal-sain, de même il n'y a que les nations douées des plus grands avantages naturels et acquis dans toutes sortes d'industrie, qui puissent subsister et prospérer avec le fardeau d'un grand nombre de taxes. La Hollande est le pays de l'Europe où il y en a le plus, et par des circonstances particulières elle continue de prospérer, non par le moyen de ces charges, comme on l'a supposé avec la plus grande absurdité, mais en dépit d'elles.

Comme il y a deux cas où il sera généralement avantageux d'imposer l'industrie étrangère pour encourager l'industrie domestique, il y a aussi deux autres cas où il peut se trouver quelquefois matière à délibérer, savoir : pour le premier cas, jusqu'où il est à propos de continuer la libre importation de certaines

marchandises étrangères ; et, pour le second cas, jusqu'où et de quelle manière il est à propos de rétablir l'importation libre, après qu'elle a été interrompue quelque tems.

Nous pouvons être quelquefois dans le cas de délibérer jusqu'où il est à propos de continuer l'importation libre de certaines marchandises étrangères, quand quelqu'autre nation empêche, par de gros droits ou des prohibitions, qu'on n'importe chez elle le produit de certaines de nos manufactures. La vengeance dicte alors naturellement de rendre la pareille, et d'établir les mêmes droits et prohibitions sur l'importation qu'ils feraient chez nous du produit de quelques unes ou de toutes leurs manufactures : aussi les nations ne manquent guère d'avoir recours à ces représailles. Les Français ont été particulièrement ardens à favoriser leurs manufactures, en mettant des entraves à l'importation des marchandises étrangères qui pouvaient entrer en concurrence avec les leurs. C'était là une grande partie de la politique de M^r. Colbert, qui, malgré ses grands talens, paraît avoir été trompé dans cette affaire par les sophismes des marchands et des manufacturiers, qui ne cessent de demander le monopole contre leurs concitoyens. L'opinion de ce qu'il y a aujourd'hui de plus

intelligent en France, est que toutes ses opérations de ce genre n'ont pas fait de bien à son pays. Ce ministre, par le tarif de 1667, imposa de fort gros droits sur les marchandises d'un grand nombre de manufactures étrangères. Sur son refus de les modérer en faveur des Hollandais, ils défendirent, en 1671, l'importation des vins, des eaux-de-vie, et de tout ce que fabriquaient les manufactures de France. La guerre de 1671 paraît avoir été en partie occasionnée par cette dispute de commerce. La querelle fut terminée en 1678 par la paix de Nimègue. Quelques uns de ces droits furent modérés en faveur des Hollandais, qui, en revanche, levèrent leur prohibition. Ce fut vers le même tems que les Français et les Anglais commencèrent à opprimer mutuellement l'industrie les uns des autres par de semblables droits et prohibitions, dont les Français semblent cependant avoir donné l'exemple. L'esprit d'hostilité qui a toujours subsisté depuis entre les deux nations, n'a pas permis de les modérer de part ni d'autre. En 1697, les Anglais défendirent l'importation de la dentelle qui se fait en Flandres. Le gouvernement de ce pays, qui était alors sous la domination de l'Espagne, défendit de son côté l'importation des étoffes de laine anglaises. En 1700, la dé-

fense d'importer de la dentelle en Angleterre, fut levée, à condition que l'importation des laines anglaises serait en Flandres sur le même pied qu'elle était auparavant.

Il peut y avoir une bonne politique à user de cette espèce de représailles, quand il est probable qu'elles feront révoquer les gros droits et les prohibitions dont on se plaint. Ce qu'on recouvrera d'étendue dans le marché du dehors, sera généralement plus que suffisant pour compenser l'inconvénient passager de payer plus cher certaines marchandises pendant un court espace de tems. Savoir si ces sortes de représailles produiraient la révocation dont il s'agit, c'est un point dont la décision appartient peut-être moins à la science du législateur, dont les délibérations doivent toujours être dirigées par des principes généraux qui ne varient jamais, qu'à l'adresse de cet être insidieux et rusé, communément appelé *Homme d'état* ou *Politique*, dont les conseils changent selon les vicissitudes ou les variations momentanées qui arrivent dans les affaires. S'il n'y a pas de probabilité que ces représailles fassent lever les impositions et les défenses, il semble que ce soit une mauvaise méthode que de réparer un tort fait à certaines classes de nos concitoyens, en faisant nous-mêmes un

autre tort à ces mêmes classes et à presque toutes les autres. Quand nos voisins ferment leurs portes à quelques unes de nos fabriques, nous fermons les nôtres non-seulement à ce qui se fait de pareil chez eux, ce qui seul ne les toucherait pas beaucoup, mais encore à d'autres produits de leur industrie. Cette vengeance peut sans doute donner de l'encouragement à quelque classe particulière de nos ouvriers, et en excluant certains de leurs rivaux, les mettre en état d'augmenter le prix de ce qu'ils font et vendent chez nous. Cependant les ouvriers qui ont souffert de la prohibition de nos voisins, n'y gagneront rien; au contraire ils y perdront, eux et presque toutes les autres classes de citoyens, puisque par-là ils seront obligés de payer certaines marchandises plus cher qu'ils ne les payaient auparavant. Une loi de cette nature impose donc une taxe réelle sur tout le pays, non en faveur de cette classe d'ouvriers à qui la prohibition de nos voisins porte préjudice, mais en faveur de quelqu'autre classe.

Il y a aussi quelquefois matière à délibérer jusqu'où et de quelle manière il convient de rétablir la libre importation des marchandises étrangères, après qu'elle a été interrompue pendant quelque tems. Ce second cas a lieu

quand des manufactures particulières, au moyen des gros droits et des prohibitions sur toutes les marchandises étrangères qui pouvaient entrer en concurrence avec elles, se sont étendues au point d'employer une grande multitude de bras. Dans ce cas, l'humanité peut exiger que la liberté ne soit rendue au commerce que peu à peu, lentement et avec beaucoup de réserve et de circonspection. Si on supprimait tout d'un coup et tout à la fois ces forts droits et ces prohibitions, il viendrait peut-être bientôt dans le pays une si grande quantité de marchandises étrangères de la même espèce et moins chères, que plusieurs milliers de sujets se verraient tout-à-coup privés de leur emploi ordinaire et des moyens de subsister. Il en résulterait sans doute un grand désordre; mais qui serait pourtant, selon toute apparence, beaucoup moindre qu'on ne l'imagine communément, ce que je prouve par les deux raisons suivantes :

1°. Toutes ces manufactures dont le produit passe communément en partie chez l'étranger, sans qu'il y ait de prime attachée à son exportation, ne peuvent guère se ressentir de la plus libre importation des marchandises étrangères. Il faut que leurs productions se vendent hors du pays aussi bon marché que toutes les productions

étrangères de même espèce et qualité, et conséquemment il faut qu'elles se vendent meilleur marché dans le pays même. Elles seraient donc encore en possession du marché intérieur; et quand certaines personnes du beau monde auraient la fantaisie de préférer les marchandises étrangères, précisément parce qu'elles sont étrangères, à celles du pays qui sont de même espèce, quoique meilleures et moins chères, cette folie, par la nature des choses, serait toujours si rare et s'étendrait si peu, qu'elle ne pourrait faire aucune impression sensible sur l'emploi général des ouvriers. Or, il n'y a aucune prime attachée à l'exportation qui se fait annuellement d'une grande partie de nos manufactures de laine, de nos cuirs tannés et de notre quincaillerie, et ce sont ces manufactures qui emploient le plus de bras. La manufacture de soie serait peut-être celle qui souffrirait le plus de cette liberté du commerce; celle de toile ensuite, quoique beaucoup moins.

2°. De ce qu'un grand nombre de gens perdraient leur gagne-pain ordinaire, par le rétablissement de la liberté du commerce, il ne s'ensuit nullement qu'ils seraient privés de tout moyen de travailler et de subsister. Par la réduction des armées de terre et de mer, à la fin de la dernière guerre, il y eut plus de cent

mille ; tant soldats que matelots, à qui on retira leur emploi ordinaire, et ce nombre égale ce qu'on emploie de gens dans les plus grandes branches de manufactures. Sans doute qu'ils en souffrirent quelque dommage ; mais en les congédiant on ne leur ôta point tout moyen de travailler et de gagner leur vie. La plus grande partie des matelots s'attachèrent probablement au service des vaisseaux marchands à fur et mesure qu'ils en trouvèrent l'occasion, et en attendant, les soldats et eux furent absorbés dans la grande masse du peuple, où ils s'adonnèrent à beaucoup de différentes occupations. Non seulement l'état n'éprouva aucune convulsion, mais il n'arriva pas même de désordre sensible d'un si grand changement dans la situation de plus de cent mille hommes, tous rompus dans l'usage des armes, et la plupart accoutumés à la rapine et au pillage. On ne s'apperçut pas que le nombre des vagabonds fût nulle part augmenté sensiblement ; et autant que j'ai pu l'apprendre, le salaire même du travail ne baissa dans aucune profession, si ce n'est dans celle des matelots au service de la marine marchande. Mais si l'on compare les habitudes d'un soldat avec celles d'un manufacturier quelconque, on trouvera que celles du dernier tendent moins à le rendre inhabile

à un nouveau métier, que celles du premier à le rendre incapable d'en exercer aucun. Le manufacturier a toujours été accoutumé à ne compter pour sa subsistance que sur son travail seul, au lieu que le soldat l'a toujours attendue de sa paye. L'application et l'industrie ont été le partage de l'un, la fainéantise et la dissipation celui de l'autre. Or, il est beaucoup plus facile de changer la direction de l'industrie et de la tourner d'une espèce de travail à une autre, que d'amener des hommes qui passaient leur vie dans l'oisiveté et la dissipation à travailler. D'ailleurs, comme on l'a déjà observé, la plupart des manufactures se ressemblent assez pour qu'un ouvrier n'ait pas grande peine à passer de l'une à l'autre. La plus grande partie de ces ouvriers sont aussi employés accidentellement aux travaux de la campagne. Les fonds qui les mettaient auparavant en action dans une manufacture particulière demeurant encore dans le pays, serviront à occuper le même nombre de bras à quelque autre chose. Le capital du pays restant le même, on demandera la même ou à peu près la même quantité de travail, quoique ce ne soit pas pour les mêmes endroits, ni pour les mêmes objets. Il est vrai que les soldats et les matelots licenciés ont la liberté d'exercer tel

métier qu'ils voudront dans toutes les villes et tous les lieux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Qu'on rende à tous les sujets de sa majesté la même liberté naturelle d'exercer telle espèce d'industrie qu'il leur plaira, et par-tout où bon leur semblera dans les trois royaumes; qu'on supprime les priviléges exclusifs des corporations, et qu'on abolisse le statut de l'apprentissage, deux institutions qui sont de véritables brèches faites au droit naturel; qu'on y ajoute aussi la révocation de la loi d'établissement; et qu'un pauvre ouvrier qui ne trouve plus rien à faire dans un certain métier, ou dans un certain endroit, puisse chercher impunément de quoi gagner sa vie autrement ou ailleurs, sans craindre d'être poursuivi ou renvoyé: alors ni le public, ni les individus ne seront guère plus lésés par la dissolution accidentelle de quelques classes de manufacturiers, que par le licenciement des soldats. Nos manufacturiers meritent sans doute beaucoup de leur pays; mais ils ne peuvent mériter de lui plus que ceux qui le défendent de leur sang, et ils n'ont pas droit d'en être mieux traités.

S'attendre que la liberté du commerce soit jamais rétablie entièrement dans la Grande-Bretagne, ce serait, à la vérité, une bonhommie

aussi absurbe que de compter d'y voir jamais réaliser l'*Oceana* ou l'Utopie. Non-seulement les préjugés du public ; mais, ce qui est bien plus insurmontable, les intérêts particuliers de nombre d'individus, s'y opposent irrésistiblement. Si les officiers d'une armée s'opposaient à toute réduction des troupes avec autant de zèle et d'unanimité, que les maîtres manufacturiers en ont pour s'élever contre toute loi tendante à multiplier leurs rivaux dans le marché intérieur ; si les premiers animaient leurs soldats, comme les autres enflamment leurs ouvriers, pour les soulever et les déchaîner contre toute proposition d'un pareil réglement, la tentative de réduire une armée ne serait pas moins dangereuse que ne l'est devenue à présent celle de diminuer, à quelqu'égard, le monopole que nos manufacturiers ont obtenu contre leurs concitoyens. Ce monopole a tellement grossi, parmi eux, le nombre de certaines classes d'hommes, que, semblables à un déluge de troupes sur pied, ils sont devenus formidables au gouvernement, et ont intimidé la législation dans plusieurs occasions. Le membre du parlement qui vient à l'appui de toute proposition faite pour fortifier le monopole, est sûr d'acquérir, non-seulement la réputation de bien entendre le commerce,

mais un haut degré de faveur et de crédit dans un ordre d'hommes, à qui leur multitude et leurs richesses donnent une grande importance. S'il s'y oppose, au contraire, et qu'il ait surtout assez d'autorité pour les traverser, ni la probité la plus reconnue, ni le plus haut rang, ni les plus grands services rendus au public, ne peuvent le mettre à l'abri de la détraction et des calomnies les plus infâmes, des insultes personnelles, et quelquefois du danger réel que produit le déchaînement insolent des monopoleurs furieux et trompés dans leurs espérances.

Si on ouvrait subitement le marché intérieur à la concurrence des étrangers, le maître particulier d'une grande manufacture qui serait obligé d'abandonner son commerce, en souffrirait sans doute considérablement. Il pourrait peut-être trouver aisément un autre emploi à cette partie de son capital qui lui servait à acheter les matières et à payer ses ouvriers; mais il ne pourrait guère se garantir d'une grosse perte dans la disposition qu'il ferait de l'autre partie de son capital, fixée dans ses atteliers et dans les instrumens servans à sa fabrique. Un ménagement équitable pour son intérêt demanderait donc que ces sortes de changemens ne se fissent jamais

brusquemment, mais lentement, graduellement, et après de longs avertissemens. La législature, supposé que ses délibérations puissent jamais être dirigées, non par les clameurs importunes de l'intérêt personnel, mais par une vue étendue de ce qu'exige le bien général; la législature, dis-je, devrait peut-être donner, par la même raison, une attention particulière à ne point établir de nouveaux monopoles de ce genre, à ne pas étendre plus loin ceux qui subsistent déjà. Tout nouveau réglement de cette nature introduit plus ou moins, dans la constitution de l'état, un désordre réel, auquel il sera difficile de remédier ensuite sans en occasionner un autre.

J'examinerai ci-après, en traitant des taxes, jusqu'où il est à propos d'en imposer sur les marchandises étrangères, non pour prévenir leur importation, mais pour faire un revenu au gouvernement. Celles qu'on impose en vue d'empêcher ou même de diminuer l'importation, sont évidemment aussi destructives du revenu des douanes que de la liberté du commerce.

CHAPITRE III.

Des empêchemens extraordinaires mis à l'importation des marchandises de presque toutes les espèces, venant des pays avec lesquels on suppose que la balance du commerce est désavantageuse.

PREMIÈRE PARTIE.

Que dans les principes même du système commercial, ces empêchemens sont déraisonnables.

Le second expédient que propose le système commercial, pour augmenter la quantité d'or et d'argent, est de mettre des empêchemens extraordinaires à l'importation de presque toutes les marchandises venant des pays avec lesquels on suppose que la balance du commerce est désavantageuse. C'est ainsi qu'en payant certains droits, on peut importer dans la Grande-Bretagne, pour sa consommation, les linons de Silésie; mais les linons et batistes de France ne peuvent y être importés que dans le port de Londres, pour y être emmagasinés et exportés. On a mis sur les vins de ce pays-

là des droits plus forts que sur ceux de Portugal, ou même de tout autre pays. Par ce qu'on appelle l'impôt de 1692, toutes ses marchandises sont assujéties à un droit de vingt-cinq pour cent de leur prix ou valeur, tandis que la plupart de celles des autres nations, ne sont soumises qu'à des droits bien moins considérables, et qui excèdent rarement cinq pour cent. Il est vrai que le vin, l'eau-de-vie, le sel et le vinaigre furent exceptés, ces marchandises étant déjà chargées de gros droits, soit par d'autres lois, soit par des clauses particulières de la même loi. En 1696 on mit un second droit de vingt-cinq pour cent sur toutes les marchandises de ce royaume, excepté l'eau-de-vie, le premier droit ayant paru insuffisant pour décourager leur importation; on mit en même tems un nouveau droit de vingt-cinq livres sur chaque tonneau de ses vins, et de quinze livres sur chaque tonneau de son vinaigre: jamais ses productions n'ont été oubliées dans aucun de ces subsides généraux ou droits de cinq pour cent, imposés sur la totalité ou la plus grande partie des marchandises énumérées dans le livre des tarifs. Si nous supputons qu'un tiers et deux tiers de subside forment ensemble un subside complet, il y a eu cinq subsides généraux; de sorte qu'au commencement de la guerre actuelle, le

moindre droit, dont la plupart des marchandises du crû, du produit ou des manufactures de France étaient grêvées, pouvait être évalué à soixante et quinze pour cent, ce qui, pour la majeure partie d'entre elles, équivaut à une prohibition. Je crois que les Français, à leur tour, ne nous ont pas traités avec moins de rigueur, quoique je ne sois pas si bien informé des entraves particulières par lesquelles ils ont gêné l'entrée de nos marchandises chez eux. Par ces entraves réciproques, tout commerce honnête entre les deux nations, se trouve presque anéanti, et les contrebandiers sont les principaux importateurs des marchandises anglaises en France et des marchandises françaises en Angleterre. Les principes que j'ai examinés dans le premier chapitre, tirent leur origine de l'intérêt particulier et de l'esprit de monopole; ceux que je vais examiner dans celui-ci, ont leur source dans la prévention et l'animosité nationale. Aussi sont-ils, comme il faut s'y attendre, encore plus déraisonnables. Ils le sont, même dans les principes du système commercial.

Premièrement, quand il serait bien certain que, dans le cas d'un commerce libre entre la France, par exemple, et l'Angleterre, la balance serait en faveur de la France, il ne s'en-

suivrait pas qu'un pareil commerce serait désavantageux à l'Angleterre, ou que la balance générale de tout son commerce, se tournât par-là davantage contre elle. Si les vins de France valent mieux et coûtent moins que ceux du Portugal, si ses toiles sont meilleures et à meilleur marché que celles d'Allemagne, la Grande-Bretagne trouverait plus d'avantage à faire venir des vins et des toiles de France, que des vins de Portugal et des toiles d'Allemagne. Quoique la valeur des importations annuelles de la France se trouvât par-là fort augmentée, celle du total des importations diminuerait en proportion que les marchandises françaises de même qualité, seraient moins chères que celles des autres pays. C'est ce qui arriverait dans la supposition même que toutes les marchandises importées de la France seraient pour la consommation de la Grande-Bretagne.

Mais, secondement, nous pourrions en réexporter une grande partie dans les autres pays, où étant vendues avec un profit, elles pourraient nous rapporter en retour peut-être l'équivalent du premier coût de toutes les marchandises françaises importées. Ce qu'on a dit souvent du commerce de l'Inde, pourrait bien se trouver vrai de celui que nous ferions avec

la France, que, quoique la plus grande partie des marchandises des Indes orientales s'y achète avec de l'or et de l'argent, la réexportation, qui en fait passer une partie dans d'autres pays, rapporte plus d'or et d'argent à celui qui fait ce commerce, que le premier achat en entier ne lui en a coûté. Une des principales branches du commerce hollandais consiste à présent dans le transport des marchandises de la France chez d'autres nations. Une grande partie des vins de ce royaume qui se boivent dans la Grande-Bretagne même, y sont importés clandestinement de Hollande et de Zélande. S'il y avait un commerce libre entre la France et l'Angleterre, ou si les marchandises françaises importées payaient seulement les mêmes droits que celles des autres pays, pour être restitués dans le cas de l'exportation, l'Angleterre pourrait avoir une grande part dans un commerce qui se trouve si avantageux à la Hollande.

Troisièmement, enfin, il n'y a point de *criterium*, ou de marque certaine, par où l'on puisse juger de quel côté se trouve ce qu'on appelle *balence* entre deux nations, c'est-à-dire, quelle est celle des deux qui exporte pour une plus grande valeur. La prévention et l'animosité nationales, toujours soufflées par l'intérêt

propre des négocians particuliers, sont les principes qui généralement règlent nos jugemens sur toutes les questions qu'on peut faire à ce sujet. Il y a cependant deux *criteriums*, ou signes, auxquels on a souvent appellé, savoir, les livres de la douane, et le cours du change. Tout le monde, je pense, convient actuellement que les livres de la douane sont un *criterium* très-incertain, à cause de leur inexactitude dans l'évaluation de la plupart des marchandises. Le cours du change est, peut-être, presque aussi équivoque.

Lorsque le change entre deux places, telles que Londres et Paris, est au pair, on dit que c'est signe que ce que Londres doit à Paris est compensé par ce que Paris doit à Londres. Au contraire, quand on paye une prime à Londres pour une lettre de change sur Paris, on dit que c'est un signe que les dettes de Londres à Paris ne sont pas compensées par celles de Paris à Londres; mais qu'il faut envoyer de Londres une balance en argent, et que c'est pour le risque, l'embarras et la dépense de cette exportation, que la prime est demandée et accordée. Or, ajoute-t-on, l'état ordinaire des dettes et des créances respectives de ces deux villes, se règle nécessairement par le cours ordinaire des affaires qu'elles ont ensemble. Quand les

importations et les exportations mutuelles de l'une et de l'autre sont d'une valeur égale, leurs créances et leurs dettes se compensent. Quand l'une porte pour moins de valeur chez l'autre qu'elle n'en importe, elle lui est redevable de quelque chose, leurs créances et leurs dettes ne sont plus compensées, et il faut que celle qui doit plus à l'autre que l'autre ne lui doit, lui envoie de l'argent. Ainsi le cours ordinaire du change étant une indication de l'état ordinaire des dettes et des créances entre deux places, il indique également le cours ordinaire de leurs exportations et importations respectives, puisque ce sont celles-ci qui règlent nécessairement cet état.

Mais quand on supposerait la vérité de tout ce discours, dont une partie n'est pas à beaucoup près hors de doute, la manière dont on a supputé le change jusqu'à présent, rend incertaines toutes les conclusions qu'on en a jamais tirées.

Lorsque, pour une somme d'argent payée en Angleterre, contenant au titre de la monnaie anglaise un certain nombre d'onces d'argent fin, vous recevez une lettre de change pour une somme d'argent à payer en France, contenant au titre de la monnaie française un égal nombre d'onces d'argent fin, on dit que le change est

au pair entre l'Angleterre et la France. Lorsque vous payez davantage, vous êtes supposé donner une prime, et on dit que le change est contre l'Angleterre et en faveur de la France. Quand vous payez moins, vous êtes supposé gagner une prime, et on dit que le change est contre la France et en faveur de l'Angleterre.

Mais, 1°., nous ne pouvons pas toujours juger de la valeur des espèces courantes des différens pays, par les titres de leurs monnaies respectives. Dans quelques uns, elles sont plus ou moins usées, rognées ou autrement détériorées. Or la valeur des espèces courantes de chaque pays, comparée avec celles d'un autre pays, est en proportion non de la quantité d'argent fin qu'elles doivent contenir, mais de la quantité qu'elles en contiennent actuellement. Avant la refonte de la monnaie d'or sous le roi Guillaume, le change entre l'Angleterre et la Hollande, supputé à la manière ordinaire selon le titre de leurs monnaies respectives, était de vingt-cinq pour cent contre l'Angleterre. Mais la valeur des espèces courantes d'Angleterre, était pour lors de plus de vingt-cinq pour cent au-dessous de leur valeur légale ou primitive, ainsi que nous l'apprenons de M^r. Lowndes. Ainsi le change réel peut avoir été, dans ce tems même, en faveur de l'Angleterre, quoique

le change de compte fût si fort contr'elle : avec moins d'onces d'argent fin, actuellement payées en Angleterre, on aurait pu acheter une lettre de change pour plus d'onces d'argent fin à payer en Hollande, et celui qu'on supposait donner la prime, pouvait dans la réalité la gagner. La monnaie de France, avant la dernière refonte de la monnaie d'or anglaise, était beaucoup moins usée que celle d'Angleterre, et était peut-être de deux ou trois pour cent plus près de sa valeur légale. Par conséquent, si le change de compte n'était que de deux ou trois pour cent contre l'Angleterre, le change réel peut avoir été en sa faveur. Depuis la refonte de la monnaie d'or anglaise, le change a été constamment en faveur de l'Angleterre contre la France.

2°. Dans certains pays, la dépense du monnayage est payée par le gouvernement ; dans d'autres, elle l'est par les particuliers qui portent leurs lingots à la monnaie, et le gouvernement tire même quelque revenu du monnayage. En Angleterre, elle est payée par le gouvernement, et si vous portez une livre pesant d'argent au titre de la monnaie, vous y recevrez soixante-deux schelings, contenant une livre pesant d'argent au même titre. En France, on déduit un droit de huit pour cent pour la fabrication, ce qui non-seulement en paye les frais, mais

rapporte encore quelque petit revenu au gouvernement. Comme le monnayage ne coûte rien en Angleterre, les espèces courantes ne peuvent pas être d'une valeur beaucoup plus grande que la quantité d'argent en lingots qu'elles contiennent actuellement. En France, comme on paye la main-d'œuvre, elle ajoute à la valeur des espèces, comme elle ajoute à la valeur de la vaisselle dont on paye la façon. Ainsi une somme en monnaie de France, contenant un certain poids d'argent fin, vaut plus qu'une somme en monnaie d'Angleterre, contenant un poids égal d'argent fin, et il faut plus d'argent en lingots, ou plus d'autres marchandises, pour l'acheter. Quand donc les espèces courantes de ces deux royaumes, seraient également près de la valeur légale de leurs monnaies respectives, une somme en monnaie d'Angleterre ne pourrait acheter une somme en monnaie de France, contenant un égal nombre d'onces d'argent fin, ni par conséquent une lettre de change sur la France de pareille somme. Si ce qu'on donnerait de plus pour cette lettre de change suffisait simplement pour compenser la dépense du monnayage de France, le change réel pourrait être au pair entre les deux pays, et leurs dettes et leurs créances respectives pourraient se compenser

les unes les autres, tandis que le change de compte serait considérablement en faveur de la France. Si on donnait moins pour avoir cette lettre, le change réel pourrait être en faveur de l'Angleterre, tandis que le change de compte serait en faveur de la France.

5°. Dans certaines places, comme Amsterdam, Hambourg, Venise, etc., on paye les lettres de change étrangères en ce qu'on appelle argent de banque; tandis que dans d'autres, comme Londres, Lisbonne, Anvers, Livourne, etc., elles sont payées en espèces courantes ordinaires du pays. Ce qu'on appelle argent de banque a toujours plus de valeur que la même somme nominale en espèces courantes. Mille florins à la banque d'Amsterdam, par exemple, valent plus de mille florins en espèces courantes d'Amsterdam. La différence de ces deux valeurs est ce qu'on nomme l'agio de la banque, qui, à Amsterdam, est généralement d'environ cinq pour cent. En supposant que les espèces courantes de deux pays fussent également près de leurs valeur légale, et que l'un payât les lettres de change étrangères en espèces courantes, tandis que l'autre les payerait en argent de banque, il est évident que le change de compte pourrait être en faveur de celui qui payerait en argent de banque, lorsque le change

réel serait en faveur de celui qui payerait en espèces de cours, et cela par la même raison que le change de compte peut être en faveur de celui qui paye en argent meilleur ou plus près de son poids originaire, quoique le change réel soit en faveur de celui qui paye en argent qui n'est pas si bon. Le change de compte, avant la dernière refonte de la monnaie d'or, était généralement contre Londres avec Amsterdam, Hambourg, Venise, et, je pense, avec toutes les autres places qui payent en ce qu'on appelle argent de banque : il ne s'ensuit pourtant pas que le change réel était contre Londres. Il a été en sa faveur avec toutes ces mêmes places, depuis la dernière refonte de la monnaie d'or. Le change de compte l'a été aussi généralement avec Lisbonne, Anvers, Livourne; et je pense que, la France exceptée, il l'a été de même avec toutes les autres parties de l'Europe qui payent en espèces courantes, et il n'est pas improbable que le change réel l'ait été pareillement.

Digression sur les banques de dépôt, particulièrement sur celle d'Amsterdam.

Les espèces courantes d'un grand état, tel que la France ou l'Angleterre, consistent géné-

ralement presqu'en entier dans la monnaie qui lui est propre. S'il arrive que ces espèces soient usées, rognées, ou autrement dégradées au-dessous de leur valeur primitive, l'état peut les rétablir efficacement par une refonte de sa monnaie. Mais les espèces courantes d'un petit état, tel que Gênes ou Hambourg, ne peuvent guère être entièrement composées de sa monnaie particulière; elles le sont en grande partie de celles des état voisins avec lesquels ses habitans ont un commerce continuel. Un pareil état, qui réformera sa monnaie, ne sera donc pas toujours le maître de réformer les espèces qui ont cours chez lui. Si on y paye avec ces espèces les lettres de change étrangères, la valeur incertaine d'une somme composée de pièces dont la valeur est elle-même si incertaine, doit toujours faire tourner le change contre lui, parce que tous les états étrangers estimeront ses espèces courantes au-dessous même de ce qu'elles valent réellement.

Afin de remédier à l'inconvénient auquel ce change désavantageux exposait leurs négocians, ces petits états, devenus attentifs à l'intérêt du commerce, ont souvent statué que les lettres de change étrangères, d'une certaine valeur, seraient payées, non en espèces de cours communes, mais par une assignation ou

par un transport sur les livres d'une certaine banque établie sur le crédit et sous la protection de l'état, cette banque étant toujours obligée de payer en bonnes et valables espèces du pays. Les banques de Venise, de Gênes, d'Amsterdam, de Hambourg et de Nuremberg, paraissent avoir été toutes établies originairement dans cette vue, quoiqu'on ait fait servir depuis quelques unes d'elles à d'autres usages. L'argent de ces banques étant meilleur que les espèces courantes ordinaires du pays, a nécessairement gagné un agio qui a été plus grand ou plus petit, selon que les espèces courantes étaient supposées plus ou moins dégradées. Par exemple, l'agio de la banque de Hambourg, qu'on dit être communément d'environ quatorze pour cent, est la différence qu'on suppose entre le bon argent qui n'a rien perdu de son poids, et les espèces courantes rognées, usées et diminuées, qu'on y verse des états voisins.

Avant 1609, la grande quantité de monnaies étrangères usées et rognées, que le commerce étendu d'Amsterdam porta de toutes les parties de l'Europe dans cette ville, réduisit la valeur de ses espèces courantes d'environ neuf pour cent au-dessous de la bonne monnaie nouvellement fabriquée. Dès que cette monnaie paraissait, elle était fondue ou enlevée, comme il

se pratique toujours en pareil cas. Les négocians, dans l'abondance d'espèces courantes, n'en pouvaient pas toujours trouver assez de bonnes pour acquiter leurs lettres de change, et la valeur de ces lettres devint incertaine en grande partie, malgré les divers réglemens faits pour l'empêcher.

Pour remédier à ce mal, on établit une banque, en 1609, sous la garantie de la ville. Cette banque reçut les monnaies étrangères et les monnaies dégradées du pays pour leur valeur intrinsèque, relativement au titre et au poids primitif du pays, en déduisant seulement ce qu'il fallait pour les frais du monnayage et autres indispensables. Pour la valeur qui restait, cette déduction faite, elle donna une créance ou un crédit dans ses livres : ce crédit fut appellé *argent de banque*. Comme cet argent représentait exactement celui qui n'était pas dégradé, il avait toujours la même valeur réelle, et instrinséquement son prix était supérieur à celui de la monnaie courante. Il fut réglé en même tems que toutes les lettres de change de six cents florins et au-delà, qui seraient tirées sur Amsterdam ou négociées dans cette ville, seraient payées en argent de banque, ce qui fit cesser toute incertitude sur leur valeur. En conséquence de ce règlement, chaque négociant

fut obligé de tenir un compte ouvert avec la banque, pour payer les lettres de change étrangères, ce qui occasionna, nécessairement, une certaine demande d'argent de banque.

Outre sa supériorité intrinsèque sur les espèces courantes, et la valeur additionnelle que lui donne nécessairement cette demande, l'argent de banque a encore quelques autres avantages. Il est à l'abri du feu, des voleurs et d'autres accidens : la ville d'Amsterdam en répond; il peut se payer par un simple virement, sans avoir l'embarras de le compter ou de le transférer d'un lieu dans un autre. Il paraît que, dès les commencemens, ces différens avantages lui ont fait gagner un agio, et on croit généralement qu'on y a laissé tout l'argent que les particuliers y ont porté d'abord, personne ne se souciant de demander le paiement d'une dette qu'il pouvait vendre en y gagnant une prime : en le demandant il aurait perdu cette prime. Comme un scheling qui vient d'être frappé, n'achète pas plus de marchandises au marché qu'un vieux scheling usé qui a cours, de même le vrai bon argent monnayé de poids, qui passerait des coffres de la banque dans ceux des particuliers, se trouvant mêlé et confondu avec les espèces courantes ordinaires du pays, n'aurait pas plus de valeur que ces espèces

dont il ne serait plus distingué réellement. Tant qu'il reste à la banque, sa supériorité est certaine et connue; s'il était une fois entre les mains d'un particulier, cette même supériorité, pour être bien constatée, demanderait peut-être plus de peine que n'en vaudrait la différence. D'ailleurs en sortant des coffres de la banque, il perdrait tous les autres avantages de l'argent de banque, sa sûreté, la sûreté et la facilité d'en faire passer la propriété à un autre, et l'usage qu'on en fait pour payer les lettres de change étrangères. Enfin, par-dessus tout cela, il ne pourrait en sortir, sans payer préalablement la peine de l'avoir gardé, ainsi qu'on va le voir dans le moment.

Ces dépôts de monnaies que la banque s'obligeait de rendre en espèces, constituaient originairement le capital de la banque, ou toute la valeur de ce qui était représenté par ce qu'on appelle *argent de banque* : actuellement on suppose qu'elles ne font qu'une bien petite partie de ce capital. Pour faciliter le commerce en lingots, la banque s'est mise, depuis plusieurs années, dans l'usage de donner un crédit dans ses livres, sur des dépôts de lingots d'or et d'argent. Ce crédit est ordinairement d'environ cinq pour cent au-dessous du prix des lingots à la monnaie. La banque accorde en

même tems un récépissé qui autorise la personne qui fait le dépôt, ou le porteur, à retirer les lingots quand il voudra, dans l'espace de six mois, en remettant à la banque une quantité d'argent de banque, égale à celle à laquelle se monte le crédit qu'elle lui a donné dans ses livres, lors du dépôt, et en payant, pour la garde ou le soin de le garder, un quart pour cent, si le dépôt est en argent, et un demi pour cent, s'il est en or; déclarant en même tems qu'au défaut de ce payement et à l'expiration de ce terme, le dépôt appartiendra à la banque au prix auquel il a été reçu, ou pour le crédit qu'elle a donné dans ses livres. Ce qui se paye ainsi pour la garde du dépôt, peut être considéré comme une espèce de droit de magasin, et on a allégué diverses raisons de ce qu'il est beaucoup plus fort pour l'or que pour l'argent. La pureté de l'or, a-t-on dit, est plus difficile à constater que celle de l'argent; les fraudes sont plus aisées à pratiquer dans le métal le plus précieux, et occasionnent une perte plus grande. L'argent, d'ailleurs, étant le métal sur lequel se règle la valeur de tous les autres; l'état, ajoute-t-on, veut plus encourager les dépôts en argent que ceux en or.

On fait communément les dépôts de lingots quand le prix en est un peu au-dessous de l'or-

dinaire, et on les retire quand il vient à hausser. En Hollande, le prix courant des lingots est généralement au-dessus de leur prix à la monnaie, par la même raison qu'il l'était en Angleterre avant la dernière refonte de la monnaie d'or. On dit que la différence est communément de six jusqu'à seize sols de Hollande par marc, ou par huit onces d'argent à onze parties de fin sur une d'alliage. Le prix de la banque, ou le crédit qu'elle donne pour les dépôts de l'argent à ce titre (quand ils sont faits en monnaies étrangères dont la finesse est connue et constatée, comme celles des piastres du Mexique) (*), est de vingt-deux florins le marc. Le prix à la monnaie est d'environ vingt-trois florins, et le prix courant, depuis vingt-trois

---

(*) La banque d'Amsterdam reçoit actuellement (Septembre 1775) les lingots et les monnaies de différentes espèces aux prix suivans :

ARGENT.

	florins.		
Dollars du Mexique.....	22		Par marc.
Ecus de France.....	*Id.*		
Monnaie d'argent anglaise.....	*Id.*		
Rixdales du Mexique, nouveau coin.....	21	10	
Ducatons.....	3		par ducaton.
Rixdales.....	2	8	par rixdale.

florins six stivers, à vingt-trois florins seize stivers ou sols de Hollande, c'est-à-dire, depuis deux jusqu'à trois pour cent au-dessus du prix à la monnaie. Les proportions entre le prix de banque, le prix à la monnaie et le prix courant, sont à peu près les mêmes pour l'or en lingots. Une personne peut généralement vendre

---

Barre d'argent, contenant $\frac{11}{12}$ d'argent fin, 21 florins, par marc, et ainsi de suite, en proportion jusqu'à $\frac{1}{4}$ de fin, pour lequel elle donne cinq florins.

	florins.	
Barres d'argent fin.....	23	par marc.

O R.

	florins.	
Monnaie de Portugal.....	310	Par marc.
Guinées.....	*Id.*	
Louis d'or neuf.....	*Id.*	
Louis d'or vieux.....	300	
Ducats neufs.....	4 19 8	par ducat.

L'or en barre, ou le lingot d'or est reçu en proportion de sa finesse comparée avec la monnaie d'or étrangère ci-dessus.

Elle donne pour les barres d'or fin 340 florins, par marc. Cependant elle donne en général un peu plus pour la monnaie d'une finesse connue, que pour les barres d'or et d'argent dont la finesse ne peut être constatée que par les procédés de la fonte et de l'essai.

son *récépissé* pour la différence entre les prix des lingots à la monnaie, et leur prix courant. Un *récépissé* de lingots vaut toujours quelque chose, et, en conséquence, il arrive rarement que quelqu'un le laisse expirer ou qu'il laisse échoir ses lingots à la banque au prix où elle les a reçus, soit en ne les retirant pas avant les six mois révolus, soit en négligeant de payer le quart ou demi pour cent, afin d'avoir un nouveau *récépissé*, pour six autres mois. C'est cependant ce qui arrive, dit-on, quelquefois, et plus souvent à l'égard de l'or qu'à l'égard de l'argent, à raison de ce qu'on paye davantage pour la garde de l'un, que pour celle de l'autre.

La personne qui, en faisant un dépôt de lingots, obtient en même tems un crédit sur la banque et un *récépissé*, paye ses lettres de change à mesure qu'elles échoient, avec son crédit sur la banque; et elle vend ou garde son *récépissé*, selon qu'elle juge que le prix des lingots doit hausser ou baisser. Le *récépissé* et le crédit sur la banque, séjournent rarement long-tems ensemble, et il n'y a point de raison pour qu'ils ne se quittent pas. La personne qui a un *récépissé*, et qui a besoin de retirer des lingots, trouve toujours des crédits sur la banque en abondance, ou, ce qui est la même

chose, elle trouve toujours à acheter de l'argent de banque au prix ordinaire, et la personne qui a de l'argent de banque et qui a besoin de retirer des lingots, ne manque jamais de trouver une égale abondance de *récépissé*.

Les propriétaires des crédits sur la banque et les porteurs de *récépissés*, sont deux différentes sortes de créanciers à l'égard de la banque. Le porteur d'un *récépissé* ne peut retirer les lingots pour lesquels il a été donné, qu'en réassignant à la banque une somme d'argent de banque égale au prix auquel ses lingots ont été reçus. S'il manque d'argent de banque, il faut qu'il en achète de ceux qui en ont. Le propriétaire d'argent de banque ne peut retirer des lingots, sans produire à la banque des *récépissés* pour la quantité qu'il lui en faut; s'il n'a point de *récépissé* à lui appartenant, il faut qu'il en achète de ceux qui en ont. Quand le porteur d'un *récépissé* achète de l'argent de banque, il achète la faculté de retirer une quantité de lingots dont le prix est à la monnaie de cinq pour cent au-dessus du prix de banque. L'agio de cinq pour cent, qu'il paye communément pour cela, ne se paye donc pas pour une valeur imaginaire, mais pour une valeur réelle. Lorsque le propriétaire d'argent de

banque achète un *récépissé*, il achète le pouvoir de retirer une quantité de lingots dont le prix courant est de deux à trois pour cent au-dessus du prix qu'ils se vendent à la monnaie. Le prix qu'il paye pour cela est donc également payé pour une valeur réelle. Le prix du *récépissé* et le prix de l'argent de banque font entre eux, ou composent ensemble, la pleine valeur, ou le prix entier des lingots.

La banque accorde un *récépissé*, aussi bien que des crédits sur la banque, pour les dépôts des espèces courantes du pays; mais ces *récépissés* n'ont souvent aucune valeur, ou ne rapportent aucune prime quand on les vend. Par exemple, pour les ducatons, dont chacun vaut, prix de cours, trois florins trois stivers, la banque accorde un crédit de trois florins seulement, ou cinq pour cent au-dessous de leur valeur courante; elle accorde de même un *récépissé* qui met le porteur en droit de retirer le nombre de ducatons déposés, quand il voudra, dans le terme de six mois, en payant un quart pour cent de droit de garde. Ce *récépissé* ne rapportera souvent rien à la bourse ou au marché. Trois florins, argent de banque, se veudent généralement trois florins trois stivers; ce qui ferait la valeur entière des ducatons, si on les retirait de la banque; et avant de pouvoir

les retirer, il faudrait payer un quart pour cent pour le droit de garde, ce qui serait en pure perte pour le porteur du *récépissé*. Cependant si l'agio de la banque venait à tomber à trois pour cent, ces sortes de *récépissés* pourraient rapporter quelque chose et se vendre un et trois quarts pour cent. Mais l'agio de la banque étant aujourd'hui généralement d'environ cinq pour cent, on les laisse souvent expirer, ou, comme ils disent, tomber à la banque. Les *récépissés* donnés pour des ducats d'or, lui tombent encore plus souvent, parce qu'avant de pouvoir les retirer, il faut payer un plus fort droit de garde, savoir, un demi pour cent. Les cinq pour cent que gagne la banque, lorsqu'on lui laisse tomber les dépôts, soit en monnaie, soit en lingots, peuvent être regardés comme le prix du soin de les garder à perpétuité.

La somme d'argent de banque à laquelle se montent les *récépissés* qui ont expiré, doit être fort considérable. Elle doit comprendre tout le capital originaire de la banque, qui, comme on le suppose généralement, y est resté depuis qu'il y a été déposé, personne n'étant curieux de renouveller son *récépissé* ou de retirer son dépôt, parce que ni l'un, ni l'autre, ne pourrait se faire sans perte, par les raisons que j'ai dites;

mais quel que puisse être le montant de cette somme, on croit qu'elle est peu de chose en comparaison de la masse totale de l'argent de banque. La banque d'Amsterdam a été, depuis plusieurs années, le grand magasin de l'Europe pour les lingots, dont on ne laisse guère expirer les *récépissés*, et qui ne tombent que très-rarement à la banque. On suppose que la très-grande partie de l'argent de banque, ou des crédits sur les livres de la banque, a été créée depuis nombre d'années par ces sortes de dépôts, que ceux qui font le commerce en lingots, font et retirent continuellement.

Il ne peut y avoir de demande sur la banque, si ce n'est par le moyen des *récépissés*. La moindre masse d'argent de banque dont les *récépissés* sont expirés, est mêlée et confondue avec la plus grande dont les *récépissés* sont encore en force; de manière que, quoiqu'il puisse y avoir une somme considérable d'argent de banque pour laquelle il n'existe point de *récépissés*, il n'y en a cependant aucune somme ou portion spécifique qui ne puisse être demandée par quelqu'un en tous tems. La banque ne peut être débitrice de deux personnes pour la même chose, et le propriétaire d'argent de banque dépourvu de *récépissé*, ne peut demander de paiement à la banque, s'il n'en

achète pas. Ordinairement, et en tems de paix, il ne peut trouver de difficulté à en acheter au prix courant, qui généralement correspond avec le prix auquel il peut vendre la monnaie ou les lingots que le *récépissé* l'autorise à tirer de la banque.

Les choses peuvent changer de face dans une calamité publique, dans le tems, par exemple, d'une invasion, telle que celle de la France, en 1672. Les propriétaires de l'argent de banque étant alors pressés de le retirer de la banque, pour le garder eux-mêmes, la quantité de gens qui demanderaient des *récépissés*, pourraient les faire monter à un prix exhorbitant. Les porteurs de ces effets pourraient former des prétentions extravagantes, et au lieu de deux à trois pour cent, demander la moitié de l'argent de banque auquel se monte le crédit donné sur les dépôts, pour lesquels les *récépissés* ont été respectivement accordés. L'ennemi, au fait de la constitution de la banque, pourrait même les acheter, afin d'empêcher que le trésor ne fût enlevé : on suppose que, dans ces circonstances, la banque s'écarterait de la règle ordinaire de ne payer qu'aux porteurs de *récépissés*. Les porteurs de ces effets qui n'ont point d'argent de banque, doivent avoir reçu entre deux et trois pour

cent de la valeur du dépôt pour lequel on leur a donné leurs *récépissés* respectifs. Dans ce cas, dit-on, la banque ne se ferait aucun scrupule de payer, soit en monnaie, soit en lingots, la pleine valeur des sommes pour lesquelles les propriétaires d'argent de banque seraient couchés dans ses livres comme créanciers, payant en même tems deux ou trois pour cent à ces porteurs de *récépissés* qui n'auraient point d'argent de banque, ce qui constituerait alors toute la valeur de ce qu'on pourrait justement supposer leur être dû.

Dans les tems même ordinaires de paix, il est de l'intérêt des porteurs de *récépissés* de faire baisser l'agio, pour acheter meilleur marché l'argent de banque (et conséquemment les lingots que ces *récépissés* les autorisent à tirer de la banque), et de vendre plus cher leurs *récépissés* à ceux qui ont de l'argent de banque, et qui ont besoin de retirer des lingots, le prix d'un *récépissé* étant généralement égal à la différence entre le prix courant de l'argent de banque et celui de la monnaie ou des lingots pour lesquels on a eu le *récépissé* : il est au contraire de l'intérêt des propriétaires de l'argent de banque de faire monter l'agio, pour vendre d'autant plus cher leur argent de banque, ou acheter un *récépissé* d'autant meil-

leur marché. Pour empêcher les tours d'agiotage que ces intérêts opposés occasionnaient quelquefois, la banque a pris, depuis quelques années, la résolution de vendre en tout tems l'argent de banque pour des espèces courantes à cinq pour cent d'agio, et de le racheter pour quatre; en conséquence de cette résolution, l'agio ne peut monter au-dessus de cinq, ni tomber au-dessous de quatre pour cent, et la proportion entre le prix de l'argent de banque et celui de la monnaie courante, reste en tout tems à peu près la même que celle qui est entre leurs valeurs intrinsèques. Avant que cette résolution fût prise, le prix de l'argent de banque montait quelquefois jusqu'à neuf pour cent d'agio, et quelquefois il descendait jusqu'au pair, selon l'influence que les intérêts opposés avaient à la bourse.

La banque d'Amsterdam fait profession de ne rien prêter de ce qu'elle a en dépôt; mais de garder dans ses caisses, en monnaie ou en lingots, la valeur d'un florin, pour chaque florin, pour lequel elle donne un crédit dans ses livres. On ne peut guère douter qu'elle ne garde en effet toute la monnaie et les lingots dont il existe des *récépissés* en force, qu'on peut lui redemander en tout tems, et qui réellement ne font continuellement que sortir de

chez elle et y rentrer ; mais peut-être ne paraîtrait-il pas si certain qu'elle gardât également la partie de son capital dont les *récépissés* sont expirés depuis long-tems, qu'on ne peut lui redemander dans des tems ordinaires et tranquilles, et qui, dans le fait, doivent rester chez elle à jamais, ou aussi long-tems que subsisteront les états des Provinces-Unies : cependant il n'y a point d'article de foi mieux établi à Amsterdam, que la ferme croyance où l'on y est que pour chaque florin, qui circule comme argent de banque, on trouvera dans le trésor de la banque, un florin correspondant en or ou en argent. La ville en est garante. La banque est sous la direction des quatre bourg-mestres régnans, qui sont changés tous les ans. A chaque changement, les nouveaux élus visitent le trésor, le comparent avec les livres, le reçoivent sous serment, et le remettent avec la même solemnité respectable à ceux qui leur succèdent : dans ce pays sage et religieux, les sermens ne sont pas encore méprisés. Ce changement annuel de directeurs, semble fournir une preuve suffisante qu'il n'y a point eu de malversation. Quelques révolutions que les factions aient occasionnées dans le gouvernement d'Amsterdam, le parti dominant n'a jamais accusé ses prédécesseurs d'infidélité dans l'administration de la

banque : aucune accusation n'eût porté un coup aussi sensible à la réputation et à la fortune du parti humilié, et nous pouvons être assurés que s'il y avait eu moyen de l'intenter, on n'aurait pas manqué de le faire. En 1672, lorsque le roi de France était à Utrecht, la banque paya si promptement, qu'elle ne laissa pas le moindre doute qu'elle n'eût été fidelle à remplir ses engagemens. Quelques unes des pièces qui sortirent alors de ses coffres, parurent avoir été brûlées par le feu qui prit à la Maison-de-Ville aussitôt après l'établissement de la banque, preuve qu'elles y étaient restées depuis ce tems-là.

Une question qui a long-tems occupé les spéculations des curieux, c'est de savoir à quoi peut se monter le trésor de la banque : on ne peut offrir là-dessus que des conjectures ; on compte généralement qu'il y a environ deux mille personnes qui ont des comptes ouverts avec la banque ; et en leur accordant, l'un portant l'autre, à chacune, la valeur de quinze cents livres sterlings couchées sur leurs comptes respectifs (et c'est les traiter fort libéralement), la quantité totale d'argent de banque, et conséquemment le trésor de la banque sera d'environ trois millions sterlings, ou trente-trois millions de florins (à 11 florins la livre ster-

ling), somme considérable et suffisante pour une circulation très-étendue; mais fort au-dessous des idées extravagantes que certaines gens se sont formées de ce trésor.

La ville d'Amsterdam tire un revenu considérable de la banque : outre ce qu'on peut appeler le droit de garde ou de magasin, dont j'ai parlé plus haut, chaque personne qui ouvre un compte avec la banque, paye un honoraire de dix florins, et pour chaque nouveau compte, trois florins trois stivers ou steuvres; pour chaque transport, deux stivers; et si le transport est pour moins de trois cents florins, six stivers, afin de n'être pas surchargé d'une multiplicité de petites affaires. La personne qui néglige de balancer son compte deux fois par an, paye une amende de vingt-cinq florins. Celui qui donne un ordre pour le transport d'une somme plus grande que celle couchée sur son compte, est obligé de payer trois pour cent, pour la somme surtirée, et en outre son ordre est rejeté. On suppose aussi que la banque fait un profit considérable, par la vente de la monnaie étrangère ou des lingots qui lui tombent quelquefois par l'expiration des *récépissés*, et qu'elle garde toujours jusqu'à ce qu'elle puisse les vendre avec avantage : elle fait encore un profit, en vendant l'argent de banque à cinq pour cent d'agio, et

en l'achetant à quatre. Ces différens émolumens rapportent beaucoup plus que ce qui est nécessaire pour payer les salaires des officiers, et la dépense de la manutention : l'on suppose que ce qui se paye pour la garde des lingots dont la banque donne des *récépissés*, monte seul par an à un revenu net de cent cinquante à deux cents mille florins. L'objet de cette institution n'était cependant pas originairement un revenu, mais l'utilité publique : c'était de mettre les négocians à l'abri de l'inconvénient d'un change désavantageux. Le revenu qu'elle produit aujourd'hui n'était pas prévu, et peut être considéré comme accidentel. Mais il est tems de finir cette longue digression, où je me suis engagé insensiblement, en tâchant d'expliquer les raisons pourquoi le change entre les pays qui payent en ce qu'on appelle argent de banque, et ceux qui payent en espèces courantes, doit paraître généralement en faveur des premiers et contre les derniers. Les premiers payent avec un argent dont la valeur intrinsèque est toujours la même, et exactement conforme au poids réglé pour leurs monnaies respectives; les derniers payent avec une sorte d'argent dont la valeur intrinsèque varie continuellement, et est presque toujours plus ou moins au-dessous de son poids.

Fin de la digression sur les banques de dépôt.

SECONDE PARTIE.

De la déraison qu'il y a dans ces empêchemens extraordinaires, en partant d'autres principes.

J'ai tâché de montrer dans la première partie de ce chapitre, combien il est inutile, dans les principes même du système mercantille, de mettre des entraves extraordinaires à l'importation des marchandises venant des pays avec lesquels on suppose que la balance du commerce est désavantageuse.

Mais rien ne peut être plus absurde que toute cette doctrine de la balance du commerce, sur laquelle sont fondés non-seulement tous les règlemens qui tendent à le restraindre, mais encore presque tous les autres qui tendent à le diriger. Si deux places commercent l'une avec l'autre, cette doctrine suppose que si la balance est égale, aucune des deux ne perd ni ne gagne; mais que pour peu qu'elle penche d'un côté, l'une perd et l'autre gagne en proportion qu'elle s'éloigne d'un exact équilibre. Les deux suppositions sont fausses : un commerce qui est forcé par le moyen des primes et des monopoles, peut être, et communément est désavantageux au pays en faveur duquel on a prétendu

l'établir, ainsi que je tâcherai de le faire voir ci-après ; mais le commerce qui se fait régulièrement et naturellement, sans force et sans contrainte, entre deux places, est toujours avantageux à toutes les deux, quoiqu'il ne le soit pas toujous autant à l'une qu'à l'autre.

Par avantage ou gain j'entends, non l'augmentation de la quantité d'or et d'argent, mais celle de la valeur échangeable du produit annuel des terres et du travail du pays, ou l'accroissement du revenu annuel de ses habitans.

Si la balance est égale, et si le commerce entre deux places consiste entièrement dans l'échange des marchandises du pays, non-seulement elles y gagneront toutes les deux, mais la plupart du tems elles y gagneront également, ou peu s'en faudra. Dans ce cas, chacune d'elles fournit un marché pour une partie du produit surabondant de l'autre ; chacune remplace un capital qui a été employé à faire naître cette partie du produit surabondant de l'autre, et qui, ayant été distribué parmi ses habitans, a donné à un certain nombre d'entr'eux un revenu et la subsistance. Une partie des habitans de chacune tirera donc indirectement son revenu et sa subsistance de l'autre. Comme les marchandises échangées sont d'ailleurs supposées d'une valeur égale, de même les deux

capitaux employés dans le commerce, seront la plupart du tems égaux, ou peu s'en faudra; et étant employés tous les deux à produire les marçhandises de chaque contrée, le revenu et la subsistance que leur distribution procurera aux habitans de chacune, seront égaux, ou à peu près égaux. Ce revenu et cette subsistance qu'elles se procurent ainsi mutuellement, seront plus grands ou plus petits, en proportion de l'étendue de leurs affaires : si elles en font, par exemple, annuellement pour cent mille livres ou pour un million de chaque côté, chacune d'elles procurera un revenu annuel, soit de cent mille, soit d'un million, aux habitans de l'autre.

Si leur commerce est tel que l'une n'exporte rien à l'autre qui ne soit de son crû, tandis que les retours de l'autre ne se feront qu'en marchandises étrangères, dans ce cas, la balance serait supposée encore égale, parce que les marchandises seraient payées avec des marchandises : dans ce cas aussi, elles y gagneraient toutes deux ; mais elles n'y gagneraient pas également, et les habitans du pays qui n'exporterait que des marchandises de son crû, seraient ceux qui tireraient le plus grand revenu de ce commerce. Si l'Angleterre, par exemple, n'importait de France que des marchandises

françaises, et que n'en ayant point des siennes dont la France eût besoin, elle les payât annuellement en y envoyant une grande quantité de marchandises étrangères, comme du tabac et des marchandises des Indes Orientales, quoique ce commerce valût un certain revenu aux habitans de France et d'Angleterre, il en vaudrait plus aux premiers qu'aux derniers. Tout le capital qu'on y employerait annuellement en France, se distribuerait parmi ses habitans; mais il n'y aurait de distribué annuellement parmi ceux de l'Angleterre que cette partie du capital anglais, qui serait employée à produire les marchandises anglaises avec lesquelles on acheterait ces marchandises étrangères. La plus grande partie de ce capital remplacerait les capitaux employés en Virginie, dans l'Indostan et à la Chine, et qui auraient donné un revenu et la subsistance aux habitans de ces pays lointains. Si ces capitaux étaient égaux, ou à peu près, cet emploi du capital français augmenterait donc beaucoup plus le revenu du peuple de France, que celui du capital anglais n'augmenterait le revenu du peuple d'Angleterre. La France ferait un commerce étranger direct de consommation avec l'Angleterre; au lieu que l'Angleterre en ferait un de détour avec la France. J'ai déjà pleinement

expliqué les différens effets d'un capital employé dans l'un et l'autre de ces commerces.

Il est probable qu'il n'existe pas entre deux nations, un commerce consistant uniquement, ou dans l'échange des marchandises que chacune d'elles produit, ou dans l'échange des marchandises du pays, d'un côté, et des marchandises étrangères, de l'autre côté. Presque tous les pays échangent les uns avec les autres, en partie leurs propres productions, et en partie des marchandises étrangères. Cependant le pays qui gagnera le plus, sera toujours celui dans les cargaisons duquel il y aura le plus de ses propres marchandises, et le moins de marchandises étrangères. Si l'Angleterre ne payait pas les marchandises importées de France avec du tabac et des marchandises de l'Inde, mais avec de l'or et de l'argent, on supposerait alors que la balance est contre elle, parce que les marchandises ne seraient pas payées avec des marchandises, mais avec de l'or et de l'argent. Cependant le commerce, dans ce cas, aussi bien que dans le précédent, procurerait un certain revenu aux habitans des deux royaumes; mais plus à ceux de la France qu'à ceux de l'Angleterre : il donnerait un certain revenu à ceux de l'Angleterre. Le capital employé à produire les marchandises anglaises qui auraient

acheté cet or et cet argent, le capital qui aurait été distribué à un certain nombre d'habitans de l'Angleterre, et qui leur aurait donné un revenu, serait remplacé par-là, et pourrait continuer d'être employé de même. La totalité du capital d'Angleterre ne diminuerait pas plus par cette exportation d'or et d'argent, que par celle de toute autre marchandise d'une valeur égale; il augmenterait, au contraire, la plupart du tems. On n'envoie dehors que les marchandises dont on suppose que le besoin est plus grand ailleurs que chez soi, et dont on compte que les retours auront conséquemment plus de valeur chez soi que n'en ont les marchandises exportées. Si le tabac ne vaut que cent mille livres en Angleterre, et qu'envoyé en France il y achète du vin qui, en Angleterre, vaut cent dix mille livres, l'échange augmentera le capital d'Angleterre de dix mille livres; de même si l'Angleterre achète avec cent mille livres en or, du vin de France qui vaut chez elle cent dix mille livres, son capital augmentera également de dix mille livres : comme un marchand qui a pour cent dix mille livres de vin dans ses caves, est plus riche que celui qui n'a que pour cent mille livres de tabac dans ses magasins, de même il est plus riche que celui qui n'a que cent mille livres en or dans

ses coffres ; il peut mettre en mouvement une plus grande quantité d'industrie et donner du revenu, la subsistance et de l'emploi à un plus grand nombre de personnes, que les deux autres. Mais le capital d'un pays étant égal aux capitaux de tous ses différens habitans, et la quantité d'industrie qu'il peut mettre en œuvre étant égale à tout ce que ces différens capitaux peuvent en entretenir annuellement, il s'en suit que le capital du pays et la quantité d'industrie qui peut être mise en œuvre annuellement, doivent être généralement augmentés par cet échange. Il serait à la vérité plus avantageux pour l'Angleterre, d'acheter les vins de France avec ses quincailleries, ou avec ses draps, qu'avec le tabac de Virginie, ou l'or et l'argent du Brésil et du Pérou. Un commerce étranger direct de consommation est toujours plus avantageux qu'un commerce étranger de détour ; mais un commerce étranger de consommation qui se fait par détour avec de l'or et de l'argent, ne paraît pas moins avantageux que tout autre qui se fait aussi par détour. Il n'y a pas plus d'apparence qu'un pays qui n'a point de mines, soit plutôt épuisé d'or et d'argent par l'exportation annuelle de ces métaux, qu'il n'y en a qu'un pays, où il ne croît point de tabac, soit épuisé de tabac par l'exportation annuelle

de cette plante. Comme un pays qui a de quoi acheter du tabac, n'en manquera jamais longtems, de même celui qui a de quoi acheter de l'or et de l'argent, en aura bientôt.

C'est, dit-on, un commerce à perte, que celui d'un ouvrier avec son cabaretier; et celui que ferait naturellement une nation manufacturière avec un pays de vins, serait de la même nature. Je réponds qu'un ouvrier ne perd pas nécessairement dans le commerce qu'il fait en achetant de la bière au cabaret. Ce commerce est, de sa nature, tout aussi avantageux qu'aucun autre, quoique, peut-être, plus sujet à des abus. L'emploi d'un brasseur et celui d'un marchand qui vend des liqueurs fermentées en détail, sont des divisions du travail aussi nécessaires qu'aucune autre. Il sera généralement plus avantageux pour un ouvrier, d'acheter la bière dont il a besoin, que de la faire lui-même; et s'il est pauvre, de l'acheter petit à petit du détailleur, que d'en acheter une grande quantité à la fois du brasseur. Il peut, sans doute, en acheter trop chez l'un ou chez l'autre, comme il peut acheter trop de viande chez le boucher, s'il est glouton, ou trop d'étoffes chez le marchand de drap, s'il veut faire le beau parmi ses compagnons. Il est avantageux au grand corps des ouvriers que tous ces commerces soient li-

bres, quoiqu'on puisse abuser de la liberté dans tous, et qu'il y ait plus à craindre pour l'abus dans certains que dans d'autres. Ajoutez que si les individus peuvent quelquefois se ruiner par une consommation excessive de liqueurs fermentées, il ne paraît pas vraisemblable que toute une nation s'y ruine; quoique plusieurs excèdent à cet égard la dépense qu'ils sont en état de faire, il y en a toujours beaucoup plus qui n'y dépensent pas tout ce qu'ils pourraient y mettre. Une chose encore qui mérite d'être observée, c'est que si nous consultons l'expérience, le bon marché du vin paraît être une cause non d'ivrognerie, mais de sobriété. Les habitans des pays de vignobles sont généralement les gens les plus sobres de l'Europe, témoins les Espagnols, les Italiens et les habitans des provinces méridionales de France. On ne fait guère d'excès dans ce qu'on boit et mange tous les jours. Personne n'affecte d'être libéral et de bien traiter ses amis, en prodiguant une liqueur à aussi bon marché que la petite bière. Au contraire, dans les pays trop chauds ou trop froids pour y avoir des vignes, et où le vin est par conséquent rare et cher, l'ivrognerie est un vice commun, ainsi qu'on le voit parmi les nations du nord, et parmi celles qui vivent entre les tropiques, telles, par exemple, que les

Nègres de la côte de Guinée. J'ai souvent entendu observer que quand un régiment allait en quartier des provinces septentrionales de France, où le vin est un peu cher, dans les provinces méridionales, où il est à grand marché, les soldats se débauchaient d'abord par le bas prix et la bonté du vin ; mais qu'après quelques mois de résidence, la plupart ne buvaient pas plus que les autres habitans. Si on ôtait tout-à-coup les droits sur les vins étrangers, et ceux sur la drêche et la bière, on verrait probablement de même une ivrognerie générale et passagère s'établir dans les rangs moyens et inférieurs du peuple, mais qui probablement serait bientôt suivie d'une sobriété presqu'universelle et permanente. Elle n'est pas aujourd'hui le vice des gens du monde, ou de ceux qui ont le moyen de se procurer les liqueurs les plus chères. Un homme du monde, ivre de bière, serait un phénomène parmi nous ; d'ailleurs, les moyens par lesquels on restraint le commerce du vin dans la Grande-Bretagne, paraissent moins calculés pour empêcher le peuple d'aller, si je puis le dire, au cabaret, que d'aller où il pourrait acheter la meilleure liqueur et la moins chère. Ils favorisent le commerce des vins de Portugal, et découragent celui des vins de France. Les Portugais, dit-on, sont de meilleures pratiques pour nos

manufactures, que les Français, et ils doivent, par conséquent, être encouragés de préférence. Comme ils nous donnent leur pratique, il est juste de leur donner la nôtre. C'est ainsi que les petites ruses des marchands subalternes sont érigées en maximes politiques pour la conduite d'un grand empire : car il n'y a que les marchands les plus subalternes, qui se fassent une loi d'employer principalement leurs pratiques. Un grand négociant achète toujours ses marchandises où elles sont meilleures et à meilleur compte, sans avoir égard à de petits intérêts de cette espèce.

Telles sont cependant les maximes où les nations ont puisé que leur intérêt consistait à appauvrir leurs voisins. Chacune d'elles envisage, avec un œil d'envie, la prospérité de toutes les autres avec lesquelles elle commerce, et on lui fait regarder leur gain comme une perte pour elle. Le commerce, qui devait naturellement être parmi les nations, comme parmi les individus, un lien d'union et d'amitié, est devenu la plus féconde source de discorde et d'animosité. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe, dans notre siècle et le précédent, que l'impertinente jalousie des marchands et des manufacturiers. La violence et l'injustice de

ceux qui gouvernent le monde, sont un ancien mal, auquel je crains fort que la nature des affaires humaines ne laisse peu d'espérance de remède. Mais la basse rapacité, l'esprit de monopole des marchands et des manufacturiers, qui ne sont, ni ne doivent jamais être les gouverneurs des nations, sont un autre mal, peut-être incorrigible ; mais dont il serait aisé d'arrêter les plus mauvais effets, en l'empêchant de troubler la tranquillité de tout autre qu'eux.

Il est indubitable que c'est l'esprit du monopole qui, originairement, a inventé et propagé cette doctrine, et ceux qui l'ont enseignée les premiers, n'étaient pas, à beaucoup près, si fous que ceux qui l'ont crue. Dans tout pays, il est, et il est impossible qu'il ne soit pas de l'intérêt du grand corps du peuple, d'acheter ce dont il a besoin de ceux qui le vendent meilleur marché. La proposition est si évidente, qu'il paraît ridicule de se mettre en frais pour la prouver, et jamais on ne l'eût mise en question, si les sophismes intéressés des marchands et des manufacturiers n'avaient brouillé le sens commun des hommes. Leur intérêt à cet égard est directement opposé à celui du grand corps du peuple. Comme il est de l'intérêt de ceux qui ont obtenu la maîtrise dans une corporation, d'empêcher que le reste des habitans se serve

d'autres ouvriers qu'eux, de même il est de l'intérêt des marchands et des manufacturiers de chaque pays, de s'assurer le monopole du marché intérieur. De-là, dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays de l'Europe, les impositions extraordinaires sur presque toutes les marchandises importées par des marchands étrangers. De-là les gros droits et les prohibitions sur le produit des manufactures étrangères qui peuvent entrer en concurrence avec les nôtres. De-là les empêchemens extraordinaires mis à l'importation de presque toutes les sortes de marchandises venant des pays avec lesquels on suppose que la balance du commerce serait désavantageuse, c'est-à-dire, des pays qui font l'objet de la plus violente animosité nationale.

Cependant la richesse d'un pays voisin, quoique dangereuse en guerre et en politique, est certainement avantageuse dans le commerce. Dans un état d'hostilité, elle peut fournir à nos ennemis les moyens d'entretenir des flottes et des armées supérieures aux nôtres; mais dans un état de paix et de commerce, elle doit aussi les mettre dans le cas de faire avec nous des échanges pour une plus grande valeur, et de nous fournir un marché plus considérable, soit pour le produit immédiat de notre propre in-

dustrie, soit pour tout ce que nous achetons avec ce produit. Un homme riche doit être naturellement pour les gens industrieux de son voisinage, une meilleure pratique qu'un pauvre. Il en est de même d'une nation riche. Il est vrai qu'un homme riche, qui est lui-même un manufacturier, est un voisin dangereux pour tous ceux qui commercent dans le même genre que lui : cependant tout le reste du voisinage, qui est sans comparaison le plus grand nombre, profite du marché qu'ouvre sa dépense; ils profitent même de ce qu'il vend à meilleur compte que d'autres qui font le même négoce. Les manufacturiers d'une nation riche peuvent sans doute être aussi de dangereux rivaux pour ceux de leurs voisins : cette rivalité est cependant avantageuse au grand corps du peuple, qui profite d'ailleurs beaucoup par le marché considérable que lui fournit la dépense d'une telle nation dans tout autre genre. Les particuliers qui veulent faire fortune ne songent jamais à se retirer dans les provinces pauvres et éloignées; ils se rendent à la capitale ou dans quelqu'une des grandes villes commerçantes du pays; ils savent qu'où il circule beaucoup de richesses, ils pourront en avoir leur part, et qu'il y a peu à gagner où il n'y en a guère en mouvement. Les mêmes maximes qui dirigent ainsi le sens

commun d'un, de dix, ou de vingt individus, devraient bien régler le jugement d'un, de dix, ou de vingt millions, et faire regarder à toute une nation les richesses de ses voisins comme une cause et une occasion probable d'en acquérir elle-même. Une nation qui voudrait s'enrichir par le commerce étranger, serait certainement plus à portée de le faire, si ses voisins étaient tous des nations riches, industrieuses et commerçantes. Une grande nation, environnée de tous côtés par des sauvages errans et des peuples pauvres et barbares, peut sans doute acquérir des richesses par la culture de ses terres, et par son commerce intérieur, mais non par le commerce étranger : il semble que ce soit ainsi que les anciens Egyptiens et les Chinois modernes ont acquis une grande opulence. Les anciens Egyptiens négligeaient, à ce qu'on dit, le commerce étranger; et on sait que les Chinois modernes le méprisent si souverainement, qu'à peine daignent-ils lui accorder une protection décente par leurs lois. Autant nos maximes modernes sont capables de produire l'effet qu'elles se proposent, je veux dire l'appauvrissement de tous nos voisins, autant elles tendent à rendre le commerce même nul et méprisable.

C'est en conséquence de ces maximes que le

commerce entre la France et l'Angleterre a subi tant d'entraves et de découragement dans les deux pays. Cependant s'ils considéraient leur véritable intérêt, sans que la jalousie mercantille et l'animosité nationale s'en mêlassent, ils verraient que le commerce de la France peut être plus avantageux à la Grande-Bretagne, et réciproquement, que celui de tout autre pays. La France est la plus proche voisine de l'Angleterre. Dans le commerce entre les côtes méridionales de celle-ci, et les côtes nord-ouest de l'autre, on pourrait attendre des retours, comme dans le commerce intérieur, quatre, cinq ou six fois par an. Ainsi le capital employé à ce commerce, pourrait mettre en mouvement et entretenir, dans chacun des deux pays, quatre ou cinq fois autant d'industrie, et procurer de l'emploi et les moyens de subsister à quatre, cinq ou six fois autant de monde, que peut le faire un capital égal dans la plus grande partie des autres branches du commerce étranger. Entre les parties les plus éloignées de ces deux royaumes, on pourrait compter sur les retours, au moins une fois par an, ce qui rendrait ce commerce pour le moins aussi avantageux que la plupart des autres branches de celui que nous faisons en Europe. Il le serait au moins trois fois plus que notre commerce si vanté avec nos colonies de

l'Amérique septentrionale, dont les retours se font rarement en moins de trois ans, et n'ont souvent lieu que dans cinq ou six ans. D'ailleurs on suppose vingt-quatre millions d'habitans en France, et on n'en a jamais supposé plus de trois millions dans notre Amérique septentrionale; et la France est un pays beaucoup plus riche, quoique, par l'inégale distribution des richesses, il y ait beaucoup plus de pauvreté et de mendicité. Par conséquent la France peut nous fournir un marché au moins huit fois plus étendu, et, à cause de la fréquence des retours, vingt-quatre fois plus avantageux que celui de nos colonies américaines. Le commerce de la Grande-Bretagne serait justement aussi utile à la France, et, en proportion de la richesse, de la population et de la proximité des pays respectifs, il aurait la même supériorité sur celui que fait la France avec ses propres colonies. Telle est la prodigieuse différence entre le commerce que la sagesse des deux nations a jugé à propos de décourager, et celui qu'elles ont le plus favorisé.

Mais les mêmes circonstances qui rendraient un commerce ouvert et libre si profitable aux deux peuples, sont celles qui ont principalement occasionné les obstructions par lesquelles ils l'ont embarrassé; au lieu d'être amis comme voisins, ils sont nécessairement ennemis; la

richesse et la puissance de l'un deviennent dès lors plus formidables à l'autre, et ce qui devrait augmenter l'attachement mutuel, ne sert qu'à redoubler la violence de l'animosité nationale. Tous deux riches et industrieux, leurs marchands craignent la concurrence des talens et de l'activité les uns des autres. De-là cette jalousie mercantile qui attise le feu de la haine, et qui en reçoit elle-même une nouvelle force. De-là cette prophétie de leurs marchands, qui ont annoncé, avec toute la confiance d'un aveugle intérêt, la ruine de chacune des deux, en conséquence de la balance défavorable qu'ils prétendaient devoir être l'effet infaillible d'un commerce libre avec l'autre.

Il n'y a point de pays commerçant en Europe, dont les prétendus docteurs de ce système n'aient souvent prédit la ruine prochaine, en se fondant sur la balance défavorable du commerce. Après toute l'inquiétude qu'ils ont donnée sur ce sujet, après toutes les vaines tentatives de presque toutes les nations commerçantes, pour tourner cette balance en leur faveur, il ne paraît pas cependant qu'aucune nation de l'Europe ait été appauvrie par cette cause; au contraire, en proportion que chaque pays, chaque ville a ouvert ses ports, au lieu d'être ruinés par cette liberté du commerce,

ainsi qu'on devait s'y attendre d'après les principes de ce beau système, ils se sont enrichis : je dis *en proportion* ; car il y a peu de villes en Europe qui, à certains égards, méritent le nom de ports francs, et il n'y a pas un seul pays où le commerce étranger soit libre. La Hollande approche peut-être le plus de ce caractère, quoiqu'elle en soit encore bien éloignée, et il est reconnu que la Hollande tire du commerce étranger, non-seulement toute sa richesse, mais même une grande partie de son nécessaire.

Il y a véritablement une autre balance, déjà expliquée ci-devant, très-différente de la balance du commerce, et qui, selon qu'elle vient à être favorable ou défavorable, amène immanquablement la prospérité ou la décadence d'une nation : c'est la balance du produit annuel et de la consommation. L'on a déjà observé que si la valeur échangeable du produit annuel excède celle de la consommation annuelle, le capital de la société doit augmenter annuellement, en proportion de cet excédent. La société, dans ce cas, vit de son revenu, et ce qu'elle épargne sur ce revenu, est naturellement ajouté à son capital, et employé de manière que le produit annuel en devient encore plus grand. Si au contraire la valeur échangeable du produit annuel est au-dessous de la consommation annuelle, il

faut que le capital de la société diminue annuellement, en proportion de ce *déficit*. Sa dépense excède alors son revenu, et prend nécessairement sur son capital. Son capital par conséquent doit nécessairement décheoir, et avec lui la valeur échangeable du produit annuel de son industrie.

La balance du produit et de la consommation est entièrement différente de ce qu'on appelle la balance du commerce : elle peut s'établir dans une nation qui n'aurait point de commerce étranger, mais qui serait absolument séparée du reste du monde ; elle peut avoir lieu sur tout le globe terrestre, dont la richesse, la population et les progrès peuvent croître ou décroître par degrés.

La balance du produit et de la consommation peut être constamment en faveur d'une nation, quoique ce qu'on appelle la balance du commerce soit généralement contre elle. Une nation peut importer pour une plus grande valeur qu'elle n'exporte, peut-être un demi-siècle de suite : l'or et l'argent qui lui viennent durant tout ce tems, peuvent être envoyés sur-le-champ hors du pays ; sa monnaie circulante peut diminuer graduellement, et différentes sortes de papier-monnaie en prendre la place ; enfin, les dettes même qu'elle contracte chez les princi-

pales nations avec lesquelles elle commerce, peuvent aller toujours en croissant ; et cependant il peut se faire que sa richesse réelle, que la valeur échangeable du produit de ses terres et de son travail, aient augmenté, durant ce même espace de tems, en beaucoup plus grande proportion : l'état de nos colonies de l'Amérique septentrionale, et le commerce qu'elles faisaient avec la Grande-Bretagne avant ces derniers troubles, sont une preuve que ce que je suppose ici, n'est nullement impossible (*).

Qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions sur cette matière.

1. Le but des échanges est incontestablement d'acquérir des choses qui, dans notre opinion, valent mieux pour nous que celles que nous donnons en retour, et qui souvent nous seraient inutiles : sans ce motif déterminant il n'y aurait aucun commerce. Ainsi le commerce étranger n'a lieu que parce que, dans chaque nation, l'on préfère les marchandises qu'on achète des autres nations à celles qu'on leur vend, et par conséquent celles qu'on importe à celles qu'on exporte. Or, un système qui donne la préférence à l'exportation, qui est le moyen sur l'importation, qui est la fin, renverse ou détruit, autant qu'il peut, ces notions si simples et si naturelles.

(*) Ce paragraphe a été écrit en 1775.

Comment ne voit-on pas qu'il est impossible d'entraver l'importation sans gêner et contrarier l'action du principe qui détermine à exporter, ou, ce qui revient au même, sans nuire à l'exportation qu'on prétend favoriser ? Heureusement que les hommes ne peuvent s'écarter que jusqu'à un certain point des lois établies par la nature même des choses. Les gouvernemens, dupes de la cupidité et du jargon mercantiles, ont beau multiplier les difficultés de suivre ces lois dans le commerce, ils ne font que multiplier les efforts pour obtenir une partie des avantages qu'on obtiendrait sans peine, s'ils ne restreignaient pas mal à propos la liberté. Malgré les encouragemens donnés sans raison, ou plutôt contre toute raison, à l'exportation par laquelle une nation ne manquerait pas de tirer le meilleur parti de son superflu, quand il n'y aurait pas de ces primes qui sont un impôt injustement mis en faveur des marchands sur le peuple qui le paye, malgré les prohibitions et les gros droits par lesquels on décourage l'importation, les nations guidées par l'instinct de l'intérêt, chercheront toujours à importer pour une plus grande valeur qu'elles n'importent ; et si, en fin de compte, la valeur de leurs importations n'était pas supérieure à celle de leurs exportations, il est évident qu'elles n'y gagneraient rien du tout.

II. De tous les peuples qui achètent l'or et l'argent qu'il leur faut pour la circulation intérieure de leur produit, il n'en est pas un seul qui n'ait la prétendue balance du commerce pour lui, puisque, suivant le système reçu, il ne peut se procurer cet argent qu'en exportant pour une plus grande valeur qu'il n'im-

porte. D'un autre côté, dès que l'argent surabonde dans un pays, cette balance doit tourner aussitôt contre lui, puisqu'il ne peut le faire valoir qu'en l'envoyant au-dehors pour y acheter des marchandises, d'où résulte une conséquence qui paraît bien absurde, savoir, que la balance est toujours défavorable aux nations riches qui vont acheter les productions d'autres nations avec l'argent qu'elles ont de trop.

III. Les nations de l'antiquité les plus fameuses par leur commerce, ne se sont jamais avisées de tenir des états de leurs exportations et de leurs importations, pour juger, par la comparaison des unes avec les autres, des progrès ou de la décadence de leur prospérité, et certainement elles ne s'en sont pas moins enrichies par le commerce : preuve que tous les soins qu'on se donne pour constater la balance, sont au moins inutiles. Mais si cette chimère, après laquelle nous courons à l'envi, n'avait occasionné d'autre mal que la perte du tems et des frais qu'il en a coûté pour parvenir à des résultats qui ne peuvent jamais être que trompeurs, et qui ne feraient aucun bien quand ils seraient vrais, on pourrait aisément s'en consoler. (*Note du traduct.*)

CHAPITRE IV.

Des restitutions de droits.

Les marchands et les manufacturiers ne se contentent pas du monopole du marché intérieur; ils souhaitent aussi la vente la plus étendue de leurs marchandises au-dehors. Leur pays n'ayant point de jurisdiction sur les nations étrangères, il ne peut leur procurer le monopole chez elles; c'est pourquoi ils sont généralement obligés de se réduire à demander certains encouragemens pour l'exportation.

Parmi ces encouragemens, les plus raisonnables semblent être ceux qu'on appelle restitutions de droits. En rendant à un négociant, lorsqu'il exporte, tout ou une partie des droits imposés sur l'industrie domestique, on ne peut jamais occasionner l'exportation d'une plus grande quantité de marchandises qu'on n'en aurait exporté sans l'imposition. Cela ne tend pas à tourner vers aucun emploi particulier, une plus grande portion du capital du pays, que celle qui, d'elle-même, y aurait été; mais seulement à empêcher qu'il n'en soit rien

détourné à d'autres emplois ; il tend, non à renverser la balance qui s'établit naturellement entre les divers emplois de la société, mais à empêcher que le droit imposé ne la renverse ; non à détruire, mais à conserver ce qu'il est presque toujours utile de conserver, la division et la distribution naturelle du travail dans la société.

On peut en dire autant des restitutions sur la réexportation des marchandises étrangères importées : restitution qui, dans la Grande-Bretagne, se monte à la très-majeure partie des droits de l'importation. Par la deuxième des règles annexées à l'acte du parlement, qui établissait ce que nous appelons aujourd'hui l'ancien subside, chaque marchand, soit anglais, soit étranger, pouvait se faire rendre la moitié de ce droit à l'exportation ; le marchand anglais pourvu que l'exportation eût lieu dans l'espace d'un an, et le marchand étranger pourvu qu'elle se fit dans l'espace de neuf mois. Les vins, les raisins de Corinthe, et les soies travaillées étaient les seules marchandises qui ne fussent pas comprises dans cette loi, parce qu'on leur avait accordé d'autres avantages plus considérables. Les droits imposés par cet acte du parlement, étaient alors les seuls mis sur l'importation des marchandises

étrangères. Le terme pour la réclamation de ces restitutions et de toutes les autres, fut ensuite prolongé à trois ans, par l'acte de la 7e. année du règne de George Ier., ch. 21, sect. 10.

Les droits imposés depuis l'ancien subside, sont restitués, pour la plupart, en entier, à l'exportation. Cela souffre cependant un grand nombre d'exceptions, et la science des restitutions s'est fort compliquée depuis leur première institution.

Tous les droits ont été restitués, même sans retenue de la moitié de l'ancien subside, à l'exportation de quelques marchandises étrangères dont on s'attendait que l'importation excéderait de beaucoup ce qu'il en fallait pour la consommation intérieure. Avant la révolte de nos colonies de l'Amérique septentrionale, nous avions le monopole du tabac de Maryland et de Virginie. Nous en recevions environ 96 mille boucauts, et on supposait que notre consommation ne passait pas 14 mille. Afin de nous débarrasser du surplus, tous les droits étaient rendus à l'exportation, pourvu qu'elle se fît dans trois ans.

Nous avons encore presqu'entièrement le monopole des sucres de nos îles des Indes occidentales. C'est pourquoi l'on rend tous les droits à leur exportation, s'ils sont exportés

dans l'année, et s'ils le sont dans trois ans, on retient la moitié de l'ancien subside que l'on continue aussi de retenir à l'exportation de la plus grande partie des marchandises. Quoique la quantité de sucre importé ne laisse pas d'être supérieure à la consommation qui s'en fait chez nous, l'excès de l'une sur l'autre est fort peu de chose, en comparaison de celui qu'on observe dans le tabac.

Il est défendu d'importer, pour la consommation intérieure, certaines marchandises qui sont particulièrement les objets de la jalousie de nos manufacturiers : cependant, en payant certains droits, elles peuvent être importées et mises en dépôt pour l'exportation ; mais on ne rend rien des droits quand elles sont exportées. Il paraît que nos manufacturiers ne veulent pas que cette importation, même toute gênée qu'elle est, soit encouragée, et qu'ils ont peur que quelque partie de ces marchandises ne soit tirée clandestinement du dépôt, et n'entre ainsi en concurrence avec les leurs. C'est à ces conditions seulement que nous pouvons importer les soies travaillées, les batistes et les linons de France, les toiles des Indes peintes, imprimées, mouchetées, teintes, etc.

Nous ne nous soucions pas d'être les voituriers des marchandises françaises; nous aimons

mieux renonçer à un profit pour nous, que de souffrir que ceux que nous regardons comme nos ennemis en fassent aucun par notre canal. On retient à l'exportation des marchandises de France la moitié de l'ancien subside, et le second impôt de vingt-cinq pour cent.

Par la 4e. des règles annexées à l'ancien subside, la restitution accordée sur l'exportation de tous les vins, se montait à beaucoup plus que la moitié des droits qu'on payait alors à leur entrée, et il semble que, dans ce tems, le projet de la législature ait été de donner quelque chose de plus qu'un encouragement ordinaire au commerce du transport des vins. Plusieurs autres droits imposés dans le même tems que l'ancien subside, ou, après lui, ce qu'on appelle le droit additionnel, le nouveau subside, le tiers et les deux tiers de subsides, l'impôt de 1692, ont été rendus en entier à l'exportation. Cependant tous ces droits, excepté le droit additionnel et l'impôt de 1692, étant payés comptant à l'importation, l'intérêt d'une somme aussi forte occasionnait une dépense qui ne laissait aucune espérance de profit dans cet article du commerce de transport. En conséquence on a rendu à l'exportation une partie du droit appelé l'impôt sur le vin, et rien des vingt-cinq livres par tonneau de vin de France, ni des

droits mis en 1745, 1763 et 1778. La restitution des deux impôts de cinq pour cent sur tous les droits perçus dans les douanes, ayant été accordée sur l'exportation de toutes les autres marchandises, elle l'a été aussi sur celle du vin. On accorde en entier celle du dernier droit mis sur le vin en 1780 : indulgence qui, probablement, n'en fera jamais exporter un seul tonneau, tandis qu'on retiendra tant d'autres droits considérables. Ces règles s'étendent à tous les lieux où l'on peut exporter légalement, excepté l'Amérique anglaise.

L'acte de la 15°. année de Charles II, appelé l'acte pour l'encouragement du commerce, a réservé à la Grande-Bretagne le privilége de vendre à ses colonies, toutes les marchandises du crû ou des manufactures de l'Europe, et conséquemment de lui vendre des vins. Il n'est guère vraisemblable que ce privilége ait été fort respecté dans un pays dont les côtes sont aussi étendues que celles de nos colonies de l'Amérique septentrionale et des Indes occidentales, où notre autorité a long-tems été faible, et dont les habitans avaient la permission de transporter sur leurs propres vaisseaux leurs marchandises énumérées, d'abord à toutes les parties de l'Europe, et ensuite à celles qui sont au midi du cap Finistère, d'où

il est probable qu'ils trouvaient en tout tems le moyen de rapporter quelque cargaison. Il semble pourtant qu'ils aient rencontré quelque difficulté à importer du vin des pays de l'Europe qui en produisent. Ils pouvaient encore moins en importer de la Grande-Bretagne, où ils étaient chargés de plusieurs droits très-lourds, dont une grande partie n'était pas rendue à l'exportation. Le vin de Madère n'étant pas une marchandise européenne, pouvait y être importé directement, parce qu'ils jouissaient d'un commerce libre avec l'île de Madère, par rapport à toutes les marchandises non-énumérées. C'est apparemment ce qui a introduit le goût général que nos officiers ont trouvé pour ce vin, dans toutes nos colonies, au commencement de la guerre de 1755, et qu'ils ont rapporté avec eux dans ce pays-ci, où il n'était pas fort à la mode auparavant. Par l'acte de la 4e. année de George III, chap. 15, sect. 12, la restitution de tous les droits, hors 3 l. 10 s., sur l'exportation de toutes sortes de vins à nos colonies, fut accordée à la fin de de cette guerre, à l'exception des vins de France, dont le préjugé national évitait soigneusement d'encourager le commerce et la consommation.

Il s'est écoulé si peu de tems depuis lors jusqu'à la révolte de nos colonies, qu'il n'a pu

se faire aucun changement important, relativement aux douanes de ces pays-là.

Le même acte qui favorisait nos colonies, beaucoup plus que les autres pays, dans les restitutions de droits, à l'exportation de toutes sortes de vins, excepté ceux de France, les favorisait beaucoup moins dans celles sur l'exportation de la plupart des autres marchandises. Il remettait la moitié de l'ancien subside à l'exportation de ces marchandises pour tout autre pays ; mais il le laissait subsister en entier sur celle de tout le produit brut et manufacturé de l'Europe et des Indes orientales, excepté les vins, les toiles et les mousselines des Indes.

Les restitutions de droits furent peut-être accordées originairement pour encourager le commerce de transport, qu'on regardait comme le plus propre à faire venir l'or et l'argent dans le pays, parce que les étrangers payent souvent le frêt des vaisseaux en argent. Mais quoique ce genre de commerce ne mérite sûrement pas d'encouragement particulier, et quoique le motif de l'institution ait été peut-être des plus absurdes, l'institution paraît assez sage. Elle ne peut faire qu'il aille au commerce de transport plus du capital du pays qu'il n'y en aurait été naturellement, s'il n'y avait pas eu de droit sur l'importation ; elle empêche seulement que ce commerce ne soit absolument anéanti par

ces droits. Quoiqu'il ne mérite aucune préférence, il ne faut pas l'exclure ; mais le laisser libre comme tous les autres. Il est une ressource nécessaire pour les capitaux qui ne peuvent trouver d'emploi, ni dans l'agriculture et les manufactures du pays, ni dans son commerce étranger de consommation.

Le revenu des douanes, bien loin de souffrir de ces restitutions, profite de la partie du droit restante : si on n'en ôtait rien, les marchandises étrangères, sur lesquelles il se paye, ne pourraient guère être exportées, ni conséquemment importées, faute d'un marché pour les vendre ; les droits dont on retient une partie, ne seraient donc jamais payés.

Ces raisons paraissent suffisantes pour justifier les restitutions, et les justifieraient quand elles seraient du total des droits à l'exportation qui se ferait, tant du produit de l'industrie nationale, que des marchandises étrangères : à la vérité le revenu de l'excise en souffrirait un peu, et les douanes beaucoup plus ; mais un tel réglement rétablirait mieux la balance naturelle de l'industrie, et la division et distribution naturelle du travail, toujours plus ou moins dérangées par ces sortes de droits.

Ces raisons cependant ne justifieront que les restitutions sur l'exportation des marchandises aux pays absolument étrangers et dépendans,

et non à ceux où nos marchands et nos manufacturiers font le monopole : par exemple, sur l'exportation des marchandises d'Europe à nos colonies d'Amérique, elles n'occasionneront pas toujours une exportation plus considérable que celle qu'on y aurait faite, tous les droits restans. Comme nos marchands y jouissent du monopole, il pourrait arriver souvent qu'ils y en portassent la même quantité ; ainsi les restitutions peuvent être souvent en pure perte pour l'excise et les douanes, sans rien changer à l'état du commerce, ni le rendre en aucune manière plus étendu qu'il ne serait. On verra ci-après, lorsque je traiterai des colonies, jusqu'où elles peuvent être approuvées comme un bon encouragement à leur industrie, et jusqu'où il est avantageux à la mère-patrie qu'on les exempte des taxes que payent les autres sujets ; au reste, il est bien entendu qu'elles ne sont utiles que dans les cas où les marchandises, pour l'exportation desquelles on les accorde, sont réellement exportées chez l'étranger, et ne rentrent pas clandestinement chez nous. On sait l'abus qu'on en a souvent fait, particulièrement sur le tabac, et combien ils ont occasionné de fraudes, également préjudiciables au fise et à ceux qui font le commerce de bonne-foi.

CHAPITRE V.

Des primes.

On demande souvent dans la Grande-Bretagne des primes sur l'exportation, et quelquefois on en accorde au produit de certaines branches de l'industrie domestique. On prétend qu'elles mettent nos marchands et nos manufacturiers en état de vendre leurs marchandises chez l'étranger à aussi bon ou meilleur marché que leurs rivaux. Ils en exporteront, dit-on, en plus grande quantité, et conséquemment la balance du commerce tournera plus en notre faveur. Nous ne pouvons pas donner à nos ouvriers le monopole chez les autres, comme nous l'avons donné chez nous, et il n'y a pas moyen de forcer les étrangers à acheter d'eux, comme nous y avons forcé nos compatriotes. Le meilleur expédient, faute de celui-là, c'est, ajoute-t-on, de les payer pour qu'ils achètent : c'est de cette manière que le système mercantille propose d'enrichir tout le pays, et de mettre de l'argent dans nos poches par le moyen de la balance du commerce.

On convient que les primes ne doivent être accordées qu'aux branches du commerce qui ne peuvent aller sans elles : mais toutes celles où le marchand peut vendre ses marchandises pour un prix qui lui remplace, avec les profits ordinaires, tout le capital employé à les préparer et à les mettre en état de vente, peuvent aller et se soutenir sans cette faveur. Chaque branche de cette espèce est évidemment de niveau avec toutes les autres branches de commerce qui se soutiennent sans primes, et par conséquent elles n'en ont pas plus besoin. Les seuls commerces qui ne peuvent s'en passer, sont ceux où le marchand est obligé de vendre ses marchandises pour un prix qui ne lui rend point son capital avec les profits ordinaires, ou dans lesquels il est obligé de vendre les choses moins qu'elles ne lui coûtent réellement. La prime est accordée pour compenser cette perte, et pour l'encourager à continuer, ou peut-être à commencer un commerce, dont on suppose que les frais sont plus grands que les retours ; dont chaque opération mange une partie du capital qu'on y a employé, et qui est tel de sa nature, que, si tous les autres commerces lui ressemblaient, il ne resterait bientôt plus de capital dans le pays.

Il faut observer que les commerces favorisés

par les primes, et qui n'iraient pas sans cet appui, sont les seuls que deux nations puissent faire long-tems ensemble, de manière qu'il y en ait une qui perde régulièrement toujours, et qui vende constamment ses marchandises pour moins qu'elles ne lui coûtent, en prenant le total de ses frais jusqu'au moment de la vente. Si la prime ne rendait pas au marchand ce qu'il perdrait sans cela sur le prix de ses marchandises, son intérêt l'obligerait aussitôt d'employer ailleurs son capital, ou de trouver un autre commerce où ce capital pût lui rentrer avec les profits ordinaires. Les primes, comme tous les autres expédiens du système mercantille, ne peuvent avoir d'autre effet que celui de forcer le commerce à prendre une direction beaucoup moins avantageuse que celle qu'il aurait prise de lui-même.

L'auteur ingénieux et bien instruit des *Traités sur les Grains*, a montré clairement que depuis le premier établissement de la prime sur l'exportation de cette denrée, le prix des grains exportés, d'après une évaluation assez modérée, a excédé celui des grains importés, d'après une évaluation fort haute, d'une somme beaucoup plus grande que le montant de toutes les primes qui ont été payées durant cette période. C'est, à ce qu'il imagine, d'après les

vrais principes du système mèrcantille, une preuve claire que ce commerce de grains forcé est avantageux à la nation, la valeur de l'exportation surpassant celle de l'importation d'une somme bien plus forte que toute la dépense extraordinaire que le public à faite pour que ces grains fussent exportés. Il ne considère pas que cette dépense extraordinaire, ou la prime, est la plus petite partie de ce que l'exportation des grains coûte réellement à la société. Il faut mettre aussi en ligne de compte le capital que le fermier a employé à la production. A moins que le prix de nos blés, vendus chez l'étranger, ne remplace, non-seulement la prime, mais encore ce capital avec les profits ordinaires des fonds, nous perdons, et le capital national est diminué d'autant; mais c'est précisément parce qu'on a jugé ce prix insuffisant, qu'on a jugé la prime nécessaire.

Le prix moyen du blé est, dit-on, considérablement tombé depuis l'établissement de la prime. J'ai déjà tâché de montrer que le prix moyen du blé avait commencé à baisser un peu vers la fin du dernier siècle, et qu'il a continué de baisser durant tout le cours des soixante-quatre premières années du nôtre; mais en supposant cet événement aussi réel que je le crois, il a dû arriver en dépit de la prime,

et il est impossible qu'il en soit une conséquence. Il est arrivé en France comme en Angleterre, quoique non-seulement la France n'ait pas encouragé l'exportation du blé, mais qu'elle l'ait généralement prohibée jusqu'en 1764. Il est donc probable que cette baisse graduelle du prix moyen du blé doit être attribuée en dernière analyse, non à la conduite de la France, ni à celle de l'Angleterre, qui est toute opposée; mais à la hausse graduelle et insensible de la valeur réelle de l'argent, qui, comme j'ai tâché de le montrer, a eu lieu dans le marché général de l'Europe durant le cours de notre siècle. Il paraît de toute impossibilité que la prime contribue jamais à faire diminuer le prix du grain.

On a déjà observé que dans les années d'abondance, la prime, occasionnant une exportation extraordinaire, tenait le grain à un prix plus haut dans le pays que celui qu'il devrait avoir naturellement : c'était-là le but qu'on se proposait ouvertement dans l'institution. Dans les années de disette, quoique la prime soit souvent suspendue, la grande exportation qu'elle occasionne dans les années fertiles, doit cependant empêcher, plus ou moins, que l'abondance de l'une ne supplée à la disette de l'autre. Ainsi, dans les années abondantes et dans les années stériles, la prime tend néces-

sairement à tenir le prix du blé en argent un peu plus haut dans le marché intérieur qu'il ne le se serait naturellement.

Aucune personne raisonnable ne contestera, je pense, que la prime n'ait cette tendance dans l'état actuel du labourage ; mais bien des gens ont cru qu'elle tend à encourager l'agriculture de deux manières : 1°. en ouvrant au blé du fermier un marché plus étendu chez l'étranger. Elle tend, disent-ils, à augmenter la demande, et par conséquent la production ; 2°. en lui assurant un meilleur prix qu'on ne pourrait l'avoir autrement dans l'état actuel du labourage, elle tend, ajoutent-ils, à en augmenter la culture. Ce double encouragement doit, à ce qu'ils imaginent, occasionner, dans l'espace d'un grand nombre d'années, un tel accroissement dans la production, qu'il en fera descendre le prix dans le marché intérieur beaucoup plus que la prime ne pourra le faire monter dans l'état où se trouvera cette culture au bout de ce nombre d'années.

Je réponds que la prime aura beau agrandir le marché du dehors, que chaque année elle ne l'étendra qu'aux dépens du marché du dedans : car chaque boisseau de blé qui est exporté par le moyen de la prime, et qui ne le serait pas sans elle, serait resté dans le mar-

ché intérieur pour y augmenter la consommation et baisser le prix de cette denrée. Il est à remarquer que la prime sur l'exportation du blé, comme sur toute autre, met sur le peuple deux différentes taxes : la première est celle à laquelle il est obligé de contribuer pour payer la prime ; la seconde vient de l'augmentation du prix de la denrée dans le marché intérieur, et c'est tout le corps du peuple qui la paye sur cette denrée en particulier, puisque tout le corps du peuple achète du blé. Or, cette seconde taxe est beaucoup plus lourde que la première. Supposons qu'une année portant l'autre, la prime de cinq schelings sur l'exportation du froment, ne le renchérisse chez nous que de six pences par boisseau ou quatre schelings par quartier, c'est-à-dire, qu'on ne paye le quartier ou les huit boisseaux que quatre schelings de plus qu'on ne le payerait dans l'état actuel de la récolte, s'il n'y avait point de prime ; dans cette supposition même, toute modérée qu'elle est, outre ce qu'il donne pour payer la prime de cinq schelings sur chaque quartier de froment exporté, il faut que le grand corps du peuple paye encore quatre schelings sur chaque quartier qu'il consomme. Or, selon l'auteur bien informé des Traités sur le Commerce des Blés, la proportion du blé

exporté à celui que nous consommons, n'est que comme un à trente-un. Par conséquent, autant de cinq schelings que le peuple paye pour la première taxe, autant de six livres quatre schelings il est obligé de payer pour la seconde taxe. Un impôt si onéreux, sur un objet de première nécessité, doit ou réduire la subsistance du pauvre qui travaille, ou occasionner dans son salaire en argent quelque augmentation proportionnée à celle du prix pécuniaire de sa subsistance. Par l'un de ces effets, elle nuit à la faculté que doivent avoir les pauvres ouvriers d'élever leurs enfans et de les amener à bien, et nuit conséquemment à la population du pays; par l'autre, elle prive ceux qui employent les pauvres, du pouvoir d'en employer un aussi grand nombre qu'ils le feraient autrement, et tend à arrêter l'industrie du pays. Ainsi l'exportation outrée du blé, occasionnée par la prime, ne diminue pas seulement chaque année particulière, le marché et la consommation du dedans, à proportion qu'elle les étend au dehors; mais en arrêtant la population et l'industrie du pays, elle tend à gêner et arrêter les progrès de l'extension graduelle du marché intérieur, et par là même à diminuer plutôt qu'à augmenter le marché et la consommation dans leur totalité.

On s'est figuré qu'en augmentant les profits des fermiers en argent, cette hausse, dans le prix monétaire du blé, devait nécessairement augmenter la production.

A la bonne heure, si l'effet de la prime était d'augmenter le prix réel du blé, ou de mettre le fermier en état d'entretenir, avec une égale quantité de blé, un plus grand nombre d'ouvriers de la manière abondante, médiocre ou chétive dont ils sont communément entretenus dans son voisinage; mais c'est évidemment ce que ne peuvent faire ni la prime, ni aucune institution des hommes. Ce n'est point le prix réel, mais le prix nominal du blé qui peut être affecté à aucun degré considérable par la prime; et quoique la taxe qu'elle met sur tout le corps du peuple, puisse être fort à charge à ceux qui la payent, elle est fort peu avantageuse à ceux qui la reçoivent.

Le véritable effet de la prime n'est pas tant de hausser la valeur réelle du grain, que de dégrader la valeur réelle de l'argent, ou de faire qu'une égale quantité d'argent soit échangée contre une moindre quantité, non-seulement de grain, mais de toute autre marchandise : car le prix du blé en argent, règle celui de toutes les autres marchandises d'un pays.

Il règle le prix du travail en argent, puisque ce prix doit toujours être tel, que l'ouvrier puisse en acheter la quantité de grains suffisante pour vivre lui et sa famille de la manière abondante, médiocre ou chétive, dont ceux qui l'emploient sont obligés de les faire subsister, selon l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la société.

Il règle le prix en argent de toutes les autres parties du produit brut de la terre, prix qui, dans chaque période des progrès de la société, doit avoir une certaine proportion avec celui du grain, quoique cette proportion soit différente dans les différentes périodes. Il règle, par exemple, le prix des herbages et du foin, de la viande de boucherie, des chevaux et de leur subsistance, par conséquent, des charrois, ou de la plus grande partie du commerce intérieur.

En réglant le prix pécuniaire de toutes les autres parties du produit brut de la terre, il règle celui des matières de presque toutes les manufactures. En réglant le prix du travail en argent, il règle celui de la main-d'œuvre et de l'industrie qui fabrique; et en les réglant tous deux, il règle celui de la manufacture complète. Le prix pécuniaire du travail, et de tout ce que produisent le travail et la terre, doit

nécessairement s'élever ou tomber en proportion de celui du blé.

Ainsi, quand la prime mettrait le fermier en état de vendre son blé quatre schelings le boisseau, au lieu de trois schelings six pences, et de payer à son maître une rente en argent proportionnée à ce surhaussement du prix pécuniaire de son produit; cependant, si en conséquenee de ce surhaussement dans le prix du blé, quatre schelings n'achètent pas plus de marchandises d'une autre espèce, que trois schelings six pences n'en auraient acheté auparavant, ni la fortune du fermier, ni celle du maître, n'augmenteront pas de la moindre chose par ce changement : le fermier n'en cultivera pas mieux la terre, et son maître n'en vivra pas mieux. Cette hausse dans le prix du blé peut leur donner quelque petit avantage dans l'achat des marchandises étrangères; mais elle ne peut leur en donner aucun dans celui des marchandises du pays, qui font presque toute la dépense du fermier, et même la plus grande partie de celle du propriétaire.

Cette dégradation de la valeur de l'or et de l'argent, qui vient de la fécondité des mines, et qui opère également ou presque également dans tout le monde commerçant, est d'une très-

petite conséquence pour chaque pays particulier. Si le surhaussement qu'elle amène de tous les prix en argent ne rend pas plus riches ceux qui les reçoivent, il ne les rend pas réellement plus pauvres. Un service de vaisselle d'argent devient réellement meilleur marché, et la valeur de toute autre chose reste précisément la même qu'auparavant.

Mais si cette dégradation dans la valeur de l'argent arrive dans un seul pays comme un effet de sa situation particulière ou de ses institutions politiques, elle devient pour lui d'une très-grande conséquence, et bien loin de tendre à rendre quelqu'un plus riche, elle tend à rendre tout le monde réellement plus pauvre. Le surhaussement du prix pécuniaire de toutes les marchandises tend alors à décourager, dans ce pays particulier, toutes les espèces d'industrie qu'on y exerce, et à mettre toutes les nations étrangères en état de fournir, chez les autres et chez lui-même, presque tout, pour une moindre quantité d'argent, que ses ouvriers ne peuvent le donner.

L'Espagne et le Portugal, comme propriétaires de mines, sont dans la situation particulière de distribuer l'or et l'argent dans tous les autres pays de l'Europe. Ces métaux doivent donc naturellement être un peu meilleur mar-

ché en Espagne et en Portugal, que dans les autres parties de l'Europe. Cependant la différence ne devrait pas se monter plus haut que la dépense du frêt et de l'assurance, et à raison de la grande valeur de ces métaux, en proportion de leur volume, le frêt est peu de chose, et l'assurance est la même que pour tout autre marchandise d'une égale valeur. Ainsi, l'Espagne et le Portugal souffriraient peu de cette situation particulière, si leurs désavantages n'étaient aggravés par leurs institutions politiques.

L'Espagne en taxant, et le Portugal en défendant l'exportation de l'or et de l'argent, chargent cette exportation de la dépense de la fraude, et font monter d'autant la valeur de ces métaux dans les autres pays, au-dessus de la valeur qu'ils ont chez eux. Lorsque vous retenez un courant d'eau par une écluse, dès que l'eau est montée jusqu'en haut, elle coule nécessairement en aussi grande abondance que s'il n'y avait point d'écluse. La défense de l'exportation ne peut retenir, en Espagne et en Portugal, une quantité d'or et d'argent plus grande que celle que ces deux royaumes peuvent en employer, que ce que le produit annuel de leurs terres et de leur travail leur permet d'en mettre en monnaie, en vaisselle, en do-

rure et autres ornemens. Quand ils en ont cette quantité, l'écluse est pleine, et tout le surplus qui arrive doit nécessairement s'écouler. Aussi, selon tous les rapports que nous en avons, l'exportation annuelle de l'or et de l'argent qui sortent de l'Espagne et du Portugal, est-elle égale, ou peu s'en faut, à l'importation. Cependant, comme l'eau doit toujours avoir plus de profondeur derrière l'écluse que devant, de même la quantité d'or et d'argent, que ces droits et prohibitions retiennent en Portugal et en Espagne, doit être plus grande, en proportion du produit annuel de leurs terres et de leur travail, que celle qu'on trouve dans les autres pays. Plus l'écluse est haute et forte, plus il doit y avoir de différence entre la profondeur de l'eau qui reste derrière et de celle qui est devant. Plus la taxe sera exhorbitante, les peines rigoureuses, et la police qui fait exécuter la loi, vigilante et sévère, plus il y aura de différence entre la proportion de l'or et de l'argent au produit annuel des terres et du travail de l'Espagne et du Portugal, et celle des autres pays. Aussi dit-on que cette différence est énorme, et qu'on y trouve souvent une profusion de vaisselle dans des maisons où l'on ne voit rien, dans tout le reste, qui réponde, comme ailleurs, ou qui soit assorti à cette sorte

de magnificence. Le bon marché de l'or et de l'argent, ou, ce qui est la même chose, la cherté de toutes les marchandises, qui est l'effet nécessaire de la surabondance de ces métaux, décourage l'agriculture et les manufactures de l'Espagne et du Portugal, et met les nations étrangères dans le cas de leur fournir plusieurs espèces de produit brut, et presque toutes les espèces de produit manufacturé, pour moins d'argent qu'ils ne peuvent obtenir les uns de leur sol, et fabriquer les autres. La taxe et la prohibition opèrent en deux manières différentes. Elles ne font pas seulement baisser de beaucoup la valeur des métaux précieux en Espagne et en Portugal, mais en y retenant une certaine quantité de ces métaux, qui autrement se répandrait dans les autres pays, ils en soutiennent la valeur chez les autres, et ils leur donnent par-là un double avantage dans le commerce qu'ils font avec eux. Ouvrez les vannes, et il y aura sur-le-champ moins d'eau d'un côté et plus de l'autre : elle se mettra bientôt de niveau. Révoquez la taxe et la prohibition, la quantité d'or et d'argent, diminuant de beaucoup en Espagne et en Portugal, augmentera dans les autres pays, et la valeur de ces métaux, leur proportion, avec le produit annuel des terres et du travail, sera bientôt de

niveau dans tous les pays de l'Europe. La perte que feraient l'Espagne et le Portugal par cette exportation, serait absolument nominale et imaginaire. La valeur nominale de leurs marchandises, du produit annuel de leurs terres et de leur travail, tomberait et serait exprimée ou représentée par une moindre quantité d'argent qu'elle ne l'était auparavant ; mais leur valeur réelle serait la même, et suffirait pour entretenir, commander et employer la même quantité de travail. Comme la valeur nominale de leurs marchandises tomberait, la valeur réelle de ce qui leur resterait d'or et d'argent monterait; et avec une moindre quantité de ces métaux, ils fourniraient à tous les objets du commerce et de la circulation, tout comme auparavant. L'or et l'argent qui sortiraient de chez eux, n'en sortiraient pas pour rien, mais rapporteraient une valeur égale en marchandises d'une autre espèce. Ces marchandises ne seraient pas toutes destinées au luxe, à la dépense et à la consommation de gens oisifs qui ne produisent rien en retour de ce qu'ils consomment. Comme leur richesse et leur revenu réel n'augmenteraient point par cette exportation, de même leur consommation n'augmenterait pas beaucoup. La plus grande partie probablement, et certainement une partie de

ces marchandises consisterait en matière, en instrumens et en vivres pour l'emploi et la subsistance des gens industrieux, qui reproduiraient, avec un profit, la pleine valeur de leur consommation. Une partie des fonds morts de la société se tournerait ainsi en fonds productifs, et mettrait en activité une plus grande quantité d'industrie. Le produit annuel des terres et du travail y grossirait tout de suite un peu, et probablement beaucoup en un petit nombre d'années, parce que l'industrie s'y trouverait soulagée d'un des plus lourds fardeaux qui l'oppriment.

La prime, sur l'exportation des grains, produit exactement le même effet que cette absurde politique de l'Espagne et du Portugal. Quel que soit l'état actuel du labourage, elle est cause que chez nous notre blé est un peu plus cher, et chez les étrangers un peu meilleur marché qu'il ne serait ; et comme le prix moyen du blé en argent règle plus ou moins celui de toutes les autres marchandises, elle fait baisser considérablement la valeur de l'argent dans notre marché, et tend à la faire monter de quelque chose dans celui des autres. Elle met les étrangers, et en particulier les Hollandais, non-seulement dans le cas de manger notre blé à meilleur compte qu'ils ne

le mangeraient autrement ; mais quelquefois encore à meilleur marché que nous ne pouvons le manger nous-mêmes dans les mêmes occasions, ainsi que nous le certifie une excellente autorité, celle du chevalier Mathieu Decker. Elle empêche nos ouvriers de fournir leurs marchandises pour une aussi petite quantité d'argent qu'ils les auraient fournies, et met les Hollandais en état de fournir les leurs pour encore moins ; elle tend à rendre les marchandises de nos manufactures de quelque chose plus chères dans les marchés étrangers, et celles des étrangers de quelque chose moins chères qu'elles n'eussent été sans cela, et par conséquent à donner à leur industrie un double avantage sur la nôtre.

Comme ce n'est pas tant le prix réel que le prix nominal de notre blé qui monte par l'effet de la prime; comme elle augmente, non la quantité de travail qu'une certaine quantité de blé peut entretenir et employer, mais seulement la quantité d'argent pour lequel on l'échange, elle décourage nos manufactures, sans rendre service, soit à nos fermiers, soit à nos propriétaires. Elle met à la vérité un peu plus d'argent dans la poche des uns et des autres, et il sera peut-être difficile de persuader à la plupart d'entr'eux que ce n'est pas là leur

rendre un service bien réel. Mais si l'argent, dans la quantité de travail, de denrées et de marchandises de toute espèce qu'il peut acheter, perd de sa valeur autant qu'il augmente en quantité, le service n'est guère que nominal et imaginaire.

Il n'y a peut-être qu'une classe d'hommes, dans toute la société, à laquelle la prime ait été ou ait pu être essentiellement avantageuse, je veux dire, les marchands de blé, ceux qui en sont les exportateurs et les importateurs. Dans les années d'abondance, elle a nécessairement occasionné une plus grande exportation, et en empêchant que l'abondance d'une année ne suppléât à la disette d'une autre, elle a occasionné dans les années de disette une plus grande importation. Elle a donné, dans les unes et dans les autres, plus d'affaires aux marchands, et dans les mauvaises années elle ne les a pas seulement mis dans le cas d'importer davantage, mais encore de vendre plus cher, et avec plus de profits qu'ils n'en auraient fait si on avait permis à l'abondance d'une bonne année de faire le soulagement d'une mauvaise. Aussi est-ce dans cet ordre d'hommes, que j'ai remarqué le plus de zèle pour la continuation et le renouvellement de la prime.

Quand nos propriétaires fonciers ont im-

posé sur l'importation du grain étranger de gros droits, qui, dans les années médiocres, sont équivalens à une prohibition, et quand ils ont établi la prime, ils semblent avoir imité la conduite de nos manufacturiers. Par la première de ces institutions, ils s'assuraient le monopole dans le marché intérieur, et par l'autre, ils tachaient d'empêcher que ce même marché ne fût surchargé de la denrée. Leur vue était d'en faire monter la valeur réelle, comme nos manufacturiers ont fait hausser celle de plusieurs sortes de marchandises manufacturées. Ils n'ont peut-être pas fait attention à la grande et essentielle différence que la nature a établie entre le blé et presque toutes les autres choses. Quand vous mettez nos manufacturiers en toile ou en laine à même de vendre leurs marchandises un peu plus cher, par le monopole intérieur et la prime que vous leur accordez sur l'exportation, vous faites monter non-seulement le prix nominal, mais encore le prix réel de ces marchandises; vous le rendez équivalent à une plus grande quantité de travail et de subsistance; vous augmentez le profit nominal et le profit réel, la richesse et le revenu réel de ces manufacturiers, et vous leur donnez le moyen, ou de mieux vivre eux-mêmes, ou d'employer une plus grande quan-

tité de travail dans leurs manufactures particulières ; vous encouragez réellement ces manufactures, et vous dirigez vers elles une plus grande quantité de l'industrie du pays, que celle qui probablement s'y serait tournée d'elle-même. Mais quand vous faites monter par ces mêmes institutions le prix nominal ou pécuniaire du grain, vous ne faites pas monter sa valeur réelle; vous n'augmentez pas la richesse et le revenu réel, ni des fermiers, ni des propriétaires ; vous n'encouragez point la production du grain, parce que vous ne leur donnez pas le moyen de nourrir et d'employer plus d'ouvriers à le faire venir. La nature a imprimé sur le blé une valeur réelle que nul changement dans son prix en argent ne peut changer. Il n'est ni prime sur l'exportation, ni monopole intérieur, qui puisse l'augmenter : la plus libre concurrence ne peut la diminuer. Partout en général cette valeur est égale à la quantité de travail qu'elle peut entretenir ; et dans chaque endroit particulier elle est égale à la quantité de travail qu'elle peut payer libéralement, médiocrement ou petitement, selon la manière ordinaire dont il est récompensé. Les étoffes de laine ou de fil ne sont pas les marchandises qui règlent la valeur réelle des autres marchandises, qui la mesurent et la déter-

minent en fin de compte ; c'est le grain. C'est lui qui, en fin de compte, mesure et détermine cette valeur, par la proportion qu'il y a entre le prix moyen de toute autre chose en argent, et le prix moyen du blé aussi en argent. La valeur réelle du grain ne change point avec ces variations, qui arrivent quelquefois d'un siècle à l'autre, dans son prix moyen en argent. C'est la valeur réelle de l'argent qui change avec elles.

Les primes, sur l'exportation des marchandises du pays, sont exposées : 1°. à l'objection générale qu'on peut faire contre tous les divers expédiens du système mercantille, savoir : qu'elle pousse, dans une certaine direction moins avantageuse, plus de l'industrie nationale qu'il n'y en irait naturellement ; 2°. à l'objection particulière de faire prendre violemment à l'industrie une direction qui n'est pas simplement moins avantageuse, mais qui est positivement et de fait désavantageuse : le commerce qui ne peut aller sans ce secours, étant nécessairement un commerce à perte. La prime sur l'exportation des grains est de plus exposée à cette objection, qu'elle ne peut encourager à aucun égard la production de la marchandise particulière qu'elle se propose de multiplier. Ainsi quand nos propriétaires

demandèrent l'établissement de la prime, ils agirent bien à l'imitation de nos marchands et de nos manufacturiers; mais ils n'entendirent pas de même leur intérêt propre, et ils n'eurent pas sur cet article la pleine et parfaite intelligence qui dirige ordinairement la conduite de ceux qu'ils prirent pour modèles. Ils ont chargé le revenu public d'une dépense fort considérable; mais ils n'ont nullement augmenté la valeur réelle de leur marchandise; et en faisant baisser de quelque chose la valeur réelle de l'argent, ils ont découragé, jusqu'à un certain degré, l'industrie générale du pays, et au lieu d'avancer, ils ont retardé plus ou moins l'amélioration de leurs terres, qui dépend nécessairement de cette industrie.

On pourrait imaginer qu'on encouragerait mieux la production d'une denrée ou d'une marchandise, en mettant une prime plutôt sur la production même que sur l'exportation. Il n'en résulterait qu'une seule taxe sur le peuple, celle qu'il faudrait pour payer la prime. Au lieu d'élever le prix de la marchandise dans l'intérieur, elle le ferait baisser, et partant, au lieu de grêver le peuple d'un second impôt, elle pourrait lui rendre, au moins en partie, ce qu'il paycrait pour le premier. Cependant il en a été accordé fort rarement. Les préjugés éta-

blis par le système commercial, nous ont fait croire que la richesse nationale vient plus immédiatement de l'exportation que de la production. En conséquence, la première a été plus favorisée, comme étant un moyen plus direct d'attirer de l'argent dans le pays. On a dit aussi que l'expérience avait montré que les primes sur la production étaient plus sujettes à des fraudes, que celles sur l'exportation. J'ignore à quel point cela peut être vrai; cependant on sait très-bien les abus qui ont été faits de celles sur l'exportation pour différentes vues frauduleuses. Mais il n'est pas de l'intérêt des marchands et des manufacturiers, les grands inventeurs de tous ces expédiens, que le marché intérieur soit surchargé de leurs marchandises, événement qui pourrait arriver, si la prime était attachée à la production. En l'attachant à l'exportation, on le prévient efficacement, parce qu'on les met dans le cas d'envoyer le surplus hors du pays, et de vendre cher ce qu'il y en reste. Aussi de tous les expédiens du système mercantille c'est celui-là qui leur tient le plus au cœur. J'ai connu des entrepreneurs de différentes manufactures, qui convenaient entr'eux d'accorder une prime, de leur poche, sur l'exportation d'une certaine proportion des marchandises dont ils faisaient leur commerce;

et cette manœuvre eut un tel succès, qu'elles se vendirent plus du double dans le pays, quoiqu'il y eût une augmentation considérable de production. La différence de cette opération, avec celle de la prime sur le blé, aurait été merveilleuse, si cette dernière eût fait, au contraire, baisser le prix du blé.

L'on a cependant accordé, dans certaines occasions, quelque chose de semblable à une prime sur la production. L'encouragement donné à la pêche des harengs et de la baleine, par la prime de tonnage, peut être regardé comme quelque chose d'approchant. On peut le considérer comme tendant directement à rendre ces marchandises meilleur marché dans le pays, qu'elles ne l'auraient été ; mais il faut convenir qu'à d'autres égards, ses effets sont les mêmes que ceux des primes sur l'exportation : car il est cause qu'une partie du capital du pays est employée à faire venir au marché des marchandises dont le prix ne fait pas rentrer la dépense avec les profits ordinaires des fonds. Mais quoique les primes, accordées à ces pêches, ne contribuent pas à enrichir la nation, peut-être qu'on peut les justifier, par la raison qu'elles contribuent à sa défense en augmentant le nombre de ses matelots et de ses vaisseaux. C'est un avantage, qu'on peut, dira-

t-on, se procurer quelquefois, par le moyen de ces sortes de primes, à beaucoup moins de frais qu'il n'en coûterait pour entretenir une grande marine sur pied, comme on entretient une armée de terre.

Malgré ce qu'on peut alléguer en faveur de ces deux primes, il y en a une que je crois n'avoir pû être accordée sans que la législature ait été grossièrement trompée, ce que je me persuade par les raisons suivantes :

1°. La prime sur la pêche des harengs paraît trop forte.

Depuis le commencement de la pêche de 1771, jusqu'à la fin de celle de 1781, la prime de tonnage sur la pêche des harengs a été de trente schelings par tonneau. Durant ces onze années le total du nombre des barils de harengs, pris par les vaisseaux que l'Écosse a employés à cette pêche, s'est monté à 378,347. On appelle *Seasteeks* les harengs pris et salés à la mer. Pour les rendre ce qu'on appelle des harengs marchands, il est nécessaire de les recaquer avec une quantité de sel surajoutée, et on suppute que trois barils de seasteeks se réduisent communément à deux, quand ils sont ainsi recaqués. Le nombre des barils de harengs marchands, pris durant ces onze ans, ne monte donc, suivant ce calcul, qu'à

252,331 1/3. Les primes de tonnage, qui ont été payées pendant cet intervalle, montent à 155,463 livres 11 sous, ou à 8 sous 2 1/4 den. sur chaque baril de seasteeks, ou à 12 sous 3/4 denier sur chaque baril de harengs marchands.

Le sel avec lequel on sale les harengs est quelquefois du sel d'Écosse, et quelquefois du sel étranger. L'un et l'autre sont délivrés, pour cet usage, francs de tout droit d'excise. Le droit d'excise est à présent de 1 sous 6 deniers, celui sur le sel étranger de 10 sous par boisseau. On suppose qu'un baril de harengs exige environ un boisseau et un quart de boisseau de sel étranger. Si les harengs importés sont destinés à l'exportation, l'on ne paye rien de ce droit; s'ils entrent pour la consommation du dedans, on ne paye que 1 sou par baril, qu'il soit salé avec du sel d'Écosse ou avec du sel étranger. C'était l'ancien droit écossais sur un boisseau de sel, quantité qu'on croyait strictement nécessaire pour saler un baril de harengs. En Écosse, le sel étranger ne sert guère à autre chose; mais depuis le 5 avril 1771 jusqu'au 5 avril 1782, la quantité de sel étranger importée s'est montée à 936,974 boisseaux, le boisseau pesant 84 livres. La quantité de sel d'Écosse, destinée pour la même opé-

ration, n'a été qu'à 168,226 boisseaux, le boisseau pesant 56 livres. Il paraît donc que le sel étranger est celui dont on use principalement dans les pêcheries. Il y a de plus sur chaque baril de harengs exportés, une prime de 2 sous 8 deniers, et plus des deux tiers des harengs pris dans la pêche sont exportés. Mettez tout cela ensemble, et vous trouverez que, durant ces onze années, chaque baril de harengs salés avec du sel d'Écosse, a coûté au gouvernement 17 sous 3/4 denier lorsqu'il a été exporté; que celui qui est entré pour la consommation intérieure lui a coûté 14 sous 3/4 denier; que chaque baril, salé avec du sel étranger, lui a coûté 1 livre 7 sous 5 3/4 deniers, s'il a été exporté, et 1 livre 3 sous 9 3/4 denier, s'il est resté pour la consommation. Le prix d'un baril de bons harengs marchands, va depuis 16 et 18 sous, jusqu'à 24 et 25, environ une guinée le prix moyen (*).

2°. La prime accordée à la pêche du hareng, étant une prime de tonnage, elle est proportionnée à la charge du vaisseau, non au zèle et à l'industrie des pêcheurs, ni au succès de la pêche, et je crains fort que les vaisseaux ne soient partis souvent, plutôt dans l'inten-

(*) Voyez l'état dans l'appendice.

tion d'attraper la prime que d'attraper le poisson. En 1759, où la prime était de 50 sous par tonneau, toute la flotte des pêcheurs de l'Écosse ne rapporta que quatre barils de seasteeks. Chacun de ces barils coûta au gouvernement, en primes seulement, 113 livres 15 s., et chaque baril de harengs marchands 159 liv. 7 sous 6 deniers.

3°. La manière de pêcher avec des petits vaisseaux du port de 20 à 80 tonneaux (manière à laquelle est attachée la prime), paraît moins convenable à la situation de l'Écosse qu'à celle de la Hollande, dont il semble que nous ayons emprunté cette pratique. La Hollande est à une grande distance des mers où l'on sait que les harengs se rendent en plus grandes troupes, et par conséquent elle ne peut entreprendre cette pêche qu'avec des vaisseaux pontés, capables de contenir de l'eau et des provisions suffisantes pour un voyage au loin; mais les Hebrides, ou îles occidentales, les îles de Sethland, et les côtes N. et N. O. d'Écosse, pays dans le voisinage desquels se fait principalement la pêche des harengs, sont presque partout entrecoupés par des bras de mer qui s'enfoncent considérablement dans les terres, et qu'on nomme *sealochs* (*lacs de mer*) dans le langage du pays. C'est là qu'on

voit la plus grande affluence des harengs dans les saisons où ils visitent ces mers, et leurs visites, non plus que celles de plusieurs autres espèces de poisson, ne sont point parfaitement régulières et constantes. Ainsi la pêche par bateaux semble mieux adaptée à la position de l'Écosse. Les pêcheurs mettent les harengs sur le rivage aussitôt qu'ils sont pris, soit pour y être salés, soit pour être mangés frais. Mais le grand encouragement qu'une prime de trente schelings par tonneau donne à la pêche, faite avec des vaisseaux, est nécessairement un découragement pour la pêche en bateaux, qui n'a pas le même avantage, et dont le produit ne peut être vendu avec le même bénéfice. Aussi la pêche en bateaux, qui, avant l'établissement de la prime sur la pêche avec des vaisseaux, était florissante, et employait, dit-on, autant de matelots que cette dernière, est presqu'anéantie. J'avoue que je ne puis rien dire de bien positif touchant l'ancienne étendue de cette pêche actuellement ruinée et abandonnée. Comme on ne lui payait point de prime, les officiers des douanes ou des droits du sel n'ont laissé aucun renseignement sur cet objet.

4°. Dans plusieurs endroits de l'Écosse, les harengs font, pendant certain tems de l'année, une partie considérable de la nourriture du

menu peuple. Une prime, tendant à baisser leur prix dans le marché intérieur, peut procurer du soulagement à un grand nombre de nos concitoyens qui ne sont nullement à leur aise ; mais la prime dont nous parlons ne va point à ce but : elle a ruiné la pêche en bateaux, qui vaut infiniment mieux pour la fourniture du marché intérieur, et la prime additionnelle de 2 sous 8 deniers par baril sur l'exportation, enlève pour l'étranger plus des deux tiers du produit de la pêche faite avec des vaisseaux. On m'a assuré que trente ou quarante ans avant l'établissement de la prime, le prix commun des harengs était de seize schelings. Dix ou quinze ans avant que cette pêche en bateaux fût entièrement tombée, ce prix allait, dit-on, de quinze à vingt schelings. Depuis cinq ans il est monté, année commune, à vingt-cinq schelings. Ce haut prix peut cependant être l'effet de la disette de harengs sur la côte d'Écosse. Je dois observer que le caque ou baril qu'on vend d'ordinaire avec les harengs, et dont le prix est compris dans tous les prix ci-dessus, s'est élevé depuis le commencement de la guerre de l'Amérique au double de ce qu'il était auparavant, et qu'au lieu d'environ trois schelings il en coûte environ six. Je dois observer encore que les avis qu'on m'a donnés sur

le prix des anciens tems, ne sont pas uniformes, et qu'il s'en faut bien qu'ils s'accordent ; mais un vieillard, homme d'une grande expérience, et observateur exact, m'a certifié que le prix ordinaire d'un baril de bons harengs marchands était d'une guinée il y a cinquante ans, et je crois qu'on peut regarder ce prix comme celui qu'il se vendrait alors, année commune. Du reste, toutes les informations que j'ai reçues s'accordent en ce point que le prix n'en a pas diminué dans le marché intérieur en conséquence de la prime.

Lorsque les entrepreneurs d'une pêche favorisée par des primes aussi amples, continuent de vendre leur poisson aussi cher ou plus cher qu'il n'était vendu auparavant, on pourrait croire qu'ils font de gros profits, et il n'est pas hors de vraisemblance que quelques individus y aient beaucoup gagné ; cependant j'ai tout lieu de penser qu'en général il est arrivé tout le contraire. L'effet ordinaire de ces sortes de primes est d'exciter des gens téméraires à s'avanturer dans une affaire où ils n'entendent rien, et ce qu'ils perdent par leur négligence ou leur ignorance, l'emporte sur tout ce qu'ils peuvent gagner par la plus grande libéralité du gouvernement. En 1750, par le même acte de la 23e. année du règne de George II, ch. 24, qui établit le premier une prime de trente sche-

lings par tonneau pour l'encouragement de la pêche des harengs, il fut érigé une compagnie, dont les fonds réunis formaient un capital de 500,000 livres. Outre tous les autres encouragemens, la prime par tonneau, dont je viens de parler, celle de 2 schel. 8 pences sur l'exportation de chaque baril, la livraison du sel britannique et étranger franc de droits, on accorda aux souscripteurs, pour quatorze ans, 3 livres par an pour chaque centaine de livres portée dans leur souscription, et qu'ils mettaient dans le fonds de la société; cette somme de 3 livres payable de six mois en six mois par le receveur général des douanes, en deux payemens égaux. L'on ne s'en tint pas à la création de cette grande compagnie, dont le gouverneur et les directeurs devaient résider à Londres, on permit d'ériger différentes chambres de marée dans tous les différens ports du royaume, à la condition que les souscriptions, pour chacune d'elles, n'iraient pas à moins de 10,000 livres, capital qui serait administré à leurs risques, profit et perte. Ces chambres inférieures devaient jouir des mêmes annuités et des mêmes faveurs que la grande compagnie. La souscription de cette dernière fut bientôt remplie, et il s'établit diverses chambres de marée dans les ports du royaume. Mais malgré toutes ces belles apparences de profit, presque

toutes ces sociétés ont perdu leur capital en tout ou en partie. A peine en reste-t-il vestige aujourd'hui ; et la pêche des harengs est actuellement exploitée en totalité, ou peu s'en faut, par des entrepreneurs particuliers.

S'il y avait quelque espèce de manufacture qui fut nécessaire pour la défense de la société, il ne serait pas toujours prudent de compter sur ses voisins pour la fourniture dont on aurait besoin ; et si le seul moyen de soutenir chez soi une pareille manufacture était de taxer toutes les autres branches d'industrie, l'usage de ce moyen ne serait pas déraisonnable. Peut-être pourrait-on justifier, par ce principe, la prime sur nos fabriques de toile à voile et de poudre à canon.

Mais quoique la raison n'autorise que rarement les impositions mises sur l'industrie du grand corps du peuple en vue de soutenir celle de quelque classe particulière de manufacture, néanmoins dans l'ivresse d'une grande prospérité, et lorsque le public a tant de revenu qu'il ne sait trop qu'en faire, la dépense en primes, pour les manufactures favorites, est peut-être aussi naturelle que toute autre dépense inutile. Pourquoi une grande opulence ne serait-elle pas souvent une aussi bonne excuse pour une grande folie dans la dépense

publique que dans celle d'un particulier ? Mais il y a souvent plus qu'une absurdité ordinaire à continuer une telle profusion dans les tems d'une difficulté et d'une détresse générale.

Ce qu'on appelle prime n'est quelquefois rien de plus qu'une restitution des droits acquittés, et conséquemment n'est point exposé aux mêmes objections que ce qu'on appelle proprement de ce nom. Par exemple, les primes sur les sucres rafinés, sur les soies travaillées et sur la poudre à canon qu'on exporte, ne sont que des restitutions des droits sur les sucres bruts, sur la soie écrue et torse, et sur le soufre et le salpêtre importés.

Dans le langage des douanes, on n'appelle restitution de droits que ce qu'on alloue sur les marchandises exportées dans la même forme qu'elles sont importées. Si cette forme vient à changer par le moyen d'une manufacture, on les appelle primes.

Les récompenses accordées par le public aux artistes et aux manufacturiers qui excellent dans leurs ouvrages particuliers, ne prêtent pas aux mêmes objections que les primes accordées au commerce. En encourageant le génie et l'habileté extraordinaire, elles servent à nourrir l'émulation des ouvriers actuellement employés dans les mêmes occupations, et elles

ne sont pas assez considérables pour tourner vers aucune d'elles une portion du capital du pays, plus forte que celle qui s'y adonnerait d'elle-même. Elles ne tendent point à renverser la balance naturelle des différens emplois de l'industrie, mais à rendre l'ouvrage qui se fait dans chacun d'eux aussi complet et aussi parfait qu'il peut l'être. D'ailleurs la dépense de ces récompenses est une bagatelle, au lieu que celle des primes est considérable. Celle sur le grain seul a quelquefois coûté plus de 300,000 l. par an au public.

Nous donnons quelquefois aux primes le même nom (*premium*), qu'à ces récompenses, comme nous donnons le nom de primes aux restitutions des droits; mais il faut toujours faire attention à la nature des choses, sans s'embarrasser des mots.

Je ne saurais finir ce chapitre, sans remarquer que la loi qui établit une prime sur l'exportation des grains, et que le système de réglemens lié avec elle, ne méritent point les éloges qu'on en a faits. Un examen particulier de la nature du commerce du blé, et des principales lois anglaises qui s'y rapportent, démontrera suffisamment la vérité de cette assertion. La grande importance du sujet excusera la longueur de la digression.

Digression sur le commerce et la législation des grains.

Le commerce du marchand de blé est composé de quatre différentes branches distinctes et séparées de leur nature, quoiqu'une même personne puisse se mêler de toutes à la fois. Il y a, 1°., le commerce de celui qui trafique en grain dans le pays; 2°. celui du marchand qui l'importe pour la consommation du pays; 3°. celui du marchand qui l'exporte hors du pays pour la consommation étrangère; et, 4°., celui du marchand voiturier qui l'importe pour l'exporter de nouveau.

I. Quelqu'opposés que paraissent au premier coup-d'œil l'intérêt du marchand qui vend dans le pays, et celui du grand corps du peuple, ils sont, dans les années même de la plus grande disette, exactement les mêmes. Il est de l'intérêt du marchand de faire monter le prix de son blé aussi haut que le degré de rareté de cette denrée, dans la saison, l'exige, et il ne peut jamais être de son intérêt de le faire monter plus haut. En haussant le prix, il décourage la consommation, et met chacun plus ou moins, mais particulièrement les rangs inférieurs du peuple, sur un pied d'économie et

d'épargne. Si, en faisant monter le prix trop haut, il décourageait tellement la consommation, que la provision de la saison ne dût pas être consommée à la fin de la saison, et qu'il en dût rester encore quelque tems après qu'on aurait serré la nouvelle moisson ; il courait risque, non-seulement de perdre une partie considérable de son grain par des causes naturelles ; mais encore d'être obligé de vendre, ce qu'il en aurait gardé, beaucoup meilleur marché qu'il ne l'eût fait plusieurs mois auparavant. Si en le donnant à trop bas prix, il décourageait si peu la consommation, que la provision de la saison dût être consommée avant la fin de la saison, non-seulement il perdrait une partie du profit qu'il aurait fait autrement, mais il exposerait encore le peuple à souffrir les horreurs épouvantables d'une famine, au lieu des simples rigueurs d'une disette. Il est de l'intérêt du peuple que sa consommation par jour, par semaine, par mois, soit proportionnée le mieux possible à la provision de la saison. L'intérêt du marchand de blé du pays est le même : en fournissant du blé dans cette proportion, autant qu'il en peut juger, il doit naturellement vendre tout ce qu'il en a au plus haut prix, et y faire le plus grand profit ; et la connaissance qu'il a de l'état de la récolte, et de ce qu'il vend

de grain par jour, par semaine et par mois, le met en état de juger avec plus ou moins d'exactitude, à quel point le public est réellement ainsi fourni. Sans songer à l'intérêt du peuple, il est nécessairement conduit par le sien même, à le traiter dans les années de cherté, comme le maître prudent d'un navire est quelquefois forcé de traiter les gens de son équipage, auxquels il diminue la ration, quand il prévoit que les vivres lui manqueraient bientôt. Quand ce maître en agirait ainsi par un excès de précaution, sans aucune nécessité réelle, tout ce qu'en souffrirait l'équipage serait certainement peu de chose en comparaison du danger de la misère et de la ruine, auxquels pourrait quelques fois l'exposer une conduite moins prévoyante. De même quand le marchand, vendant le grain dans le pays, porterait, par un excès de cupidité, le prix de son blé un peu au-dessus de ce qu'exige la disette de la saison, tous les inconvéniens que le peuple aurait à souffrir de cette conduite, qui le garantît d'une famine à la fin de la saison, ne sont rien, en comparaison des horreurs dans lesquelles il aurait pu tomber, s'il eût été traité plus libéralement dès le commencement. Le marchand est celui qui doit naturellement souffrir le plus de cet excès d'avarice. Quand il échapperait aux effets de

l'indignation générale, qu'il ne manque pas de s'attirer, il perdra nécessairement beaucoup sur la quantité de blé qui lui restera entre les mains à la fin de la saison : car si la suivante est favorable, il faudra qu'il vende son grain pour beaucoup moins qu'il ne l'aurait vendu.

S'il était possible, à la vérité, qu'une grande compagnie de marchands accaparât toute la recolte d'un grand pays, leur intérêt les pousserait peut-être à en faire ce qu'on accuse les Hollandais de faire des épiceries des Moluques, d'en détruire ou d'en jeter une partie considérable, pour soutenir le prix du reste : mais il n'est guère possible, même par la violence des lois, d'établir un monopole si étendu par rapport au grain ; et partout où les lois laissent le commerce de cette denrée libre, elle est, de toutes les marchandises, la moins sujette à l'accaparement et au monopole qui peuvent se faire par la force d'un petit nombre de grands capitaux, avec lesquels on en achète la majeure partie. Non-seulement sa valeur est fort au-dessus de ce que les capitaux de quelques particuliers sont capables d'acheter ; mais en supposant que ces capitaux seraient suffisans, la manière dont le grain est produit, rend l'entreprise impraticable. Comme il est, dans tout pays civilisé, la marchandise dont il se fait

annuellement la plus grande consommation, il y a de même une plus grande quantité d'industrie employée tous les ans à sa production, qu'à celle de tout autre chose. Quand on le récolte, il se trouve encore nécessairement divisé entre un plus grand nombre de propriétaires, que toute autre marchandise, et ces propriétaires ne peuvent se rassembler dans un même lieu, comme un nombre de manufacturiers indépendans, mais ils sont nécessairement dispersés dans toute l'étendue du pays. Ou ces premiers propriétaires fournissent immédiatement les consommateurs qui sont dans leur voisinage, ou ils vendent aux marchands du pays qui fournissent à ces consommateurs. Ainsi les marchands qui vendent le grain dans le pays, y compris le fermier et le boulanger, sont nécessairement en plus grand nombre que ceux qui commercent dans tout autre genre, et leur dispersion les met dans l'impossibilité absolue de former un complot général. Conséquemment si, dans une année de disette, quelqu'un d'eux trouve qu'il a dans ses greniers plus de blé qu'il ne peut espérer d'en vendre au prix courant avant la fin de la saison, jamais il ne lui viendra dans l'esprit de hausser ce prix à son dam, et au profit de ses rivaux et de ses compétiteurs; mais il le baissera promptement pour se débar-

rasser de ce qu'il en a, avant la nouvelle récolte. Les mêmes motifs, les mêmes intérêts, qui règleraient ainsi la conduite d'un marchand particulier, règleraient celle de tout autre, et les obligeraient tous en général de vendre leur grain au prix qui, selon leur opinion, conviendrait le mieux à la disette ou à l'abondance de la saison.

Quiconque examine attentivement l'histoire des chertés et des famines qui ont affligé quelque partie de l'Europe, durant ce siècle et les deux précédens, et dont nous connaissons plusieurs par des relations assez exactes, trouvera, je pense, qu'aucune cherté n'est venue d'une ligue ou conspiration faite entre les marchands qui vendent le grain dans le pays, ni d'aucune autre cause, que de la disette réelle occasionnée, peut-être, quelquefois et en certains endroits, par les dévastations de la guerre; mais bien plus souvent par l'intempérie des saisons, et que la seule cause de la famine a été la violence du gouvernement qui a tenté de remédier à la cherté, par des moyens qui n'ont fait qu'empirer le mal.

Dans un grand pays à blé, dont les différentes parties ont entr'elles un commerce et une communication libre, la disette causée par les saisons les plus défavorables, ne peut jamais être

assez grande pour amener une famine, et la plus maigre récolte bien économisée, fera subsister pendant toute l'année, le même nombre de gens qui sont communément nourris plus amplement dans les années d'une abondance médiocre. Les saisons les plus défavorables à la récolte, sont celles d'une sécheresse ou d'une humidité excessive. Mais comme le blé croît également sur les terreins élevés et sur les terreins bas, sur ceux qui craignent l'humidité et sur ceux qui craignent la sécheresse, celle des deux qui nuit aux uns est favorable aux autres, et quoique dans les années sèches ou humides, la récolte totale soit bien moindre que dans les années mieux tempérées, ce que le pays y perd dans un lieu, est en quelque manière compensé par ce qu'il gagne dans un autre. Les effets d'une sécheresse sont beaucoup plus terribles dans les contrées à riz, parce que le riz veut non-seulement un terrein humide, mais qu'à un certain période de sa croissance, il veut encore être caché sous les eaux. La sécheresse n'est cependant guère assez générale, dans ces contrées-là, pour causer nécessairement une famine, si le gouvernement ne s'opposait point à la liberté du commerce. La sécheresse arrivée dans le Bengale, il y a quelques années, y eût probablement occasionné seule une grande

cherté : quelques règlemens faits mal-à-propos, des entraves mises, par les agens de la compagnie des Indes orientales au commerce du riz, contribuèrent peut-être à convertir cette cherté en une horrible famine.

Lorsque, pour remédier aux inconvéniens d'une cherté, le gouvernement ordonne à tous les marchands de vendre leur blé à ce qu'il suppose être un prix raisonnable, ou il les empêche de le porter au marché, ce qui peut quelquefois entraîner une famine, au commencement même de la saison; ou, s'ils continuent de l'y porter, il met le peuple à même de le consommer si vîte, et il encourage tellement la consommation, qu'il arrive infailliblement une famine avant la fin de la saison. Comme la liberté indéfinie du commerce des grains est le seul préservatif efficace contre les malheurs d'une famine, elle est de même le meilleur palliatif des inconvéniens d'une cherté; car il n'y a pas moyen de remédier aux inconvéniens d'une disette réelle : on ne peut que la pallier. De tous les commerces, il n'en est point qui mérite plus l'entière protection des lois, ni qui en ait plus besoin, par la raison qu'il n'en est point qui expose davantage à la haine du peuple.

Dans les années de disette, les rangs inférieurs du peuple imputent leur misère à l'avarice

des marchands de blé, qui deviennent l'objet de leur haine et de leur indignation, au point qu'au lieu de faire du profit dans ces occasions, un marchand est souvent en danger d'être totalement ruiné, et de voir ses magasins pillés et détruits par la violence de la populace. C'est cependant dans les années de disette où les prix sont hauts, que le marchand de blé compte faire son principal profit. Il a généralement pris des engagemens avec certains fermiers, qui doivent lui fournir, pendant un certain nombre d'années, telle quantité de blé à tel prix. Ce prix est établi sur celui qu'on suppose modéré et raisonnable, c'est-à-dire, sur le prix ordinaire ou moyen qui, avant les dernières années de disette, était communément d'environ vingt-huit schelings le quartier de blé froment, et à proportion pour les autres grains. Ainsi dans les années de disette, le marchand achète une grande partie de son blé au prix ordinaire, et le vend à un prix bien supérieur. Ce profit extraordinaire n'est pourtant que ce qu'il faut pour mettre son commerce sur un juste pied d'égalité avec les autres commerces, et pour l'indemniser des différentes pertes qu'il essuie dans d'autres occasions, tant par la nature périssable de la denrée même, que par les variations fréquentes et imprévues de son prix.

C'est ce qui paraît assez évidemment par cette seule circonstance, que les grandes fortunes sont aussi rares dans ce commerce, que dans aucun autre. Cependant la haine populaire qui le poursuit dans les années de disette, les seules où il peut être vraiment profitable, détourne les gens qui ont un nom ou de la fortune d'y entrer. Il est abandonné à une classe inférieure de marchands, et les meûniers, les boulangers, les farinieis et leurs facteurs, avec une multitude de misérables regrattiers, font presque tout l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Au lieu de combattre ces injustes sentimens du peuple à l'égard d'un commerce si utile à l'humanité, il semble que l'ancienne politique de l'Europe n'a cherché qu'à les autoriser et à les encourager.

Par le 5e. acte de la sixième année du règne d'Edouard VI, chap. 14, il fut statué que quiconque achèterait aucune sorte de blé ou de grain, avec intention de le revendre, serait réputé faire un monopole illégal, et que pour la première fois il subirait une prison de deux mois, avec confiscation de la valeur du grain; pour la seconde, un emprisonnement de six mois, avec confiscation du double de cette valeur; et pour la troisième, le pilori, l'emprisonnement per-

pétuel, avec confiscation de tous ses biens et propriétés. L'ancienne politique de la plus grande partie de l'Europe ne valait pas mieux que celle de l'Angleterre.

Il paraît que nos ancêtres avaient imaginé que le peuple payerait le grain meilleur marché, en l'achetant du fermier qu'en l'achetant du marchand qui, à ce qu'ils craignaient, demanderait un profit exorbitant pour lui, en sus du prix qu'il le payerait au fermier. C'est pourquoi ils s'efforcèrent d'anéantir entièrement ce commerce. Ils tâchèrent même d'empêcher, autant que faire se pouvait, qu'il ne se mît aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur, et tel fut le but de plusieurs lois gênantes qu'ils imposèrent au commerce de ceux qu'ils appellaient *blatiers-regrattiers*, ou *voituriers de grains*, métier qu'on ne pouvait faire sans une permission qui attestât que l'homme était dûment qualifié pour l'exercer, par sa probité et sa bonne-foi. Par le statut d'Edouard VI, il fallait l'autorité de trois juges de paix, pour donner cette permission. Dans la suite, on trouva que ce n'était point encore assez ; et par un statut d'Elisabeth, le privilége de l'accorder fut réservé aux assises des comtés.

L'ancienne politique de l'Europe tâchait ainsi de régler l'agriculture, qui est le grand

commerce de la campagne, par des maximes toutes différentes de celles qu'elle établissait par rapport aux manufactures, qui font le grand commerce des villes. En ne laissant d'autres pratiques au fermier que le consommateur ou ses facteurs immédiats, les regrattiers et les voituriers de grain, elle cherchait à l'obliger à faire lui-même le métier, non-seulement de fermier, mais encore de marchand de grain et de marchand détailleur. Elle défendait au contraire, dans bien des cas, au manufacturier, de tenir boutique et de vendre en détail. D'un côté, elle voulait pourvoir à l'intérêt général du pays, ou rendre le grain meilleur marché, sans trop savoir, peut-être, comment la chose pouvait se faire; de l'autre, elle voulait favoriser l'intérêt d'un ordre particulier d'hommes, celui des gens tenant boutique, supposant que si on permettait au manufacturier la vente en détail, il ruinerait infailliblement ces gens-là, en donnant sa marchandise pour un prix bien au-dessous du leur.

Cependant quand on aurait laissé au manufacturier la liberté de tenir boutique et de vendre ses marchandises en détail, il n'aurait pu les vendre meilleur marché que les détailleurs de profession. Quelque partie de son capital qu'il eût placée dans sa boutique, il fal-

lait nécessairement qu'il la retirât de sa manufacture. Afin que son commerce fût de niveau avec les autres commerces, il était nécessaire qu'il fit d'une part le profit d'un manufacturier, et de l'autre, celui d'un marchand détailleur. Supposons, par exemple, que dans la ville où il était établi, le profit des fonds du manufacturier et celui des fonds du détailleur, fussent de dix pour cent dans le cours ordinaire, il ne pouvait se dispenser de charger chaque pièce de marchandise qu'il vendait dans sa boutique, d'un profit de vingt pour cent. Quand il les portait de son attelier dans sa boutique, il devait les évaluer au prix pour lequel il aurait pu les vendre au marchand qui les aurait achetées en gros. S'il les estimait moins, il perdait une partie du profit que devait lui rapporter le capital employé à sa manufacture. Si dans sa boutique il les vendait au-dessous du prix qu'en aurait demandé un marchand détailleur, il perdait une partie du profit du capital employé à sa boutique. Ainsi quoiqu'à en juger par l'apparence, il dût faire un double profit sur la même pièce de marchandise : cependant, comme ces marchandises faisaient successivement une partie de deux capitaux distincts, il ne faisait réellement qu'un seul profit sur tout le capital qu'il y avait mis ; et s'il faisait moins

que ce profit, il y perdait, et n'employait pas tout son capital avec le même avantage que la plupart de ses voisins.

Ce qu'on défendait au manufacturier, on l'enjoignait en quelque sorte au fermier : c'était de partager son capital entre deux différens emplois, d'en tenir une partie dans ses greniers et dans sa grange, pour fournir le marché dans l'occasion, et d'employer l'autre à cultiver sa terre. Mais comme il ne pouvait employer avantageusement la dernière, sans en retirer les profits ordinaires des fonds de ferme, il n'était pas plus en état d'employer la première pour moins que les profits ordinaires des fonds mercantilles. Que le fonds mis au commerce du blé appartienne à celui qu'on appelle fermier, ou à celui qu'on appelle marchand de blé, il ne faut pas moins le même profit dans l'un et l'autre cas, pour indemniser le propriétaire de ce fonds de l'avoir employé de cette manière ; pour mettre son commerce de niveau avec tous les autres, et pour qu'il n'ait pas intérêt de le changer le plutôt qu'il pourra contre un autre. Ainsi, le fermier qu'on forçait à exercer le métier d'un marchand de blé, ne pouvait vendre son grain meilleur marché que tout autre marchand de cette den-

rée n'eût été obligé de le faire, en supposant la liberté de la concurrence.

Celui qui peut employer tout son fonds dans une seule branche d'industrie, ou dans une seule affaire, a un avantage de la même espèce que celui de l'ouvrier qui peut employer tout son travail dans une seule opération. Comme le dernier acquiert une d'extérité qui le rend capable de faire, avec ses deux mains, une plus grande quantité d'ouvrage, de même le premier acquiert une méthode si facile et si prompte d'expédier ce qu'il doit faire, d'acheter et de mettre en ordre ses marchandises; qu'avec le même capital il peut expédier une bien plus grande quantité d'affaires. Comme l'un se met par-là en état de donner son ouvrage à meilleur compte, de même l'autre peut communément livrer ses marchandises à un prix un peu plus bas, que si ses fonds et son attention étaient partagés entre une grande variété d'objets. La plupart des manufacturiers ne pourraient détailler leurs marchandises pour le même prix qu'un marchand vigilant et actif tenant boutique, et qui n'a autre chose à penser qu'à les acheter en gros et à les revendre en détail. La plupart des fermiers pourraient encore moins débiter leur grain, ou en fournir aux

habitans d'une ville éloignée d'eux peut-être de quatre à cinq milles, au même prix, ou à aussi bon marché, qu'un marchand de grain vigilant et actif, dont la seule affaire est d'acheter cette denrée en gros, d'en faire un amas dans ses magasins, et de la revendre en détail.

La loi qui interdisait aux manufacturiers le commerce du marchand tenant boutique, tendait à forcer cette division dans l'emploi des fonds d'aller plus vîte qu'elle n'aurait été d'elle-même ; la loi qui obligeait le fermier de faire le commerce du marchand de blé, s'efforçait d'empêcher celle-là d'aller aussi vîte qu'elle aurait été sans elle. Ces deux lois étaient des violations manifestes de la liberté naturelle, et par conséquent injustes, et toutes deux elles n'étaient pas plus conformes à la saine politique qu'à la justice. Il est de l'intérêt de toute société, que les choses de cette nature ne soient jamais forcées ni restreintes. L'homme qui emploie son travail ou son fonds dans une grande variété de genres différens, que sa situation ne lui permet pas d'embrasser, ne peut nuire à son voisin en vendant à plus bas prix que lui ; tout ce qu'il peut faire, et ce qu'il fait généralement, c'est de se nuire à lui-même. Celui qui fait tous les métiers ne sera jamais riche, dit le proverbe. Mais la loi doit

toujours s'en rapporter aux gens, du soin de leur propre intérêt, parce qu'ils sont, par leur situation locale, à portée d'en mieux juger que le législateur. Cependant la loi qui obligeait le fermier de faire le métier de marchand de blé, était, sans comparaison, la plus pernicieuse des deux.

Non-seulement elle arrêtait la division dans l'emploi des fonds, division si avantageuse à toute société; elle arrêtait encore l'amélioration et la culture des terres. En obligeant le fermier de faire deux métiers au lieu d'un, elle le forçait de partager son capital en deux parties, dont une seule était pour la culture. Mais s'il avait eu la liberté de vendre toute sa récolte à un marchand de blé, à mesure qu'il pourrait battre, tout son capital serait retourné sur-le-champ à terre. Il en aurait acheté plus de bétail, et loué plus de bras, pour l'amender et la mieux cultiver. La nécessité de vendre son blé en détail l'obligeait de tenir au contraire une grande partie de son capital dans ses greniers ou dans ses granges, pendant le cours de l'année, et par conséquent il ne pouvait plus faire sa culture aussi bien qu'il l'eût faite avec ce même capital non divisé. Cette loi arrêtait donc nécessairement l'amélioration des terres, et au lieu de tendre à faire baisser le blé, elle

tendait à le rendre plus rare et conséquemment plus cher.

Après la besogne du fermier, celle du marchand de blé est réellement le commerce qui, avec la protection et l'encouragement qu'il mérite, contribuerait davantage à la production du blé. Il soutiendrait celui du fermier, de la même manière que le commerce du marchand en gros soutient celui du manufacturier.

Le marchand en gros, en fournissant au manufacturier un prompt débouché, en prenant ses marchandises dès qu'elles sont fabriquées, et en lui en avançant même quelquefois le prix avant qu'elles le soient, le met en état de tenir tout son capital, et quelquefois même plus que tout son capital, employé constamment à manufacturer, et par conséquent à fabriquer une plus grande quantité de marchandises, que s'il était obligé de les vendre lui-même aux consommateurs immédiats, ou même aux marchands détailleurs. Ajoutez que, comme le capital d'un marchand en gros suffit, généralement parlant, pour remplacer celui de plusieurs manufacturiers, ce commerce, entre lui et eux, intéresse le propriétaire d'un grand capital à soutenir les propriétaires de beaucoup de petits capitaux, et à les secourir dans les

pertes et les malheurs qui, sans cela, pourraient entraîner leur ruine.

Une liaison de la même espèce, universellement établie entre les fermiers et les marchands de blé, produirait des effets également avantageux pour les fermiers. Ils pourraient employer constamment à la culture tous leurs capitaux, et même quelque chose de plus. Dans les accidens auxquels nul autre genre d'affaires n'est plus exposé, ils trouveraient dans le marchand de blé riche, qui serait leur pratique ordinaire, une personne qui aurait en même-tems intérêt à les soutenir et le moyen de le faire, et ils ne seraient pas, comme ils sont à présent, totalement dépendans de l'indulgence de leur seigneur, ou à la merci de son intendant. S'il était possible, et peut-être ne l'est-il pas, d'établir universellement et tout d'un coup cette liaison; s'il était possible de retirer d'un seul coup tous les fonds de ferme de toute autre emploi, pour lequel ils sont aujourd'hui en partie divertis, et de les appliquer à leur destination propre, à la culture des terres; et s'il était possible de faire tout d'un coup un autre fonds preque aussi considérable, pour soutenir dans l'occasion les opérations de celui-là, il n'est pas facile d'imaginer combien serait

grande, étendue et subite l'amélioration que ce seul changement produirait dans toutes les campagnes.

Le statut d'Édouard VI, en excluant, autant qu'il se pouvait, tout intermédiaire entre le producteur et le consommateur, s'efforçait donc d'anéantir un commerce dont le libre exercice est non-seulement le meilleur palliatif des inconvéniens d'une cherté, mais encore le meilleur préservatif contre cette calamité : car après le fermier, c'est le marchand de grain qui contribue le plus à la production du grain.

La rigueur de cette loi fut ensuite adoucie par divers statuts subséquens, qui permirent successivement de faire des amas de blé, quand le prix du froment n'excéderait pas vingt, vingt-quatre, trente-deux et quarante schelings le quartier ou mesure de huit boisseaux. Enfin par l'acte de la quinzième année de Charles II, le droit d'emmagasiner le blé, ou de l'acheter pour le revendre, tant que le prix du froment ne passerait pas quarante-huit schelings le quartier, et celui des autres grains en proportion, fut donné à toute personne qui ne l'accaparerait pas, c'est-à-dire, qui ne laisserait pas écouler plus de trois mois sans revendre du blé dans le même marché. Ce statut a donné au commerce intérieur du blé

toute la liberté dont il a joui depuis. Celui de la douzième année du roi régnant, qui révoque presque toutes les anciennes lois contre les accapareurs et les monopoleurs, ne révoque pas les restrictions de celui de Charles II, qui, par cette raison, demeure encore dans sa force.

Ce statut autorise cependant deux préjugés populaires absurdes :

1°. Il suppose que quand le prix du froment est monté à quarante-huit schelings le quartier, et celui des autres grains à proportion, le blé sera vraisemblablement enlevé par des accapareurs, de manière à en faire souffrir le peuple. Mais il paraît assez clairement, parce que nous avons déjà dit, qu'il n'y a point de prix où le blé puisse être enlevé par les marchands qui en font le commerce intérieur, de manière à porter préjudice au peuple. D'ailleurs, quoiqu'on puisse regarder le prix de quarante-huit schelings le quartier comme fort haut, c'est cependant souvent, à la suite d'une année de disette, celui qu'on le vend immédiatement après la moisson, quand il n'y a presque rien de la nouvelle récolte, qui puisse être mis en vente, et conséquemment dans une circonstance où il est impossible à l'ignorance, même de supposer qu'on en puisse faire des accaparemens capables de nuire au public.

2°. Il suppose qu'il y a un certain prix où le monopole du blé doit se faire, selon toute apparence, c'est-à-dire, où on l'achètera pour le revendre aussitôt après dans le même marché au préjudice du peuple. Mais si un marchand achète le blé qui va ou qui est actuellement dans un marché particulier, c'est parce qu'il juge que le marché ne sera pas si amplement fourni, durant toute la saison, qu'il l'est dans cette occasion particulière, et que son prix doit par conséquent bientôt monter. S'il juge mal, et que le prix ne monte pas, il perd non-seulement tout le profit du fonds qu'il a employé dans cet achat; mais une partie du fonds même, par la dépense qu'entraînent inévitablement l'emmagasinement et la garde du blé. Il se fait donc essentiellement plus de tort à lui-même qu'aux particuliers qu'il peut empêcher de s'approvisionner tel jour particulier de marché, puisqu'ils peuvent le faire à aussi bon compte à un jour de marché suivant. S'il juge bien, au lieu de faire tort au grand corps du peuple, il lui rend le plus important service. En lui faisant sentir un peu plutôt les inconvéniens d'une cherté, il est cause que dans la suite il ne les éprouve pas aussi rigoureusement que si le bon marché avait hâté la consommation, et l'avait rendue plus forte que

ne le comportait la disette réelle de la saison. Lorsque la disette est réelle, ce qu'on peut faire de mieux pour le peuple est d'en répartir les inconvéniens aussi également qu'il se peut sur tous les mois, toutes les semaines et tous les jours de l'année. L'intérêt du marchand de blé le porte à s'appliquer à faire cette répartition aussi exactement qu'il lui est possible ; et comme aucun autre n'a ni le même intérêt, ni la même connaissance, ni le même talent, pour le faire aussi bien, il faut s'en rapporter à lui pour cette opération la plus importante du commerce ; ou, en d'autres termes, il faut laisser une pleine liberté au commerce du blé, du moins dans ce qui concerne la fourniture du marché intérieur.

La crainte populaire des accaparemens et du monopole, peut être comparée aux terreurs et aux soupçons du peuple par rapport aux sorciers. Les misérables accusés de sorcellerie, n'étaient pas plus innocens des malheurs qu'on leur imputait, que ceux qu'on appelle accapareurs et monopoleurs, ne le sont des maux dont on les accuse. La loi qui abrogea les poursuites contre les sorciers, qui mit le méchant dans l'impuissance de se satisfaire en traduisant son voisin pour un crime imaginaire, semble avoir efficacement dissipé ces craintes et ces

soupçons, en leur ôtant la grande cause qui les encourageait et les soutenait. La loi qui rendrait une entière liberté au commerce intérieur du blé, serait probablement aussi efficace pour faire cesser les craintes populaires des accaparemens et du monopole.

Cependant, avec toutes ses imperfections, l'acte de la quinzième année de Charles II, chap. 7, a peut-être plus contribué à l'abondance dans les marchés du pays, et à l'avancement de l'agriculture, qu'aucune autre loi du recueil des statuts. C'est de cette loi que le commerce intérieur du blé a tiré toute la liberté et la protection dont il a jamais joui, et le commerce intérieur favorise plus efficacement l'abondance dans les marchés, et l'intérêt de l'agriculture, que ne peuvent le faire le commerce d'importation et celui d'exportation.

La proportion de la quantité de toutes sortes de grains importés, année commune, dans la Grande-Bretagne, n'est, à celle de toutes les sortes de grains qu'on y consomme, que comme un à cinq cents soixante-dix, d'après le calcul fait par l'auteur des Traités sur le Commerce des Grains. L'importance de commerce intérieur pour fournir les marchés, est donc à celle du commerce d'importation, comme cinq cents soixante et dix à un.

Selon le même auteur, la quantité de toutes les sortes de grains exportée de la Grande-Bretagne, année commune, n'excède pas la trente-unième partie du produit annuel. Ainsi l'importance du commerce intérieur pour encourager la culture, en procurant au-dedans un marché pour le produit domestique, doit être à celle de l'exportation comme trente à un.

Je n'ai pas grande foi à l'arithmétique politique, et je ne prétends pas garantir l'exactitude de ces calculs. Je n'en fais mention que pour montrer de combien le commerce de blé intérieur l'emporte sur le commerce de blé étranger, dans l'opinion des personnes qui ont le plus de jugement et d'expérience. Le bas prix de cette denrée dans les années qui ont précédé immédiatement l'établissement de la prime, peut être attribué avec vraisemblance à l'opération de ce statut de Charles II, qui fut passé environ vingt – cinq ans auparavant, et qui eut par-là tout le tems de produire son effet.

Peu de mots suffiront pour ce que j'ai à dire touchant les trois autres branches du commerce des grains.

II. Le commerce du marchand importateur de grains étrangers pour la consommation du pays, contribue évidemment à fournir immé-

diatement le marché intérieur, et par-là il doit être immédiatement utile au grand corps du peuple. Il tend, à la vérité, à faire baisser le moyen prix du blé en argent, mais non à diminuer sa valeur réelle, ou la quantité du travail qu'il peut entretenir. Si l'importation était libre en tout tems, nos fermiers et nos propriétaires auraient probablement, une année portant l'autre, moins d'argent de leur blé, qu'ils n'en ont à présent que l'importation est la plupart du tems prohibée. Mais, en effet, l'argent qu'ils gagneraient aurait plus de valeur; ils achèteraient plus de marchandises de toute espèce, et employeraient plus de travail. Leur richesse réelle, leur revenu réel seraient donc les mêmes qu'à présent, quoiqu'ils pussent être exprimés par une moindre quantité d'argent, et ils auraient le même encouragement et les mêmes moyens pour la culture. Au contraire, comme l'augmentation dans la valeur réelle de l'argent baisserait un peu le prix pécuniaire de toutes les autres marchandises, en conséquence de ce que le prix du blé en argent tomberait, l'industrie du pays aurait quelque avantage dans tous les marchés du dehors, et par-là cette industrie serait encouragée. Mais l'étendue du marché intérieur pour le grain doit être en proportion de l'industrie générale du pays

où il croît, ou du nombre de ceux qui produisent quelqu'autre chose, et qui ont, par conséquent autre chose, ou, ce qui revient au même, le prix de quelqu'autre chose à donner en échange du grain. Or, dans chaque pays, comme le marché intérieur est le plus proche et le plus commode, il est de même le plus grand et le plus important pour le blé. Ainsi l'augmentation dans la valeur réelle de l'argent, qui est l'effet de la baisse du prix pécuniaire du blé, tend à l'aggrandissement du plus grand et du plus important marché pour les grains, et elle doit en encourager plutôt qu'en décourager la production.

Par l'acte de la vingt-deuxième année du règne de Charles II, chap. 13, l'importation fut soumise à un droit de seize schelings le quartier, toutes les fois que le prix courant du froment n'excéderait pas cinquante-trois schelings et quatre pences le quartier, et à un droit de huit schelings, quand le prix de cette mesure n'excéderait pas quatre livres. Depuis plus d'un siècle, on n'a vu le froment au premier de ces deux prix, que dans les tems d'une fort grande disette, et on ne l'a pas vu, que je sache, au dernier. Cependant jusqu'à ce que le froment montât au-dessus de ce dernier prix, il fut soumis par ce statut à un droit

fort haut, et celui auquel on l'avait soumis jusqu'à ce qu'il montât au premier, vaut une prohibition. L'importation des autres sortes de grains était chargée proportionnellement à leur valeur de droits presque aussi forts, qui furent encore augmentés par des lois postérieures (*).

L'exécution rigoureuse de ces lois aurait pu jeter probablement le peuple dans une grande détresse lors de la disette. Mais elles ont été gé-

---

(*) Voici quels étaient les droits sur l'importation des différens grains, avant la treizième année du roi régnant.

	PRIX.	DROITS.
Féve au-dessous de 28 s. le quartier...	19 s.	10d
De-là jusqu'à 40 s.....	16	8
A ce prix et au-dessous.....	1	
Orge au-dessous de 28 s.....	19	10
De-là jusqu'à 32 s.....	16	
A ce prix et au-dessus.....	1	
La drêche est prohibée par le bill de la taxe annuelle sur la drêche.		
Avoine au-dessous de 16 s.....	5	10
Au-dessus.....		$9\frac{1}{2}$
Pois au-dessous de 40 s.....	16	
Au-dessus.....		$9\frac{3}{4}$
Seigle au-dessous de 36 s.....	19	10
De-là jusqu'à 40 s.....	16	8
A ce prix et au-dessus.....	1	

néralement suspendues dans ces occasions, par des statuts passagers qui ont permis, pour un tems limité, l'importation des grains étrangers. La nécessité d'en faire de pareils démontre assez le vice de la loi générale.

Quoique les charges, mises sur cette importation, ayent précédé l'établissement de la prime, elles ont été imposées par le même esprit et par les mêmes principes qui depuis ont dicté ce règlement. Tout préjudiciables qu'elles étaient en elles-mêmes, il les a rendues nécessaires. Si on avait pu importer le blé sans payer de droit, ou en ne payant qu'un droit léger, lorsque le froment était au-dessous ou peu au-dessus de quarante-huit schelings le quartier, l'on eût pu l'exporter de nouveau avec le

---

Froment au-dessous de 44 s.....	21 s.	9d.
De-là jusqu'à 53 s. 4 d.....	17	
Au-dessus.....	8	
A 4 liv. et au-dessus, environ....	1	4
Blé noir au-dessous de 32 s. le quartier.	16	

Ces droits avaient été imposés en partie par l'acte de la vingt-deuxième année du règne de Charles II, en place de l'ancien subside, en partie par le nouveau subside; par le tiers et les deux tiers de subside, et par le subside de 1747.

bénéfice de la prime, au grand détriment du revenu public, et l'on aurait entièrement perverti l'institution, dont l'objet était d'étendre le marché pour le grain qui croît dans le pays, et non pour celui qui croît dans les pays étrangers.

III. Il est certain que le commerce du marchand de grain exportateur ne contribue pas directement à fournir abondamment le marché intérieur : il le fait cependant indirectement. De quelque source que vienne cette fourniture, du grain qui croît dans le pays, ou de celui qu'on y importe, à moins qu'il n'y en croisse ou qu'on y en importe communément plus qu'il n'en faut pour la consommation ordinaire, l'abondance ne peut jamais être très-considérable. Mais à moins que le surabondant ne puisse être exporté dans tous les cas ordinaires, les producteurs et les importateurs auront grand soin, les uns de ne cultiver, les autres de n'importer que ce qui est nécessaire pour la consommation. Le marché sera rarement surchargé et généralement dégarni, parce que les gens qui ont à le fournir craindront toujours que la denrée ne leur reste entre les mains. La prohibition de l'exportation borne l'amendement et la culture à ce que le besoin des habitans exige. La liberté

d'exporter les étend par la perspective de fournir aux nations étrangères.

Par l'acte de la douzième année du règne de Charles II, chap. 4, l'exportation du grain fut permise, toutes les fois que le prix du froment n'excéderait pas quarante schelings le quartier, et celle des autres grains à proportion. Celui de la quinzième année mit la condition du prix à quarante-huit schelings, et celui de la vingt-deuxième la porta à tout prix au-dessus. On mit à la vérité le sol pour livre au profit du roi sur cette exportation; mais tous les grains étaient évalués si bas dans le tarif, que ce droit ne montait qu'à un scheling pour le quartier de froment, à quatre pences pour l'avoine, et à six pour tous les autres grains. Par l'acte de la première année du règne de Guillaume et de Marie, qui établit la prime, ce petit droit fut supprimé indirectement, toutes les fois que le prix du froment n'excéderait pas quarante-huit schelings le quartier; et par l'acte de la onzième et douzième du règne de Guillaume III, chap. 20, on l'ôta formellement pour toutes les occasions où le froment passerait ce prix.

Le commerce du marchand exportateur fut ainsi non-seulement encouragé par une prime,

mais encore rendu plus libre que celui du marchand qui vendait dans le pays. Par le dernier de ces statuts, on pouvait former des amas de grains à tout prix pour l'exportation ; mais on ne pouvait le faire pour le vendre dans le pays, excepté quand le prix n'excédait pas quarante-huit schelings le quartier. Cependant, comme je l'ai déjà montré, l'intérêt du marchand qui vend dans le pays ne saurait jamais être opposé à celui du grand corps du peuple. Celui du marchand exportateur peut l'être et l'est en effet quelquefois. Si pendant que la cherté est dans son pays, la famine est dans un pays voisin, il peut être de son interêt d'exporter du grain dans le dernier, en si grande quantité, que les malheurs de la cherté en soient fort aggravés dans le sien. L'objet direct de ces statuts n'était pas de mettre l'abondance dans le marché intérieur ; mais, sous prétexte d'encourager l'agriculture, de faire monter le prix du grain aussi haut qu'il était possible, et de mettre par-là, autant que faire se pouvait, une cherté constante dans le pays. Le découragement de l'importation réduisait la fourniture du marché intérieur, dans les tems même d'une grande cherté, à ce que le sol du pays avait produit; et l'encouragement de l'exportation, lorsque le prix allait jusqu'à quarante-

huit schelings le quartier, faisait que dans le tems même d'une disette assez considérable, le marché ne jouissait pas de tout le produit du sol. Les expédiens auxquels la Grande-Bretagne a été si souvent obligée de recourir, ces lois passagères, qui défendaient pour un tems l'exportation, et qui supprimaient pour un tems les droits dont l'importation était grêvée, démontrent suffisamment que son système général était mauvais. S'il eût été bon, elle n'aurait pas été si souvent dans la nécessité de s'en départir.

Si toutes les nations suivaient le système honnête de l'exportation et de l'importation libre, les différens états qui occupent un grand continent, seraient, à cet égard, comme les différentes provinces d'un grand empire. La raison et l'expérience prouvent que dans celle-ci la liberté du commerce intérieur est, non-seulement le meilleur palliatif d'une cherté, mais encore le préservatif le plus efficace contre une famine : cette liberté aurait le même effet dans tous les états d'un grand continent. Plus ce continent serait grand, plus la communication par terre et par eau serait facile entre ses différentes parties ; moins chacune d'elles serait exposée à ces calamités, parce que la disette de l'une serait, selon toute apparence,

toujours soulagée par l'abondance de quelqu'autre ; mais il n'y a guère de pays qui ait adopté cet honnête système. La liberté du commerce des grains est presque partout plus ou moins restreinte, et dans plusieurs pays elle est gênée par des réglemens si absurdes, qu'ils empirent souvent le mal, et qu'une disette y devient famine. Le besoin de ces pays-là peut être souvent si grand et si urgent, qu'un petit état voisin qui en même tems souffrirait quelque peu d'une cherté, ne pourrait risquer de leur fournir des grains sans s'exposer lui-même à la plus affreuse calamité. C'est ainsi que la mauvaise politique d'un pays rend, en quelque sorte, dangereux et imprudent d'en établir une qui, sans cela, pourrait être la meilleure dans un autre. Cependant la liberté illimitée d'exporter serait beaucoup moins dangereuse dans de grands états où la production étant beaucoup plus considérable, il arriverait rarement que l'approvisionnement du pays souffrît beaucoup de la quantité de grains qui serait vraisemblablement exportée. Il peut être nécessaire de restreindre quelquefois la liberté de l'exportation, dans un canton Suisse, par exemple, ou dans quelqu'un des petits états d'Italie ; mais à peine se trouvera-t-il une occasion où de grands empires, tels que la France et l'Espagne,

soient dans le cas de prendre la même précaution. D'ailleurs, empêcher le fermier d'envoyer en tout tems sa denrée au marché où elle sera le mieux vendue, c'est évidemment sacrifier les lois ordinaires de la justice à une idée d'utilité publique, à une sorte de raison d'état : acte de l'autorité législative qui ne doit être exercé, et qu'on ne peut lui pardonner que dans les cas de la plus pressante nécessité. Le prix auquel on défend l'exportation, si jamais il faut la défendre, doit toujours être un prix fort haut.

Les lois concernant les grains peuvent être par tout comparées aux lois qui concernent la religion. Les peuples se sentent tellement intéressés dans ce qui a rapport à leur subsistance dans ce monde et à leur bonheur dans l'autre, que pour le maintien de la tranquillité publique le gouvernement est obligé de se conformer à leurs préjugés et d'établir le système qu'ils approuvent. C'est par cette raison, peut-être, qu'il est si rare de trouver un système raisonnable établi, touchant l'un et l'autres de ces deux objets.

IV. Le commerce du marchand transportateur, ou de celui qui importe les grains étrangers pour les exporter de nouveau, contribue à répandre l'abondance dans le marché intérieur.

Il est vrai que le premier objet de son commerce n'est pas de les y vendre; mais généralement il le fera volontiers, et même à un prix assez inférieur à celui qu'il compterait en recevoir dans un marché du dehors, parce qu'il sauve ainsi la dépense de charger et de décharger, du frêt et de l'assurance. Les habitans d'un pays qui, par le moyen du commerce de transport, devient le magasin et le grenier qui fournit aux pays étrangers, manquent rarement eux-mêmes. Quand le commerce de transport contribue ainsi à réduire le prix moyen du blé en argent dans le marché intérieur, il ne fait pas baisser par-là sa valeur réelle, il ne fait que hausser simplement un peu la valeur réelle de l'argent.

La Grande-Bretagne a défendu en réalité le commerce de transport, dans toutes les occasions ordinaires, par les gros droits qu'elle a mis sur l'importation des grains étrangers : droit dont la plus grande partie n'était pas restituée, et dans les occasions extraordinaires où une disette l'a forcée de suspendre ces droits pour un tems, l'exportation a toujours été prohibée. Ainsi, par ce système de lois, le commerce de transport n'y a jamais été permis dans le fait.

Ce système de lois, qui tient à l'établisse-

ment de la prime, ne paraît donc pas mériter les louanges qu'on lui a données. Il est facile d'assigner d'autres causes de l'avancement et de la prospérité de la Grande-Bretagne, qu'on a si souvent attribués à ces lois. La confiance ou la sécurité où chacun y vit qu'il jouira des fruits de son travail, suffit seule pour rendre un pays florissant malgré ces réglemens et vingt autres absurdes qui regardent le commerce ; et cette sécurité devint plus parfaite par la révolution, dont l'époque est la même que celle où la prime fut établie. L'effort naturel de chaque individu, pour améliorer sa condition, est un principe si puissant quand on le laisse agir avec liberté et sécurité, que seul et sans aide, il est non-seulement capable de mettre la société dans un état d'opulence et de prospérité; mais encore de surmonter cent obstacles sottement formés, dont la folie des lois humaines ne vient que trop souvent troubler et embarrasser ses opérations, quoique l'effet de ces obstacles soit toujours plus ou moins des atteintes à sa liberté ou à sa sécurité. Dans la Grande-Bretagne, l'industrie est dans une pleine sécurité, et quoiqu'elle soit bien loin d'être parfaitement libre, elle l'est autant ou plus que dans aucun autre pays de l'Europe.

Quoique le tems de notre plus grande pros-

périté et de nos plus grands progrès, ait été postérieur à ce système de lois, qui tient à la prime, nous ne devons pas pour cela en faire honneur à ces lois. Ils sont de même postérieurs à la dette nationale, et sûrement ils n'en sont pas l'effet.

Quoique ce système ait exactement la même tendance que la politique d'Espagne et du Portugal, celle de faire tomber un peu la valeur des métaux précieux dans les pays où il est suivi; cependant la Grande-Bretagne est certainement une des plus riches contrées de l'Europe, tandis que l'Espagne et le Portugal sont peut-être les plus pauvres. Il est aisé d'expliquer cette différence de situation, par deux causes différentes : la première est qu'en Espagne la taxe, et en Portugal la défense de l'exportation de l'or et de l'argent, et la police sévère qui veille à l'exécution de ces lois, doivent opérer, non-seulement plus directement, mais encore plus puissamment, la réduction de valeur de ces métaux dans deux pays pauvres, qui entr'eux importent annuellement plus de six millions sterlings, que les lois sur les grains ne peuvent l'opérer dans la Grande-Bretagne; la seconde est que cette mauvaise politique n'y est pas contrebalancée par la liberté et la sécurité générale du peuple. L'industrie n'y est ni libre,

ni assurée de jouir de ce qu'elle fait; et les gouvernemens civil et ecclésiastique y sont si oppressifs, qu'ils suffiraient seuls pour y perpétuer la misère, quand les réglemens de commerce y seraient aussi sages que la plupart sont insensés et absurdes.

L'acte de la treizième année du roi régnant, chap. 43, semble avoir établi un nouveau système par rapport à la police des grains : à plusieurs égards il est meilleur que l'ancien ; mais à un ou deux autres il n'est pas si bon.

Par ce statut, les gros droits sur l'importation pour la consommation du pays, cessent, dès que le froment de moyenne qualité va jusqu'à quarante-huit schelings le quartier ; le seigle, les pois et les féves à 32 sous ; l'orge à 24, et l'avoine à 16, et à leur place il n'y a plus qu'une imposition de six pences sur le quartier de froment, et en proportion sur les autres grains. Ainsi le marché intérieur est ouvert aux secours étrangers à beaucoup meilleur prix qu'auparavant, surtout pour le froment.

Par le même statut, l'ancienne prime de 5 s. sur chaque quartier de froment, cesse, quand le prix est monté à 44 sous ; celle de 2 sous 1/2 sur l'orge cesse au prix de 22 sous ; celle sur l'avoine à celui de 14 sous ; et celle sur le seigle réduite de 3 s. 1/2 à 3 sous, cesse au prix de 28 s.

Si les primes sont aussi hors de propos que j'ai tâché de le faire voir, plutôt elles cessent et plus elles sont diminuées, mieux cela vaut.

A quelque bas prix que soit le blé, le même statut permet de l'importer pour le réexporter, et cela sans payer de droits, pourvuq u'il soit mis dans un magasin sous deux clefs, l'une du roi, l'autre de l'importateur. A la vérité cette liberté ne s'étend qu'à vingt-cinq des ports de la grande-Bretagne; mais ce sont les principaux, et dans la plupart des autres, peut-être, ne serait-il pas possible d'avoir des magasins propres à les serrer.

Il paraît évidemment que dans tous ces points la loi du roi régnant a rectifié l'ancien système.

Mais elle accorde une prime de 2 sous par quartier à l'exportation de l'avoine, quand son prix n'excède pas 14 sous. On n'en avait jamais accordé auparavant pour l'exportation de ce grain, non plus que pour celle des pois et des féves.

Elle défend l'exportation du froment lorsqu'il vaut 44 sous le quartier, celle du seigle dès qu'il monte à 28 s., celle de l'orge à 22 s., et celle de l'avoine à 40 sous. Ces différens prix paraissent beaucoup trop bas, et il semble d'ailleurs qu'il y ait une inconséquence à prohiber l'exportation quand les grains sont précisément

au même prix où l'on retire la prime donnée pour la forcer. Ou il fallait retirer la prime à un prix beaucoup plus bas, ou il fallait permettre l'exportation à un prix beaucoup plus haut.

A ces égards, la loi paraît inférieure à l'ancien système. Cependant, avec toutes ses imperfections, peut-être pourrions-nous dire d'elle ce qui a été dit des lois de Solon, que quoiqu'en elles-mêmes elles ne fussent pas les meilleures, elles étaient celles qui convenaient le mieux aux préjugés et à l'esprit du tems. Peut-être aura-t-elle servi de préparation à une meilleure, qu'on fera quand le tems de la faire sera venu.

643525

APPENDICE.

Je joins ici deux états pour éclaircir et confirmer ce que je viens de dire, touchant la prime de tonnage accordée à la pêche des harengs. Le lecteur peut compter sur leur exactitude.

ÉTAT

Des petits vaisseaux équipés en Ecosse pour la pêche du hareng, pendant ces onze dernières années, avec le nombre des barils vides transportés, et le nombre des barils de harengs pleins, et de plus la prime, année commune, sur chaque baril de seasteecks et chaque baril de harengs marchands.

Années.	Nombre de vaisseau.	Barils vides transportés.	BARILS PLEINS.	PRIME PAYÉE aux VAISSEAUX.		
				l.	s.	d.
1771	29	5948	2832	2085	0	0
1772	168	41316	22257	11055	7	6
1773	190	42333	42055	12510	8	6
1774	248	59303	56365	16952	2	6
1775	275	69144	52879	19315	15	0
1776	294	76329	51863	21290	7	6

					l.	s.	d.
1777	240	62679	45313		17592	2	6
1778	220	56590	40958		16316	2	6
1779	206	55194	29367		15287	0	0
1780	181	48315	19885		13445	12	6
1781	155	35992	16593		9613	12	6
Totaux	2186	559435	578347		155463	11	9

Seasteecks. 378347

Tiers déduit. ..... 126115 $\frac{2}{3}$

Barils des harengs marchands.. 252231 $\frac{1}{3}$

	l.	s.	d.
Prime moyenne pour chaque baril de seasteecks.	0	8	$2\frac{1}{4}$
Mais un baril de seasteecks n'étant compté que pour les deux tiers d'un baril marchand, il faut déduire un tiers, ce qui porte la prime à	0	12	$3\frac{1}{4}$
Et si les harengs sont exportés, il y a en outre une prime de	0	2	8
De sorte que la prime payée par le gouvernement, en argent, pour chaque baril, est	0	14	$11\frac{1}{4}$

Si à cela vous ajoutez le droit remis sur le sel étranger, avec lequel on sale chaque baril, et dont on emploie communément cinq quarts de boisseau par

baril, ce droit étant de 10 sols par boisseau.....	0	12	6
Vous aurez pour la prime sur chaque baril.....	1	7	$5\frac{1}{4}$
Si les harengs sont salés avec du sel britannique, la prime sera, comme auparavant, de.....	0	14	$11\frac{1}{4}$
Mais si vous y ajoutez le droit sur deux boisseaux de sel d'Écosse, qui sont la quantité moyenne employée à saler chaque baril, droit qui est de 1 s. 6 d. par boisseau.....	0	3	0
La prime sur chaque baril sera de...	0	17	$11\frac{1}{4}$
Et lorsque les vaisseaux de harengs entrent pour la consommation de l'Écosse, et qu'ils payent un scheling de droit par baril, la prime est, comme auparavant, de.....	0	12	$3\frac{1}{4}$
Dont il faut déduire 1 s. par baril....	0	1	0
Total.....		11	$3\frac{1}{4}$
Mais il faut ajouter encore le droit sur le sel étranger, dont on se sert pour saler un baril, droit qui est de.....	0	12	6
Ce qui porte la prime, pour chaque baril destiné pour la consommation intérieure, à.....	1	3	$9\frac{1}{4}$

Si les harengs sont salés avec du sel britannique, la prime, pour chaque baril

que les vaisseaux importent pour la consommation intérieure, est, comme ci-dessus, de	o	12	3¾
Dont il faut déduire le sou d'entrée payé pour chaque baril.....	o	1	o
Total		11	3¾
Mais si on y ajoute le droit sur deux boisseaux de sel d'Écosse, c'est-à-dire, 1 s. 6 d. pour chacun des deux boisseaux employés communément à saler un baril, ci	o	3	o
La prime sur chaque baril qui entre pour la consommation intérieure, est de.....	o	14	3¾

Quoique la perte des droits sur les harengs exportés ne puisse peut-être pas être considérée comme une prime, celle des droits sur les harengs qui doivent être consommés dans le pays, peut certainement être regardée comme telle.

Digitized by Google

ÉTAT

De la quantité de sel étranger importé en Écosse, et du sel écossais délivré, franc de droits, pour la salaison des harengs, depuis le 5 avril 1771 jusqu'au 5 avril 1782, avec ce qu'on a employé de l'un et de l'autre, année commune.

PÉRIODE.	SEL ÉTRANGER importé.	SEL D'ÉCOSSE délivré pour l'opération.
	Boisseaux.	Boisseaux.
Depuis le 5 avril 1771 jusqu'au 5 avril 1782. . . .	936974	168226
Quantité moyenne pour chaque année.	85179 $\frac{5}{11}$	15293 $\frac{5}{11}$

On a déjà observé que le boisseau de sel étranger pèse 84 livres, et celui de sel du pays 56 livres.

Digitized by Google